CHAP. 18 : LE GRAND MOYEN ÂGE.

18.1. LE CADRE POLITIQUE.

18.1.1. Un partage délicat.

Chonrad ou Cuonrad, Conrad le Pacifique est mort le 19 octobre 993, quelques semaines après Willelm II. Son fils Rodulf/Rodolphe III lui a succédé sur le trône de Burgundie. En théorie, son royaume s'étendait de Bâle et Luxeuil jusqu'à la Méditerranée. En pratique il était plus restreint. Il allait du pays de Neuchâtel et de Lausanne aux rives des lacs d'Annecy et du Bourget et à la vallée de l'Isère. Dès le règne de Chonrad, l'Empire[1] a eu des visées sur la Burgundie. Cette tendance à l'hégémonie n'a fait que s'accroître tout au long du règne de Rodulf avec les empereurs Otton III, Henri II et Conrad le Salique. On évoque alors souvent une véritable mise sous tutelle. A sa mort, survenue en 1032, Rodulf III a légué tous ses biens à l'empereur romain germanique Conrad le Salique. Le royaume de Burgundie avait vécu, et la Provence est devenue terre d'Empire.
Dans ce contexte politiquement incertain, la région jouissait - en fait depuis les années 970 - d'une quasi-autonomie. Les décisions royales ou impériales, qui prenaient le plus souvent la forme d'un simple *consensus*, y étaient lues avec respect[2], mais les comtes-marquis faisaient ce qu'ils voulaient - ou ce qu'ils pouvaient, car ils avaient fort à faire avec la contestation des nobles, qui s'est embrasée avec la rébellion des Fos à partir de 1018. Mais dès le dernier quart du Xe siècle la région avait déjà connu celle du comte Grifo, et ce n'est sans doute pas un hasard si certains des héritiers de ses domaines, les proto-Castellane, se sont laissé entraîner par leur branche pseudo-Lacoste en 1018.

---

[1] L'Empire Romain Germanique a été fondé en 962 par Othon Ier à partir d'un royaume teutonique ou germanique issu de la Francie orientale - part qui avait échu à Ludwig le Germanique en 843 au traité de Verdun et qui, malgré son nom, n'était pas peuplée de Francs mais majoritairement de Saxons, de Sorbes, de Thuringiens et de Bavariens.
[2] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 252 et s. - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 113.

Pl. 90 : LE PARTAGE DE LA PROVENCE DANS LE TROISIÈME QUART DU XI° S. : LES LIGNAGES EN PRÉSENCE.

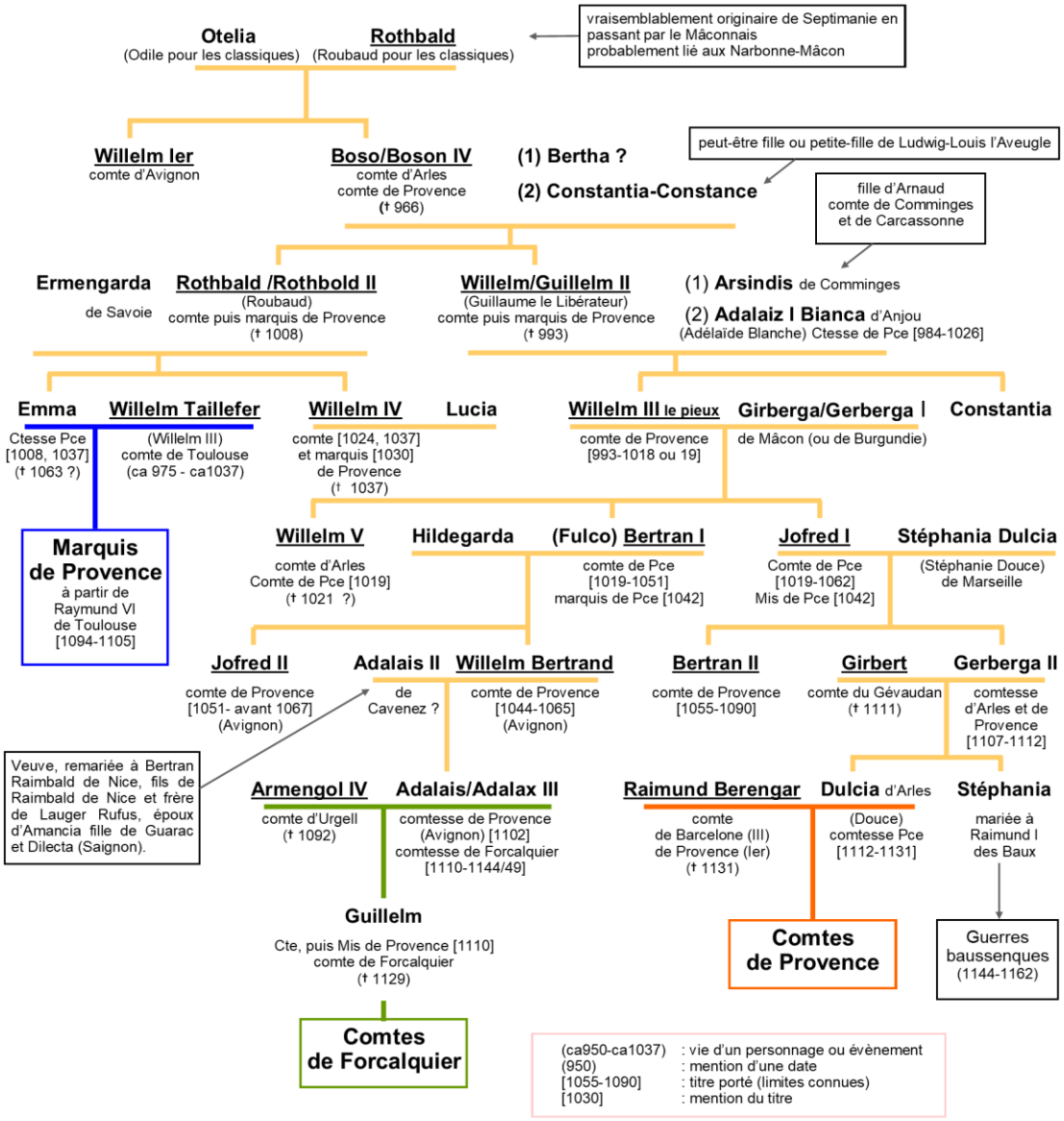

Après l'extinction de la descendance mâle de Willem II le Libérateur en 1090, la Provence a été partagée entre ses héritiers indirects (les époux de son arrière-petite-fille Gerberga II et de son arrière-arrière-petite-fille Adalais III) ainsi que les descendants de sa nièce Emma. Ces derniers, les comtes de Toulouse, allaient s'intituler Marquis de Provence, titre qui avait déjà été porté par Willem IV, le frère d'Emma, une soixantaine d'années auparavant (à la suite de Rothbald II et Willem II). Sensiblement à la même époque, Gerberga II, épouse du comte du Gévaudan, s'intitulait comtesse d'Arles et de Provence. Elle a marié sa fille Dulcia à Raimond Béranger, comte de Barcelone. Ses descendants ont pris le titre de comtes de Provence. Enfin Alix, qui avait épousé le comte Ermengaud IV d'Urgell (en Catalogne aussi) et s'intitulait comtesse de Provence en 1102, a pris le titre de comtesse de Forcalquier vers 1110. C'est ce titre que ses descendants ont conservé dans l'histoire.

Dès le début du Xe siècle s'est cependant posée la question de la succession dans la famille comtale. En 993, après la mort de Willelm/Guillelm (Guillaume) II, c'est son frère Rothbald/Rothbold (Roubaud), déjà comte de Provence avec Willelm II, qui a pris les rênes du pouvoir et le titre de marquis, tandis que son neveu Willelm III (fils de Willelm II) devenait comte de Provence. A la mort de Rothbald en 1008, sa fille Emma est également devenue comtesse de Provence, de même que son frère Willelm IV est devenu comte, le pouvoir étant partagé avec Willelm III. Seul Willelm IV a porté, plus tard, le titre de marquis[1]. Wilelm III aurait trouvé la mort en 1018 ou 1019 pendant les affrontements avec les Fos[2]. Sensiblement à la même époque (vers 1019) la comtesse Emma s'est mariée avec le comte de Toulouse, un autre Willelm III, fils du second mariage de la comtesse Adalaiz I (présentement veuve du comte Willelm II de Provence)[3]. A la mort de Willelm III de Provence, ce sont ses fils Willelm, Fulco Bertran et Jofred (ou Josfred) qui, pour cette branche, ont hérité le titre de comtes. Mais ils étaient sans doute trop jeunes pour gouverner, et c'est leur mère Gerberga (ou Geriberga, ou Gisberga, Gerberge pour les classiques) et leur grand-mère la comtesse Adalaiz I (ou Adalacis, ou Adalax, Adélaïde pour les classiques) qui s'en sont chargées en leur nom[4]. Le pouvoir semble encore avoir été partagé, au moins à certaines occasions. La comtesse Emma a signé avec Adalaiz un acte concernant une *villa* dans le territoire de Manosque en 1021[5], et son frère Willelm (IV), toujours avec Adalaiz I, en 1024, un acte dans le comté d'Aix[6]. En plein conflit avec les Fos, ou juste à l'issue de celui-ci, il semble donc que les deux branches de la famille se sont entraidées.

18.1.1.1. La question des Willelm.

Le problème, ici, c'est que l'on se trouve avec un certain nombre de Willelm, ou Guillelm, ou Vilelm - et la plupart du temps on ne sait pas à qui l'on a affaire. Il y a en effet Willelm (IV) fils de Rothbald ; Willelm (III) de Toulouse époux d'Emma (et par ailleurs fils d'un ancien mariage de la comtesse Adalaiz I avec Raymund V de Toulouse) ; et Willelm (V) fils de Willelm III de Provence et petit-fils de la comtesse Adalaiz I. On est sûr que ce dernier

---

[1] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, p. 268.

[2] 1018 si la datation de la charte 226 de Saint-Victor, où il n'est plus fait mention de Willelm, est correcte : cf M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 226, p. 253 (*Ego Geiriberga comitissima et filii mei Vuilelmus et Fulco sive Josfredus*).
Pour plus de précision, voir G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 272. n. 1.
J.-P. Poly (La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 175 n. 22) a cependant situé très précisément la mort du comte Willelm III le 4 mars 1019.

[3] Adalaiz, Adalax ou Azalaïs d'Anjou, surnommée Bianca (Blanche), avait épousé :
- en premier lieu Stephan (Etienne) de Gévaudan décédé en 970, dont elle a eu quatre enfants,
- puis Raymund (Raymond) V de Toulouse (décédé en 978), fils du comte Raymund IV, frère du comte Hugo de Toulouse et comte lui-même à la disparition de celui-ci (972) dont elle a eu un fils, Willelm III de Toulouse, qui a épousé la comtesse Emma de Provence, fille de Rothbald.
Raymund IV (comte entre 942 et 961) parfois ignoré par les généalogies publiées, était le fils du premier mariage de Raymund III Pons (comte en 924-942).
- puis en 982 Louis V (futur roi de France) dont elle s'était séparée en 984 pour incompatibilité de tempérament,
- avant d'épouser en 984 Willelm II le Libérateur fils de Boson IV de Provence, frère de Rothbald, dont elle a eu encore deux enfants : Willelm III et Constantia.

[4] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 272 et s.

[5] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 653, datation 1005 visiblement erronée pp. 645-646.
G. de Manteyer (La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 269 n. 1) a daté l'acte d'octobre 1021.
Emma venait d'épouser le comte Willelm III de Toulouse qui n'était autre que le fils qu'Adalaiz I avait eu de son premier mariage avec Raymund V de Toulouse.

[6] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, tome 1, datation 1024 pp. 252-253.

(nommé Willelm V, car entre son père Willelm III et lui il faut intercaler Willelm IV fils de Rothbald appartenant à l'autre branche) est lui-même mort très vite - mais on ne sait pas quand… et il n'est pas si facile de s'appuyer sur des actes, qui demeurent rares, pour dater sa disparition. En 1024, c'est clair : c'est le fils de Rothbald qui a signé avec Adalaiz I, il a affirmé sa filiation dans l'acte. Mais dans un autre acte daté de 1025, on trouve un comte Vilelm (plus bas nommé Guilelm…) et un vicomte Vilelm. De qui s'agit-il ? L'acte porte sur un manse à Forcalquier… mais dans le comté de Toulon (*comitatu Tolonense*). Ce Forcalquier, nommé *castrum* en 1025, (*castro quod vocant Forcalcberium*) est encore attesté dans la charte 455, datée de 1031, mais cette fois-ci avec l'étiquette de *villa* (*in villa Foro Calcherio nominata*)[1]. Il s'agit là de Forcalqueiret, dans le Var, qui allait devenir l'une des plus puissantes forteresses de la région. Le vicomte mentionné serait Willelm II de Marseille qui avait justement épousé vers 1019 une Stephania de Forcalquier/Forcalqueiret et qui était l'allié des comtes de Provence contre les Fos. Le comte Willelm de l'acte de 1025 pourrait donc être Willelm V. Mais il pourrait tout aussi bien s'agir de Willelm IV (fils de Rothbald) avec qui Adalaiz I avait signé un acte dans le comté d'Aix en 1024, ou encore de son beau-frère Willelm III de Toulouse - dont l'épouse, Emma, signait avec la même Adalaiz une cession à Manosque... Ce dernier acte, dont Willelm V est absent, tendrait plutôt à suggérer qu'il était déjà mort lors de sa rédaction, qu'il faut sans doute situer avec G. de Manteyer en octobre 1021. Peut-être était-il malade. Il semble en tout cas déjà curieusement absent d'un acte de 1018 passé par Willelm III et son épouse Gisberga/Girberga, souscrit par les comtes Jofred et Bertran, leurs fils[2]. Mais ici on a pensé, et c'est vraisemblable, que les mentions de Jofred et Bertran avaient été rajoutées plus tard, après la mort de Willelm V, ce qui expliquerait son absence…

18.1.1.2. La question de (Fulco) Bertran.

Il reste que le nom sous lequel on a désigné Bertran lui-même n'est pas sans faire question. En 1018 et 1019, leur mère en effet a signé quelques actes où elle a mentionné ses fils (sans titres comtaux bien que leur père fût mort) : *ego Geiriberga comitissima et filii mei Vuilelmus et Fulco sive Josfredus*, dans la charte 226 de Saint-Victor (1018), déjà évoquée plus haut, *ego Geriberga comitissa… et mee filiorumque nostrorum quorum hec sunt nomina : Wilelmus, Fulcho, Jozfredus*... dans la charte 649, datée de 1019, qu'ils ont on outre signée *(Wilielmus, filius comitis Vilielmi, firmavit. Fulco, frater ejus, firmavit. Josfredus frater firmavit*). On le voit, pas de Bertran ici, mais un Fulco. Or par la suite les actes mentionnent bien le comte Bertran, et non Fulco. En fait si l'on en croit une charte de Saint-André-lès-Avignon, citée par G. de Manteyer[3], ce serait le même personnage : la comtesse Gerberga y mentionne en effet ses fils Willelm, Fulco Bertran et Gaufred (*ego Gisberga comitissa cum filiis meis Willelmo, Fulcone Bertranno, Gaufredo*). Bertran aurait donc eu deux noms, qu'il aurait porté alternativement ou successivement - et, une fois au moins, pour notre éclairage, simultanément - celui de Bertran paraissant s'appliquer plus spécifiquement à la fonction comtale. Il y a cependant une lacune importante dans les actes entre ce Fulco Bertran de 1019 et l'apparition du comte Bertran en 1030, et dans cette fenêtre il reste malaisé de situer la mort

---

[1] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, tome 1, charte n° 456 (daté de 1025) pp. 461-462, charte n° 455 (datée de 1031) pp. 460-461.

[2] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 271 n. 1 (fin) : "*ego Vuillelmus comes et uxor mea Gisberga … Signum Vuillelmi comitis et uxoris ejus Gisbergoe manus illorum firma. Jofredus comes firmavit. Bertrannus comes firmavit*."

[3] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 226 (1018) pp. 253-254, charte n° 649 (1019) pp. 641-642.
G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 272 n. 2 et p. 275. Sur (Fulco) Bertran, p. 365, n. 1, 2, et 3. La date de naissance proposée (vers 1015) paraît cependant un peu tardive.

de Willelm V qui pourrait tout aussi bien procéder d'une maladie que d'un épisode de la guerre menée contre les Fos qui a déjà coûté la vie à son père...

18.1.1.3. Comtes et marquis.

Bertran (Ier) et Jofred (Ier) ont exercé conjointement le pouvoir en se partageant, comme avant eux Rothbald et Willelm II, le titre de comte de Provence. C'est à ce moment-là que la Provence est devenue terre d'Empire en 1032, sans que cela ait aucune incidence sur son gouvernement. A la même époque, l'autre branche de la famille (la branche aînée descendant de Rothbald) avait aussi comme on l'a vu son Willelm (IV) qui portait, lui, le titre de marquis, notamment dans une charte de 1030[1]. A sa mort sans postérité survenue en 1037, les deux frères représentant la branche cadette, Bertran Ier et Jofred Ier, ont hérité de lui une partie de la Provence (un quart, indivis, qu'ils ont ajouté à leur moitié selon G. de Manteyer). Les villes d'Avignon et de Pont-de-Sorgues (Sorgues, au nord-est d'Avignon) n'étaient pas concernées car elles devaient (pour moitié) faire partie de l'héritage de la comtesse Emma, épouse de Willelm Taillefer. Par contre Jofred Ier et Bertan Ier ont hérité de Willelm IV le titre de marquis qu'ils ont partagé entre 1042 et 1051/1052[2]. Ce n'est que Raymund VI de Toulouse (Raymund de Saint-Gilles), à la génération suivante, qui a repris pour la branche aînée le titre de marquis à partir de 1094[3] : antérieurement, comme son père Pons de Toulouse, il a porté le titre de comte de Provence concurremment aux descendants de la branche cadette, Willelm Bertrand et Bertran II.

18.1.1.4. Scission de la branche cadette.

Dans cette branche cadette il faut donc distinguer les deux rameaux provenant de Bertran Ier et Jofred Ier. Ce dernier avait épousé Stephania-Dulcia de Marseille. Ils ont eu un fils (Bertran II de Provence) et une fille (Gerberga). Bertran Ier pour sa part a épousé une Hildegarda mentionnée une seule fois en 1040 et ils ont eu deux fils (Jofred II et Willelm Bertrand).
Les deux frères, Jofred Ier et Bertran Ier, ont donc croisé leurs prénoms à la génération suivante : le fils de Jofred s'appelait Bertran, et un fils de Bertran s'appelait Jofred. Ces fils-là, Bertran II et Jofred II, n'ont apparemment pas eu de postérité.
Gerberga, fille de Jofred Ier, s'est unie à Girbert comte du Gévaudan. Ils ont eu deux filles. L'aînée, Dulcia, s'est mariée en 1112 au comte Raimund Berengar III de Barcelone (Raimund Berengar Ier de Provence, Raimond Bérenger pour les classiques)[4]. La cadette, Stephania, s'est mariée à Raimund des Baux (ce qui, au milieu du XIIe siècle, allait nourrir les prétentions des Baux sur le comté et provoquerait les guerres baussenques).
Quant à Willelm-Bertrand il a épousé une Adalais/Adalax (II) - peut-être de Cavenez, mais rien n'est très sûr. C'est leur fille unique, une Adalais/Adalax encore (III), mariée au comte Armengol (Ermengaud) IV d'Urgell, qui est devenue plus tard la première comtesse de Forcalquier.
A la fin du XIe siècle, après la disparition sans postérité en 1090 du comte Bertran II (fils de Jofred Ier), le comté-marquisat de Provence n'avait donc plus aucun héritier mâle direct. Il allait falloir s'accommoder, sous peine d'en découdre à plus ou moins brève échéance.

---

[1] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 268.
[2] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 282 et p. 281 (suite n. 1 p. 278).
M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte n° 375 (1042) pp. 380-381 (*Josfredi, marchionis Provincie*), charte n°34 (1044) pp. 53-54 (*Gaufredus, marchio sive comes Provintie*), tome 2 charte n° 659 (1044) pp. 3-6 (*Bertrannus, auctore Deo, marchio sive comes Provincie*), charte n° 737 (1048) pp. 83-84 (*ego Gosfredus et Bertrannus, frater meus, utrique Provinciales marchiones sive comites*)…
[3] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 305.
[4] Dans les actes on trouve parfois Raimund Berenger ou Raymund Berengar, mais le plus courant reste Raimund Berengar.

18.1.1.5. Partages, intrications, revendications et redéfinitions.

Certaines parts avaient déjà été plus ou moins définies. C'est la branche cadette (issue de Willelm II) qui avait eu la part du lion aux dépens de la branche aînée (issue de Rothbald). A la mort du comte Willelm IV, frère de la comtesse Emma, en 1037, on a vu que le quart de la Provence qu'il possédait était en effet passé à cette branche cadette (alors représentée par Bertran Ier et Jofred Ier). Avec la moitié qu'elle possédait déjà cela lui faisait donc trois quarts de la Provence. Mais elle s'était ensuite scindée en deux rameaux.
Du temps de Willelm Bertrand, Jofred II et Bertran II, un accord tacite semble être intervenu entre ces deux rameaux. A Willelm Bertrand et Jofred II revenait Avignon (et peut-être déjà virtuellement la rive droite de la Durance). C'était le rameau avignonnais. A Bertran II, Arles (et peut-être déjà virtuellement la rive gauche de la rivière). C'était le rameau arlésien. La part de chacun ne semble cependant pas avoir été plus précisément définie, et celle des Toulouse paraît avoir été laissée de côté. Globalement l'indivision a cependant prévalu jusqu'au début du XIIe siècle[1], et on peut alors parler de partage virtuel.
En théorie cependant, après la mort de Bertran II survenue en 1090, trois huitièmes de la Provence auraient dû aller à Adalais III (fille de Willelm Bertrand) et trois huitièmes à Gerberga (sœur de Bertran II), les deux derniers huitièmes restant aux héritiers d'Emma. Mais le partage ne s'est pas fait immédiatement, et cela a permis d'étoffer une autre catégorie de protagonistes : les époux des héritières.
Depuis quatre générations en effet il fallait compter - et ce n'était pas rien - avec la maison de Toulouse qui descendait de la branche aînée par Emma, fille de Rothbald.
En outre, vers 1080, en la personne d'Armengol (Ermengaud) IV la maison d'Urgell s'était alliée à Adalais III, fille de Willelm Bertrand et d'Adalais II (rameau avignonnais de la branche cadette).
Et avec Raimund Berengar III, en février 1112, la maison de Barcelone s'est unie à Dulcia, fille aînée de Girbert et de Gerberga (rameau arlésien de la branche cadette).
Dans les faits, la puissance de chacune des trois maisons héritières a donc compté pour beaucoup : au final, il y a eu des huitièmes qui étaient beaucoup plus gros que d'autres.
Il y a certainement eu un accord entre Gerberga (héritière de Bertran II en 1090) et la maison d'Urgell. Mais on n'en connaît pas la date - ni s'il a été formalisé. On ne sait pas non plus s'il impliquait déjà la maison de Barcelone. Il a dû être postérieur à 1090. A cette date en effet, le comte Armengol IV d'Urgell, s'il venait à décéder, désignait parmi les tuteurs de son fils les évêques de Vaison et de Nice, et il s'est présenté lui-même comme comte de Nice[2], alors que ces deux villes ne faisaient pas partie du territoire imparti plus tard à son épouse Adalais III, sans doute aux termes de cet accord.
Adalais III est revenue en Provence après la mort d'Armengol survenue en 1092. Dix ans plus tard, en 1102, elle portait encore le titre de comtesse de Provence, ce qui pourrait traduire que rien encore n'avait été décidé[3]. Mais d'un autre côté il semble bien qu'elle s'était déjà installée à Forcalquier où elle régnait en maîtresse, de même qu'à Sisteron où elle a juré protection à l'évêque[4]. Entre 1101 et 1105, elle a reçu en Avignon, avec sa mère Adalais II, le serment de fidélité d'Ermensenz (veuve du vicomte Rostagn Berenguer). C'est, pour la zone qui nous occupe ici, le premier acte rédigé en provençal mêlé de latin. Dans ce document toutes deux,

---

[1] F. Mazel, Pouvoir comtal et territoire. Réflexion sur les partages de l'ancien comté de Provence au XIIe siècle, ds Mélanges de l'Ecole Française de Rome - Moyen Âge, 123, 2, 2011, p. 467-486.
En ligne, ici § 23 :
https://mefrm.revues.org/634
[2] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 329.
[3] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 320. - G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 40.
[4] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 165, n. 201.

mère et fille, sont qualifiées de comtesses, mais sans plus de précision (*Adalax commitissa, filia Adalax commitissa*)[1]. On mentionne clairement qu'Adalais III était suzeraine du territoire "*des Durencia en za*" au-delà de la Durance - toute la rive droite, donc. Mais on indique aussi qu'elle partageait encore ce territoire avec Bertran, le fils du comte de Toulouse (Raymund de Saint-Gilles, Raymund VI). Ce dernier avait dû lui avait laisser son domaine provençal pour son mariage en 1095, ou avant de s'embarquer pour la première croisade en 1096. Ermensenz rendait donc hommage à Adalais III pour les trois quarts des châteaux d'Avignon, Manosque (ou peut-être Mane) et Forcalquier, le dernier quart étant à Bertran.
Si un partage au moins amiable paraît avoir été effectué entre les deux rameaux de la branche cadette après 1090, et vraisemblablement avant 1101/1105, entre le rameau avignonnais de la branche cadette et les Toulouse descendant de la branche aînée rien n'était donc encore réglé.
En 1110, lors de la cession du *castrum* de Lurs, Adalais s'est qualifiée de comtesse de Forcalquier (et son fils de marquis de Provence) : *ego Adalais, comitissa Ful(cal)chierensis, et mater mea Adalais, et filius meus Willelmus, marchio Provincie*[2]. Cela pourrait indiquer que, cette fois-ci, le partage était fait : Willelm, son fils, pouvait prendre le titre de marquis de Provence dans la part qui lui revenait[3]. Cela reste cependant assez incertain[4]. Entre 1168 et 1170 en effet, le pape a confirmé la donation de Manosque/Toutes-Aures aux Hospitaliers, effectuée par le comte Bertrand II de Forcalquier avant de s'embarquer pour Jérusalem. Or dans cet acte, Alexandre III a signifié que le comte devrait indemniser les Hospitaliers dans le cas où le comte de Toulouse s'opposerait à ce don[5]. Cela semble indiquer que les Toulouse avaient toujours leur mot à dire à Manosque.
Quelques années plus tard pourtant, en 1195, dans un traité de non-agression passé entre les maisons de Forcalquier et de Toulouse, les deux comtes se garantissaient mutuellement le respect des limites de leur comté en évoquant un accord qui avait eu lieu auparavant et qui marquerait donc le partage définitif, sinon la fin complète des indivisions.
Dans un acte de 1229, on indique que le comte de Toulouse avait remis le *castrum* de la Roquette à Bertrand de *Cavellione*/Cavaillon plus de soixante ans auparavant. Son fils Guido le possédait toujours - et en outre le hameau de Saint-Philéas/Saint-Phalez sur le plateau (*manso et burgo Sancti Philee*) et le *castrum* de Saint-Ferréol, sans doute de même origine. Dans les années 1160/70 le domaine de Toulouse s'étendait donc déjà jusque-là[6]. Au-delà

---

[1] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 314-315, p. 388 n. 4 (texte partiel). - G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 41. n. 3 et p. 42.
Voir aussi M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, pp. 444 et 476. en ligne : https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA_se_M._Varano_vol._1_2_3.pdf
Le compte rendu de P. Meyer (Rapport dur deux communications de M. L. Blancard, ds Revue des sociétés savantes des départements, 4e série, Tome X, 2e semestre 1869, pp. 478-482) cité par ces auteurs, n'apporte rien sur le texte.
http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35890s/f1.image
[2] G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 40. - J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome 1, Province d'Aix, Paul Hoffmann, Montbéliard, 1895, Instrumenta, col. 449, XII.
[3] En ce sens M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 477.
[4] Certains auteurs préfèrent renvoyer à 1126/1127, et évoquer un traité qui aurait été passé entre Alphonse Jourdain et Willelm Ier de Forcalquier : F. Mazel, Pouvoir comtal et territoire. Réflexion sur les partages de l'ancien comté de Provence au XIIe siècle, ds Mélanges de l'Ecole Française de Rome - Moyen Âge, 123, 2, 2011, p. 467-486, ici § 26 de la version en ligne https://mefrm.revues.org/634
[5] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 478.
[6] Pour le père de Guido de Cavaillon, B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, p. 14 n. 3. - L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, ds Revue des églises de France, 1, 1910, pp. 82-104, ici 101 et s.

c'est moins sûr : le *castrum* de Mérindol a été mentionné en 1225/26 mais on ne connaît pas son ancienneté à cette date. L'implantation de Puget-sur-Durance en 1216 et cette mention du *castrum* de Mérindol peuvent laisser penser que c'est à ce moment-là, les deux premières décennies du XIIIe siècle, qu'il y a eu précision, sinon définition exacte, des limites.

18.1.1.1. Le traité de 1125.

Le traité de 1125 qui a fixé les limites entre les héritiers de la branche aînée (les Toulouse) et la branche cadette arlésienne (les Barcelone) pourrait nous en apprendre un peu plus. Mais il pose aussi bien des questions.
Il mentionne en effet Avignon, Le Thor, Sorgues et Caumont, indivis pour moitié entre les Toulouse et les Barcelone. Pour Avignon cela constitue un bouleversement complet par rapport aux trois quarts que possédait Adalais III entre 1101 et 1105[1]. Or celle-ci a continué à s'intituler comtesse d'Avignon au moins jusqu'en 1129, au moment de la mort de son fils Guillelm Ier de Forcalquier[2]. En soi cette revendication d'Adalais ne serait guère probante car Guillelm s'intitulait aussi marquis de Provence. Mais il est mort à Avignon, où il résidait. Et ce n'est pas tout. Ultérieurement, dans le traité de 1195 passé entre les maisons de Forcalquier et de Toulouse, et reprenant des accords déjà énoncés, la ville d'Avignon appartient encore clairement pour moitié aux Forcalquier, pour moitié aux Toulouse[3]. On ne sait donc trop à qui la ville appartenait réellement, des Barcelonne ou des Urgell, au vu de ces deux traités. Mais ceux-ci offrent au moins une similitude : la part d'Adalais III dans Avignon, de trois quarts en 1101/1105 a été ramenée à la moitié en 1125 et en 1195 au profit des Toulouse. On est donc tenté d'attribuer cette modification à une négociation postérieure à 1101/1105 et antérieure à 1125, et peut-être même antérieure à 1110 (et la première revendication par Adalais III du titre de comtesse de Forcalquier).
En outre, le traité de 1125 ne dit rien de L'Isle-sur-Sorgues. Or dans l'accord de 1195, cette ville était, comme Avignon, indivise pour moitié entre Forcalquier et Toulouse[4]. Si cela n'éclaire en rien la situation d'Avignon, cela pourrait indiquer, pour autant que l'on puisse se fier aux termes du traité de 1125, que les places de Caumont, Sorgues/le Pont-de-Sorgues et le

---

Pour le *castrum* de Mérindol : B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, pp. 14 et 426 (*castri de Merindol et castri de Roqueta*).
Pour Puget : P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 317. Le nom est mentionné dès 1216, un village seulement en 1290 mais dès 1250 la communauté des habitants était en conflit avec Silvacane pour des terres de la rive droite qu'occupait l'abbaye de Silvacane.

[1] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 322. - F. Mazel, Pouvoir comtal et territoire. Réflexion sur les partages de l'ancien comté de Provence au XIIe siècle, ds Mélanges de l'Ecole Française de Rome - Moyen Âge, 123, 2, 2011, ici annexe 3, Convention de "paix et de concorde" entre Alfonse, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, et Ramon Berenguer, comte de Barcelone, au sujet du castrum de Beaucaire, de la terre d'Argence et de tout le comté de Provence (15 septembre 1125) : *medietate civitatis de Avinione … medietate de ipso castro de Ponte de Sorgia … medietate de ipso castro de Caumono … medietate de ipso castro de Tor*.
Voir aussi § 11 de la version en ligne https://mefrm.revues.org/634

[2] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 320 et n. 3 (comtesse d'Avignon et de Forcalquier, *Adalax Avennicensis atque Forcalqueriensis comitissa*).

[3] F. Mazel, Pouvoir comtal et territoire. Réflexion sur les partages de l'ancien comté de Provence au XIIe siècle, ds Mélanges de l'Ecole Française de Rome - Moyen Âge, 123, 2, 2011, ici annexe 4 : Échange de serments de sécurité entre Guilhem II, comte de Forcalquier, et Raimon VI, comte de Toulouse, au sujet des limites de leurs comtés respectifs (1195) : *medietatem Insule et Avinionis*.
Sur ce traité mettant fin aux indivisions, voir par exemple M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 471.

[4] "*medietatem Insule et Avinionis*" : F. Mazel, Pouvoir comtal et territoire. Réflexion sur les partages de l'ancien comté de Provence au XIIe siècle, annexe 4.

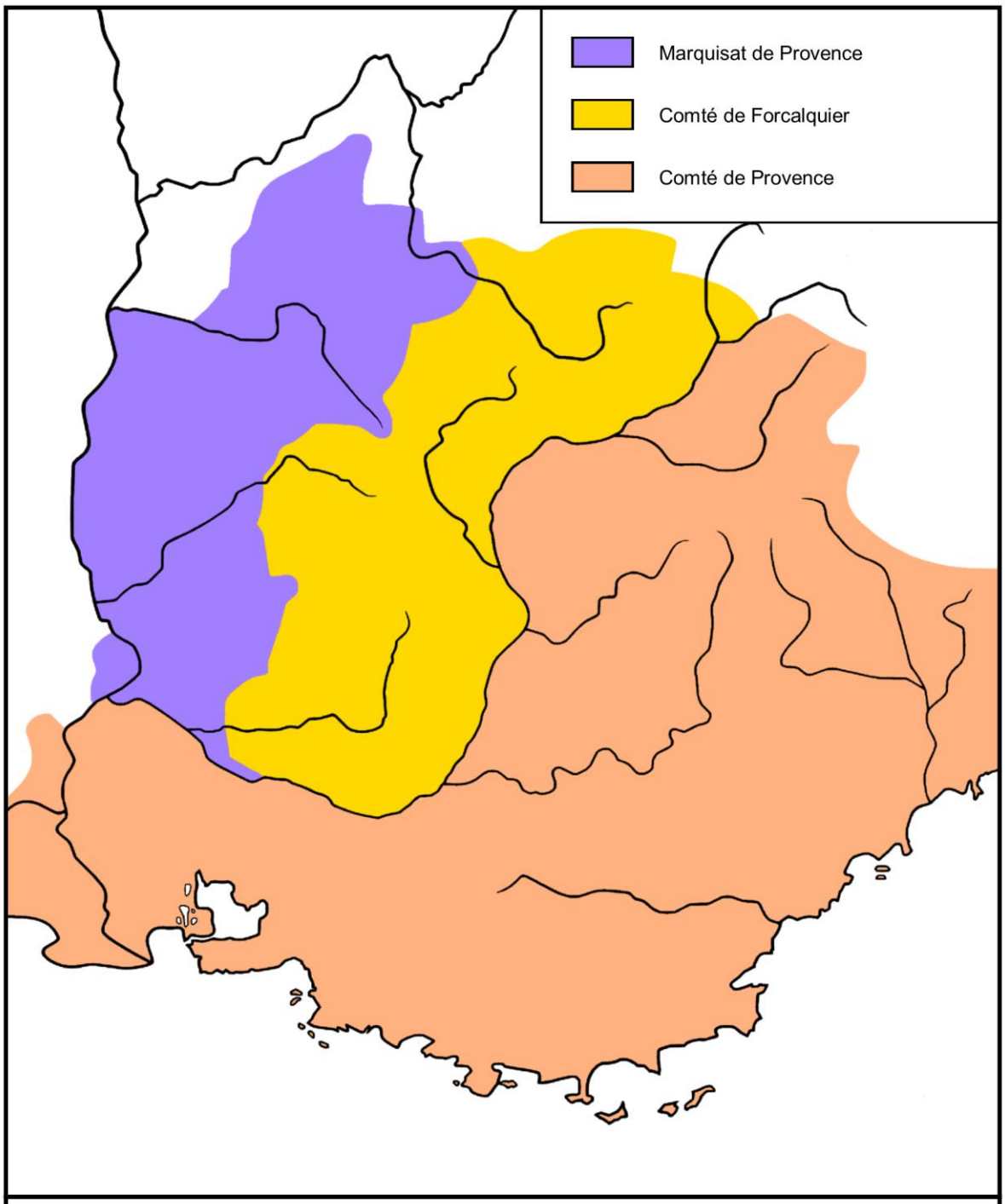

Pl. 91 : LE PARTAGE DE 1125.

En 1125, après bien des tractations entre les diverses parties, le partage du comté de Provence a fait apparaître trois entités correspondant à trois zones distinctes.
Le marquisat de Provence, qui était échu aux Toulouse, occupait dans la plaine du Rhône les terres de loin les plus riches (notamment le futur Comtat Venaissin). Mais les comtes de Toulouse s'étaient croisés, et à leur retour ils seraient pris dans l'hérésie cathare.
Le comté de Provence, échu aux Barcelone, possédait la majeure partie de la Provence, à l'est et au sud de la Durance. Pourvu lui aussi de zones fertiles, il avait en outre le contrôle de tous les accès à la mer. Toutefois l'autorité des Barcelone y était contestée. A la mort sans héritier mâle de Raimond Bérenger III en 1166, c'est son cousin germain Anfos (Alphonse) d'Aragon qui allait récupérer le comté.
Entre les deux, enfin, on trouvait le comté de Forcalquier, dont les maîtres descendaient du second mariage du comte Armengol IV d'Urgell (avec Adalaïs III de Provence). Les auteurs traitant la Provence médiévale ont souvent jadis ignoré ce territoire - parce qu'il ne s'intitulait pas Provence, sans doute. Il apparaît comme un bastion montagneux, où les bonnes terres sont rares. Mais il contrôlait la voie des Alpes, grande source de revenus en des temps où fleurissaient les seigneuries de route. En 1193 il allait à son tour, par mariage cette fois-ci, tomber dans l'escarcelle des rois d'Aragon.

Thor avaient préalablement été attribuées aux Barcelone et L'Isle-sur-Sorgues aux Forcalquier (ce qui justifierait le silence du traité de 1125 à son sujet, et sa mention dans celui de 1195).
Entre 1101/1105 et 1125, trois grands domaines en tout cas ont émergé même si tout était loin sans doute d'être réglé entre Toulouse et Forcalquier.

18.1.1.1.1. La part des Toulouse, le marquisat de Provence.

Aux Toulouse, héritiers de la branche aînée issue de Rothbald, revenaient le comté de Vénasque (Cavaillon, Carpentras), les comtés d'Orange, de Valence et de Die, de même que la moitié d'Avignon, de Caumont, du Thor, de Sorgues et de L'Isle-sur-Sorgues. Il faut rajouter outre-Rhône Beaucaire (*Ugernium* à l'époque romaine) et son territoire (l'*Argencia*/Argence). Ces terres, limitées au sud par la Durance et au nord par l'Isère, à l'ouest par le Rhône (mais avec les exceptions de Beaucaire et de l'Argence) formaient le marquisat de Provence (bien que cela n'empêchât pas, comme on l'a vu, les autres héritiers de s'intituler marquis de Provence). Dans le Luberon, ils possédaient sans doute déjà le *castrum* de Saint-Ferréol et celui de la Roquette (confié par Raimund VII à Bertrand de Cavaillon dans les années 1160). Ces deux huitièmes-là n'étaient pas petits, surtout si les Toulouse conservaient un droit de regard sur Manosque et peut-être une partie du comté de Forcalquier.

18.1.1.1.2. Les parts des Barcelone, les comtés de Provence et de Forcalquier.

Le rameau arlésien de la branche cadette issue de Willelm II le Libérateur, dorénavant passé dans la maison de Barcelone, possédait pour sa part toute la rive gauche de la Durance depuis la vallée de l'Ubaye jusqu'au Rhône et à la mer, ainsi que la moitié des villes de Caumont, du Thor et de Sorgues. Cet immense domaine constituait le comté de Provence, et ces trois huitièmes semblent fort bien pourvus en territoires. Cependant c'était un domaine dont le contrôle n'était pas acquis. A Arles, l'archevêque, les Marseille et les Baux étaient tout-puissants. Il allait falloir conquérir Aix militairement. Et le reste était aux mains de familles (les Castellane, les Moustiers, les Marseille et les Baux encore, les Nice) qui se considéraient plus ou moins maîtresses chez elles. Selon J.-P. Poly, seul le domaine de Tarascon fournissait un point d'appui solide aux Barcelone[1].
Le rameau avignonnais de la branche cadette, enfin, passé dans la maison d'Urgell mais très vite émancipé (par manque d'intérêt de celle-ci), avait toute la rive droite de la Durance jusqu'à l'extrémité du Petit Luberon (jusqu'à Mérindol) et au-delà au *Mons Alvernicus* (peut-être les Espessades ou les Espialards, au-dessus de la Tour-de-Sabran)[2], au pays de Sault et aux Baronnies, jusqu'au col de Cabre. En amont de la vallée de l'Ubaye, il s'étendait sur les deux rives de la Durance, jusqu'au Champsaur et à L'Argentière (Largentière-la-Bessée dans les Alpes, qui serait acquise vers 1150). Hors de ces limites, il possédait la moitié de L'Isle-sur-Sorgues, qui en était très proche, et, assez vraisemblablement, jusqu'en 1129 au moins, encore la moitié d'Avignon. C'était là le comté de Forcalquier - et le Luberon appartenait donc à ce dernier : seule sa marge occidentale lui échappait avec Cavaillon et la rive droite de la Durance jusqu'à la Roquette, voire déjà Mérindol. Et ces trois huitièmes-là, surtout si les Toulouse conservaient un droit de regard sur une partie du territoire qu'ils recouvraient, paraissent un peu maigres.

18.1.2. Forcalquier : un site tardivement fortifié.

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 281.
[2] Le terme lui-même, associé à l'Auvergne, n'est guère significatif : on le retrouve aussi bien dans Mondevergues près d'Avignon (mons Alvernicus aussi au Moyen Age) que dans les Tousques d'Auvergne au-dessus de Vaugines, entre le vallon de Vaunière et le sommet de Boumatroues (carte I.G.N. au 1/25.000, Reillanne 5/6, 1974, relevés de 1933-1934).

Pour autant, le comté de Forcalquier, quoique fort montagneux, n'était pas dépourvu de ressources. Et d'abord les routes qui le parcouraient, tant la voie des Alpes, le *Camin Roumieux* des pèlerins de Rome qui en constituait la colonne vertébrale, que les voies qui mettaient en relation les Alpes du sud avec le Diois (et la vallée du Rhône) ou la vallée de l'Isère par les cols de Cabre, de Lus, ou Bayard. A ce titre, le comté mérite bien le nom de seigneurie de route - et même ici de routes - qui lui a souvent été donné.
On se souvient que cette importance des chemins (et principalement de la route, celle des Alpes) a dû s'affirmer dès la seconde moitié du Xe siècle : Ansouis était qualifié de *castrum* en 963, Bonnieux en 966/72, Saignon en 976, Roussillon en 986, et c'est sans doute pour contrôler la grande voie des Alpes que Willelm II le Libérateur a créé, pour son fidèle Lambert, époux de Walburgis, le proto-fief de Reillanne. A cette époque la résidence ordinaire des comtes, lorsqu'ils séjournaient en haute Provence se trouvait plus à l'est, à Manosque (Toutes-Aures). Et Forcalquier n'était rien.
Il y avait bien eu au début du IXe siècle une *villa Betorrida* mentionnée dans le polyptique de Wadald (en 813/814) dont l'une des 33 *colonicae* s'appelait *colonica in Carmillo Sancto Promacio* : il s'agirait du prieuré Saint-Promasse, dans le quartier des Charmels, à l'est de la ville, au sud du ravin des Charmets, dont on a pu suivre la trace jusque sur la carte de Cassini en 1762 (Charmelle)[1]. Une autre *colonica* de la *villa Betorrida*, la *colonica* (...) *in Sugnone*, a été identifiée au quartier des Souyons situé dans la montagne, juste au nord de la ville. La *villa Betorrida* la partageait sans doute avec une autre *villa*, la *villa Sinaca* qui possèdait pour sa part une *colonica in Sugione*[2]. On pourrait situer la *villa Sinaca* vers Fontienne où l'on connaît au Xe siècle une *villa Ausonivis* et une *vallis Alsonica/Ausonica*[3] qui a donné son nom au vieux site des Orgues à 2,5 km au sud de Saint-Etienne-les-Orgues et à 1,7 km au nord-ouest de Fontienne. Mais pas de Forcalquier pour le moment…
Le premier acte qui mentionne le nom est situé entre 1018 et 1032. Il s'agit d'une donation à l'église Saint-Promace (orthographiée *sancti Cromatii*), effectuée par le comte (Fulco) Bertran, d'un manse situé *in comitatu Sisterico*, *in castro Furnocalcario*. Dans la même fourchette chronologique, mais vers la fin, on retrouve ce terme sans un autre acte daté cette fois de 1030 : un Aribert et son épouse Leutildis ont voulu restaurer l'église Saint Promace, dédiée cette fois à saint Promace, saint Maurice et saint Romain (*sancti Promacii et sancti Mauricii sive sancti Romani*), qui est dite *sub castro Furnocalcario*, sous le *castrum* de Forcalquier. Enfin, toujours autour de 1030, un dernier acte intitulé plus tard *de Forcalcherio* mentionne une autre donation à Saint-Promasse (*sanctum Promasium*) effectuée par un Martinus fils d'Accelinus[4].
L'apparition d'un *castrum* à Forcalquier entre 1018 et 1030 semble donc récente par rapport à d'autres que nous avons vus dans le Luberon - Ansouis avant 961/963, Bonnieux avant 966/972, Saignon en 976, Roussillon en 986… Et encore ce *castrum*, sans doute très modeste, était-il situé dans le comté de Sisteron (*in comitatu Sisterico*) : pas le moindre comté de Forcalquier en vue, donc.

---

[1] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), p. 639. - J.-Y. Royer, Forcalquier, des origines à la naissance du comté, ds Archéologie au Pays de Forcalquier, radioscopie d'un territoire rural, Mane, Les Alpes de Lumière, 103, 1990, p. 66-70, ici p. 67.
M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 109.
[2] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), p. 641.
[3] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, charte n° 679 (1073, *valle Alsonica*) pp. 19-20, 681 (1030, *villa Ausonivis*) pp. 21-22, 683 (1073, *valle Ausonica*) pp. 22-23.
[4] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, charte n° 666 p. 12, charte n° 678, p. 18 et charte 676 p. 17.

Mais alors, comment se fait-il que quelque 70 ans plus tard Adalais III s'intitulât comtesse de Forcalquier ? Pourquoi cette extraordinaire promotion du petit *castrum* ? Et pourquoi, et comment, les comtes de Provence, qui avaient initialement une résidence à Manosque, ont-ils investi cet arrière-pays ?
Il est évident que la topographie de Forcalquier, comme celle d'Ansouis dans le pays d'Aigues, est propice à la fortification. C'est celle d'un rocher abrupt et isolé, même si, ici, la montagne est proche. En outre la route des Alpes, l'ancienne voie Domitienne, passait à peu de distance vers le Grand Tavernoure, la Camargue, Tatet, Niozelles, les Bons-Enfants et N.-D. des Anges (entre Pierrerue et La Brillanne). Le *castrum* en était donc assez près pour pouvoir la contrôler, mais suffisamment en retrait pour être à l'abri d'un raid. Il bénéficiait en outre d'un site voisin et quasi-jumeau, celui de Mane. Avant même d'être garni d'une fortification, ce qui paraît assez tardif, ce dernier pouvait verrouiller les accès à Forcalquier au sud et le couvrir à l'est et à l'ouest[1] - ce qui manquait à Ansouis par exemple, même si la Tour-d'Aigues a peut-être tenté d'y remédier. En fait, quand on considère le site de Forcalquier, la question qui vient à l'esprit c'est juste... pourquoi pas avant ? La réponse paraît aller de soi : sans doute parce que le maître de ce territoire n'en avait pas besoin. Mais dans la formidable éruption de points fortifiés de la fin du Xe et du début du XIe siècle, qui pouvait se permettre d'ignorer un tel emplacement ? Là on ne voit guère qu'une famille - et c'est la famille comtale elle-même. Pour s'y établir, Adalais III et son fils n'ont donc chassé personne, ils étaient là chez eux - et sans doute même, vraiment chez eux : pas de Toulouse apparemment, là autour, pour leur disputer leurs droits. Quand Bertran Ier y donnait un manse, il ne faisait que détacher une toute petite parcelle d'un domaine qui devait être, alentour, très conséquent. Une dernière question s'impose alors, bien sûr : d'où ce domaine venait-il ? Pour y répondre, il faut peut-être se souvenir que le premier acte mentionnant Forcalquier émanait de Bertran Ier...

18.1.3. Une capitale née de rien ?

En 1018, Bertran s'appelait encore Fulco dans tous les actes - et la famille comtale a dû faire face à la rébellion des Fos.
Très rapidement, le père de Fulco, Willelm III, y a perdu la vie. Et Fulco a changé de nom.
Dans un premier temps, il a semble-t-il utilisé un double nom, Fulco Bertran, puis il s'est fait appeler simplement Bertran.
Son frère aîné Willelm V (car il y avait on s'en souvient un Willelm IV, fils de Rothbald, dans l'autre branche) est mort également très vite, sans que l'on sache si c'est au combat lui aussi ou si c'est de maladie : à l'époque une simple appendicite, un *miserere*, vous tuait son homme en quelques jours. De toute façon on a là un trou dans la documentation. Entre 1019 et 1030, on sait vraiment peu de choses de la famille comtale.

---

[1] Mane ne connaît en effet qu'une occurrence tardive, vers 1190 (M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte n° 973 pp. 418-419).
Sur le développement des châteaux de Céreste, Reillanne, Lincel, Saint-Michel, et Mane en liaison avec celui de Forcalquier, voir M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 720-721 (bien que celui de Reillanne soit vraisemblablement antérieur à la naissance de Forcalquier et que Céreste soit le siège d'un des péages les plus anciens du territoire).
Dans le serment d'Ermensenz, en 1101/1105, on trouve toutefois mention d'un Manoa qui pourrait s'appliquer à Mane plutôt qu'à Manosque (*El castel de Fornchalcherii... El castel de Manoa... El castel de Avinione*) : en faveur de cette hypothèse, si l'on veut retenir que les lieux ont été mis en ordre dans la charte (ce qui demeure très incertain) on peut observer que Manosque n'est pas situé entre Forcalquier et Avignon alors que Mane s'y trouve. En plein développement du comté de Forcalquier, il n'est donc pas complètement exclu que l'on eût mentionné Mane. Mais cela reste quand même tardif (1101/1105)... et peu sûr.
Voir G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 388-389 (n. 4 p. 388 et suite p. 389).

En 1030 en tout cas, c'est Bertran - et Bertran seul[1] - qui a pris les armes et s'en est allé affronter les Fos qui venaient de se lancer dans le deuxième épisode de leur sédition.
Mais celle-ci avait changé de visage. En haute Provence, le premier épisode avait vu la branche pseudo-Lacoste des proto-Castellane, Aldebert et son frère Rostagn, tous deux fils de Vuarac, enflammer la grande noblesse au prétexte de récupérer les biens que Cluny y possédait - et sans doute aussi, au-delà, l'héritage de Maïol et des descendants de son frère. Cela représentait un énorme domaine. La majeure partie du domaine de Fulcher le jeune et de son épouse Raimodis était en effet très probablement passée entre les mains de la famille de cette dernière, les Narbonne-Mâcon, lorsqu'elle s'était réfugiée en Mâconnais avec ses enfants, dans les années 915/920, pour fuir les exactions d'Hugo d'Arles. Au milieu du Xe siècle, après la mort de celui-ci, Chonrad le Pacifique, roi de Burgundie, qui avait eu beaucoup à craindre d'Hugo d'Arles, a voulu que les choses changent. Il a fallu trouver une nouvelle famille comtale. Le conseil des Narbonne-Mâcon, vassaux de Chonrad pour leurs terres de Besançon et Salins, mais également anciennes victimes d'Hugo d'Arles, paraît avoir été sollicité. Il semble en tout cas qu'ils ont doté les nouveaux comtes, choisis en Mâconnais, et sans doute dans leur entourage, d'une partie de l'héritage de Maïol et de son frère Eyric, peut-être en échange de la reconnaissance de leurs droits sur le reste - qui étaient alors bien menacés à la fois par les Sarrasins et par certaines familles nobles restées en Provence. Vingt ans plus tard, une partie au moins du domaine des proto-Reillanne, sans doute concédé par le comte Willelm II à Lambert et son épouse Walburgis, devait provenir de cette ancienne libéralité des Narbonne-Mâcon à l'égard de Boson IV et de son frère Willelm I… Maïol a donc été obligé de se démener pour récupérer d'une part les propriétés que les pseudo-Lacoste avaient soustraites sur place à son héritage (et à celui d'Eyric) et d'autre part les domaines que possédait le comte Boson IV puis ses héritiers. Il y avait très partiellement réussi à sa mort. En 992, Vuarac avait dû faire amende honorable pour le meurtre d'Eyric, frère de Maïol, et rendre à Umbert dit de Caseneuve, le fils d'Eyric, quelques-unes des propriétés qui faisaient litige. Et à la fin août 993, peu avant sa mort, le comte Willelm II avait restitué à Cluny le domaine de Valensole. Plus tard, en 1037, les comtes de Provence issus des deux branches de la famille, Bertran Ier, Jofred Ier et Willelm IV, ont confirmé la restitution de Valensole que Willelm II avait effectuée en 993 - à moins qu'ils l'aient étendue car on ne sait pas bien si ces restitutions de 1037, passées à Sarrians et Piolenc, concernaient Valensole ou d'autres domaines du pays de Riez. Ils ont en tout cas précisé que ces biens leur venaient de leurs ancêtres communs (nommés *antecessoribus* dans les deux chartes), ce qui semble clairement faire remonter l'origine de leur possession à Boson IV[2]. Mais ce n'était là que des gouttes d'eau.
Les héritiers du comte, Rothbald II puis Willelm III, Willelm IV et peut-être Emma, devaient encore posséder d'immenses espaces - notamment entre Apt, Manosque et Sisteron[3]. On peut, peut-être, tenter d'aller un peu plus loin. E. Magnani a en effet observé que pendant une

---

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 177. Durant le premier épisode de la rébellion, après la mort de Willelm III et Willelm V, ce sont les comtesses qui semblent avoir assumé le gouvernement, sans doute assistées des représentants de la branche aînée comme en témoignent les actes de 1021 et 1024 - Willelm IV, Emma et son époux Willelm III de Toulouse (fils d'Adalaiz).
[2] A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome IV, charte n° 2916 et 2917, passées à Sarrians (Bertran et Gausfred/Jofred) et à Piolenc (Willelm) en mai 1037.
A noter que la comtesse Emma, sœur de Willelm IV, n'était pas concernée.
[3] Emma ne semble pas avoir été concernée par la confirmation de la restitution des domaines de Sarrians et Valensole en 1037 qui sont liés à Maïol et Fulcher le Jeune, mais elle a signé avec Adalaiz I un acte concernant une *villa* dans le territoire de Manosque en 1021 : cf M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 653, datation 1005 visiblement erronée pp. 645-646. - G. de Manteyer (La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 269 n. 1) a daté l'acte d'octobre 1021.

trentaine d'années les héritiers de Willelm II avaient boudé l'abbaye[1]. On peut donc supposer qu'avant même l'ébauche d'un partage, ce sont eux qui avaient recueilli l'héritage de Fulcher le Jeune, parce que Willelm II se l'était approprié - et il même n'est pas exclu que cela ait pesé dans l'ascendant qu'il a pris sur son frère aîné, Rothbald. Dans la charte 1837 de Cluny, on dit que Maïol avait confié Valensole à Willelm II en usufruit[2]. Il s'agit sans doute d'une façon élégante - et fort diplomate - de dire qu'il avait accepté les faits dans l'espoir qu'on en restituerait le domaine à son abbaye lors de la mort du comte. Willelm II a respecté ce souhait pour Valensole. Mais auparavant il avait concédé une partie de l'héritage de Fulcher le Jeune et Raimodis (la *vallis Reglana* ou *Reliana* qui s'étendait pratiquement jusqu'à Salagon) à son fidèle Lambert époux de Walburgis. Et il semble bien que ses héritiers n'avaient pas l'intention d'aller plus loin dans les restitutions. Ils se sont même fait tirer l'oreille pour confirmer celle de Willelm ou éventuellement accepter de l'étendre. Dans l'acte qui les implique en effet, la charte 2916, les comtes de la branche cadette paraissent avoir été un peu contraints : il a fallu semble-t-il rien moins que la présence de cinq prélats (dont l'archevêque d'Arles Raiambald descendant de Lambert dit de Reillanne) pour obtenir leur consentement et rendre irrévocable leur décision. Il y aurait donc eu, dès le troisième quart du Xe siècle sans doute, une mainmise de la branche cadette sur les domaines issus de l'héritage de Fulcher. La comtesse Emma pouvait bien contresigner la donation d'une propriété à Manosque en 1021. Cela faisait partie de l'indivision. Mais autour de Forcalquier et jusqu'à la montagne de Lure, ni elle ni ses descendants n'avait probablement leur mot à dire.

Ainsi la rébellion de la haute Provence à la suite des Fos en 1018, emmenée par les héritiers de Vuarac et dirigée contre le comte Willelm III et contre Cluny, désigne assez bien l'objet des convoitises : l'ancien domaine de Fulcher le Jeune.

A l'issue de ce premier épisode de la rébellion des Fos, les comtesses (Adalaiz I veuve de Willelm II, et sa bru Gerberga veuve de Willelm III) ont dû remercier leurs fidèles tout en marginalisant les rebelles. Les descendants de Vuarac qui avaient attisé la rébellion en haute Provence ont été progressivement évincés du Luberon où ils n'ont plus conservé à terme qu'une partie de Saignon (les Bot y étant également installés, et peut-être par le comte Bertran). A l'exception des Castellane parmi lesquels ces pseudo-Lacoste avaient trouvé refuge, toutes les autres grandes familles se sont ralliées - et notamment les proto-Mévouillon et leur nombreuse parentèle. On les trouve aux côtés du jeune comte Bertran, à Saint-Victor de Marseille, en août 1031, après la conclusion du second épisode de la rébellion des Fos qu'ils ont aidé à mater. Quant aux proto-Agoult, fidèles de la première heure, et que les descendants de Vuarac avaient menacé directement, c'est à ce moment sans doute qu'ils sont entrés en possession de l'essentiel de leur domaine. Outre Caseneuve, celui-ci incluait au milieu du XIe siècle les agglomérations et les *castra* de Gignac, Goult, Gordes, Joucas, Gargas, Croagnes, Saint-Saturnin, Villars, Castillon et Simiane. On ne peut toutefois savoir avec précision si c'est après le premier ou le second épisode de la rébellion des Fos qu'ils l'ont reçu. En novembre 1031, Willelm fils d'Umbert (dit de Caseneuve) a fait à Saint-Victor d'importantes donations dans la vallée d'Apt, autour de Goult, depuis le *castrum* de Simiane où il semble avoir alors résidé[3]. On peut donc envisager que Simiane lui avait été confié bien avant 1031. Mais il se peut que le reste du domaine ne lui ait été remis qu'après août 1031, en même temps que le contrôle de la ville d'Apt et de sa Grande Tour, pour apaiser sa déception d'avoir finalement récupéré si peu du domaine de ses ancêtres… En août 1031 en effet, les

---

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 59-60.

[2] A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 1837 pp. 80-81.

[3] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 425 (novembre 1031) pp. 428-429 (*sub castro Agoldi… in territorio Agoldi… in alio loco ipsius castelli… Acta hec donacio in castro Simiana*).

proto-Agoult et les proto-Castellane ont été les deux seules grandes familles de haute Provence à bouder la cérémonie de Saint-Victor[1]. Pour les proto-Castellane cela se comprend puisqu'ils étaient aussi les seuls à ne pas s'être ralliés. Pour les proto-Agoult, c'est *a priori* beaucoup plus surprenant. Mais Willelm avait pu se prendre à rêver de reconstituer sous forme de fief, entre Apt et Sisteron, une bonne partie de ce domaine. Celui des Reillanne, que le comte Willelm II avait remis au moins pour une partie à son fidèle Lambert, époux de Walburgis, était de toute façon perdu pour lui : même si Willelm, le fils d'Umbert, avait épousé Adalaicis, fille de Boniface Ier (dit de Reillanne) la nombreuse progéniture de ce dernier ne lui laissait aucun espoir. Mais il restait celui qu'une démarche similaire les dotât de ce qui appartenait encore au comte et, finalement, revenait de droit à sa lignée. La famille comtale ne l'entendait pas ainsi. Ils avaient eu leur part, et devraient s'en contenter. Si elle avait nourri l'espoir des proto-Agoult, l'expérience de Reillanne, dont le contrôle avait partiellement échappé aux comtes au profit de la multitude d'héritiers de Lambert et Walburgis, avait dû leur servir de leçon. Au début du XIIe siècle les Reillanne étaient en effet devenus de grands alleutiers et ne tenaient plus en fief, du comte, que le territoire de Brézieux[2]. Mais au tout début du XIIIe siècle, en 1202, le comte Guillelm II revendiquait encore le domaine des Reillanne[3]… Pour autant, et sans doute parce que leur territoire avait appartenu au domaine comtal, ils ne payaient pas de droit d'albergue[4].

La carte des exemptions au XIIe siècle, rapidement dressée par J.-P. Poly, pourrait en effet retracer assez bien le domaine qui appartenait initialement aux comtes de Provence et qui était échu au rameau avignonnais de la branche cadette descendant de (Fulco) Bertran Ier. Il y a d'abord les exemptions aux établissements religieux : domaines de l'évêque de Sisteron, du prieuré clunisien de Ganagobie, du monastère Saint-Martin de Cruis, et des Templiers à La Brillanne. Celles-là échappent à notre propos. Mais on peut considérer que les autres domaines exemptés procèdent, à l'instar de la vallée du Jabron donnée en 1168 à son parent Raimund de Medullione/Mévouillon par le comte Bertrand II[5], d'une donation tirée du domaine direct, personnel, des comtes. C'est le cas des domaines des sires d'*Alsonicis*/les Orgues (à 2,5 km au sud de Saint-Etienne-les-Orgues et à 1,7 km au nord-ouest de Fontienne)[6] et de Montlaux au pied de Lure, de Roussillon et de Saint-Saturnin-lès-Apt[1] ainsi

---

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 178.

[2] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 354 n. 234.

[3] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 721-722.

[4] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 343.

[5] "*consanguineo meo Raimundo de Medullione*" : J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 343 n. 167.

[6] Le site apparaît au Xe siècle sous les vocables de *villa Ausonivis* ou *vallis Alsonica/Ausonica* : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte n° 679 (1073, *valle Alsonica*) pp. 19-20, 681 (1030, *villa Ausonivis*) pp. 21-22, 683 (1073, *valle Ausonica*) pp. 22-23.

Il serait en rapport avec une source ou une rivière selon G. Barruol, C. Martel, J.-Y. Royer, Glossaire lié à la topographie et à la toponymie de Lure, ds G. Barruol, A. de Réparaz, J.-Y. Royer (dir.), La montagne de Lure, encyclopédie d'une montagne en Haute-Provence, Forcalquier, Alpes de Lumière, 145-146, 2004, p. 229.

On pourrait aussi le mettre en relation avec la *villa Sinaca* mentionnée au IXe siècle : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), p. 641.

Sans doute la *villa Ausonivis* dépassait-elle les limites de la seigneurie d'*Alsonicis* : le vocable semble en tout cas avoir donné son nom au Lauzon, situé plus à l'est, plutôt qu'à la Laye qui passe en contrebas d'*Alsonicis*/les Orgues. Voir en ce sens M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 380 et n. 831.

Tout le secteur, l'adret de Lure comme la vallée du Jabron, appartenait au domaine comtal direct : entre 1157 et 1160, Garsende I et ses petits-enfants, les comtes Guillem II et Bertrand II, ont encore fait donation à Guigo, abbé de Boscodon, du site de N.-D. Lure pour y édifier une abbaye (M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 505).

que du domaine des Reillanne, plus près du Luberon, et d'une bonne partie du pays d'Aigues au sud de celui-ci[2] peut-être à l'issue d'une confiscation de Boson IV qui s'était assuré le contrôle d'Ansouis dès avant 963. Et naturellement c'est aussi le cas de la plaine de Forcalquier, qui pour sa part relevait toujours au XIIe siècle du domaine direct des descendants de (Fulco) Bertran Ier[3]. On comprend l'attachement des comtesses, Adalaiz I et Gerberga I, puis du jeune comte (Fulco) Bertran pour ce domaine qui leur appartenait en propre, et sur lequel les autres branches n'avaient donc aucun droit. Ils souhaitaient là rester les maîtres, et les seuls maîtres, pour contrôler directement la voie des Alpes. C'est précisément le rôle qui a été dévolu à Forcalquier situé au cœur de ce territoire.
Le *castrum* n'est pas attesté avant 1030, mais on peut se demander si le domaine résiduel de Fulcher n'avait pas donné lieu dès le début du XIe siècle à une sorte d'apanage à l'intérieur de la branche cadette de la famille comtale. Cela pourrait être l'explication du premier nom de Bertran, Fulco, qu'il a abandonné lorsque la mort de son père et la mort également ou peut-être la maladie de son frère aîné (Willelm V) l'ont placé en situation de succéder à son père. Depuis fort longtemps on a voulu voir dans ce nom celui du père de sa grand-mère Adalaiz I, Fulco II d'Anjou. C'est possible, mais c'est une ascendance quand même assez lointaine. On peut donc envisager une autre origine qui, elle, conservait toute son actualité dans le premier tiers du XIe siècle. En 1110, dans le premier acte connu où Adalais (III) s'est intitulée comtesse de Forcalquier, on lit "*ego Adalais, comitissa Ful(cal)chierensis*". Le *(cal)* a été rajouté par les éditeurs. L'acte portait *comitissa Fulchierensis*. Or Forcalquier s'appelait, deux actes en font foi, *Furnocalcario* autour de 1030. Même avec les fluctuations de l'orthographe des noms d'une charte à l'autre, il paraît assez étrange que le nom de *Fulchierensis* se soit appliqué à un *Furnocalcario* qui semblait assez bien établi[4]. L'usage de ce *Fulchierensis*, précisément au moment ou Adalais a revendiqué le titre de comtesse et tient à affirmer la plénitude de ses droits, n'est sans doute pas anodin. Ce pourrait être, et c'est même assez vraisemblablement, une référence au domaine de Fulcher le Jeune. Cela rejoint en tout cas G. de Tournadre, cité par M. Varano, qui considérait que le comté de Forcalquier avait dû exister depuis très longtemps[5]. En tout cas cela explique bien comment le comte apparaît en premier

---

[1] Ce dernier fief ne provenait pourtant pas du domaine comtal ancien. En 986 en effet, une partie des *villae* de Saint-Saturnin, Agnana et Antignanica, et peut-être les droits sur ces lieux, appartenaient à Pons Arbald (Cartulaire d'Apt, charte XXXIV, 34, 986, p. 147, et charte XXXV, 35, pp. 148-150). Il en détenait en tout cas, peut-être indûment, les dîmes, qu'il a remises à l'évêque Nartold avec diverses propriétés en échange d'une précaire sur le tout. Cette précaire a été renouvelée en 1053 par l'évêque Alfant, un proto-Agoult, au profit de Pons Pulverel, petit-fils de Pons Arbald (Cartulaire d'Apt, charte LXXXIV, 84, pp. 228-229).
Mais les proto-Agoult ont récupéré les églises, les dîmes, et sans doute la seigneurie de Saint-Saturnin à la fin du XIe siècle : en 1122/25 Leodegar d'Agoult, neveu d'Alfant, y possédait en propre église et dîmes qu'il a données ou rendues au siège épiscopal, mais non point la seigneurie dont il n'est pas question (Cartulaire d'Apt, charte CXXIII (123) pp. 283-284). C'est peut-être en souvenir du temps où Saint-Saturnin était un fief épicopal, concédé en précaire aux proto-Castellane, que le lieu a été exempté d'albergue. Il rentrerait alors dans le cadre des exemptions ecclésiastiques. Mais il subsiste là une obscurité certaine.
Le *castrum Sancti Saturnini* pour sa part n'est mentionné pour la première fois qu'en 1006, dans la donation d'Umbert dit de Caseneuve, (Cartulaire d'Apt, charte LIX, 59, pp. 189-191) d'une partie des mêmes domaines, dans le même ordre, dont Ermengarda épouse de Pons Arbald avait cédé sa part en 991 (Cartulaire d'Apt, charte XXXIX, 39, pp. 155-157), mais cela ne signifie en aucun cas que l'un ou l'autre possédait le lieu à cette époque, non plus qu'à Roussillon.
[2] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 342.
[3] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 343.
[4] Le *Forcalcherio* que l'on trouve, rajouté plus tard, en titre d'une charte contemporaine semble plus facile à expliquer : le rédacteur a pu écrire *Forcalcherio* par le même rapprochement avec *Forcalcberium* ou *Foro Calcherio*, le nom médiéval de Forcalqueiret dans le Var, que nous avons nous-mêmes fait plus haut.
[5] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 478. - G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 55-56.

lieu dans le pays de Forcalquier en tant que donateur de biens[1] : même s'il reste un comte de second rang selon le mot de J.-P.Poly[2], il a en a, localement, les moyens. Au-delà, ce pourrait bien être parce qu'il en avait été investi que Bertran I, fils puîné, s'appelait Fulco avant que se fît jour la possibilité de succéder à son père. Naturellement un clin d'œil au nom de l'ancêtre, Fulco II d'Anjou, demeure possible - mais il viendrait en plus de l'indication du domaine dont Fulco (Bertran) avait été fait le maître en naissant.
Devenu comte en tout cas, et victorieux de la deuxième rébellion des Fos en 1031, (Fulco) Bertran semble n'avoir plus cédé grand-chose du domaine comtal. Même la restitution de 1037 à Cluny par Bertran et son frère Jofred I, sous la pression de l'Eglise, peuvent apparaître en quelque sorte comme une fin de non-recevoir aux prétentions de l'abbaye - cela, et rien que cela[3]… malgré tout le reste. Et on comprend mieux alors pourquoi en 1031 les proto-Agoult, seuls de la noblesse de haute Provence avec leurs ennemis (littéralement héréditaires) les proto-Castellane, ont boudé l'assemblée de Saint-Victor de Marseille[4]. S'ils avaient déjà été récompensés auparavant de leur soutien indéfectible au comte Willelm III, ils avaient dû comprendre alors, ou on leur avait clairement signifié, que les libéralités à leur endroit n'iraient pas au-delà du pays d'Apt et du rebord oriental du plateau d'Albion. Ce n'était déjà pas si mal, même pour qui avait rêvé de bien davantage. Et les proto-Agoult n'ont pas boudé longtemps - même s'ils n'ont pas oublié qui ils étaient, ni de qui ils descendaient.

18.1.4. Une souveraineté controversée.

Dans la deuxième moitié du XIe siècle les seigneuries ont achevé de se constituer en fiefs. De part les droits de justice et d'impôt que détenaient les seigneurs, chacune était plus ou moins devenue un petit état indépendant. La plupart rêvaient de s'agrandir aux dépens de la seigneurie voisine. En outre de nombreux seigneurs répugnaient, comme les Fos l'avaient fait, à prêter allégeance à un suzerain : celle-ci représentait en effet une limitation du pouvoir quasi-régalien que chacun détenait dans son fief.
Le droit d'albergue, en particulier, a été source de nombreux conflits. Il s'agissait initialement d'un droit féodal : chaque vassal devait offrir le gîte et le couvert à son suzerain lorsqu'il passait par son fief, au moins une fois par an. Cette dernière clause a permis de transformer le droit en une taxe très contestée, d'une part parce qu'elle pouvait être élevée, et d'autre part parce qu'elle symbolisait une véritable emprise du suzerain sur la terre du vassal. Un épisode l'illustre bien : en 1119, les Agoult ont refusé de payer les albergues à Guillelm Ier de Frocalquier. Ils en auraient sans doute eu le droit si leurs domaines de la vallée d'Apt leur venaient bien, comme on l'a conjecturé, d'un don effectué par Bertran Ier après le premier épisode de la rébellion des Fos : comme on l'a vu plus haut, les fiefs dont les terres avaient été données directement à des vassaux par les comtes en étaient exemptés du fait de leur origine. Mais, outre qu'ils avaient déjà quelques propriétés avant cette libéralité, ces domaines avaient sans doute été arrachés aux pseudo-Lacoste qui avaient attisé la sédition en haute Provence. Pour être exemptés d'albergue, il devait falloir qu'il s'agisse de domaines venant directement du patrimoine comtal héréditaire. Guillelm a donc refusé de s'en laisser conter. Mais il a dû

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 438.
[2] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 323, 325.
[3] A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome IV, charte n° 2916 et 2917, passées à Sarrians et à Piolenc en mai 1037.
Restitution de biens à Sarrians ainsi que d'une partie de Valensole provenant de l'héritage de Maïol (et au-delà, du douaire de Raimodis) à Cluny peu avant la mort du comte Willelm voir J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 173.
[4] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 178.

prendre d'assaut le château de Saint-Martin-de-Castillon… et y planter son étendard[1] pour affirmer ses droits sur le territoire.
La présence en Provence de plusieurs pouvoirs politiques différents en tout cas a pu servir ces rébellions : après la mort du comte Guillelm Ier, en 1129, les Mison d'Entrevennes ont refusé de payer l'albergue aux Forcalquier pour les deux châteaux qu'ils détenaient dans le comté, sur la rive droite de la Durance, sans doute sous le prétexte que leur fief principal étant situé sur la rive gauche ils ne dépendaient que des Barcelone[2]…
Le XIIe siècle a donc connu une explosion des conflits régionaux. Malgré le modèle de la chevalerie idéale que l'Eglise et les troubadours ont essayé d'imposer, la traîtrise et le meurtre - susceptible d'engendrer l'opprobre au temps de Vuarac, en plein Xe siècle - sont devenus monnaie courante. Pas toujours impuni toutefois, spécialement lorsqu'il s'agissait de très hauts personnages assassinés par des vassaux : peu de temps après le mariage de Dulcia I avec Raimund Berengar III de Barcelone, le père de celle-ci, Girbert, comte du Gévaudan, a été tué par un des Palliol dont les terres entouraient la ville d'Aix : l'un d'entre eux, Petrus Ier, avait été évêque de la ville dans la première moitié du XIe siècle. Sitôt arrivé en Provence Raimund Berengar s'est donc allié avec Raimund des Baux (l'époux de sa belle-sœur Stephania, futur artisan des guerres baussenques) pour anéantir la puissance des Palliol - et, semble-t-il, un grand nombre d'entre eux[3] - ce qui allait permettre aux Barcelone de s'installer à Aix. On peut se demander là si c'est le souci de faire justice qui a prévalu ou celui de montrer qui était le maître, les Barcelone venant d'hériter d'un domaine certes très vaste mais dont le contrôle était loin d'être assuré. Comme l'a fait remarquer J.-P. Poly, un siècle plus tôt les Fos qui avaient tué Willelm III (le Pieux, fils du comte-marquis Willelm II) s'en sont mieux sortis…
De sucroît les conflits n'étaient pas que des rébellions locales contre les comtes. Le pouvoir central, incarné depuis 1032 par l'empereur germanique, était loin, et distrait. Les protagonistes du partage de la Provence sont donc rapidement devenus antagonistes. Mais les forces n'étaient pas égales. L'essentiel du conflit s'est déroulé entre les Barcelone-Aragon et les Toulouse que de nombreux litiges opposaient déjà en Languedoc où les deux maisons possédaient de nombreux territoires. Les Forcalquier, eux, n'ont jamais constitué une menace véritable. Pour J.-P. Poly, « *à peine au niveau des grands qu'ils prétendent dominer […] les Forcalquier ne seront jamais en Provence que des comtes de second rang* »[4].
Incontournable seigneurie de route pour qui voulait de rendre en Italie, le comté tirait certes une certaine richesse des péages et des tonlieux. Pour ces derniers, en raison de l'insécurité générale, le temps des grandes foires n'était pas encore venu, mais les marchés locaux avaient pris de l'ampleur. Dès le milieu du XIe siècle les documents ont conservé le souvenir de celui de Pertuis, parce que ses droits ont fait l'objet d'une négociation entre Montmajour et le comte de Provence dans les années 1040-1060[5]. On peut imaginer que ceux d'Ansouis, Cadenet, Manosque, Apt et Forcalquier[6], situés sur les axes principaux, assuraient les échanges locaux au XIIe siècle. En 1126, après la rébellion vite étouffée d'Uc de Volx, une des clauses de sa reddition concernait l'interdiction de tenir un marché dans son fief[7], ce qui tend à prouver l'importance des ressources qu'il pouvait en attendre… et la difficulté pour les comtes de faire remonter cette richesse, les droits d'albergue étant très contestés. En fait par rapport aux Toulouse et aux Barcelone, les Forcalquier manquaient d'un arrière-plan territorial extérieur à

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 324.
[2] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Picard, 1976, p. 325.
[3] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 325.
[4] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 323, 325.
[5] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 492.
[6] En ce sens F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 55.
[7] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 324.

la région qui leur permît de trouver les ressources nécessaires à l'affirmation de leur pouvoir dans celle-ci.
De fait les Urgell n'étaient pas ou très peu impliqués en Provence. Armengol V, l'héritier d'Armengol IV, n'était pas le fils d'Adalais III. Il était issu d'un premier mariage avec une Lucia dont on ne connaît que le nom. Et pendant son bref règne (1092-1102) il ne s'est pas occupé de la Provence. Son fils Armengol VI, lui, est venu en Provence en 1144. Mais comme il entretenait de bonnes relations avec la maison de Barcelone, c'était au côté de Raimund Berengar IV…
Les Forcalquier ne pouvaient donc guère compter que sur eux-mêmes, leurs autres alliances leur fournissant peu de soutien. Face aux Toulouse et aux Barcelone-Aragon qui se disputaient alors tout le Midi méditerranéen, ils sont restés une puissance régionale.

Guillelm Ier, héritier du comté, avait en effet épousé Garsende d'Albon, de la famille qui a porté en premier le titre de dauphin du Viennois, à l'origine du Dauphiné. Ils avaient eu deux fils, Bertran Ier et Guigo de Forcalquier. Les deux frères ont porté conjointement le titre de comte de Forcalquier. Le cadet, Guigo, paraît cependant s'être attaché à gouverner la partie méridionale du territoire, que lui avaient laissé sa grand-mère et son frère[1], tandis que celui-ci, l'aîné, s'occupait du reste du comté.
C'est pendant leur règne qu'ont éclaté les guerres baussenques. De 1145 à 1162, elles ont opposé les comtes de Provence-Barcelone aux seigneurs des Baux qui leur disputaient une bonne partie du comté de Provence en refusant leur suzeraineté dans leurs domaines. Après la mort en 1144 de Raimund Berengar, héritier du domaine provençal de ses parents (Dulcia d'Arles et Raimund Berengar III de Barcelone), les Baux avaient pour cela reçu l'aval de l'empereur Conrad III de Hohenstaufen : celui-ci avait concédé à Raimund des Baux et son épouse Stephania, sœur de Dulcia, tous les biens qu'ils tenaient de leurs parents à titre de fief impérial, libéré donc du joug des Barcelone[2]. Les Baux étaient en outre largement soutenus par les comtes de Toulouse qui espéraient toujours profiter d'un affaiblissement de la maison de Barcelone. Le conflit peut donc apparaître comme l'un des nombreux épisodes de la guerre entre les deux grandes maisons rivales qui se disputaient le Midi méditerranéen. Certains des vassaux des comtes de Forcalquier se sont peut-être laissé entraîner dans le jeu des alliances - en tout cas ils figuraient juste avant le début du conflit, en 1143, parmi les proches des Toulouse, et à ce titre ils ont pu être amenés à soutenir les Baux. C'est le cas notamment des Agoult et des Simiane[3]. Mais Guigo et Bertran, puis les héritiers de ce dernier (Guigo étant mort sans postérité) sont restés à l'écart du conflit[4]. Il faut dire qu'ils étaient toujours très occupés à maintenir leur pouvoir sur certains de leurs vassaux.
Très pieux, Guigo, en charge de la partie méridonale du comté, s'est permis de laisser aux Hospitaliers, par un testament rédigé peu avant sa mort, en 1149, la petite agglomération et le *castellum* de Manosque/Toutes-Aures ainsi que de nombreuses dépendances ou seigneuries secondaires (notamment Saint-Maime et Dauphin)[5]. Ce n'étaient pas les premières libéralités aux Hospitaliers. En 1129, la comtesse Adalais (III) et son fils Guillelm Ier de Forcalquier leur avaient abandonné le cens sur tous les radeaux qui descendaient la Durance, au passage de Sisteron et sur toutes leurs terres[6], reprenant les termes d'une libéralité que Raymund VI de

---

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 455, 457.
[2] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 456.
[3] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 457.
[4] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 456.
[5] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 699.
[6] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 481.
J. Delaville Le Roulx, Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Tome 1 (1100-1200), Paris, Ernest Leroux, 1894, charte 85 p. 79 : "…*ce[n]sum de propriis* ratibus *[…] que descendunt vel*

Toulouse, comte et marquis de Provence, avait accordée à Saint-Victor en 1094, en mentionnant en outre des bateaux remontant la rivière[1]. Guigo toutefois n'avait pas d'héritier vivant à sa mort, et ceux de son frère (mort l'année suivante, en 1150) ne l'entendaient pas de cette oreille : ils se sont empressés de dénoncer ce legs, dès 1150/1151. En 1152 toutefois, ils ont accepté d'en céder la moitié aux Hospitaliers, mais ceux-ci devaient renoncer aux dépendances - et s'en tenir, donc, à l'exception de Toutes-Aures, au domaine qu'ils possédaient avant le legs[2]. On croit deviner ici la pression de certains nobles, dont les Agoult (ou plutôt les Simiane) qui semblent avoir fait leur affaire de l'exécution du testament. Sans doute faut-il envisager là un attachement particulier aux Hospitaliers. Il semble en effet qu'il ne pouvait s'agir de simple piété religieuse : depuis 1143 au moins les Agoult étaient proches des Toulouse qui avaient attaqué à plusieurs reprises (1108, 1121) le monastère de Saint-Gilles et en avait successivement chassé l'abbé et les moines[3]. Il est vrai que l'évêque d'Apt Leodegar d'Agoult lui-même avait ouvert la voie en participant à l'expédition de 1108. L'Eglise comptait donc de nombreuses chapelles... Mais ces grandes expéditions fournissaient également l'occasion de se compter. En 1121, on pouvait ainsi rencontrer aux côtés d'Anfos de Saint-Gilles[4] un Guillelm de Sabran, qui devait être Guillelm II ou Guillelm III, ainsi qu'un Rainon Ier du Caylar qui allait devenir le gendre du premier et le beau-frère du second. On ne peut enfin exlure de l'empressement des Simiane à satisfaire les dernières volontés de Guigo objectifs plus directement politiques. L'affaiblissement des comtes de Frocalquier pouvait en faire partie. On a vu que dès le milieu du XIe siècle, Alfant, évêque d'Apt, parait ses frères Rostagn et Wilelm du titre de prince d'Apt. Certes le terme n'avait pas l'acception que l'on pourrait lui donner plus tard. Il signifiait simplement qu'ils étaient les principaux nobles de leur ville. G. de Manteyer l'a fort bien exprimé: « *en un mot, prince est celui qui possède le pouvoir* »[5]. Mais pour autant le terme avait déjà plusieurs sens, l'acception moderne du terme était déjà dans l'air[6] et l'ambition de se tailler une petite principauté peut-être dans les esprits. Au prix de quelques revirements, de quelques manœuvres, à la fin du XIIe siècle les Agoult et les Simiane allaient y parvenir[7] avec quelques autres, notamment les Mévouillon et les Castellane - en fait les héritiers des immenses propriétaires terriens du IXe siècle...

---

descensure sunt per Durenciam in Sestirone. Et, in quantum terra nostra tenet, totum et integrum damus ut nullum fiscum, vel censum…"
Pour le tome 1 du cartulaire des Hospitaliers voir en ligne :
http://purl.pt/28965/4/hg-7426-a/hg-7426-a_item4/index.html
L'ordre des Hospitaliers s'était militarisé à partir de 1126. A partir de là, il y a eu création d'établissements d'assistance et de police le long des routes, en même temps que constitution de domaines capables de nourrir ces établissements. Auparavant les donations servaient à soutenir les entreprises et le maintien des croisés au Proche-Orient (E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 481).

[1] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 686 (juillet 1094) p. 25 : "… *tam presenlibus quam futuris, quidquid usus aud reditus habeo vel habere videor in* ratibus descendentibus *sive per Dureciam sive per Rodanum, et in* navibus *per eosdem fluvios, sive cum sale sive cum quibuslibet mercimoniis,* ascendentibus… " et un peu plus loin "*naves et rates (...) vel ascendendo vel descendendo*".

[2] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 459.

[3] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Picard, 1976, p. 280.

[4] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 280.

[5] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 309.

[6] Acception déjà romaine aussi, depuis le Principat augustéen au moins, parce que l'histoire est une spirale… Pour ce Principat, voir notament F. Hurlet, Les métamorphoses de l'*imperium* de la République au Principat, ds Pallas, Revue d'études antiques, 96, 2014, Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C., p. 13-33.]

[7] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 357, 455.

Bertran (Ier) de Forcalquier avait épousé une Jauceranda (Jaucerande ou Josserande, parfois écrit Josseranne) de Flotte, fille d'Adalais de Comps. Ils ont eu quatre enfants. Trois d'entre eux, Bertrand II, Guillelm II et Adelais[1], nous intéressent ici.
Les deux premiers, les aînés, ont porté tous deux le titre de comte de Forcalquier. Ils ont épousé dans les années 1150 deux sœurs, Adalais et Cecilia de Béziers, issues d'une branche mineure de la parentèle des Trencavel. Comtes du Razès, de Carcassonne, d'Agde, de Béziers, d'Albi, d'Ambialet et de Nîmes, ceux-ci se trouvaient vassaux à la fois des Toulouse et des Barcelone-Aragon, ce qui leur conférait dans les faits, comme aux Narbonne-Mâcon deux siècles plus tôt, une assez grande liberté. Ils s'étaient révoltés contre Raymund VII de Toulouse (1148-1194) autour en 1149-1153, en s'alliant avec les Barcelone. Rentrés dans le rang par la suite, ils n'en restaient pas moins très puissants. Il n'est sans doute pas anodin que les Forcalquier aient recherché leur alliance. Mais les Trencavel avaient trop à faire pour s'occuper de Forcalquier.
Quant à la sœur de Bertrand II et Guillelm II, Adelais (qui a également revendiqué parfois le titre de comtesse de Forcalquier) elle avait épousé à une date inconnue, mais certainement plus tardivement que ses frères car elle semble avoir été plus jeune, un noble issu du Languedoc : Gerald Amic (Giraud Amic) II de Sabran. Celui-ci était le neveu de Guillelm IV de Sabran, connétable du comte de Toulouse Raymund VIII (1156-1122). C'était sans doute, là encore, un mariage très politique. Outre les fonctions exercées par l'oncle de Gerald Amic II auprès du comte de Toulouse, les Sabran en effet venaient en effet de trouver un fort ancrage en Provence. Peut-être à l'instigation du comte Anfos de Toulouse (Ildefons Jordan, Alphonse Jourdain), le grand-père de Gerald Amic II, Rostagn III de Sabran (père d'un Gerald Amic I et du connétable Guillelm IV) avait épousé en premières noces l'héritière d'un autre Gerald Amic, de Vedène cette fois, issu de la famille des vicomtes d'Avignon qui descendait du juge Adalelme connu dans le dernier quart du Xe siècle. Il ne faut pas s'étonner de ce nom d'Amic et même de Gerald Amic porté par la descendance d'un Sabran : à cette époque certains d'entre eux, peut-être pour arriver à se distinguer d'une lignée où les mêmes prénoms revenaient sans cesse, ont choisi d'adopter le nom de leur belle-famille quand ils mariaient une héritière. Malheureusement comme ils ont ensuite repris ces noms à chaque génération, et qu'ils ont utilisé concurremment le nom de Sabran, cela ne simplifie guère le travail des historiens - ni la clarté des exposés !

Pendant les guerres baussenques, l'empereur germanique avait changé : en 1152 Frédéric Barberousse, un autre Hohenstaufen, avait succédé à son oncle Conrad III. A la différence de ses prédécesseurs, il s'est un peu intéressé à la Provence. Les Baux ayant été défaits, en 1162 il a trouvé judicieux de privilégier la maison de Barcelone. Il a donc marié sa nière Richezza/Rixa (Richilde) de Pologne à Raimund Berengar II de Provence[2], et il en a profité pour lui remettre le comté de Provence. Ce Raimund Berengar II était le petit-fils de Raimund Berengar Ier de Provence, Raimund Berengar III d'Aragon, qui avait épousé Dulcia de Provence et de Gévaudan. Son père Berengar Raimund était mort (en 1144) alors qu'il n'avait que quatre ans. C'est son oncle Raimund Berengar IV de Barcelone qui avait exercé la régence et mené les guerres baussenques en son nom[3]. En 1162, Raimund Berengar II de Provence, investi par Frédéric Barberousse sans aucune concession aux Baux qui étaient en fuite, rentrait donc enfin dans son héritage. Cela constituait un revirement complet de la politique impériale. Mais la décision de 1162 allait bien plus loin : outre le comté de Provence, Frédéric Barberousse a également investi Raimund Berengar II du comté de

[1] Adalais IV de Provence, ou plutôt Adalais II de Forcalquier.
[2] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 456.
[3] On donne donc parfois à Raimund Berengar II le nom de Raimund Berengar III en considérant que c'est Raimund Berengar IV de Barcelone qui doit porter le titre de Raimund Berengar II en tant que régent.

Forcalquier, sous le prétexte que Guillelm II avait négligé de lui rendre hommage depuis son élection dix ans plus tôt. Cela agrandissait d'autant le domaine de l'époux qu'il venait de donner à sa nièce. Mais ce n'est peut-être pas la seule raison, à moins que cela n'eût fourni un prétexte à Frédéric Barberousse : quelques jours avant la sanction, il avait reçu une plainte des Hospitaliers de Provence, qui réclamaient d'entrer en possession de la totalité du legs du comte Guigo[1]. Cela n'a certes pas dû arranger les affaires de Guillelm II, d'autant que les Hospitaliers s'étaient fait accompagner d'une partie de la noblesse du comté, parmi lesquels on comptait les Agoult… Depuis la prise de Saint-Martin-de-Castillon par le comte Guillelm Ier en 1119, ceux-ci s'étaient montrés très sages. A partir 1126 où ils ont aidé à rabaisser Uc de Volx tenté de s'émanciper du pouvoir comtal, ils sont restés au côté des comtes[2]. En 1143 on les trouve cependant parmi d'autres vassaux des Forcalquier (et notamment les Simiane qui sont leurs cousins) dans l'entourage des Toulouse/Saint-Gilles. On peut penser que c'était (peut-être) avec l'aval des Forcalquier. L'heure était à l'alliance avec les Toulouse, mais les comtes n'avaient pas les moyens de soutenir ceux-ci dans les guerres baussenques. En 1149, les Agoult se sont vu remettre les seigneuries (sans les domaines) de Lacoste et Bonnieux qui semblent avoir appartenu depuis le XIe siècle aux descendants d'une branche mineure des pseudo-Lacoste[3] - celle d'Ingilrada. Entre 1162 et 1168 les Agoult étaient encore dans l'entourage du comte Guillelm II en compagnie notamment des Reillanne, de nobles issus du Languedoc et proches des Toulouse (les Sabran) ainsi que de chevaliers venus du pays d'Aigues et qui étaient des vassaux directs des Forcalquier[4]. Mais à partir de 1150, et de la remise en question du testament de Guigo par les héritiers de Bertran Ier, les Agoult comme leurs cousins Simiane semblent avoir tourné le dos aux Toulouse et rejoint les Barcelone[5]. Il apparaît donc assez clairement qu'ils n'ont pas joué tout le temps le jeu des Forcalquier. Peut-être sentaient-ils le vent tourner...

En tout cas la sanction impériale de 1162, prononcée à l'encontre de Guillelm II, a eu un résultat inattendu : pour la première fois, les Toulouse et les Barcelone se sont trouvés alliés. Réunis en 1165, à Beaucaire, ils se sont même promis aide réciproque et amitié mutuelle - ainsi que de se partager, bien sûr, la dépouille du comté de Forcalquier.

Mais les maîtres de celui-ci n'avaient pas dit leur dernier mot. Ils se sont employés à rattraper l'affaire, auprès de l'Eglise d'abord, de Frédéric Barberousse ensuite. En 1168 ils sont devenus frères de la Maison des Hospitaliers de Manosque où ils ont demandé à être ensevelis[6]. La même année, le comte Bertrand II a décidé de s'embarquer pour Jérusalem. Et auparavant, il a effectué une grande donation en faveur des Hospitaliers. Outre Manosque/Toutes-Aures déjà donné par Guigo en 1149, il a cédé les droits que les comtes détenaient (parfois seulement en partie) à Saint-Martin-les-Eaux, Dauphin, Volx, Pierrevert, Corbières, Sainte-Tulle, Beaumont-de-Pertuis, Grambois et Limaille[7] - mais pas à Saint-Maime qui contrôlait l'accès méridional à Forcalquier[8]. Dans son testament, Bertrand qualifie Guillelm de Sabran de cousin - en fait c'était le frère de son beau-frère Gerald Amic II (qui avait épousé sa sœur

---

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 462.
[2] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 324.
[3] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 342.
[4] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 322.
En fait le pays d'Aigues paraît avoir constitué, traditionnellement, le domaine des comtesses : Adalais I de Forcalquier (Adalais III de Provence) sa bru Garsende I (Garsende d'Albon) puis la petite-fille de cette dernière, Adelais II : J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 342.
[5] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 462.
[6] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 481 n. 224.
[7] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 322, 342.
Bertrand y qualifie de cousins Guillelm de Sabran (sans doute Guillelm IV, le connétable) et Raimund de Mévouillon.
[8] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 699.

Adelais II de Forcalquier). Et pour protéger ses volontés, il a désigné les Sabran comme ses héritiers légitimes dans le cas où son frère Guillelm, premier destinataire de celles-ci, ne les respecterait pas[1]. Une clause qui allait avoir bien des conséquences… Enfin, en décembre 1174, Guillelm II est allé avec une ambassade retrouver Frédéric Barberousse à Roveredo, dans les collines de Vénétie. Il y a obtenu l'annulation de la sanction de 1162 et l'investiture impériale pour son comté - que, naturellement, les Barcelone n'ont pas reconnue.

Il faut dire qu'entre temps leur domaine, et leurs ambitions, s'étaient étoffées. En effet Raimund Berengar IV de Barcelone qui avait exercé la régence du comté de Provence après la mort de son frère Berengar Raimund, et mené les guerres baussenques au nom de son neveu Raimund Berengar II de Provence, s'était uni à Petronilla, fille unique du roi Ramire II d'Aragon. En fait, reine présomptive d'Aragon, née en 1136, celle-ci avait été promise dès 1137 à Raimund Berengar IV de Barcelone. Le mariage a eu lieu en 1150. Né en 1157, leur fils, déjà héritier du comté de Barcelone, est devenu roi d'Aragon en 1164 sous le nom d'Ildefons ou Anfos (Alphonse) II. On l'a surnommé plus tard le Chaste ou le Troubadour.

Or deux ans après, en 1166, son cousin Raimund Berengar II de Provence, celui-là même qui avait épousé la nièce de Frédéric Barberousse en 1162, est mort en faisant le siège de Nice qui s'était révoltée. Il ne laissait qu'une fille, Dulcia II. Immédiatement l'entourage d'Anfos II d'Aragon a revendiqué le comté au prétexte de l'absence d'héritier mâle. C'est qu'il fallait se presser. Car de son côté Raymund/Raymond VII de Toulouse n'avait pas perdu de temps : les ayant prises en otage, il avait tenté d'épouser la veuve de Raimund Berengar II et fiancé Dulcia II à son fils Raymund VIII. Elle n'avait certes pas plus de quatre ans mais on a vu avec Petronilla, promise à l'âge d'un an, que ce n'était pas gênant... Quoi qu'il en soit, l'amitié jurée en 1165 (un an auparavant) entre les deux grands rivaux du Midi a volé en éclats, et la guerre était inévitable. Elle a éclaté en 1167, et elle a permis au parti d'Anfos II d'Aragon de lui assurer son comté en 1168. Il avait onze ans. Il l'a partagé avec son frère Pedro/Pierre, d'un an son cadet, déjà comte de Roussillon et de Cerdagne, qui est devenu en 1173 comte de Provence sous le nom de… Raimund Berengar III de Provence. De la pauvre Dulcia (II) il n'était plus question : elle était apparemment morte en 1172[2].

En 1176, un traité a été signé entre Toulouse et Aragon. Anfos II/I (II d'Aragon, Ier de Provence) avait les mains libres pour s'occuper de Forcalquier…

En 1177, c'est donc lui, et non Raimund Berengar III, qui a conduit les hostilités contre les Forcalquier. Venant d'Aix où les Aragon avaient établi leur capitale, il a franchi la Durance, s'est emparé de Pertuis, puis a marché sur Forcalquier en passant par les villages de Montfuron, Montjustin, Villemus, Reillanne et Lincel dont il s'est emparé[3]. Itinéraire quelque peu zigzagant, s'il a été rapporté correctement, mais qui a le mérite de mettre en évidence l'axe Pertuis-Montfuron pour franchir le Luberon dans sa partie orientale. Dépassé, enfermé dans sa ville, qu'Anfos s'est empressé d'assiéger, Guillelm II a dû se rendre et composer. Il a donc reconnu la suzeraineté des comtes aragonais de Provence, dans le même temps qu'Anfos s'engageait à n'exercer aucune représaille contre les (rares) nobles qui avaient soutenu Guillelm pour peu qu'ils promissent de rester en paix entre eux. Enfin, les deux comtes, le roi d'Aragon, comte de Provence d'une part, et le comte de Forcalquier d'autre part, ont convenu de se rencontrer à nouveau "en quelque ville voisine des limites de Provence" pour signer le traité et définir la forme de l'hommage que Guillelm II devrait à Anfos. La rencontre a eu lieu au printemps 1178, à Sault[4]. Le lieu n'est pas anodin. Sault était un fief des Agoult en qui,

---

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 484.

[2] Richezza ou Rixa (Richilde) de Provence, outre qu'elle était la nièce de l'empereur, ne présentait pas le même danger dynastique, n'étant que comtesse consort de Provence et n'ayant pas eu de fils. Elle s'est remariée (ou on l'a remariée) en 1167 à Albert III d'Eberstein dont elle a eu au moins deux autres enfants.

[3] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 465.

[4] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 464, 465.

semble-t-il, les deux partis considéraient qu'ils pouvaient avoir confiance. Cependant Sault n'était pas une ville voisine des limites du comté de Provence avec le comté de Forcalquier, mais bel et bien avec le marquisat de Provence, domaine des Toulouse. Comme Guillelm venait de reconnaître la suzeraineté d'Anfos, on peut trouver dans les termes de leur accord préliminaire une certaine logique à se réunir là. Mais cela traduit quand même assez clairement dans quelle direction Anfos regardait maintenant. En tout cas, Guillelm a renoncé à réclamer l'exécution de la sentence de 1174. Lorsque l'empereur Frédédric Barberousse est venu à Arles se faire couronner par l'archevêque, le 30 juillet 1178, la question de la suzeraineté du comté de Forcalquier paraissait réglée. Aussi bien Guillelm II venait de constater cruellement à quel point les décisions impériales avaient peu de poids, et l'expérience de 1162 lui avaient en outre montré combien elles étaient susceptibles de changer pour se plier à la loi du plus fort…

Mais Guillelm II n'avait pas, pour autant, baissé les bras… En 1178, profitant de la distraction suscitée par la venue de l'empereur, il a donc marié sa fille, Garsende, à un proche des Toulouse : Rainon II du Caylar, petit-fils ou arrière-petit-fils du Rainon I qui était un compagnon d'Anfos (Alphonse Jourdain) de Toulouse. Petit-fils ou arrière-petit-fils, car les données manquent sur l'ascendance de ce Rainon II. Rainon I, on l'a déjà brièvement croisé plus haut : il était aux côtés d'Anfos de Toulouse, avec un Guillelm de Sabran, lors de la seconde prise du monastère de Saint-Gilles, dans le Gard, en 1121. Sans doute à l'instigation du comte, il a marié sa fille au fils ou au frère du Guillelm qui les accompagnait[1] : Rostagn III de Sabran. Lui aussi, nous l'avons déjà rencontré : en premières noces, il avait épousé, probablement aussi à l'instigation d'Anfos, Constantia Amic, héritière des vicomtes d'Avignon. De leur mariage est issue la lignée des Sabran connétables de Toulouse. Veuf, il a donc épousé en secondes noces Roscia, la fille de Rainon I. Mais là tout se complique un peu. Car on ne sait pas avec certitude si Rainon II est le fils de cette union. Il y a en effet ici, en l'absence de documents, une autre possibilité. L'un des fils du premier lit de Rostagn III, Gerald Amic I, frère du premier connétable, a épousé une Galburga du Caylar. Celle-ci ne serait qu'une cousine de Roscia mais on ne peut exclure qu'elle eût appelé son fils Rainon, en référence à son oncle ou à un Rainon antérieur inconnu de nous. Non qu'un mariage intergénérationnel eût de quoi choquer, ou même surprendre. Mais il y a un peu plus ici. Le mariage de Garsende II et de Rainon II permet sans doute de mettre en évidence une particularité des familles de Sabran et de Forcalquier. Car Garsende II, que Rainon II a épousée en 1178, appartient clairement à la génération des petits-enfants de Rostang III et Roscia. Mais parallélement, Adelais II de Forcalquier, tante de Garsende II, a épousé un fils de Gerald Amic I et de Galburga du Caylar qui semblent nettement appartenir à sa génération. Là, c'est déjà plus rare, même si ce n'est pas exceptionnel. On entrevoit donc un décalage générationnel entre les familles qui permettrait aux petits derniers d'une génération de l'une d'entre elles d'épouser facilement les aînés de l'autre… Pour le vérifier, on peut se pencher un peu sur les dates de naissance d'Adalaiz et de ses frères.

On retient souvent pour la naissance de Guillelm II la date de 1150 sur la foi d'un acte de 1191, conservé dans les chartes de l'abbaye de Chalais, où il aurait affirmé avoir 40 ans[2]. L'information cependant a depuis longtemps inspiré la méfiance malgré la précision de l'indication fournie : G. de Tournadre a situé sa naissance "un peu avant 1150" et N. Didier ne dit que "vers 1150"[3]. En fait, il semble assez évident qu'il est impossible de retenir 1150 si

---

[1] On ne sait pas trop de quel Guillelm il s'agissait, de Guillelm II ou de Guillelm III - plus probablement Guillelm II qui était de la génération de Rainon I.

[2] N. Didier, Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution, Paris, Dalloz, 1954, p. 65 n. 2.

[3] G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, Paris, Picard, 1930, p. 73. - N. Didier, Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution, p. 65 n. 2.

Bertran Ier, son père, est mort cette année-là : il a un frère (Bertrand II) et une sœur (l'Adelais qui nous intéresse ici) qui sont plus jeunes que lui.
Retour sur les documents diponibles. Dans un acte d'arbitrage de 1150, relatif à la donation de Manosque aux Hospitaliers, Guillelm est mineur et il a deux tuteurs[1] : sa mère Jauceranda et un autre qui n'est pas nommé. Ces deux tuteurs sont encore tous deux mentionnés, quoiqu'absents, lors d'une réunion des arbitres qui prolonge ce premier acte dans la cinquième semaine suivant Pâques de l'année suivante, en 1151[2]. Il semble évident là encore que le deuxième tuteur ne peut être la grand-mère de Guillelm, Garsende I. On la nommerait. On la retrouve par contre dans un acte de 1152 en compagnie de l'archevêque d'Embrun. Jauceranda est absente de cet acte, ce qui a suggéré à G. de Tournadre qu'elle était morte[3]. Les enfants ne sont pas mentionnés. Peut-être étaient-ils encore mineurs, en tout cas Garsende semble s'être substituée à eux. En 1152 toujours, une bulle du pape Eugène III confirme ses possessions à l'évêque de Sisteron (Pierre de Sabran) notamment l'église d'Aulun (l'ancien Alaunium de la voie Domitienne)[4]. Une autre bulle du pape Adrien IV, en 1157, reprend les termes de la précédente[5]. Mais on y trouve un château de plus, et une église de moins. L'église, c'est celle d'Aulun. Et le château, celui de la Brillanne. La famille comtale l'avait donné aux Templiers en 1144. Et l'évêque leur a donc échangé contre l'église d'Aulun. On ne connaît pas la date ni le texte de cet échange mais il s'est fait entre 1152 (bulle d'Eugène III) et 1157 (bulle d'Adrien IV) - avec l'accord des comtes Guillelm et Bertrand si l'on en croit Adrien IV (*voluntate et assensu Guillelmi et Bertrandi, Forcalcariensium comitum*)[6]. Plus tard, en 1174, Guillelm II est revenu sur cet échange en prétextant qu'il était encore enfant et n'avait pu y souscrire en toute connaissance de cause. Mais Guillelm a passé une partie de sa vie à biaiser, à chicaner, et à revenir sur ses engagements - avec ou sans prétexte. On peut donc retenir que dans la bulle papale de 1157, qui rappelle cet échange antérieur, Guillem et Bertrand sont bel et bien qualifiés de comtes et il n'est cette fois pas question de tuteur, ni de Garsende. Ils étaient donc certainement majeurs. Car Garsende n'était pas morte : on la retrouve entre 1157 et 1160, avec ses petits-enfants, les comtes Guillem et Bertrand, pour la donation à Guigo, abbé de Boscodon, du site de N.-D. Lure pour y édifier une abbaye[7]… Au regard de ces documents, il paraît donc vraisemblable que Guillem et Bertrand ont accédé à la majorité entre le printemps 1151 et 1157. A cette époque, elle était à 14 ans. Même si l'on réduit à un an l'écart entre eux, cela fait donc naître les deux frères entre 1136 et 1143. Dans ces actes, il n'est jamais question d'Adelais. Parce qu'elle était une fille, d'abord. Mais aussi sans doute, parce qu'elle est née plus tard - et peut-être même peu avant la mort prématurée de sa mère que l'on peut placer entre le printemps 1151 et 1152 si lhypothèse de G. de Tournadre est la bonne. Si Adelais est née en 1150/1151, il est donc très possible qu'elle n'eût que très peu d'années (trois ou quatre ans) de plus que son époux Gerald Amic II de Sabran, fils de Gerald Amic I et Galburga du Caylar qui s'étaient mariés en 1152[8].
Cela ne fournit certes pas d'indication pour Rainon II du Caylar, l'époux de Garsende de Sabran-Forcalquier[9] mais cela éclaire le contexte. Même si l'on ne peut conclure, l'hypothèse

---

[1] G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, p. 73.
[2] G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, p. 73.
[3] G. de Tournadre, Histoire du comté de Forcalquier, p. 73.
[4] N. Didier, Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution, Paris, Dalloz, 1954, pp. 62-64.
[5] N. Didier, Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution, pp. 64-66.
[6] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 712-713. - N. Didier, Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution, p. 65.
[7] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 505.
[8] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 410.
[9] Ces Sabran-Forcalquier n'ont jamais porté ce nom, et je ne l'utilise que pour tenter de clarifier un peu les personnages en précisant leur filiation.

que Rainon II fût le fils de Roscia et Rostagn III reste donc très plausible. C'est celle qui est la plus couramment admise.

Le couronnement de Frédéric Barberousse à Arles n'a pas marqué que la victoire des rois d'Aragon en haute Provence. Il a aussi proclamé celle des évêques qui s'étaient alliés précocement avec l'empereur en lui rendant hommage : l'évêque de Cavaillon en 1161, celui d'Apt, Guillelm Ier, en 1162[1]. C'était la consécration d'un mouvement amorcé dans la première moitié du XIIe siècle et qui visait à accroître leur pouvoir : les évêques provençaux, gros propriétaires fonciers tant dans leurs villes que dans les campagnes environnantes, ont tout fait pour se rendre maîtres d'une partie de leur cité[2]. A Apt, la vacance du pouvoir politique, peut-être suite au conflit opposant les pseudo-Lacoste aux Narbonne-Mâcon et aux proto-Agoult, avait déjà donné un grand poids aux évêques dans la seconde moitié du Xe siècle - Arnulf, Nartold ou Teuderic - amenés à essayer de régler la querelle. Ensuite, à la fin du premier tiers du XIe siècle sans doute, la ville avait été confiée par le comte Bertran Ier aux Agoult - en partie pour faire obstacle à la branche des Castellane qui descendait du pseudo-Lacoste Vuarac et qui avait attisé en haute Provence la sédition des Fos. Deux générations d'évêques appartenant à la famille d'Agoult ont alors régné. Alphant (1048-1080) revendiquait déjà un pouvoir important dans la ville, notamment lorsqu'il qualifiait ses frères de princes d'Apt. Mais c'est Leodegar ou Laugier d'Agoult (1103-1143/45) qui a structuré ce pouvoir. Après avoir dans un premier temps doté largment son église, parfois sur ses biens propres, il a entrepris de distribuer les fiefs épiscopaux entre les membres de sa famille - et notamment les châteaux de Saignon arrachés peu à peu à la branche des Castellane qui descendait de Vuarac, l'assassin du père d'Umbert dit de Caseneuve[3]…

Cependant le choix de Sault en 1178 comme ville voisine des limites de la Provence d'Anfos d'Aragon, était déjà, on l'a vu, un pavé dans la mare des relations avec les Toulouse. La guerre, interrompue brièvement par un traité en 1176, le temps pour Anfos de s'emparer du comté de Forcalquier en 1177, a repris de plus belle entre les deux grandes familles.
Après le traité de Sault, Anfos II/I (Anfos II d'Aragon, Ier de Provence) a pris pour lui le titre de marquis de Provence, réservant le titre de comte de Provence aux divers membres de sa famille à qui il en a confié la gestion : son frère Pierre d'abord, devenu Raimund Berengar III, puis, en 1181, son frère Sanche après l'assassinat de Raimund Berengar III par des hommes de main de Raymund VII de Toulouse.
Guillelm II de Forcalquier semble s'être fort bien entendu avec Sanche. Fort de ce soutien, celui-ci a décidé en 1183 de pactiser avec les Toulouse et la république de Gênes. Considérant comme une trahison cet accord passé sans son aval, Anfos II/I est revenu en Provence en 1185 et Sanche a été destitué. Mais un nouveau traité a été passé avec les Toulouse. Anfos et Raymund VII ont convenu à nouveau de se défendre mutuellement contre leurs ennemis, à l'exception cependant du roi de France et du comte de Forcalquier. Cela revenait à éviter à ce dernier de se retrouver dans la situation de 1165. Guillelm II avait donc été pardonné. Mais il ne savait apparemment que faire. N'ayant que deux filles, il semble qu'il souhaitait malgré tout préserver la fragile intégrité du comté, même sous la suzeraineté des Aragon. En 1191 il a donc passé un traité avec Raymund VII par lequel les deux comtes se déclaraient alliés et se promettaient mutuellement leur héritage si leur descendance n'était pas assurée - engagement

---

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Picard, 1976, p. 275.
Guillelm avait succédé dans les années 1150 à l'évêque Raimond, issu du monastère de Saint-Gilles, que l'abbaye avait réussi à imposer à Apt sans doute pour punir les Agoult de l'aide que l'évêque Leodegar/Laugier d'Agoult avait apportée à Bertran de Toulouse en 1108 quand il s'était emparé du célèbre établissement camarguais.
[2] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 281.
[3] Umbert était l'arrière grand-père de Leodegar…

de peu de conséquence pour Raymund VII car il avait, à lui, deux fils. Anfos n'a pas réagi à ce traité. Mais il n'est pas resté inactif. Assez rapidement il a proposé une solution alternative : le mariage d'une petite-fille de Guillelm, l'aînée, Garsende III (fille de Garsende II et de Rainon II du Caylar) avec son fils puîné Anfos III d'Aragon devenu Anfos II de Provence. En 1185, après la destitution de Sanche, son père lui avait en effet laissé le comté - le royaume d'Aragon devant revenir à son aîné, Pierre (II), surnommé le Catholique. Mais Anfos III était alors âgé de cinq ans, et il était bien entendu que c'est son père qui allait continuer à régner sur la Provence. En 1193 - Anfos avait alors treize ans - les négociations matrimoniales ont abouti, une promesse de mariage a été signée et celui-ci célébré en juillet à Aix. Cela n'a pas empêché Guillelm de signer avec Raymund VIII de Toulouse (son père Raymund VII étant mort en 1194) le fameux traité de non-agression de 1195, déjà évoqué plus haut, qui redéfinissait clairement les parts et les limites de chacun, Toulouse et Forcalquier, en Provence[1]. En fait, on a l'impression que Guillelm II, mis sous pression par les Aragon, cherchait des échappatoires et des garanties du côté des Toulouse. En avril 1196, c'est Anfos II d'Aragon (Anfos Ier de Provence) qui est mort à Perpignan. Et quelques jours plus tard à peine, Guillelm II s'est lancé : il a prononcé un discours sur les marches de l'église de Forcalquier où il proclamait haut et fort l'indépendance du comté en vertu de l'arbitrage impérial de 1174[2]. Anfos III/II, âgé à présent de seize ans, n'a semble-t-il pas réagi immédiatement. Guillelm II a donc pris de l'assurance. En 1199 il a lancé un raid contre Aix-en-Provence avec ses alliés les Toulouse, les Marseille (par principe opposés aux Aragon), les Baux (toujours prêts à réveiller leurs vieilles prétentions d'indépendance) et les Orange-Mévouillon dont le domaine se partageait entre Toulouse et Forcalquier. En 1202 enfin, Guillelm a franchi un nouveau pas : il a marié son autre petite-fille, Beatrix, la sœur cadette de Garsende, à André-Guigo d'Albon, dauphin du Viennois. Et à cette occasion, il a donné à ce dernier l'Embrunais et le Gapençais. C'était une nouvelle provocation pour les Aragon ; il aliénait une partie du comté que ceux-ci considéraient comme vassal de leur comté de Provence. Et là, on ne sait pas bien, faute de documents, si Anfos III/II avait déjà entamé les hostilités contre Guillelm II - et si celui a marié Beatrix et donné la partie septentrionale de son comté pour acheter une alliance - ou bien si c'est le mariage qui les a déclenchées. Toujours est-il qu'il y a eu, de nouveau, la guerre entre Aragon-Provence et Forcalquier. Sisteron a été dévastée par les troupes d'Anfos, peut-être avant le mariage, peut-être juste après. Cependant les hostilités ont été rapidement étouffées. Dès novembre 1202, Anfos et Guillelm, apparemment sous le patronnage de Sanche (oncle du premier et jadis ami du second) se sont engagés à protéger ensemble toutes les églises du comté (déclarées asiles inviolables) ainsi que tous les ordres religieux, leur personnel et leurs biens. Ils ont promis en outre de respecter de nombreux jours de trêve tout au long de l'année - presque une centaine en tout[3]. En 1203 et 1204, des accords passés sous l'égide du roi Pierre II d'Aragon qui semble avoir usé de tout son pouvoir pour les obtenir, ont enfin scellé une paix provisoire. Le nord du comté de Forcalquier restait acquis à la dot de Beatrix[4], le château de Sisteron reviendrait au comte de Provence à la mort de Guillelm II qui le conservait, jusque-là, sous l'autorité d'un homme du roi d'Aragon (en l'occurrence Giraud de Villanova/Villeneuve). Les redevances sur le sel et les revenus des péages sur les marchandises (à l'exception des péages sur les cours d'eau) étaient partagés. Le comté n'était plus grand chose aux yeux de Guillelm… mais trop,

---

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 471.
[2] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 471-472.
[3] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 471 n. 211.
[4] Au prétexte que les deux époux étaient cousins, le pape les a cependant obligés à se séparer en 1210, après la naissance d'une Beatrix II. Sa mère Beatrix I s'étant retirée dans un couvent, celle-ci donnerait à son père l'Embrunais et le Gapençais en 1232, ce qui les annexerait définitivement au Dauphiné.
M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 482.
Quatre siècle et demi plus tard, la papauté n'y regarderait pas d'aussi près au mariage de Louis XIV (1660).

encore, pour Anfos. De fait les deux hommes paraissent s'être voués une haine féroce. En 1204 Guillelm II a réussi à capturer son ennemi. Pierre II a dû revenir tout exprès de Rome pour le délivrer et imposer encore une fois la paix. Mais dès qu'il est reparti vers ses états, la guerre a repris. Pour abattre Guillelm, Anfos a décidé de jouer toutes ses cartes : il a même recherché l'alliance des Toulouse, que Raymund VIII lui a accordée en 1206 - après deux ans de pourparlers. Il faut dire que Raymund avait d'autres soucis : en 1203, un moine cistercien, Pierre de Castelnau, avait été envoyé par le pape pour mener la lutte contre l'hérésie cathare qui fleurissait dans ses états. Mais les cathares étant pour lui de bons sujets, il avait refusé de collaborer avec cette inquisition avant l'heure : il avait donc été excommunié, et l'interdit jeté sur son comté. Quoi qu'il en soit, au terme de leur accord de 1206, Raymund devait aider Anfos à conquérir le comté de Forcalquier, moyennant quoi il recevrait les villes indivises d'Avignon et de L'isle-sur-Sorgues ainsi que les pays d'Aigues et d'Apt. On ne sait pas quelle part les Agoult ont eu dans ce traité... En tout cas les préparatifs guerriers battaient encore leur plein quand les deux comtes ennemis, Guillelm II de Forcalquier et Anfos II de Provence, sont morts à quelques semaines d'intervalle, sans doute le 11 septembre et le 7 octobre 1209. Anfos avait 29 ans, Guillelm sans doute entre 67 et 73 ans. Bertrand, le frère de Guillelm, était mort en 1207. L'héritier naturel et légitime des deux comtes était Raimund Berengar (Raimond Bérenger) IV, fils d'Anfos et petit-fils de Guillelm. Le 30 novembre 1209, sans perdre de temps, Garsende III, fille de Rainon du Caylar (de Sabran), avec le consentement de ce dernier, a donné le comté de Forcalquier - ou ce qu'il en restait - à son fils Raimund Berengar IV ou, en cas de décès prématuré de celui-ci, à sa sœur Garsende IV. Raimund Berengar IV, qui était âgé de quatre ans, a été envoyé en Aragon, auprès de son oncle Pierre II.
Le temps de l'autnonomie du comté de forcalquier paraissait bel et bien révolu.

18.1.5. La victoire des Aragons... et des Sabran.

Garsende III avait des raisons de se presser et d'envoyer son fils en Aragon. Dès 1202-1204, profitant de la trêve qui devait amener une paix très éphémère, un autre prétendant s'était déclaré en prenant le titre de comte de Forcalquier. Il s'agissait de Guillelm de Sabran, un des fils qu'Adelais (II) de Forcalquier, sœur de Guillelm II et Bertrand II, avait eu de Gerald Amic II de Sabran.
On se souvient que l'oncle de Guillelm de Sabran, Bertrand II, avait désigné en 1168, dans un testamant jamais remanié semble-t-il, les Sabran comme héritiers dans le cas où son frère Guillelm II ne respecterait pas ses dernières volontés concernant ses dons aux Hospitaliers. Or Guillelm II ne s'était pas montré très respectueux des droits de ceux-ci, particulièrement à Manosque, même s'il a tenté de se racheter par une grande donation l'année même de sa mort. C'est donc la clause restrictive du testament de Bertrand II que Guillelm de Sabran a exhibée dès 1202/1204, en s'intitulant comte de Forcalquier - et c'est peut-être aussi la raison de la vaste donation de Guillelm II en 1209…
L'empereur Othon IV (qui avait succédé en 1209, après une carence d'une douzaine d'années, à Henri VI le Cruel, fils de Frédéric Barberousse) a relaté que dès la mort de son oncle Guillelm de Sabran a envahi le comté[1]. En fait il semble que l'empereur a quelque peu exagéré. Mais Guillelm de Sabran avait réussi à nouer des alliances avec une bonne partie de la noblesse de haute Provence, peut-être lassée du pouvoir de Guillelm II, et il a exercé une pression importante sur Garsende III, restée en Provence : selon toute vraisemblance, celle-ci

[1] J.-P. Papon, Histoire générale de Provence, Tome II, Paris, Moutard, 1778, Preuves (en fin d'ouvrage), n° XXXV (p. xxxvii) : "*…Guillelmus de Sabrano, non solum praesupserit Comitatum invadere Forcalcheriensem…*"
M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 483-484.

a passé les années pendant lesquelles son fils était en Aragon dans le *castrum* de Saint-Maime, parce qu'elle ne pouvait guère aller plus loin, Forcalquier même étant aux mains d'Adelais II et de Guillelm de Sabran[1].
Dans le Luberon, les comtes de Forcalquier possédaient directement une bonne partie du pays d'Aigues. On a vu plus haut que celui-ci avait même constitué, au fil des générations, une sorte de domaine réservé des comtesses. Soit qu'ils les eussent reprises à l'occasion, soit qu'ils les eussent rachetées à leurs vassaux, les Forcalquier tenaient directement à la fin du XIIe siècle les seigneuries d'Ansouis, de Roubians (au sud-ouest de Cabrières-d'Aigues), de Cucuron, de Sannes (le Castelas), de La Motte-d'Aigues, de Saint-Martin-de-la-Brasque (le Castelas à 700m au sud-est du village actuel), de Vitrolles, de Grambois et de Beaumont-de-Pertuis[2]… Dans certains villages ils n'étaient pas les seuls maîtres : à Beaumont-de-Pertuis, par exemple, ils partageaient encore les droits seigneuriaux avec d'autres familles nobles.
On s'en souvient peut-être, en 1178 Guillelm II avait donné sa fille Garsende II à Rainon II du Caylar. Les deux hommes semblent être restés proches malgré la disparition précoce de Garsende et le remariage de Rainon II. En 1193, Guillelm II avait donc donné une partie des seigneuries du pays d'Aigues en apanage à Rainon II du Caylar, et aux fils qu'il avait eus de son second mariage : Rainon (II) de Sabran et Guillelm Maltortel. Le fils de Rainon II du Caylar porte le nom de Rainon II de Sabran parce que son père se faisait indifféremment appeler Rainon ou Raines (Raine ou Rainier pour les classiques) du Caylar ou de Sabran[3]. Dans le premier cas, il était Rainon II du Caylar, et dans le second Rainon I de Sabran… L'apanage de 1193 regroupait autour d'Ansouis les seigneuries de Cucuron, Roubians, Sannes et La Motte. A un moment indéterminé - et peut-être dès l'origine - on doit lui rajouter La Tour-d'Aigues, dont le seigneur était Rainon (II) de Sabran en 1240[4]. Le titre de baron ayant fait son apparition en Provence à la fin du XIIe siècle[5], son frère Guillelm Maltortel avait été le premier à porter le titre de baron d'Ansouis[6].
Il est évident que l'apanage constituait une proie alléchante pour Guillelm de Sabran. Mais peut-être pas si facile pour qui voulait se concilier la noblesse locale, même si ces Caylar de Sabran, étaient relativement nouveaux-venus dans la région. Il semble donc qu'il ne se soit pas attaqué de front à ses cousins. Mais il a pu grappiller sur leurs marges, ou bien négocier avec eux : en 1253 un de ses fils, Lauger de Forcalquier, possédait la seigneurie du Castelas, à 700 m au sud-est du village actuel de Saint-Martin-de-la-Brasque[7]. Entre temps toutefois Guillelm

---

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 483.
[2] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, pp. 444, 190, 602, 484, 594, 662, 545, 426.
[3] Dans l'acte de 1209 par lequel Garsende sa fille donne le comté de Forcalquier à son fils Raimund Berengar IV elle le nomme Raines de Castelar : voir J.-P. Papon, Histoire générale de Provence, Tome II, Paris, Moutard, 1778, Preuves (en fin d'ouvrage), n° XXXVI (p. xxxviii) : *...patre meo Raines de Castelar...*
Mais on trouve trouve également Rainon. C'est ainsi que le nomme en 1223 son fils Rainon, frère de Guillelm de Maltortel : voir dom Claude de Vic et dom Vaissete, Tome V, Toulouse, J.-B. Paya, 1842, Preuves, XLIV (1223), p. 564 : "*…ego Raino dominus Ucetiæ, filius quondam D. Rainonis, per me et per Guillelmum de Martortet fratrem meum…*"
[4] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 610.
[5] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 355.
[6] Peut-être faut-il voir dans surnom Maltortel une référence au tortil de baron qui, du fait de son ascendance maternelle, aurait été là mal ficelé. De fait, hors la volonté de Guillelm II concernant Rainon II du Caylar et ses fils, il n'avait aucun droit héréditaire sur ses seigneuries du pays d'Aigues.
On ne voit pas en tout cas de rapport avec le sens courant de *tortel* qui signifiait à l'époque tourteau ou gâteau (cf H.-P. de Rochegude, Essai d'un glossaire occitanien pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours, Toulouse, Bénichet, 1819, p. 508.
[7] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 595.

de Sabran avait négocié avec Raimund Berengar IV et ses représentants, et on ne connaît pas la date de cette acquisition.
Même si ce n'était pas un très bon choix, et même si cela n'exclut pas qu'il se fût intéressé à d'autres points de passage, Guillelm de Sabran a préféré s'en prendre à Pertuis. Au siècle précédent déjà, en 1119, Guillelm I de Forcalquier avait déjà essayé d'y récupérer les anciens droits comtaux. Mais il avait dû plier en 1120 sous la menace d'une excommunication, et il s'était finalement résolu à abandonner le bourg à Montmajour quelques années avant sa mort (survenue en 1129). Depuis, les moines y prospéraient. Dès 1208, sans attendre la mort de son oncle, Guillelm de Sabran s'en est emparé. Curieuse méprise pour quelqu'un qui appuyait ses revendications sur le manque de respect de son oncle à l'égard de Hospitaliers... En tout cas, l'effet ne s'est pas fait attendre. Cela lui a valu deux excommunications successives, dûment prononcées cette fois, en 1210 et 1211. En 1212 sa mère, après négociation avec l'évêque de Cavaillon, a restitué Pertuis à Montmajour.
Il est vrai que l'absolutisme de l'Eglise s'affirmant sous la houlette de papes très autoritaires, c'était le temps des grandes excommunications : Raymund VIII de Toulouse, pourtant d'un naturel bien plus pacifique que son père, avait été excommunié entre 1196 et 1198 pour un litige avec l'abbaye de Saint-Gilles. Il l'a été à nouveau quelques années plus tard, parce qu'il refusait de collaborer avec le légat que le pape avait envoyé en 1203 dans son comté pour y lutter contre l'hérésie cathare. Et en 1208 il venait de l'être encore, après que son écuyer eût tué ce légat, le moine cistercien Pierre de Castelnau… Pire, le pape Innocent III (qui portait si mal son nom) a lancé un appel à la croisade contre les Albigeois tous plus ou moins suspects d'hérésie. Celle-ci a mis le Midi à feu et à sang. En fait c'était un peu la croisade de ceux qui n'avaient pas eu le courage d'aller en Orient, ni même celui d'aller massacrer horriblement en 1204 la population de Constantinople, pourtant chrétienne - mais rivale de Venise. Ils ne s'en sont pas montrés moins cruels. En juillet, Béziers a été prise, et tous ses habitants ont été exécutés sur l'ordre d'Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux devenu légat du pape, qui aurait eu la phrase terrible : « *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens* »[1].
La conscience de sa propre mort à venir fait souvent de l'homme une sorte de névropathe éperdu d'*ego*, d'ambitions, de pouvoir... Mais on peut se demander parfois si le recours à la religion pour apaiser cette angoisse existentielle, avec toute la soif d'absolu que l'homme y place, ne finit pas par faire de lui une espèce de psychopathe - au sens où l'on peut qualifier de psychopathe toute personne convaincue de détenir une vérité unique et universelle, et désireuse de l'imposer à autrui par tous les moyens, jusques et y compris le meurtre de masse, les fers des bourreaux et le feu des bûchers. En fait, toute forme de pensée absolutiste, ou totalitaire, est sans doute psychopathique dans son essence. Les vérités humaines, révélées ou pas, ne méritent pas tant de certitude. Elles ne relèvent, finalement, que de simples opinions - et selon l'éducation reçue, même pas de libres choix... Au moins qu'il soit bien clair que les (trop ?) nombreuses digressions que l'on peut trouver dans cet ouvrage - et ci-dessous, encore... - ne sont que des idées jetées au vent, des spéculations, au mieux des suggestions pour voir le monde un peu différemment. Leur valeur, si elles en ont une, ne se situe que dans la dimension parfois provocante d'une pensée libre, vagabonde, et par-dessus tout très momentanée. On sait que dans l'absolu « *un esprit vraiment libre ne tient guère à ses*

Laugier de Forcalquier y prélevait un péage que la comtesse Beatrix I de Provence lui a ordonné de supprimer - ce qui tend à indiquer que la route qui parcourait le piémont du Luberon, de Lourmarin à Grambois en passant par Ansouis, revêtait une assez grande importance

[1] Cîteaux-megalovirus, en quelques sorte… méchant jeu de mots, mais dans les premières décennies du XIIIe siècle l'implication politico-religieuse de Cîteaux est vraiment glauque sous l'influence de ses guides (Arnaud Amaury, Conrad d'Urach) - et sans incidence sensible, heureusement, sur l'activité locale de communautés cisterciennes telles que Sivacane ou Sénanque, respectivement fondées en 1144 et 1148.

opinions »[1]. Dans la réalité c'est plus complexe, mais c'est toujours bon d'en faire et d'en renouveler l'expérience - celle, décapante, de rire de ce que l'on avait cru ou simplement pensé[2]. L'essentiel sans doute est de conserver une curiosité des choses. Ce que l'on en déduit n'est que le fruit très provisoire d'un travail en constante évolution. Toute systématisation constituerait une perte de liberté. Et de toute façon « *mieux vaut ne pas s'approcher trop tôt des immobilités éternelles* »[3].

En 1215, Raymund VIII a été contraint à remettre le marquisat de Provence entre les mains du pape Innocent III, à charge pour ce dernier de le conserver pour son fils Raymund IX, s'il s'en montrait digne - aux yeux de l'Eglise, évidemment. Comme on pouvait s'y attendre, cela n'a pas été le cas, et en 1229 le traité de Paris en a donné la propriété au pape. Fût-elle chrétienne, et même papale, charité bien ordonnée…

---

[1] P. Valéry, Regards sur le monde actuel, Fluctuations sur la liberté, 1938, Paris, Gallimard, NRF (poche), 1968, p. 81.

[2] Les seuls qui devraient être astreints à rester fidèles à leurs idées - pendant la durée de leur mandat - ce sont les élus parce qu'ils en ont fait un programme pour solliciter les voix des électeurs. Or ils changent souvent de cap au nom du réalisme politique. On pourrait pourtant attendre d'eux, qui revendiquent compétence et professionnalisme, qu'ils aient mesuré la réalité des écueils qu'il faudrait éviter au moment de bâtir leur programme... Par ailleurs ces obstacles souvent ne paraissent pas incontournables à la population - et c'est alors la volonté de respecter l'engagement pris, la sincérité de certaines idées initiales, qui se pose à elle avec acuité... Une démocratie plus directe lèverait bien des doutes et résoudrait bien des tensions, qui exposerait les problèmes et les différents moyens de les traiter avant de soumettre le choix à une consultation populaire. Cela pourrait se faire dans le cadre par exemple d'un système électronique, facile à mettre en œuvre et inviolable, comme le *loto sportif* (dix ou douze questions avec pour chacune Oui/Non/Abstention). Mais il faudrait alors que les élus renoncent à diriger comme on l'entend aujourd'hui pour simplement gérer la bonne marche de la structure politique qu'ils ont en charge, et qu'ils acceptent de proposer simplement leurs choix (parmi d'autres possibles) au lieu de les imposer au nom d'un mandat délivré sans appel ni contrôle. En France, au niveau national, l'adoption d'un quinquennat a sans doute été une très bonne chose, mais l'absence d'élections à mi-mandat, comme c'est le cas aux Etats-Unis, se fait ainsi cruellement sentir.

[3] M. Yourcenar, L'œuvre au noir, Paris, Folio Gallimard, 2004, p. 225.

En fait, probablement par peur de l'inconnu, l'humain aspire naturellement à la stabilité - et en premier lieu à sa stabilité de vivant, car la peur de sa propre mort demeure fondamentale. Cela peut paraître paradoxal parce que, par nature aussi, tout ce qui existe prend place dans l'instabilité - l'impermanence de la philosophie bouddhique. Pour dépasser celle-ci, il faudrait dépasser l'espace-temps en s'affranchissant du second. Dans notre Univers, l'instabilité est donc la règle, et c'est aussi celle de la vie. Il n'y a que les choses sans vie, quoiqu'elles changent également, qui ne bougent pas ou plus... L'instabilité est également inhérente à la chose politique parce que les situations évoluent très rapidement. Les politiques ne devraient pas avoir le droit de modifier leur programme électoral. Mais celui-ci devrait pouvoir être reconsidéré, démocratiquement, par la population, à l'aide de consultations où elle puisse exprimer ses priorités, ses choix ou ses refus. Après la quatrième République cependant, les dirigeants ont instauré le dogme de la stabilité politique. C'était bien sûr pour leur propre confort, même s'ils l'ont déguisé en souci d'efficacité. On ne peut pas dire pourtant que la cinquième République ait mieux affronté les crises que la troisième ou la quatrième. L'inflation démesurée de la dette est là pour démontrer le contraire. L'instabilité nuit parfois à la continuité d'une politique, mais elle peut également empêcher la continuité des erreurs. En fait la stabilité a tué la pluralité d'opinions, éventuellement dissidentes, qui pouvait jadis participer au pouvoir. On n'entend donc plus que le même bruit de fond, et on a l'impression souvent que l'on assiste à la même politique poursuivie par des acteurs différents. Pourtant, en politique, instabilité reste synonyme de démocratie. Les seuls systèmes politiques absolument stables, ce sont les dictatures. Les régimes de Mussolini, Staline, Hitler, Franco, Mao Zedong, Pinochet ou Pol Pot - entre autres - n'ont jamais souffert d'instabilité. Mais ce que l'on a vu s'y développer le plus sûrement, c'est la totale absence de respect de l'humain. Sans aller jusqu'à ces extrêmes, c'est également ce que l'on voit se développer dans nos démocraties stabilisées et sous consensus, du règlement de la crise grecque qui a saigné à blanc la population jusqu'à la façon de parquer les réfugiés dans des camps - et parfois justement, pour les pires d'entre eux, en Grèce, où le peuple n'a plus les moyens de la générosité.

Quand on regarde l'accroissement de la dette et la façon de la faire payer aux Grecs, on ne peut s'empêcher de rapprocher le processus de la mise en place du féodalisme dans certaines régions. La différence, c'est que là ce n'est pas la population qui a fait la dette - avec raison, elle n'aurait sans doute pas été aussi loin - mais ses dirigeants, en son nom.

Malgré ses excommunications, Guillelm de Sabran a continué d'occuper Forcalquier et une bonne partie du comté. Sisteron, considérée comme l'une de ses clés, s'étant ralliée à lui s'est vue récompensée par l'ocroi d'une Commune de consulat et l'autonomie en matière de basse justice (justice civile, police). Mais en 1213, Pierre II d'Aragon est mort à la bataille de Muret, à 25 km au sud de Toulouse. La régence de son royaume est échue à son frère Sanche, qui jusque-là assurait celle du comté de Provence. On ne sait pas trop si Raimund Berengar est alors rentré directement en Provence ou s'il a été, un temps, retenu en Aragon par un fils de Sanche qui convoitait la Provence. Il serait alors peut-être revenu en 1215/1216. A partir de ces années en tout cas le vent a tourné : c'est à lui que se sont à présent ralliées les villes et les grandes familles. Dès 1217/1218, avec sa mère Garsende III, il a ainsi accordé quelques privilèges aux habitants de Forcalquier[1].
Entouré de conseillers fidèles - dont un fils de Giraud de Villanova croisé plus haut, Romée de Villeneuve, que Dante[2] devait placer dans son paradis pour "son œuvre grande et belle" - en 1219, c'est un prince qui avait retrouvé quelque assise, quoiqu'il fût à peine majeur, qui s'est mariée avec Beatrix de Savoie, son aînée de 4 ans.
Trois ans plus tard, en 1222, Guillelm de Sabran a signé un compromis avec Raimund Berengar IV. Il conserverait le titre de comte Forcalquier jusqu'à sa mort (usufruit du domaine comtal et des droits seigneuriaux)[3] en échange de la reconnaissance de la suzeraineté de Raimund Berengar. Le domaine que lui laissait celui-ci ne lui permettait plus cependant de se révolter. Il n'avait en effet que le sud de l'ancien comté (déjà amputé de l'Embrunais et du Gapençais) - et encore Raimund Berengar avait-il pris soin d'y conserver quelques places le long de la route méridienne, telles Montjustin et Grambois. Ultérieurement la plupart des descendants de Guillelm de Sabran, devenu Guillelm de Forcalquier, conserveraient ce nom de Forcalquier (tels en 1253 Lauger de Forcalquier seigneur de Saint-Martin-de-la-Brasque ou Gaucher de Forcalquier seigneur de Vitrolles). De fait on les retrouve aussi en pays d'Aigues à la tête d'une partie des seigneuries qui appartenaient initialement au domaine comtal et n'avaient pas été cédées à leurs cousins Caylar de Sabran ou Sabran du Caylar.
En 1240 toutefois, profitant des tensions entre l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen et Raimund Berengar IV, Guillelm de Sabran-Forcalquier s'emparerait une nouvelle fois de Pertuis dont on devine que les revenus de péage et de marché devaient être vraiment conséquents. Il allait alors remporter un demi-succès : l'arbitrage de 1242, qui mettrait fin au litige, allait lui reconnaître la moitié de Pertuis et son péage, en indivision avec Montmajour. Peut-être les moines et leur abbé se sont-ils dits que Guillelm et ses descendant y assureraient la paix, et que celle-ci valait bien la moitié des revenus. De fait en temps de troubles le montant des péages se réduisait sans doute considérablement, et ils ont pu sagement estimer que mieux valait la moité d'un bon pactole que la totalité d'un revenu médiocre.
Après avoir réglé le problème posé par Guillelm de Sabran, Raimund Berengar a entrepris d'organiser son domaine, notamment en multipliant les baïles, sortes de gouverneurs placés à la tête de baillies et chargés de représenter l'autorité comtale à travers tout le pays. Ils existaient toutefois auparavant. On en trouvait déjà un en 1198 à Villelaure (appartenant alors aux Lambesc) où il était chargé de faire exécuter la justice comtale, la haute justice[4]. Cette fonction a été ôtée aux baïles. Voulant séparer la justice de l'administration, Raimund

[1] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 747.
[2] Dante, Divine comédie, Paradis, Chant VI, Romée, Roméo, ou Romieu, suivant les traductions.
Par exemple en ligne (Roméo) :
https://fr.wikisource.org/wiki/La_Divine_Com%C3%A9die_(trad._Lamennais)/Le_Paradis/Chant_VI
[3] Sur le sujet, voir par exemple P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 492.
[4] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 344.

Berengar a nommé des juges dans chaque baillie. Des clavaires étaient chargés de percevoir les droits et jouaient le rôle de procureurs auprès de la cour de baillie. Enfin auprès du comte siégeait un juge supérieur du comté, qui redonnait vie à la vieille tradition du *judex*.
De nouvelles agglomérations sont nées : Au sud du Luberon, après La Bastide-des-Jourdans fondée dans le premier quart du XIIIe s. par les chevaliers Pierre et Guillelm Jordan ou Jourdan[1] le long de la route reliant Aix à Forcalquier (et qu'avaient déjà empruntée les troupes d'Anfos II/I en 1177), Mérindol avant 1225/26 par les Toulouse[2], sensiblement à la même époque Puget-sur-Durance en terre comtale[3] (peut-être pour faire pendant au précédent), le village des Grottes à Puyvert[4], la Bastidonne née de l'initiative d'un chevalier Savaric originaire de La Tour (ce qui fait que l'on connaît d'abord le village sous le nom de Bastide de Savaric)[5] ou encore l'éphémère Châteauvéron (à 4 km au nord de la Bastide-des-Jourdans ou au sud-ouest de Montfuron) connu en 1235 et abandonné avant la fin du siècle[6]. Le terme de *bastida*, bastide, que l'on retrouve ici deux fois, désignait dans la région une fortification rurale. En fait le processus de création de petits fiefs secondaires sous l'égide de seigneurs locaux est connu depuis le XIe s. dans le Luberon. C'est notamment le cas à Villémus, où les Reillanne ont installé dans une petite fortification l'un de leurs chevaliers, ou plus vraisemblablement un des leurs, nommé *Rostagnus de Villa Murs* avant 1025[7]. Ultérieurement, ce phénomène de détachement s'est poursuivi au profit de membres des familles nobles : entre 1304 et 1314, on a ainsi la mention d'un Aicard Bot, seigneur de Sivergues, apparenté à l'évêque Raimond Bot qui était seigneur de Saignon et de Sivergues entre 1275 et 1303[8]. Entre la prolifération des descendants et la création de nouveaux fiefs il semble en tout cas y avoir une véritable inflation des maison nobles au XIIIe siècle : en Provence et dans le comté de Forcalquier, E Baratier en a recensé plus de 3000[9]. Mais les fondations allaient de pair avec des abandons. L'habitat se cherchait. De l'autre côté du Luberon, le petit *castrum* d'Alpester, sur le plateau entre Caseneuve et Viens, mentionné en 1019 et 1123, était apparemment totalement déserté avant 1314[10].
Dès les années 1230 en tout cas, la Provence offrait l'image d'un état structuré et uni, doté d'une administration relativement cohérente et efficace. Les grandes familles se sont alors fondues dans cet état, soit qu'elles fussent ruinées et disparussent, soit qu'elles entrassent à son service.

18.1.6. Au XIIe siècle, La première émancipation des villes : les consulats.

---

[1] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 396.
[2] En 1225/26 le vicomte Guido/Gui de Cavaillon possédait le *castrum* et le village. Sans doute le tenait-il de son père à qui le comte de Toulouse avait donné le *castrum* de la Roquette une soixantaine d'années auparavant. P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 301. - B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, pp. 14 et 426. - L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, ds Revue des églises de France, 1, 1910, pp. 82-104, ici 101 et s.
En ligne : https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1910_num_1_1_1907
[3] Le nom est mentionné dès 1216, un village seulement en 1290 mais dès 1250 la communauté des habitants était en conflit avec Silvacane pour des terres de la rive droite qu'occupait l'abbaye de Silvacane : P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 317.
[4] Nom connu en 1216, *castrum* en 1290 (P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 308).
[5] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 418.
[6] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, p. 403.
[7] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 363.
[8] R. Bruni, Sivergues, Monographie, Saignon, Luberon Nature, 1983, p. 45.
[9] E. Baratier, La démographie provençale du XIIIe au XVIe siècle, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, SEVPEN, 1961, p. 67-68.
[10] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes LXII (62) p. 195 et CXXVI (126) p. 288, voir aussi p. 196 n. 2.

Il faut dire qu'au terme des guerres de succession les choses avaient bien changé. Amorcé dès la fin du XIe, un mouvement d'émancipation de certaines villes s'était largement développé tout au long du XIIe siècle.
Le morcellement des fiefs lors des successions, et surtout l'effort financier de la première croisade, avaient miné les ressources de la noblesse. Parallèlement, dès le XIe siècle, des bourgeoisies commerçantes s'étaient reconstituées dans les villes. Leurs membres les plus éminents ont été appelés à siéger avec les seigneurs de celles-ci au sein de Conseils destinés à en assurer la gestion, et souvent à pourvoir à leurs besoins financiers. Une assemblée des personnages éminents de la ville est mentionnée à Arles dès les années 1040, mais on ne sait pas si elle était investie d'un pouvoir ou si elle n'avait qu'un rôle consultatif. Devaient y siéger les chevaliers urbains, grands alleutiers de la ville, qui apparaissent justement en 1044 dans les textes[1], mais aussi quelques fortunes commerçantes bien établies s'ils n'avaient pas intégré les rangs des chevaliers urbains - notamment des Juifs alliés à quelque famille noble, comme on l'a vu plus haut à Gontard en face de Cadenet.
Quelques décennies plus tard, ces Conseils se sont employés, sans doute sur le modèle des cités espagnoles ou italiennes un siècle auparavant[2], à obtenir de ces seigneurs certains droits et franchises. L'instabilité liée aux conflits de succession, qui pouvaient faire redouter un tumulte à l'intérieur même de leurs cités, tout comme la perspective de redevances (souvent fort conséquentes, sur le moment au moins) ont convaincu les différents prétendants au pouvoir et certains grands nobles d'abdiquer une partie de leurs privilèges.
Des organisations communales, ayant à leur tête des consuls (magistrats élus dans le Conseil, et investis de l'autorité municipale) sont ainsi apparues dans les documents à Avignon avant 1129[3], Arles vers 1130, Tarascon en 1150. A Avignon, selon G. de Manteyer, les chevaliers urbains (parmi lesquels on pouvait compter les grandes fortunes commerçantes) ont investi le conseil, en ont chassé le vicomte, et ont occupé le pouvoir en commun[4]. A Apt, des institutions communales sont également attestées dans la première moitié du XIIe siècle. Elles plongent leurs racines dans un *parlamentum* réunissant les chefs des grandes familles de la cité. Un siècle plus tard, en 1252, un accord allait définir avec précision les droits respectifs de la seigneurie et de la ville : le consulat serait alors reconnu maître de la construction et de la garde des remparts de la cité, de la garde de ses clés, de la police des champs et des marchés, de l'établissement des impôts, de la gestion financière de la Commune, et enfin de l'octroi de la citoyenneté locale avec les droits inhérents[5].
Même chose dans les villes de moindre importance échappant au contrôle direct du comte de Provence. A Pertuis, par exemple où, après que l'abbaye de Montmajour et Guillelm de Sabran se furent partagé les droits sur la ville en 1242[6], et après que Guillelm de Pertuis (fils de Guillelm de Sabran) eut établi les premières franchises de la ville en 1248, celle-ci obtint en 1251 la remise de ses clés à deux notables.
Enfin le mouvement avait bien vite débordé le cadre des villes pour gagner les campagnes, où dès le début du XIIIe siècle, certains villages avaient été dotés de chartes de franchise : Viens par exemple avait reçu sa charte de libertés de Raimund Berengar IV et de sa mère Garsende III de Sabran dès 1221.

---

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, pp. 139-140.
[2] Léon en 1020, Burgos en 1073, Lucques en 1080, Pise en 1098…
[3] L.-H. Labande, Avignon au XIIIe siècle, Marseille, Laffitte Reprints, 1975, p. 6.
[4] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 394
[5] F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt 1903 / Rognes, Editions Provence 1980, p. 85.
[6] A l'abbaye le vieux château, la maison de change et un vaste domaine foncier ; à Guillelm le château, le péage, les moulins, quelques redevances et terres diverses. La ville, le territoire et les droits seigneuriaux restaient indivis.

C’est qu’entre-temps les besoins financiers des nobles s’étaient encore accrus, car il avait fallu consentir des efforts considérables pour la rénovation des châteaux comme des édifices religieux.
Dès le milieu du XIIe siècle cependant, quelques villes de consulat avaient pris parti dans les luttes opposant les diverses factions qui prétendaient à la succession des comtes-marquis. Aussi Raimund Berengar IV, sentant le danger, a-t-il déployé toute sa persuasion au début du XIIIe siècle pour amener certaines villes à renoncer à leurs consuls - ou, tout au moins, à détourner les villes de consulat du parti des comtes de Toulouse.
Cette politique a été couronnée de succès : à l'exception de Marseille qui s'est donnée à ces derniers en 1230 (mais a dû toutefois reconnaître la suzeraineté de Raimund Berengar en 1243), le parti toulousain, vaincu (traité de Paris, 1229) et de surcroît toujours en butte à des interdits religieux (Montségur, 1244), a été pratiquement évincé de Provence.

18.1.7. Au XIIIe siècle, les croisades encore, les ambitions des Anjou et les villes de syndicat.

Mais en 1245 Raimund Berengar IV est mort. Son héritière, prénommée Béatrice (comme sa mère Béatrice de Savoie), a épousé en 1246 Charles d'Anjou - le quatrième fils de Blanche de Castille, reine-mère de France, qui avait déjà, à la faveur du traité de Paris (1229), marié un autre de ses fils (Alphonse de Poitiers) à l'héritière de la maison de Toulouse, s'assurant ainsi la mainmise sur tout le Midi[1].
Prince ambitieux, Charles d'Anjou s'est lancé dès 1248 dans l'aventure de la septième croisade menée par son frère Louis IX (saint Louis).
En fait si l'on excepte les profits indirects (et au demeurant tout à fait étrangers à leurs objectifs) que les croisades ont procuré à l’Occident, ces expéditions ont constitué une formidable somme d'échecs, d'incohérences et d'inepties en tous genres, malheureusement payées des milliers de morts des deux côtés.
De la noyade de Frédéric Barberousse dans un fleuve de Cilicie (pendant la troisième croisade) aux milliers de jeunes pèlerins allemands et français de la croisade des Enfants morts d'épuisement (avant le début de la cinquième croisade en 1215) en passant par les horreurs perpétrées lors de la prise de Constantinople pourtant chrétienne en 1204 (à la faveur de la quatrième croisade), c'est d'abord une monumentale et pathétique démonstration de rapacité, de vanité et de barbarie que la chrétienté a donnée à l'islam.
Hormis les succès militaires de la première croisade, qui réussit à prendre des places importantes (Edesse, Nicée, Tarse, Antioche, Tripoli, Jérusalem), la seule victoire de l'Occident chrétien face à ses buts reste l'œuvre de Frédéric II de Hohenstaufen, roi de Sicile et des Romains, Empereur germanique à partir de 1212, allié de Philippe Auguste à Bouvines en 1214. Au terme d'une correspondance amicale avec le sultan d'Egypte, Malik Al Kamil, Frédéric II a en effet obtenu de ce dernier, en 1229, tout ce pour quoi les princes d'Europe guerroyaient en vain depuis plus d'un siècle. Malheureusement, en butte à la soif de pouvoir et l'absolutisme de la papauté, Frédéric II avait été excommunié par le pape Grégoire IX qui avait en outre lancé une croisade contre la Sicile. Le pape a donc dénoncé le traité de Jaffa, et le patriarche latin de Saint-Jean d'Acre Gerold de Lausanne, ancien abbé de Cluny, a un temps frappé d'interdit toutes les églises de Jérusalem - y compris le Saint-Sépulcre !

[1] Les quatre filles de Raimund Berengar sont devenues reines : Marguerite avait épousé en 1234 Louis IX (saint Louis) fils lui aussi de Blanche de Castille, Eléonore en 1236 Henri III d'Angleterre, Blanche en 1244 Richard de Cornouailles frère du précédent et futur roi des Romains (1257-1272), Béatrice enfin la cadette en 1246 Charles d'Anjou roi de Sicile et comte de Provence.

Poursuivie avec acharnement par Innocent IV, la politique papale allait trouver son aboutissement lors de la septième croisade (1247-1248). Celle-ci s'est soldée par un véritable désastre pour les Occidentaux. Les Croisés ont certes réussi assez rapidement à s'emparer de la ville de Damiette sur le bras oriental du delta du Nil. Mais l'inondation annuelle, que les plans avaient superbement ignorée, les a enfermés là pour plusieurs mois. Quand enfin l'armée s'est remise en marche, elle était minée par la faim, la maladie, les désertions et l'indiscipline. A Mansourah, 10.000 chrétiens ont été faits prisonniers avec saint Louis pour lequel le sultan a réclamé une énorme rançon.

Capturé avec son frère, Charles d'Anjou est rentré en 1250 en Provence. Une situation fort compromise l'y attendait - cette fois-ci par l'agitation des Grands et l'organisation des villes affranchies en une ligue. Mais tant par la force que par la ruse et la diplomatie, Charles, aidé par son frère Alphonse de Poitiers devenu comte de Toulouse, a réussi à calmer les Grands et à démanteler les Communes.

Dès avril 1251, Arles puis Avignon se sont soumises et ont renoncé à leurs consuls, bientôt imitées par d'autres villes. En 1257, soit cinq ans à peine après qu'y eurent été définis les droits respectifs de la Commune et des seigneurs, Apt a fait sa soumission à Charles d'Anjou, lui a remis le consulat et a réclamé en échange sa protection pour les libertés et franchises précédemment obtenues (26 août 1257). Ces libertés, de fait, se sont vues confirmées par Charles et par tous ses successeurs, cependant que les 4 consuls de la ville ont été remplacés par 2 syndics remplissant les mêmes fonctions mais supervisés cette fois par un viguier dépendant de l'autorité comtale[1]. Peu à peu ce sont toutes les villes qui sont passées, bon gré mal gré, à ce régime de syndicat.

Le consulat allait survivre un peu plus longtemps dans les campagnes. Peut-être parce que la suzeraineté du comte ne pouvait y être remise en cause, peut-être parce que celles-ci vivaient encore sur la tradition de relations instituées quelques siècles auparavant. A Cucuron, fief des Sabran d'Ansouis (originellement Sabran du Caylar) depuis 1193, des consuls partageaient encore en 1275 l'exercice de la basse justice (police, justice civile) avec les seigneurs[2].

Libéré des problèmes internes du comté, Charles a pu mettre en œuvre de plus grands desseins. Dès 1258, il a donc absorbé une partie du comté de Vintimille, et en 1259-1260 il a acquis une partie des Alpes italiennes, s'ouvrant ainsi des voies vers le Piémont et la vallée du Pô. Peut-être a-t-il alors profité de la crise qui a frappé l'Occident (et le monde) en 1258-1261. L'explosion du lointain volcan du Samalas, dans l'île de Lombok, en Indonésie[3], aurait projeté en 1257 une quarantaine de kilomètres cubes de roche pulvérisée et de cendres particulièrement chargées en soufre dans la stratosphère[4]. Comme le volcan est situé dans la

---

[1] Voir à ce sujet F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt 1903 / Rognes éditions Provence 1980, pp. 35-38.
En fait viguiers et syndics étaient apparus un peu plus tôt en Provence auprès de podestats dans les villes libres qui avaient décidé d'imiter les cités italiennes pour éviter que le pouvoir en vînt aux mains d'un seul parti ou d'une seule faction. Ce fut le cas à Arles en 1220, Marseille en 1221, à Avignon en 1225.

[2] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 190

[3] Sur ce sujet, voir F. Lavigne, J.-P. Degeaia, J.-C. Komorowski, S. Guillet, V. Robert, P. Lahitte, C. Oppenheimer, M. Stoffeld, C. M. Vidal, Surono, I. Pratomo, P. Wassmera, I. Hajdas, D. Sri Hadmokol et E. de Belizal, Source of the great A.D. 1257 mystery eruption unveiled, Samalas volcano, Rinjani Volcanic Complex, Indonesia, International Journal of Climatology, 23, 4, 2003, p. 16742–16747.
En ligne : http://www.pnas.org/content/110/42/16742.full
C. M. Vidal, N. Métrich, J.-C. Komorowski, I. Pratomo, Agnès Michel, N. Kartadinata, V. Robert, The 1257 Samalas eruption (Lombok, Indonesia), the single greatest stratospheric gas release of the Common Era, ds Scientific Reports, vol. 6, no 1, 2016.
En ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01481340/document
Plus accessible, un très bon documentaire réalisé par P. Guérin pour Arte (2017) :
https://www.youtube.com/watch?v=hER3-I8asCo

[4] On a estimé le dégagement dans l'atmospgère à 158 millions de tonnes de dioxyde de soufre, 227 millions de tonnes de chlore, et 1,3 million de tonnes de brome.

zone tropicale, assez exceptionnellement les deux hémisphères ont été concernés[1]. On a donc retrouvé les traces de cette éruption dans les glaces du pôle sud aussi bien que dans celles du pôle nord. En Europe on a estimé que les températures moyennes annuelles avaient chuté brutalement d'au moins 1° C pendant 3 ans. En Allemagne les Annales de la ville de Speyer/Spire ont conservé le nom allemand, le seul d'un long texte en latin, qui a désigné une des années qui ont suivi la catastrophe : *munkeliar*, l'année sombre ou l'année du brouillard. De nombreuses récoltes ont été perdues, les cheptels décimés, et la famine s'est installée, provoquant un affaiblissement extrême des populations face aux maladies. A Londres, on a retrouvé des fosses communes regroupant souvent 40 ou 60 corps, en tout plus de 10.000 victimes. Le chroniqueur Matthew Paris, qui a rédigé la gigantesque Chronica Majora pour ces années, a mentionné le froid et estimé le nombre de morts à 15.000 (pour une ville qui comptait auparavant 40.000 à 50.000 habitants). Matthew Paris vivait au monastère de Saint-Albans, un peu au nord de Londres. Il était donc bien renseigné - et de toute façon, bien renseigné sur le monde : c'est lui, parce qu'il l'admirait beaucoup, qui a forgé le terme de "*Stupor Mundi*" pour désigner l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen.
Justement, la papauté avait décidé d'en finir avec les descendants du grand Hohenstaufen mort en 1250. Elle a donc favorisé les projets italiens de Charles d'Anjou. Avec sa bénédiction en 1266-68 il a pu conquérir le royaume de Naples et de Sicile - en fait essentiellement Naples et la Campanie, la Sicile demeurant hors d'atteinte.
Pendant un temps cela a laissé entrevoir des perspectives plus vastes encore, et fait revivre le terme de royaume de Provence. Mais le centre de gravité du pouvoir s'est déplacé vers le sud, et la région est devenue en 1277 une simple province du royaume de Naples.
La révolte de la Sicile à partir de 1282, soutenue par le roi d'Aragon, allait réduire à néant les projets de Charles qui s'est éteint en 1285.

Son successeur, Charles II le Boiteux (1285-1309), commençait mal son règne. Prisonnier du roi d'Aragon, il lui a d'abord fallu se libérer à des conditions très onéreuses avant de venir prendre possession de son royaume. Mais cette situation finalement a eu des effets inattendus. Car c'est pendant la captivité du roi que se sont pour la première fois réunis, en 1286, les Etats de Provence, et le sénéchal Jean Scot en a profité pour instituer le corps des Auditeurs des Comptes.
Une fois libre, quoique confronté à de douloureux revers (telle que la perte définitive de la Sicile), Charles II s'est appliqué à tenter par diverses ordonnances de rendre le droit un peu plus humain et de perfectionner la législation et l'administration du comté de Provence.
Soucieux aussi d'accroître son emprise par un pouvoir direct, chaque fois qu'il le pouvait, Charles II avait racheté en 1294 la seigneurie de Pertuis pour 2000 livres tournois. Les bourgeois se plaignant de mauvaises affaires, il octroya cependant en 1298 de nouvelles franchises aux Pertuisiens (moyennant il est vrai le versement de 1000 livres pour la construction du couvent des Prêcheurs d'Aix) : exemption de fouage, de queste[2], de corvées, des taxes sur les denrées alimentaires (pain, vin, viandes) et exemption de l'entretien de la garnison du château[3].

---

[1] Observation qui serait de nature à minorer l'hypothèse de l'origine anthropique de la perturbation de la couche d'ozone observée au milieu des années 1980, principalement au-dessus du pôle sud. Les rejets mis en cause concernaient en effet essentiellement l'hémisphère nord... L'importance de la prise de conscience de la pollution et de ses conséquences pour la diversité de la vie sur la planète, que cette hypothèse a abondamment nourri, dépasse toutefois largement le débat de l'origine du trou dans la couche d'ozone.
[2] Impôts liés aux feux (ou foyers) vivant sous un même toit : on considère généralement qu'un feu équivaut environ à une famille de cinq personnes.
[3] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 492.

18.1.8. Les papes en Avignon et le règne de Robert le Sage.

En marge du comté de Provence, cependant, les données avaient quelque peu changé. On se souvient qu'en 1215 Raymund VIII de Toulouse avait dû remettre le marquisat de Provence au pape Innocent III.
Après maints rebondissements, absolutions, excommunications, confiscations, son fils Raymund IX a fini par le récupérer *manu militari* en 1236.
Mais selon les clauses du traité de Paris (1229), Raymund IX avait dû marier sa fille unique Jeanne à Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX (saint Louis) et de Charles Ier d'Anjou. Et à la mort d'Alphonse de Poitiers, survenue en 1271, c'est le roi de France Philippe le Hardi qui a hérité de lui. Bien que la papauté en fût toujours maîtresse en titre (en vertu encore du traité de Paris), le pape Grégoire X a donc été obligé d'acquérir en 1274 auprès de Philippe III le Hardi une grande partie de l'ancien marquisat de Provence.
Au fil des siècles celui-ci s'était étendu vers l'est, rognant sur les marges occidentales du comté de Forcalquier. C'est ainsi que le village d'Oppède, saisi par le pape en 1209, perdu ensuite, est retourné aux Etats de l'Eglise en 1274, tandis que le village de Bonnieux allait constituer une petite enclave de terres pontificales dans le comté de Provence.
Au fil du temps, le vieux marquisat a également changé de nom : il est devenu Comtat Venaissin, baptisé d'après le nom de sa première capitale, Vénasque[1] - la ville d'Avignon demeurant indivise jusqu'en 1348.
Capitale ? Le mot n'est pas de trop. Au début du XIVe siècle, en effet, un pape d'origine française (Bertrand de Got, Clément V) se sentait très malheureux en Italie, où les Romains se révélaient fort irrespectueux - et guère plus libre dans les états de Philippe le Bel, où il avait d'abord trouvé refuge. Sans doute Clément V ne pouvait-il oublier que ce même Philippe IV avait arrêté et humilié son prédécesseur Boniface VIII.
En 1309 donc, après avoir séjourné quelque temps à Lyon et à Poitiers, Clément V décida de venir s'installer à Avignon. C'était là le début d'une grande aventure, celle des papes avignonnais. Nous aurons l'occasion d'y revenir.
Car la même année 1309 a vu la disparition de Charles II, et la couronne comtale de Provence est passée à son troisième fils Robert[2]. En Italie, la politique de ce dernier a été essentiellement orientée par sa fidélité à la papauté installée en Avignon (parti guelfe, de l'allemand Welf, initialement parti des Brunswick) dans la lutte qui l'opposait aux empereurs germaniques (parti gibelin, de l'allemand Waiblingen, initialement parti des Hohenstaufen). Allié de Florence, qui s'est rangée sous sa bannière en 1313, il parvint à vaincre les villes de Pise et de Gênes et faillit réaliser l'unité italienne contre le parti impérial.
En Provence, à la suite de son père Charles II dont il avait été le vicaire (ou gouverneur), son règne (1309-1343) a surtout été marqué par les progrès de l'organisation administrative et judiciaire dont Charles II avait jeté les bases : clarification des fonctions du sénéchal, organisation de la Chambre des Comptes, création de nouvelles baillies et augmentation du nombre des villes soumises au régime du syndicat.
A Apt, suite au rachat des droits seigneuriaux, tous les droits de justice se sont trouvés réunis en 1313 entre les mains de Robert le Sage qui a fait de la ville le chef-lieu d'un bailliage : les pouvoirs judiciaires et administratifs y ont donc été exercés par un bailli ou juge royal (d'abord nommé chaque année, avant que la charge devienne malheureusement perpétuelle et

---

Guillelm de Pertuis (fils de Guillelm de Sabran-Forcalquier) ayant perdu son fils unique avait laissé ses biens à son neveu Bertrand des Baux qui a cédé la moitié du péage et des moulins à Montmajour avant de vendre la seigneurie à Charles II en 1294 pour 2000 livres.

[1] *Comitatu Vendascensis*. Le titre de comte de Venaissin avait été porté dès 1059-1065 par Guillelm-Bertrand II de Provence. Voir J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 80.

[2] Le roi Robert dit Robert le Sage (1309-1343).

héréditaire au XVIe siècle) assisté d'un viguier, d'un sous-viguier ou clavaire, chargé de percevoir les droits, et de sergents. Comme dans les autres villes soumises à ce régime de syndicat, on pouvait se pourvoir en appel des jugements du bailli auprès du sénéchal de Forcalquier ou de Provence.
A la suite du pape Clément V, qui s'était fixé à Avignon l'année même de l'avènement de Robert, bien qu'il résidât le plus souvent à Carpentras, ou au couvent Sainte-Marie-du-Groseau à Malaucène, de nombreux Italiens ont gagné la Provence.
Parmi eux, en 1315, un certain *ser* Petracco (monsieur Petracco) - dont le fils Francesco, alors âgé de onze ans, allait plus tard harmoniser son nom en Petrarca, Pétrarque. Après des études à Avignon puis en Italie, il allait croiser en l'église Sainte-Claire à Avignon le 6 avril 1327 Laure de Noves, épouse du comte Hugues de Sade (un lointain ancêtre du célèbre seigneur de Lacoste). L'impossible amour qu'il allait dès lors lui vouer ferait de lui le plus célèbre des poètes de son temps, et le plus illustre des habitants de Vaucluse (*Vallis Closa*, aujourd'hui Fontaine-de-Vaucluse) où il devait séjourner de 1337 à 1347.

18.2. LES RESSOURCES.

18.2.1. Des progrès techniques tous azimuts.

Voilà pour la politique et le carnet mondain. Il est temps d'en venir au pays - et à ses habitants. En dehors de l'émancipation des villages dans le courant du XIIIe siècle, la succession des suzerains ou les déboires de la papauté ne les ont pas beaucoup touchés, on s'en doute. Mais il en allait bien différemment des nombreuses innovations qui avaient vu le jour à partir du XIe siècle.

18.2.1.1. La métallurgie.

C'est la métallurgie qui a connu les progrès les plus significatifs, et les plus riches de conséquences, à la fin du XIe puis au XIIe siècle. A l'époque mérovingienne, elle était de grande qualité, mais elle demeurait très élitiste et très empreinte de mystère, voire de magie - ce qui à terme a participé à son déclin. Au XIe-XIIe siècle au contraire, comme pendant l'époque romaine, il s'agissait un savoir-faire ordinaire, dépouillé de tout aspect artistique mais aussi de tout caractère magique (parce que l'Eglise ne l'eût pas toléré) qui s'est développé avec la vigueur que lui conférait ce caractère populaire.
Forges et centres d'extraction ou de traitement du minerai se sont donc multipliés, à une époque où les gisements de surface étaient importants, et où de grandes forêts pouvaient fournir l'indispensable charbon de bois[1]. C'est à l'époque romaine que l'on peut situer les plus anciennes des nombreuses petites exploitations ferrières dont on a retrouvé les traces à Simiane, à Rustrel, à Ferrassières ou à Sault par exemple. Il en est de plus récentes aussi : ces gisements de fer ont continué longtemps d'attirer les forgerons, fabres ou faures. Mais c'est du Moyen Age que datent la plupart d'entre elles. De nos jours encore, il n'est pas difficile de trouver sur le plateau ou à ses abords, à Roussillon et à Rustrel bien sûr dans les anciennes carrières d'ocre, sur le plateau d'Albion ou encore près d'Oppédette, de petits nodules ferrugineux de goethite, d'hématite, de pyrite ou de marcassite, sans parler des nombreuses scories qui témoignent de leur ancienne exploitation. Entre 1964 et 1990, l'association Alpes

[1] Un siècle plus tard, dans l'agglomération se trouvant entre le prieuré Saint-Symphorien et l'Aiguebrun, F. Guyonnet a relevé l'importance du mobilier métallique en fer : couteaux, paires de ciseaux, serpes, pointes de flèches, grandes et lourdes clés.
F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, *Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans*, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, pp. 67-89, ici p. 86

de Lumière a dénombré 259 sites à scories entre le plateau d'Albion, Lure et la vallée d'Apt[1]. Très souvent il n'y avait qu'un four, mais on peut trouver des batteries de plusieurs unités, parfois jusqu'à huit ou dix. Dans tous les cas c'était un travail éreintant, et il fallait une forte équipe pour le mener à bien. Après avoir ramassé le minerai, il fallait en effet le trier, le réduire en tout petits morceaux puis le laver. On le mélangeait alors avec le charbon de bois. Puis on introduisait le mélange dans le four, par une ouverture pratiquée dans le haut de celui-ci, les fours étant construits à même le sol. Leurs parois étaient constituées de tuiles brisées liées par un mortier de sable, fragile au départ mais qui se vitrifiait en cuisant. Le feu était mis et alimenté par le bas, activé à l'aide de soufflets et de tuyères. Les forgerons devaient chauffer longtemps et surtout parvenir à éviter que le fer se prît en masse en refroidissant, sans quoi il fallait casser le four et en rebâtir un nouveau.
Grâce à cette métallurgie régionale l'outillage a gagné en quantité, en qualité et en diversité. Dans les champs, on a vu réapparaître et se multiplier faux, pioches, bêches ou pelles en fer. Des charrues elles-mêmes ont parfois fait leur apparition au côté des vieux araires. Les unes et les autres se composent de quatre pièces de base : le soc qui ouvre le sillon est fixé sur un sep, rattaché à l'avant au timon qui le relie au joug et à l'arrière aux mancherons qui permettent au laboureur de guider l'ensemble. Dès l'époque romaine, et même pré-romaine, l'araire a parfois été équipé de surcroît, dans certaines régions, d'un avant-train à roues permettant au laboureur de le manœuvrer plus aisément et de mieux doser la force de son travail en faisant levier. On a vu plus haut, dans un chapitre consacré à l'empire romain, que c'était le cas d'exemplaires retrouvés dans les Grisons et en Rhétie (Tyrol). Mais il demeurait un instrument de forme parfaitement symétrique - qui rejetait donc la terre retournée d'une manière égale des deux côtés. Pour obtenir un sol suffisamment ameubli et à peu près régulier, il fallait le passer plusieurs fois en croisant les raies. La charrue, tout en reprenant la structure de l'araire à avant-train, l'a dotée d'un coutre (pièce tranchante destinée à fendre la terre en avant du soc, qui rendait inutiles les défonçages préalables à la main) et surtout d'un versoir. Cette large pièce incurvée fixée d'un seul côté de l'instrument a plusieurs fonctions : elle entaille la terre en profondeur et, comme son nom l'indique, elle rejette celle-ci d'un seul côté, adossant les sillons l'un à l'autre - de sorte qu'il n'est plus besoin de croiser ceux-ci plusieurs fois pour obtenir un sol bien travaillé. En fait, certaines provinces romaines connaissaient l'usage d'un araire muni d'un coutre et d'un versoir. On en retrouvé des exemplaires, notamment en Belgique le long de la Manche[2]. Mais par manque de diffusion des techniques - ce qui peut paraître un comble pour l'Empire romain, pendant lequel les échanges étaient fort bien assurés - on n'a jamais semble-t-il réuni l'araire à avant-train des Grisons avec le modèle à coutre et versoir de Belgique. Même Pline qui les a décrits n'a semble-t-il pas imaginé qu'on pût les associer[3]. Il est vrai que cela n'était pas son propos. Au-delà on peut y déceler, peut-être, le reflet du profond désintérêt d'une civilisation d'essence urbaine pour les affaires de la campagne. Quoi qu'il en soit, pendant le premier Moyen Age, en partie du fait de l'insécurité, politique et climatique, les techniques étaient redevenues très rudimentaires. La découverte ou redécouverte de l'araire à avant-train, parfois à coutre et avant-train, voire de la charrue, parce qu'elle permettait de gagner du temps, a donc permis d'accroître considérablement les surfaces cultivées. Et l'adoption un peu plus tard, au XIIIe siècle, du joug frontal, qui succédait aux vieilles pièces de bois qui prenaient les cornes des bovins, a doté ces instruments d'une force nouvelle.

---

[1] P. Martel, Les fonderies de fer en Haute-Provence, Ds Archéologie au pays de Forcalquier, Les Alpes de Lumière 103, 1990, pp. 50-52
[2] G. Duby (dir.), Histoire de la france rurale, Paris, Seuil, 1975, Tome 1, p. 182.
[3] Pline , Histoire naturelle, Livre XVIII, XLVIII, 2 pour l'araire à avant-train; et Livre XVIII, XLVIII, 1 pour la charrue primitive.

18.2.1.2. Une nouvelle énergie.

D'autres innovations ont vu le jour : dans les années 1150 les premiers moulins à vent sont apparus autour d'Arles, attestant la conquête de l'énergie éolienne. Ils sont venus se rajouter aux vieilles meules à traction animale et aux nombreux moulins que la redécouverte de la force hydraulique avait permis d'installer dès la fin du Xe siècle[1]. Qu'il s'agît de propriétés seigneuriales ecclésiastiques ou laïques, au XIIIe s. tous ces moulins, dits banaux (parce que prétendûment liés au vieux droit de ban), étaient frappés pour les vassaux d'une obligation d'usage. Cette source de revenus s'est rapidement révélée pour les nobles beaucoup plus importante que les terres : l'affranchissement de l'usage de ces moulins, comme celui des fours banaux, allait donc constituer un enjeu pour les communautés rurales durant quelques siècles.

18.2.2. Progrès et faiblesses des façons agricoles.

Dès le XIe siècle en effet le pain avait supplanté les bouillies dans l'alimentation, imposant rapidement le recours systématique à une rotation biennale ou triennale des cultures. Dans les champs les céréales d'hiver (pour l'essentiel du blé dur) précédaient les céréales de printemps (avoine, orge). Enfin une jachère permettait à la terre de récupérer, engraissée par les troupeaux laissés en libre pâture.

Le surcroît de terres que les défrichements avaient procuré était donc le bienvenu. Mais le travail de la terre demeurait épuisant, même si les défonçages à la pioche qui accompagnaient jadis le travail à l'araire primitif s'étaient (parfois) un peu estompés dans le souvenir des hommes.

On pratiquait des labours multiples. Ils étaient en général au nombre de trois : deux labours successifs à une quinzaine de jours d'intervalle travaillaient la jachère qui allait être semée en blé d'hiver, le troisième retournait les chaumes de seigle ou de froment de l'année précédente avant de semer les céréales de printemps. Habituellement les semailles étaient suivies d'un hersage, effectué perpendiculairement aux raies, qui était destiné à briser les mottes de terre et à mélanger les graines et la terre : une fois encore c'est le développement de la métallurgie qui a permis à la herse, initialement en bois, de se répandre et d'éviter un éreintant labeur à la main. Celui-ci restait cependant de mise pour le sarclage des champs semés, qu'il fallait débarrasser des mauvaises herbes au printemps et au début de l'été.

Mais à côté des énormes avancées, liées à l'usage d'instruments plus perfectionnés, en fer, certaines pratiques agricoles fondamentales ont peu progressé.

C'est notamment le cas de la fumure des terres, qui est restée très pauvre. En 1316, les Bot, seigneurs des lieux, ont reconnu aux habitants de Saignon représentés par leurs syndics le droit d'aller dans le terroir de Sivergues y récolter le buis[2] : c'est en effet celui-ci, quoique relativement ingrat, qui a fourni - et jusqu'au plein XIXe siècle - l'engrais le plus abondant. Car l'engrais organique d'origine animale, le fumier, demeurait rare : du fait d'une stabulation très limitée, c'est à la vaine pâture pratiquée sur les jachères qu'il revenait de fournir l'essentiel des apports. Sans doute est-ce là ce qui explique la progression toute relative des rendements, qui s'étageaient encore alors pour la plupart entre 2 et 4 mesures récoltées pour 1 mesure

---

[1] Trois moulins installés à Apt, sur le Calavon, entre 998 et 1008 : Voir N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XLVII (47) et XLVIII (48), charte LXI (61) pp. 172-175, 193-195.
Aussi J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 213.

[2] R. Bruni, Sivergues, Monographie, Saignon, Luberon Nature, 1983, annexe n° 1, p. 145.

semée aux XIIe-XIVe siècles[1]. On se retrouve là un peu en-dessous de ce que l'on pouvait récolter pendant l'empire romain, où la moyenne s'établissait sans doute autour de 4 pour 1 (ce qui impliquait déjà des disparités avec certaines zones ne dépassant pas 3, voire 2 pour 1).
Le document de 1316 va plus loin qu'une indication sur la façon de fumer les terres : c'est tout un pan de la vie d'un village du Luberon au début du XIVe siècle qu'il éclaire. Les ressources d'abord. Outre le buis, on y apprend en effet que les habitants de Saignon avaient le droit d'aller à Sivergues couper le bois (menuiserie, chauffage, charpente), ramasser les glands pour les porcs, prendre la ramée pour les moutons, faire paître leurs troupeaux, et cueillir le thym et la lavande. Les conflits ensuite. Car naturellement ce "droit" devait être rejeté par les habitants de Sivergues - et il allait s'ensuivre… cinq siècles de luttes, et de procès divers !

18.2.3. L'élevage.

Seule source de fumure "riche", quoiqu'elle fût rare du fait d'une pratique assez limitée de la stabulation, l'élevage demeurait indispensable aux façons culturales et revêtait partout à ce titre une place très importante.

18.2.3.1. L'élevage ovin, la transhumance.

Ce n'est donc pas un hasard si la transhumance, oubliée depuis la fin de l'Empire romain, est réapparue au XIIe-XIIIe siècle - et sans doute même avant[2].
Selon les documents qui mentionnent ses organisateurs il s'agissait alors toutefois, assez bizarrement à nos yeux, d'une transhumance inverse : c'étaient les seigneuries rurales ou les premières communautés villageoises de montagne qui envoyaient leur bétail passer l'hiver en plaine.
L'origine de ce mouvement demeure mal connue. En plein petit optimum médiéval, il semble y avoir eu une brève péjoration climatique, un coup de froid, dans la seconde moitié du XIIe siècle (1160-1180). Ensuite le contexte paraît être resté assez hésitant (les données disponibles ne coïncident pas bien) jusque vers les années 1240-1260 également marquées par une péjoration, de moindre importance toutefois[3]. Au XIVe siècle enfin, les prémices du petit âge glaciaire se sont signalées, outre un retour du froid, par des épisodes orageux assez violents[4].

---

[1] En 1338, G. Duby considérait que 4 mesures récoltées pour 1 mesure semée constituait un rendement moyen : G. Duby, Hommes et structures du Moyen Age, Paris, Ecole Pratique des Hautes-Etudes / Mouton, 1973, chapitre IX, La seigneurie et l'économie paysanne, Alpes du Sud, 1338, pp. 167-202, ici p. 181.

[2] P. Coste, L'origine de la transhumance en Provence : enseignements d'une enquête sur les pâturages comtaux de 1345, ds L'élevage en Méditerranée occidentale (Collectif), Actes du Colloque International de l'Institut de Recherches Méditerranéennes, Sénanque, mai, 1976, Paris, CNRS 1977, pp. 113-119, ici p. 113.
En Catalogne, A. Durand a relevé que la transhumance, qui n'est attestée dans les textes que vers les XIe-XIIe siècles, s'est mise en place dès les Ve-VIIIe siècles - mais la Catalogne paraît alors un peu plus précoce. Voir A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 8 de la version en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962

[3] Voir par exemple, en ligne, les archives communales de Chamonix (publiées en octobre 2010) :
http://glaciers-climat.fr/PAG/petit_age_glaciaire.html
et plus spécialement
http://glaciers-climat.fr/PAG/p21.gif

[4] A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 1 de la version en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962

Ces conditions auraient pu pousser les éleveurs à mettre leurs troupeaux d'ovins à l'abri en plaine parce qu'ils manquaient sur place des structures nécessaires pour les faire hiverner (bergeries et surtout fenières). Mais il n'est pas exclu que la transhumance inverse fût antérieure au premier de ces accidents. Et ce rafraîchissement, suivi d'un fort réchauffement du climat pendant la séquence 1280-1310, ne semble pas avoir influé sur le développement des activités agricoles et pastorales. C'est en effet vers 1300 que l'on situe l'apogée de l'économie agricole en Europe occidentale[1].

Dans ces conditions, la transhumance médiévale pourrait bien répondre prioritairement à un besoin de fumure des terres. Les déjections des troupeaux, si utiles en plaine, se perdaient en montagne. Encore fallait-il imaginer la démarche : qui, des éleveurs de montagne ou des agriculteurs de plaine, a eu l'initiative ? On ne le saura jamais, d'autant que les premières expériences ayant rencontré un vif succès ont dû être rapidement dupliquées. Très vite en effet il est apparu aux montagnards que la transhumance était pour eux un bon moyen de compléter leurs revenus : l'engrais que leurs troupeaux apportaient pouvait se négocier.

Naturellement, le mouvement s'est étendu aux troupeaux de la plaine : il permettait d'y entretenir des cheptels bien plus importants qu'auparavant puisqu'on pouvait, grâce à la transhumance, dépasser les ressources offertes par les seules jachères sur lesquelles on laissait auparavant paître les troupeaux. Dorénavant il devenait possible de faire paître dans certaines parcelles cultivées, après les cultures, puisque l'on disposait ailleurs de surfaces disponibles pour remiser les troupeaux quand ils étaient indésirables dans celles-ci. Assez rapidement, les deux courants se sont donc mêlés. Les propriétaires des troupeaux transhumants ont ainsi changé progressivement, ceux de la plaine se mêlant à ceux de la montagne, et prenant peu à peu le dessus jusqu'à les éclipser dans le deuxième tiers du XIVe siècle[2]. A cette époque on considère que la transhumance avait retrouvé son sens "classique", gallo-romain ou moderne en tout cas, de la plaine vers la montagne. Mais dans les faits, pour les animaux, les déplacements sont restés les mêmes, dans les mêmes sens, aux mêmes moments, et sur les mêmes chemins[3]. Ce sont seulement les propriétaires les plus importants qui ont changé, en même temps que le mouvement se structurait et prenait de l'ampleur. Ce qui rend le changement perceptible, c'est que les taxes perçues ne sont plus les mêmes - et il n'est pas exclu que l'impôt ait contribué, parmi d'autres facteurs, à tuer la transhumance inverse.

Parmi les très grands propriétaires, dès le XIIe s. paraît se signaler l'abbaye de Boscodon, dans les Hautes-Alpes. Fondé au XIIe s., cet établissement situé près d'Embrun, alors dans le comté de Forcalquier, a essaimé vers la Provence entre 1142 et 1202. Une dizaine d'abbayes secondaires et de prieurés ont été créés, de part et d'autre de la Durance et de l'Ubaye, qu'il est tentant de mettre en relation avec la transhumance inverse. Parmi elles, on peut citer l'abbaye Notre-Dame de Lure, en 1165. En tout cas, lorsque l'étoile de Boscodon a pâli au début du XIVe siècle, toutes ces filiales ont été récupérées par des établissements religieux de basse Provence. En 1317, N.-D. de Lure a été rattachée par le pape au chapitre de la cathédrale d'Avignon, l'abbé et une douzaine de moines devenant de droit chanoines de l'église d'Avignon. Or certains de ces établissements de rattachement paraissent s'être immédiatement

---

[1] G. Fourquin, Histoire économique de l'occident médiéval, Paris, Armand Colin, 1979, p. 169.
A. Durand a situé l'acmé de l'activité au XIIe s. mais c'est en Catalgoen, un peu plus au sud, et donc un peu plus tôt : A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 6 de la version en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962

[2] P. Coste, L'origine de la transhumance en Provence : enseignements d'une enquête sur les pâturages comtaux de 1345, p. 114.

[3] Au sein de vastes troupeaux que l'on appelait scabots ou escabots à Manosque, scabois à Cadenet au début du XXe siècle.

impliqués dans la transhumance, de sens ordinaire cette fois-ci (puisqu'ils étaient situés dans le bas pays).
D'autres ordres s'y sont mis. En 1339, les Hospitaliers de Manosque avaient un troupeau de quelque 1800 têtes.
Et dans la foulée aussi, les grandes familles provençales (Castellane, Pontevès, Agoult, Puget, Villeneuve…) se sont à leur tour intéressées à l'affaire. Elles lui ont donné une ampleur nouvelle en rachetant les droits de pacage que détenaient les habitants des villages des vallées du haut Var, du haut Verdon et des préalpes de Digne. Ils ont pu alors faire paître les moutons par milliers. Très vite alors la situation a évolué vers un surpâturage. En 1344-45 la Chambre des Comptes s'est inquiétée du nombre des transhumants qui commençaient à menacer les alpages des communes fréquentées - lesquels, en dépit des franchises accordées, appartenaient toujours au domaine comtal devenu domaine royal (du royaume de Naples, dont la région était une province depuis 1277)[1]. Au printemps 1345, des mesures limitatives ont été prises en même temps qu'une procédure était ouverte pour examiner les droits déjà acquis. Mais en juin de la même année 1345, trois des grandes familles citées plus haut faisaient encore garder près de 2.900 moutons et chèvres sur les pâturages du seul village de Castellet-les-Sausses, entre Annot et Entrevaux.

18.2.3.2. L'élevage bovin, l'élevage porcin.

Si important qu'il fût, l'élevage des ovicapridés n'est pas le seul attesté. On trouvait également au XIVe siècle des troupeaux de bovins assez conséquents, de l'ordre de cinquante à quatre-vingts têtes, souvent utilisés eux aussi pour fumer les terres[2]. Ils servaient en outre aux labours. Dans le second quart du XIVe siècle, une dizaine d'années avant le déclenchement de la grande crise de la fin du Moyen Age, les bouviers des Hospitaliers, par exemple, à la fois conducteurs d'araires et agents d'exploitation agricole, disposaient de revenus comparables à ceux de paysans libres exploitant une douzaine d'hectares, sans toutefois assumer les charges d'une telle exploitation ni connaître le risque d'une mauvaise année. Enore faut-il considérer que ce revenu (75 sols par an) n'est qu'un moyen terme que l'on rencontre à Bras dans le Var : aux Omergues dans la haute vallée du Jabron il atteignait 90 sols, et à Draguignan 170 sols[3]. Il est vrai que les Hospitaliers payaient bien.
Plus tard, alors que la grande crise avait éclaté, à une époque où le manque d'hommes rendait les travaux plus difficiles, F. Sauve a également fait état de vastes troupeaux de porcs gardés par des agents engagés par les Communes et appointés par la communauté de leurs propriétaires[4]. On peut donc considérer, sans beaucoup de risques, que ces animaux représentaient déjà une ressource importante pour les paysans des XIIe-XIIIe siècles.

18.2.3.3. Projection au début du XVe siècle...

Si l'on avance encore dans le temps, enfin, au début du XVe siècle - mais là les temps étaient difficiles et les équilibres plus instables - une autre enquête diligentée par le pape dans ses états provençaux, en vue d'établir un cadastre, paraît mettre en évidence la présence, entre les mains de villageois aisés, de troupeaux parfois très conséquents d'ovins, de bovins et

---

[1] En 1344-45 il était entre les mains de Jeanne de Naples, la reine Jeanne, arrière-arrière-petite fille du duc Charles d'Anjou qui l'avait conquis.
[2] F. Sauve, Les services publics communaux et les abonnements en nature au Moyen Âge dans la région aptésienne, Aix-en-Provence, Typographie et lithographie B. Niel, 1908.
[3] G. Duby, Hommes et structures du Moyen Age, Paris, Ecole Pratique des Hautes-Etudes / Mouton, 1973, chapitre IX, La seigneurie et l'économie paysanne, Alpes du Sud, 1338, pp. 167-202, ici p. 194.
[4] F. Sauve, Les services publics communaux et les abonnements en nature au Moyen Âge dans la région aptésienne, Aix-en-Provence, Typographie et lithographie B. Niel, 1908.

d'équidés[1]. En 1414, à Bonnieux, 23 propriétaires résidents (sur 99 que comptait en tout le village) se partageaient 685 ovins, 6 propriétaires 56 bovins, et 5 propriétaires 62 équidés. On le voit, tous les propriétaires n'avaient pas les moyens d'avoir du bétail : dans le meilleur des cas, si les possesseurs de bovins et d'équidés ne possédaient pas d'ovins (ce qui paraît assez improbable) un gros tiers seulement d'entre tous les propriétaires résidant à Bonnieux pouvaient se le permettre. En outre la concentration du cheptel paraît avoir été beaucoup plus forte parmi les propriétaires de bovins et d'équidés. Ceux-ci devaient faire la différence entre une certaine aisance et une fortune villageoise bien établie. La situation est encore plus claire à Oppède où 6 propriétaires (sur 71) se partageaient 336 ovins, tandis qu'un seul possédait 19 bovins, et à Ménerbes où 5 propriétaires (sur 63) se partageaient 60 ovins, mais où un seul propriétaire possèdait 24 équidés. Ces chiffres suggèrent que même à l'intérieur des possesseurs d'ovins devait régner d'assez fortes disparités. A côté d'un petit élevage destiné à la consommation familiale ou locale de lait, de fromages et de viande, s'en dessine un autre plus conséquent tourné vers les débouchés commerciaux extérieurs. Même dans le village voisin de Maubec, peut-être plus pauvre, où seulement 3 propriétaires (sur 21) possèdaient 114 ovins, on peut imaginer une dispartié entre les cheptels de ces propriétaires. A Cavaillon, la ville la plus proche en territoire papal, 38 propriétaires (sur 291) se partageaient 6005 ovins, mais un seul propriétaire détenait un troupeau de 38 bovins, et deux autres 125 équidés. Il semble donc que la concentration était là plus importante encore, ce qui semble correspondre aux débouchés commerciaux supplémentaires offerts par une ville. On voit donc se dessiner une classe paysanne assez aisée, fortunée à l'échelle d'un village ou d'une petite ville - Cavaillon ne comptant guère que deux fois plus de propriétaires que Bonnieux - dont la richesse reposait sur l'élevage. Ceci bien sûr ne signifie pas que celui-ci était la seule source de richesse paysanne, mais il en constituait une qui n'est pas à négliger.
Pour mieux comprendre ses origines et son développement, un retour vers le passé s'impose. Et c'est dans le Luberon même, ou sur ses marges, que nous allons trouver quelques pistes.

18.3. A LA (RE)CONQUÊTE DU SOL DANS LE LUBERON.

Aux XIIe-XIIIe s. les progrès techniques ont fourni les moyens pour de nouveaux défrichements. L'augmentation de la population, la croissance de la consommation de pain et la faiblesse des rendements en ont fourni le besoin. La forêt a reculé. Sur les pentes du Luberon, de nouvelles petites agglomérations ont vu le jour : Châteauneuf/Notre-Donne (Notre-Dame) et Châteauvéron, par exemple, au nord-ouest et au nord de La Bastide-des-Jourdans, citées toutes deux en 1235 - et désertées avant la fin du XIIIe siècle au profit de la Bastide-des-Jourdans qui avait été fondée, elle, avant 1229, puisqu'à cette date elle a été confirmée par Raimond-Bérenger IV[2].
C'est cependant bien plus tôt - dès le XIe siècle - que les zones marginales constituées par les plateaux de faible altitude avaient été colonisées. On a mentionné plus haut le cas de Pons Farald, grand propriétaire sur les Claparèdes, et montré qu'il convient sans doute de dater sa présence vers le milieu du XIe siècle plutôt que du XIIe siècle.
La charte par laquelle il a donné à Saint-Symphorien et à Saint-Victor tous ses biens sur les Claparèdes mentionnait les noms de *Cantadux* (Chantebelle, à l'ouest de Sivergues) et *du*

[1] M. Zerner, L'élevage en comtat vanbissin au début du XVe siècle, ds L'élevage en Méditerranée occidentale (Collectif), Actes du Colloque International de l'Institut de Recherches Méditerranéennes, Sénanque, mai, 1976, Paris, CNRS 1977, pp. 121-136, ici annexe 1 p. 131.
[2] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, pp. 404, 403.

podium de Furcas (Fourcadure, entre les Tourettes et Buoux) de même qu'un site dénommé *La Bocheta*, apparemment situé entre Fourcadure et Buoux[1]. Ce serait donc qu'il existait déjà à cette époque sur le plateau des Claparèdes un habitat dispersé, vraisemblablement de création assez récente. Que peuvent donc signifier ces implantations ? Dans la même charte est nommé le *passus de Biol*, le passage de Buoux, et il semble que les fermes citées dans la charte de Saint-Victor s'égrènent le long d'un itinéraire : "...*de Cantadux usque ad passum de Biol, et usque la Bocheta, et usque ad podium de Furcas*[2]…" En fait il semble bien qu'il s'agit là d'un tronçon de l'antique voie traversant le Luberon de Cucuron vers Apt. Celle-ci avait déjà évoquée dans la charte de donation de Vaugines en 1004 (*via publica que discurrit de castro Cucurone in valle Speculum*)[3]. On a vu plus haut que ce cheminement, très ancien pouvait emprunter le vallon de Roumagoua, redescendre vers l'Ourillon et le Castelas Verrin (signalé par la carte de Cassini) pour rejoindre Chantebelle. Il était peut-être un peu moins fréquenté que celui qui, dans le prolongement du bac de Cadenet/Gontard, parcourait le vallon des Cavaliers puis celui de Serre. Tel quel il aurait cependant fort bien convenu à une draille médiévale dès lors que s'est fait sentir le besoin de déplacer des troupeaux. Au demeurant c'était déjà certainement une de ses fonctions à l'époque romaine, pendant le Haut Empire où il se trouvait dans le prolongement du passage de la Durance au Barcot et du site des Vérunes).

Quoiqu'il en soit, le renouveau des grands chemins semble avoir été très rapide après l'élimination des Sarrasins et des Marrons - ou plus vraisemblablement, la menace de ceux-ci n'avait pas suffi pour qu'on les abandonnât. Mais on peut aller plus loin. Les campagnes citées dans la charte 482 étaient facilement accessibles par le chemin qui allait de Cucuron à la *vallis Specula*, puis de celle-ci à Clermont et Apt. Ce n'étaient donc pas des écarts. Et on ne peut s'empêcher de penser que c'est cette proximité que l'on a recherchée, que c'est à cause de ce chemin que ces terres-là ont été défrichées en priorité.

La donation de Pons Farald en 1046/48 pourrait trouver là une tout autre dimension. Les nombreuses activités qu'elle mentionne font déjà du territoire cédé une véritable petite entité économique avec ses jardins potagers, ses terres cultivées et ses terres incultes, ses moulins, ses vignes, ses prés, ses arbres fruitiers, ses bois et ses montagnes pierreuses (*petris ac montibus*) - ou plutôt, peut-être, sur le plateau, ses clapiers qui étaient sans doute autant de carrières de pierres[4].

Les animaux sont absents de la donation, sans doute parce qu'ils étaient considérés comme des biens meubles. Mais l'énumération d'habitats situés le long d'un itinéraire secondaire révèlerait peut-être la présence de petites fermes pour lesquelles l'élevage aurait représenté une part importante des ressources, à côté des cultures assez maigres dont on pouvait acheminer les surplus par ce même chemin.

---

[1] C'est la fameuse charte 482 du cartulaire de Saint-Victor datée par ses éditeurs et F. Sauve de 1043, plus tard de la première moitié du XIIe siècle (J. Barruol, G. Barruol, plus récemment M. Fixot) et que je pense devoir attribuer à 1046/48.

[2] "De Chantebelle jusqu'au passage de Buoux, et jusqu'à *La Bocheta*, et jusqu'à Fourcadure…"
Acte original : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 pp. 485-486.

[3] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, Appendice, VIII (1004), pp. 520-521 (ici p. 521).
On sait que le vallon de l'Aiguebrun, en amont de la Combe de Lourmarin, était encore appelé *vallis Specula* au XIe siècle : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 533 (1075) p. 531 : *cellam sancti Symphoriani, in valle Speculi*.
La charte 482, où l'appellation ne figure pas, pourrait indiquer qu'elle ne recouvrait le vallon de l'Aiguebrun que jusque vers Saint-Symphorien, et pas en tout cas jusqu'au niveau du Fort (très vraisemblablement le *passus de Biol*).

[4] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 (1043) pp. 485-486.

Les terres incultes de Pons Farald sur le plateau des Claparèdes, mentionnées dans la donation, pourraient alors être perçues différemment. Elles pourraient être bien plus que des réserves. Les véritables *défens*[1], au demeurant, n'allaient apparaître qu'au XIVe siècle. Là, il pourrait s'agir, pour certaines d'entre elles tout au moins, de terres originellement impropres à la culture (trop pauvres, trop pierreuses) mais susceptibles néanmoins d'accueillir des troupeaux. Peut-être aussi les arbres qu'elles abritaient (probablement des chênes à feuillage caduc) fournissaient-ils la feuillée pour nourrir ceux-ci[2] lorsque l'herbe séchait au gros de l'été...

On pourrait alors envisager l'existence de petites unités, vouées pour une part à l'élevage, dont les troupeaux seraient venus renforcer l'agriculture de la vallée d'Apt en offrant à ses champs leur fumure pendant l'hiver… Il est quasi-impossible d'estimer l'importance de cette activité au milieu du XIe siècle. On verra plus bas qu'il y a cependant tout un faisceau de présomptions pour indiquer qu'elle a connu un grand essor au début du XIIe siècle - et en même temps qu'elle reposait alors sur une pratique déjà ancienne quoique s'exerçant dans de moindres volumes. En fait il n'est pas exclu que l'élevage ait occupé une place importante dans le choix même de l'implantation de ces fermes. Cela pourrait notamment expliquer pourquoi elles ont été posées sur le bord même du chemin, alors qu'à l'instar de bon nombre de fortifications de cette époque la petite exploitation rurale du Castelas à Cucuron, datée des environs de l'an mille[3], se trouvait en retrait de celui qui parcourait longitudinalement le piémont méridional du Luberon. Dès la première moitié du XIe siècle ces exploitations auraient donc pu augmenter les capacités d'accueil offertes par les jachères de la vallée aux troupeaux d'ovins durant les périodes où il fallait tenir ceux-ci à l'écart des cultures. Toutefois on se trouve là deux siècles avant le constat de surpâturage de 1346. Dès avant l'organisation de vastes déplacements, on pourrait donc envisager qu'il y a eu des mouvements de petits troupeaux entre les plateaux d'une part, et d'autre part les vallées ou les piémonts tout proches - un peu comme on l'avait imaginé déjà ici au Néolithique final, et comme on en a retrouvé les traces dès le Cardial à l'abri Jean Cros dans les Corbières[4]. Il aurait donc pu y avoir localement des prototypes de transhumance médiévale dès la première moitié du XIe siècle - modèles à la fois plus simples dans leurs cheminements et leurs structures, mais aussi peut-être plus variés dans les cheptels concernés puisqu'ils pouvaient s'étendre aux bovins du fait de distances à parcourir qui demeuraient limitées.

Bien qu'elle ne fût pas mentionnée, l'activité pastorale pouvait donc déjà revêtir une importance considérable autour de Buoux. Cela expliquerait en partie la richesse et la diversité économique que l'on peut oberver sur le domaine cédé : bénéficiant en été de l'engrais naturel du bétail, quoiqu'une partie s'en perdît au pied des genévriers, des buis et des chênes pubescents, les terres du plateau les moins pierreuses auraient pu bénéficier de cet apport améliorant des sols initialement très maigres. Si certaines d'entre elles devaient demeurer incultes et vouées au seul pacage, d'autres par contre pouvaient ainsi être mises en culture à tour de rôle et fournir les terres cultivées dont parle la donation de Pons Farald.

---

[1] Du latin *defensum* (de *defendo*, sauvegarder, tenir loin), il s'agissait de terrain mis en interdit - d'où de nombreux lieux-dits : le *Défens*, le *Défends*, ou le *Deven* bien que pour ce dernier on puisse encore évoquer parfois l'origine provençale *devezion*, objet de querelle (entre deux communautés, souvent) qui a donné également le lieu-dit *Dévention* (voir à ce sujet Ch. Rostaing, Essai de toponymie luberonnaise, ds Etudes Vauclusiennes, XVIII, juillet-décembre 1977, pp. 9- 14).

[2] S. Thiébault, L'apport du fourrage d'arbre dans l'élevage depuis le Néolithique, ds Anthropozoologica, 40, 1, 2005, pp. 95-108, en particulier pp. 99 et 102.
En ligne : sciencepress.mnhn.fr/sites/default/files/articles/pdf/az2005n1a4.pdf

[3] M. Fixot, Découvertes récentes de silos médiévaux en Provence, ds Provence Historique, 118, 1980, pp. 387-404.

[4] J. Guilaine, La France d'avant la France, Paris, Hachette, 1980, p. 37.

Peut-être, comme on l'a entrevu ci-dessus, faut-il lire dans les *petris ac montibus* de cet acte une indication des pierres et de tas de pierres du plateau, plutôt qu'une référence à la montagne pourtant toute proche. L'acte dénombre en effet les ressources du domaine cédé, et l'on peut avec quelque vraisemblance considérer que les clapiers devaient constituer des sortes de carrières en plein air faciles à utiliser. Les mentions anciennes que l'on a rapportées au plateau (par exemple *pratum Clapariarium* à la fin du XIe siècle, et encore *in claperiis*) ne prêtent guère au doute[1]. Certains de ces clapiers ont scellé du matériel néolithique, faisant croire à de vastes agglomérations de pierres sèches (à une époque qui les utilisait en fait fort peu). Leur présence, attestée au milieu du XIe siècle par la donation de Pons Farald, trouverait ainsi son origine bien avant les défrichements médiévaux. On pourrait la dater de l'époque romaine, autre période où la clémence du climat a permis d'étendre les cultures fort avant dans les massifs montagneux. La mention de vastes tas de pierres, si c'est bien cela que le *montibus* de la donation de Pons Farald désigne, ne permet donc pas de préciser le moment où des fermes se sont installées sur le plateau. Les clapiers étaient sans doute là bien avant. Mais il est évident que l'implantation de petites unités pratiquant l'élevage dans la première moitié du XIe siècle ainsi que la mise en culture par rotation des terres les plus facilement exploitables ont dû accroître considérablement leur volume. En effet, entre le Haut Empire romain où l'on a colonisé les plateaux (Aurons, campagne des Crottes…) et le Moyen Age, la séquence froide que l'on peut plus ou moins synchroniser avec l'invasion de la tribu germanique des Francs en 258 a dû rendre indispensables de nouveaux épierrements de grande ampleur aux époques qui lui ont succédé. Car, on le sait, les pierres poussent avec le froid. Cela se produit encore sur les Causses du Quercy (Gramat, Limogne, ou Livernon)[2] : les gelées qui dilatent l'eau infiltrée dans le socle calcaire le font éclater en morceaux, et la succession des gels et des dégels fait naturellement remonter ceux-ci à la surface…

A l'époque moderne et jusqu'au XIXe siècle, la construction de cabanons et de murs en pierres sèches suivait tout naturellement, destinés pour les unes à abriter bergers ou laboureurs, pour les autres à cantonner les troupeaux en dehors des zones cultivées. Se pourrait-il alors que certains *bories*[3] datent de cette époque ? En fait on ne sait rien de fausses-voûtes en encorbellement dans la région au XIe siècle, ni même de la capacité technique de les mettre en œuvre pour les paysans du Luberon médiéval. Aussi les cabanes en pierres sèches ne peuvent-elles pas être ici systématiquement associées aux clapiers ou aux murs destinés à séparer les parcelles. Ce n'était d'ailleurs pas le cas non plus à l'époque romaine qui a dû voir éclore les premiers sans que des *bories* fussent contruits. En faisant abstraction des capacités techniques, la construction de *bories* pourrait relever d'une époque où le froid imposait aux bergers ou aux laboureurs de pouvoir s'abriter - et où l'on ne vendait plus les pierres des clapiers utilisés comme des carrières à bon marché. Cela situerait leur apparition après la grande crise de la fin du Moyen Age, à l'époque moderne donc.

Agriculture et élevage demeuraient en tout cas étroitement liés. Mais tandis que dans les plaines on avait un élevage auxiliaire des cultures (quoique susceptible de constituer une source de richesse à part entière) sur les plateaux voisins les cultures pourraient avoir été une activité annexe du pacage. Celui-ci pourtant reposait peut-être lui-même en partie sur une

---

[1] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CIII (103), fin du XIe siècle, p. 258 et n. 5. A noter cependant que le terme pouvait qualifier tout aussi bien n'importe quel champ riche en pierres en Dauphiné, en Lombardie, en Savoie ou même en Corse selon les éditeurs du cartulaire d'Apt.

[2] Pour mémoire, le Causse de Gramat accuse 800 mm de pluie et 60 à 80 jours de gelée par an, avec une nivosité relativement importante pour l'Aquitaine en dépit de son altitude modeste (300 m).
Pour une bonne explication du phénomène on peut consulter, par exemple, Les mille visages de la campagne française (Collectif), Paris, Sélection du Reader's Digest, 1976, pp. 135-136.

[3] Il y a une cinquantaine d'années, on mettait plutôt le nom au masculin quand il désignait un cabanon de pierres sèches, et au féminin quand il s'agissait d'une habitation troglodyte comme celles des Grottes au jas de Puyvert ou des falaises du château à Cadenet.

notion de service à l'agriculture des piémonts et des vallées. A la complémentarité complexe des activités répondait donc une complémentarité des terroirs. Ceci se révèle fort intéressant pour l'histoire d'un village comme Buoux, où l'agglomération ne s'est constituée que dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à une époque où les exploitation semblent s'être repliées sur elles-mêmes au lieu de chercher à se mettre en relation dans la région avec d'autres exploitations ayant d'autres activités : au-delà d'un changement climatique tendant à restreindre la production et les échanges (froid, neige et glaces du petit âge glaciaire) peut-être faut-il voir là un effet pervers, tuant toute initiative, de la conception de plus en plus dure, "féodale", de leurs droits seigneuriaux par les nobles.

En attendant, ici comme de l'autre côté du Luberon sur le modeste habitat du Castelas de Cucuron (à 2,5 km au sud-ouest du village) où ce sont des traces archéologiques que l'on a retrouvées[1], l'habitat dispersé constituait la norme. Souvent il était disposé un peu en retrait des grands chemins qui sillonnaient le pays. Au Castelas, celui qui parcoutait tout le piémont, de Lourmarin à La Tour-d'Aigues ou à Grambois (et qui conférait toute son importance à Ansouis depuis le milieu du Xe siècle), devait passer quelques centaines de mètres au sud. La proximité des voies de communication ne constituait donc pas un obstacle au début du XIe siècle. Il a pu en aller tout autrement pendant les guerres féodales du XIIe siècle. C'est peut-être même là l'origine de l'abandon, en plaine principalement, d'une partie de l'habitat dispersé égréné le long des routes au profit d'agglomérations mieux défendues - non tellement contre les armées, mais plutôt contre les pillards qui toujours suivent celles-ci.

On ne sait pas grand chose des cultures. Sans doute les céréales occupaient-elles une grande part des surfaces cultivées. Au Castelas de Cucuron dès le tout début du XIe siècle on a retrouvé des silos perchés au-dessus de l'habitat. Le perchement paraît avoir été choisi pour les mettre à l'abri de toute humidité davantage que pour les protéger d'un raid : la clôture observée autour de l'aire d'ensilage était toute symbolique. Il en allait différemment au Castelas de Sannes à quelques kilomètres de là, où les silos étaient regroupés autour de la tour couronnant la motte castrale. Mais les silos de Cucuron qui totalisaient quand même 10 m^3 n'ont pas servi qu'à stocker du grain : on y a retrouvé de nombreux ossements d'animaux, notamment d'équidés. Ainsi l'aire d'ensilage a pu servir également au séchage ou boucanage de la viande, en plus de sa conservation. Cela explique sans doute que l'on ait recherché à limiter au maximum l'humidité. Dans un silo à céréales en effet, pourvu que celui-ci soit bien fermé (en le lutant avec de l'argile par exemple) la germination des grains placés près des parois, liée à l'humidité, entraîne un dégagement de gaz carbonique qui, très rapidement, enraye le processus et préserve le reste de la récolte[2]. Mais il n'en va pas de même pour la viande qui s'abîme, tout simplement. La part de l'élevage, en particulier équin si l'on écarte le hasard inhérent à toute découverte, devait donc être assez importante dans la subsistance ou les échanges du groupe qui utilisait ce site.

Malgré la pauvreté du sol des Claparèdes, la donation de Pons Farald mentionne aussi, et même au début de l'énumération des biens, des moulins (*molendinis*) qui traduisent la culture de céréales. Celles-ci pouvaient certes pousser dans le vallon de l'Aiguebrun - dont une partie appartenait vraisemblablement au domaine cédé, entre Chantebelle et le *passus de Biol* (sans doute les abords du Fort de Buoux). Mais cela ne faisait guère de surface pour alimenter plusieurs moulins. Il faut donc imaginer d'autres terres, et celles-ci ne pouvaient se situer que sur le plateau où la pauvreté des sols nécessitait un amendement régulier. Toutefois, même

---

[1] M. Fixot, Découvertes récentes de silos médiévaux en Provence, ds Provence Historique, 118, 1980, pp. 387-404, spécialement p. 390.
Voir plus haut "Une féodalité contrariée".

[2] J. Vaquer, Les fosses de Carsac et la conservation des grains à l'âge du fer : hypothèses et déductions, ds J. Guilaine, G. Rancoule, J. Vaquer, M. Passelac, J.-D. Vigne, Carsac, Une agglomération protohistorique en Languedoc, Toulouse, Centre d'anthropologie des sociétés rurales, 1986, pp. 257-260 et notamment p. 258.

ainsi, la mention de plusieurs moulins interpelle : il n'est pas exclu qu'il y eût là au moins un moulin à huile. Au début du XVIe, on le verra plus loin, une charte très détaillée a défini les redevances que les habitants de Buoux devaient à leur seigneur, Ange de Buoux-Pontevès[1]. Il n'y est pas fait mention d'oliviers. Mais on avait déjà connu alors le refroidissement des années 1310-1370 qui met fin au petit optimum médiéval. On se trouvait dans la phase de transition que ce refroidissement a inaugurée et qui a conduit au petit âge glaciaire à proprement parler. Le climat, redevenu assez clément dans l'ensemble, demeurait très instable : la région a pu subir d'assez fortes gelées, très ponctuelles mais suffisantes pour décimer les oliviers qui auraient survécu à Buoux à l'épisode froid des trois premiers quarts du XIVe siècle. On pourrait également considérer que des pluies plus fréquentes ont favorisé le développement de maladies - telle la tavelure de l'olivier, ou œil de paon, qui se développe bien en milieu humide et chaud. Il faudrait cependant envisager dans ce cas des pluies estivales affectant surtout les reliefs. Les traces d'orages redevenant fréquentes à partir du début du XIVe siècle[2] c'est possible, mais demeure assez improbable... A quelques kilomètres seulement de là, le terroir de Saignon en effet a été épargné et la culture de l'olivier s'est poursuivie jusque dans le petit âge glaciaire. En 1767, plus de 12.000 oliviers y ont gelé. Les malheureux habitants les ont apportés sur la place du village pour obtenir des dégrèvements fiscaux[3]. Ceci incline plutôt à mettre en cause des gelées ayant affecté davantage le terroir de Buoux, déjà plus montagneux que celui de Saignon. Au milieu du XIe siècle en tout cas, les conditions étaient bien différentes. Il faisait chaud, et même très chaud (et sec) en été. Les gelées devaient être rares, peu violentes, et très discontinues. Rien ne s'opposait donc sans doute à ce que l'on fît pousser des oliviers sur les coteaux et que l'on eût de belles récoltes. Mais il n'y a pas que le grain et les olives que l'on pouvait moudre alors dans les moulins que Pons Farald a donnés à Saint-Symphorien. On peut également envisager que ceux-ci ont pu servir à produire de la farine de glands, consommée selon les séquences aussi bien pour l'aimentation animale qu'humaine. On sait qu'en Toscane, aux XIIIe et XIVe siècles, les chênes chevelus et pubescents étaient considérés sinon comme des arbres domestiques (plantés et cultivés), en tout cas comme des fruitiers au même tire que les châtaigniers - ce qui fournit encore un autre éclairage à la mention dans l'acte d'arbres fruitiers et non fruitiers[4].
En 1046/48 des vignes étaient également mentionnées sur le plateau des Claparèdes, dans la donation de Pons Farald[5]. On a déjà souligné dans les chapitres précédents la place que la vigne a pu occuper. Elle pourrait être une des sources du maintien en Provence d'une forte paysannerie libre, à la différence du Languedoc voisin où les vignobles étaient alors plus rares. Dès 966/972, on trouvait sous le *castrum* de Bonnieux mention de deux vignes dans des lieux-dits dûment précisés, *Rollanata* et *Airavedre* - peut-être s'agissait-il déjà de "climats" réputés…

---

[1] Voir à ce sujet R. Bruni, Buoux, Luberon-Nature / Edisud, Aix-en-Provence, 1981, pp. 54-56 et 147-149.
[2] A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 1 de la version en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962
[3] J. Barruol, Un village historique en Haute Provence, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature (collectif), 1979, sans lieu, Luberon Nature, p. 77.
[4] A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 14 de la version en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962
[5] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXII (22) p. 123-124. - M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 (1043) pp. 485-486.

Enfin il ne faut pas oublier les arbres fruitiers que l'on vient dévoquer. Avant toute chose il faut prappeler que le terme de complant, associé fréquemment à la vigne aux XIe-XIIe siècles, correspond à un type de contrat de tenure et n'implique pas du tout à ce titre une forme de culture mixte. Mais la donation de Pons Farald précise très explicitement *arboribus fructiferis et infructiferis* (arbres fruitiers et non fruitiers). S'il faut ranger les chênes parmi les premiers, il ne restait guère sans doute que des pins parmi les seconds. On pouvait toutefois récolter les glands sans toutefois placer les chênes comme en Toscane parmi les fruitiers. En outre, comme rien n'indique que le domaine de Pons Farald s'étendait jusqu'à la montagne (les *petris ac montibus* de l'acte pouvant fort bien se rapporter aux tas de pierres du plateau comme on l'a vu) on peut conjecturer au vu des ces *arboribus infructiferis* - mais on pouvait s'y attendre - que le plateau n'avait pas été entièrement défriché et qu'outre des haies il y restait des bois. Au demeurant c'était encore le cas d'une bonne partie de la région aux XIVe-XVe siècles selon F. Sauve qui a étudié de près les services des gardiens communaux de bovins et de porcins laissés à vaguer dans ceux-ci[1]. Mais il est vrai qu'alors la crise du XIVe siècle avait pu faire sensiblement reculer les cultures.

Avec les progrès techniques et l'augmentation démographique, on entrevoit une redéfinition de la hiérarchie des ressources. Aux XIe-XIIe siècles, rivières et marais revêtaient une grande importance économique : les actes sont nombreux qui les mentionnent, ainsi que les droits afférents[2]. Cela semble vrai jusque pour les plus modestes cours d'eau. En pays d'Aigues, entre 1060 et 1064, un Rainald Rostagn a donné un tiers de *Tres Eminas* (Trésémines, au-dessus de Villelaure) : des terres cultes et incultes, les ruisseaux et des paluds (marais) avec leurs affluents et leurs effluents[3]. En 1076, un autre acte a précisé ce qui suscitait prioritairement cet intérêt[4] **:** Un Pons et un Petrus ont donné, dans le territoire de *Tres Eminas*, une pêcherie installée sur le Marderic (dénommé Eze dans cet acte). Un peu auparavant, dans la donation de Pons Farald en 1046/48, le droit de pêche n'est pas expressément mentionné, mais on ne manque pas de citer l'eau des sources et les cours d'eau issus de celles-ci (*aquis aquarum et in cursibus earum*). Il ne faut pas oublier en effet qu'en plus de leurs ressources propres les cours d'eau pouvaient procurer l'énergie nécessaire pour entraîner des moulins - comme on l'a vu depuis la fin du Xe et le début du XIe siècle sur le *Causalone*, le Calavon[5]. Or on s'en souvient, il y a plusieurs moulins dans le domaine cédé par Pons Farald : ils sont cités au début de l'énumération des biens. On ne dit pas s'il s'agissait de moulins à traction animale ou de moulins à eau, mais il est tentant de considérer que certains utilisaient la force motrice de l'Aiguebrun, peut-être déjà à Moulin Clos ou à La Tuilière : le climat était chaud, dépourvu de grande violence, mais du fait des remontées d'air tropical on pouvait avoir des pluies espacées de l'automne au printemps, et l'Aiguebrun recueille les eux du plateau et de la montagne tout proches... Dès le début du XIIe siècle au contraire, parallèlement aux défrichements qui allaient bon train, c'est l'assèchement des marais qui se dessine. Le phénomène a commencé dans les plaines où ils occupaient de plus vastes étendues. C'est le cas à Védène en 1105 comme à Sorgues entre 1117 et 1123[6]. Les ressources que les marais et autres paluds fournissaient - la pêche qui paraît avoir été très bien organisée, mais aussi,

---

[1] F. Sauve, Les services publics communaux et les abonnements en nature au Moyen Âge dans la région aptésienne, Aix-en-Provence, Typographie et lithographie B. Niel, 1908.
Equidés et ovins n'étaient pas confiés à ces services publics.

[2] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 373, 391, 393.

[3] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte n° 285, p. 304.

[4] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte n° 284, p. 303.

[5] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XLVII (47) et XLVIII (48), charte LXI (61) pp. 172-175, 193-195.

[6] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, notamment pp. 390, 429- 430.

comme au Néolithique, la récolte de joncs utilisées en vannerie et de diverses plantes comestibles - avaient donc perdu de leur intérêt face aux cultures et à l'élevage. Parfois les opérations d'assèchement ont donné lieu à des indemnisations qui nous éclairent un peu sur la valeur relative des terres et de ces "paluds" : en 1109 par exemple, la disparition des pêcheries des marais de Védène liée à leur assèchement a été compensée à la famille qui en détenaient les droits (les Rainoard de Châteaurenard) par une jouissance de la moitié des terres asséchées et une somme de 26 sols. A la même époque les Amics de Védène (auxquels allaient s'allier les Sabran) ont mis en gage les 5/48 des terres issues des marais qui leur appartenaient encore, pour 450 sols cette fois. S'il est loisible de rapporter la valeur des 5/48 mis en gage à la jouissance de la moitié des terres et 26 sols, on peut déduire que la valeur des seules pêcheries était d'un tout petit peu plus de la moitié (50,60%) des terres asséchées[1]. Certes les pêcheries ne représentaient pas toutes les ressources des marais, même si les autres étaient un peu annexes. Mais il y avait un bénéfice dès le début du XIIe siècle à convertir les marais en terres, surtout que les dîmes perçues sur les premiers se retrouvaient largement sur les secondes.

Enfin, pour clore ce tour d'horizon de la reconquête du sol, on doit encore mentionner des activités qui demeurent en partie liées à sa mise en exploitation, et notamment à l'extension des défrichements. Il s'agit en premier lieu des petites exploitations ferrières citées plus haut. Il n'y en a pas dans le Luberon même, mais on en connaît au nord, de la vallée d'Apt (où l'on a exploité la goethite de la cuirasse ferrugineuse des gisements d'ocres) jusqu'au plateau d'Albion où l'on trouvait de petites poches de minerai en surface. Mais ce n'est pas tout : on peut également compter avec une activité de verriers - et dans le Luberon, cette fois-ci. Elle est mentionnée dans un document très bref que l'on peut situer sans plus de précision entre 1129 et 1163 parce qu'il y est fait mention d'un abbé de Saint-Victor signalé par sa seule intiale : G. Il pourrait s'agir de Gauselin (connu en 1129) ou de Guilelm (entre 1149 et 1163). On y apprend que le prieur de Saint Symphorien (*prior sancti Symphoriani*) devait fournir chaque année au réfectoire de l'abbaye-mère 24 verres à boire[2]. Le terme employé pour désigner ces verres (*ciatos vitreos*) paraît être une déformation de la coupe romaine avec une anse, d'origine grecque, appelée *cyathe* ou *kyathos*. Ce seraient des chopes en verre, peut-être avec un pied bas et évasé, qui étaient produites à Saint-Symphorien. Le verre médiéval dit *vitrum silvestre* était produit en utilisant des cendres de bois ou - mieux encore - de fougères, riches en potasse, qui étaient ajoutées à la silice pour abaisser le point de fusion de celle-ci. Ce verre était relativement fragile. Cela peut paraître un comble, mais il craignait… l'humidité[3] - lorsqu'il y était soumis longtemps, toutefois. Cette particularité a nui à sa conservation mais n'interdisait pas de s'en servir, heureusement. La silice était facile à trouver dans la région : l'ocre en contient toujours plus de 80% - et jusqu'à 90% dans la région. Le bois, indispensable à la chauffe et à la fusion, mais aussi à l'obtention de cendres potassiques, était là, que les défrichements fournissaient en abondance. En outre malgré la chaleur et la sécheresse des étés pendant le petit optimum climatique, il semble évident pour qui le connaît que le vallon de l'Aiguebrun, la *vallis Specula* des textes médiévaux, encaissé entre ses hautes falaises, devait conserver des zones fraîches et humides, propices à la venue des fougères… C'est peut-être ce qui a fait la différence. Si l'on utilisait des sables siliceux provenant des ocres, les qualités chromatiques de la matière première ont également pu servir pour obtenir

---

[1] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, p. 430.
Sur la base de 450 sols pour 5/48, la valeur totale des terres serait de 4320 sols et la moitié plus le solde de 2186 sols soit 50,60%.

[2] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 435, p. 440.

[3] Voir par exemple P. Richet, Une brève histoire du verre, des origines au moyen âge, ds Verre, Vol. 13, n° 3, juin 2007, pp. 6-9, ici p. 8.
en ligne : http://www.verreonline.fr/encyclopedie/doc/hist1-Richet.pdf

des couleurs assez particulières : comme il était difficile de produire des verres blancs et transparents, les nuances pouvaient avoir un certain prix. En tout cas les moines verriers du XIIe siècle semblent avoir instauré une tradition locale[1] : en 1345 on retrouve la trace de deux autres verriers, installés cette fois-ci à la Roche d'Espeil - et condamnés à 10 sols d'amende, l'un pour avoir molesté un juif aptésien[2] et l'autre pour avoir frappé un clerc[3].
Bien pourvu en terres depuis le XIe siècle, riche en outre d'activités qu'il avait su développer sous l'égide de sa maison-mère de Saint-Victor de Marseille, le prieuré de Saint-Symphorien semble avoir été au XIIe siècle un établissement économiquement très solide. Et dans cette solidité l'élevage, source de prospérité pour une partie de la paysannerie libre du XIVe-XVe siècle, ne comptait probablement pas pour rien. L'exemple des Hospitaliers, cité plus haut, pour leurs bouviers, montre que les grands ordres religieux ne le négligeaient pas davantage que les Communes. Comme on le verra un peu plus loin, il pourrait même se révèler déterminant dans les changements que Saint-Symphorien, héritier de Pons Farald sur les Claparèdes, a connu au début du XIIe siècle.

18.3.1. Des noms un peu plus précis.

Alors même que les défrichements l'élargissaient, partout l'espace semble s'être resserré - parce que les zones vierges, sauvages, ont reculé. Un monde nouveau, encore un, se mettait en place. Et pour en définir les diverses parties, la nécessité de nouveaux noms, ou de noms plus précis, s'est fait sentir.
Le XIe siècle nous avait déjà livré le nom de la *vallis Specula* qui s'étendait (peut-être) de la Roche d'Espeil à Saint-Symphorien, ainsi que le *pratum Clapariarium* à la fin du siècle[4]. Au milieu du XIe siècle[5], on avait également découvert avec Chantebelle (*Cantadux*) et Fourcadure (*podium de Furcas*) le nom de Buoux - sous la forme de *passus de Biol*, passage de Buoux, sans doute les environs du Fort car le village moderne n'existait pas encore. Il semble toutefois probable que *Biol* ait désigné davantage qu'un lieu-dit, même si dans la charte 482 le terme ne faisait référence à aucune agglomération ni fortification. A la différence de *Cantadux* ou du *podium de Furcas*, le nom réapparaît en effet dans d'autres actes. Il évolue en un *Buolis* plus pérenne que l'on rencontre dès 1158 dans une bulle du pape Adrien IV - le pape anglais - et encore dans les années 1290 où un acte mentionne un "*Tellardus Grassi de Buolis de orto Ayguabronum*"[6], ce qui suggère qu'il s'appliquait bien à

---

[1] Plus tard quand le roi René ferait venir en Provence le verrier Benoît Ferri c'est tout naturellement qu'il l'installerait en pays d'Apt, au nord de Goult puis à Valsaintes.
[2] Les juifs représentaient au début du XIVe siècle de fortes communautés en Provence : G. Duby, Hommes et structures du Moyen Age, Paris, Ecole Pratique des Hautes-Etudes / Mouton, 1973, chapitre XIV, Recherches récentes sur la vie rurale en Provence au XIVe siècle, pp. 253-266, ici p. 261.
Dans l'ensemble, ainsi que le montre la condamnation du verrier, ils étaient respectés.
[3] F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p. 191 (les deux rustres sont qualifiés tous deux de *veyrerio de Rocaspelli*).
ou Mémoires de l'Académie de Vaucluse, Deuxième série, Tome IV, 1904, p. 191, en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image.texteImage
[4] *Via publica que discurrit de castro Cucurone in valle Speculum* : G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, Appendice, VIII (1004), pp. 520-522 (ici p. 521).
Cellam sancti Symphoriani, in valle Speculi : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 533 p. 531 (1075).
Pratum Clapariarium : N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CIII (103), fin du XIe siècle, p. 258
[5] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482, 1043 (1046/48) pp. 485-486.
[6] R. Bruni, Buoux, Monographie, Aix-en-Provence, Edisud-Luberon Nature, 1981, p. 19. - Fernand Sauve, Obituaire de l'église cathédrale d'Apt, Monaco/Paris, Imprimerie de Monaco/Picard, 1926, p. 52.

un territoire plus vaste que le *passus*. Il est facile en effet de reconnaître l'Aiguebrun dans cet *Ayguabronum*. Et plutôt que "natif de l'Aiguebrun" comme R. Bruni l'a proposé en 1981, l'expression "*de orto Ayguabronum*" pourrait se traduire par "le haut du vallon de l'Aiguebrun" - plus près de sa naissance, voire à sa source même, donc en amont de la *vallis Specula*, mais peut-être pas toutefois à Sivergues dont le nom est connu (*Siuergia* ou *Sivergia* vers 1200)[1] et qui était alors plus ou moins rattaché à Saignon parce que les Bot, très puissants au XIIIe siècle, étaient seigneurs des deux domaines[2]... On ne sait si l'Aiguebrun a tiré son nom du reflet, en hiver, des forêts de chêne pubescent dans ses eaux limpides, ou bien de leurs feuilles qui se déposaient sur son fond caillouteux où elles se décomposaient lentement. Mais il reste frère de tous les Jabron de Provence : sur la célèbre carte de Cassini, établie vers 1762 pour la région[3], il portait d'ailleurs ce nom - que l'on retrouve à Dieulefit, à Noyers-sur-Jabron au sud-ouest de Sisteron, au défilé de Pierre-Ecrite (celui de Dardanus, le Préfet du Prétoire des Gaules, étonnamment en face du précédent, sur la rive gauche de la Durance), ou encore à… Jabron, sur le Jabron, au nord de Comps-sur-Artuby !

On nomme, donc, mais parfois sans beaucoup d'originalité : sans aller jusqu'aux deux Jabron de rive droite et de rive gauche qui se jettent dans la Durance à 4,5 km de distance au nord et au sud de Peipin[4], en pays d'Aigues le Marderic est nommé Eze dans la charte 284 de Saint-Victor[5]. D'autres noms heureusement sont réellement plus précis : le Calavon, *Causalone* en 998 et 1008[6], ou la Durance, *Dure(n)cia* en latin en 1094 et encore *Durencia* dans la première charte en vieux provençal (en 1101-1105)[7]…

Plus haut on a déjà vu qu'au Xe siècle on écrivait aussi bien dans les actes *comitatu Abtense*, *Aptense* ou *Atense* que *pago* (*pagus*) *Atense*, *Abtense*, *Attense* ou *Aptense* pour désigner le pays d'Apt[8].

De l'autre côté du Luberon, le terme *pagus Aquensis* s'appliquait, avec celui de *comitatu Aquensis*, non pas au pays d'Aigues mais au pays d'Aix (*Aquae Sextiae*) auquel le futur pays d'Aigues était rattaché depuis l'époque romaine. La première mention d'un pays d'Aigues distinct se trouve dans la donation à Montmajour établie en 961 par ce Gens qui s'est dit fidèle

---

[1] A. Dauzat, C. Rostaing, Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France, Paris, Guénégaud, 1978, p. 658.

[2] Un peu comme les Agoult au XI-XIIe siècle, les Bot ont régné sur l'évêché d'Apt de 1275 à 1330 avec trois évêques successifs : Raymond Bot (1275-1303), seigneur de Saignon et Sivergues, son frère Hugues (1303-1319) et leur neveu Raymond Bot II (1319-1330).

[3] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 13.

[4] En fait, on l'a déjà vu plus haut, il est loisible de se demander si l'ambiguïté n'a pas été cultivée entre ces deux Jabron depuis l'Antiquité pour protéger la mystérieuse Théopolis, le refuge du préfet du prétoire des Gaules Claudius Postumus Dardanus.
Sur Théopolis, on peut peut encore parcourir H.-P. Eydoux, A la recherche de l'énigmatique "Cité de Dieu" dans les Alpes françaises, ds, L'archéologie, résurrection du passé, Paris, Perrin, 1970, pp. 201-223.

[5] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte n° 284, p. 303.

[6] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XLVII (47) et XLVIII (48), charte LXI (61) pp. 173, 174, 194.

[7] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 686 p. 25. - G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 314-315, p. 388 n. 4 (texte partiel).

[8] *Comitatu Abtense* en 906, *comitatu Atense* en 967/973, *comitatu Aptense* en 973 : N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte VIII (8), 906, pp. 100-101, charte XXIII (23), 967/973, p. 125 et charte XXIV (24), 973, p. 127.
Pago Atense en 908, *pago Abtense* en 920, *pago Attense* en 952/58, *pago Aptense* en 991/992 : N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XII (12), 908, p. 108, charte XIII (13), 920, p. 109, charte XIX (19), 952/58, p. 119, charte XXXIX (39), 991/992, p. 156.

du comte Boson : on y trouve précisé in *pago Aquensis superiore* pour désigner le territoire compris entre Durance et Luberon[1].
Et celui-ci, alors ? Du *Louerion*, *Louerionos* (*Λουεριονος*) de Strabon - *Luerio*, *Luerionis* latin - son nom aurait évolué selon F. Mistral en un bas-latin *Lebredo*, *Lebreo*, *Lebreonis*[2]. En fait on ne sait pas bien d'où vient cette indication, car le nom est inconnu aussi bien dans le cartulaire d'Apt que dans celui de Saint-Victor. La montagne de Lure est mentionnée dès 1018 lors de la donation de Saint-Donat aux moines de Saint-André de Villeneuvelès-Avignon (*locum Sancti Donati, in monte qui dicitur Lura*) et encore en 1157/1160 et 1160/64 lors de la donation de N.-D. de Lure à l'abbaye de Boscodon (*locum de Lura*)[3]. Mais il semble que le Luberon n'ait pas été nommé par des hommes du Moyen Age peu soucieux de géographie. Rompant avec la gémellité entre Lure et Luberon évoquée par G. Barruol depuis l'époque gréco-romaine[4], à cette époque Lurio ne désignait pas le Luberon mais le *castrum* de Lurs qui appartenait au domaine des Reillanne[5]. Plus tard, à partir des XVIe-XVIIe siècles, le Luberon aurait été nommé Lébron (selon le terme que F. Mistral avait associé au vieux français). Une bergerie du Lébron sur le territoire de Cabrières-d'Aigues en conserve peut-être le souvenir. On trouve également Lébrion dans le dossier de J. Aubéry en 1551, publiée par les soins de L. Aubéry du Maurier, son arrière-petit-neveu, en 1645[6]. Mais on trouve surtout Leberon ou Léberon - à cette époque l'accent ne fait pas question[7]. C'est notamment le cas chez Peiresc vers 1630[8], sur la carte de Cassini vers 1762[9], dans un traité un peu oublié sur la paléontologie

---

[1] G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1 et p. 332 (suite n. 2 p. 331): *in pago Aquense superiore ad castrum… Ansoyse* (baron du Roure, Histoire de l'abbaye de Montmajour, d'après Dom Chantelou († 1664), Histoire de Montmajour, appendice à Revue Historique de Provence, Aix, 1890-1891, pp. 37-38)
[2] F. Mistral, Lou tresor dóu felibrige, dictionnaire provençal-français, Raphèle-Lès-Arles, Culture provençale et méridionale (Marcel Petit), 1979, Tome II, p. 196.
[3] G. de Manteyer, Les chartes du pays d'Avignon (439-1040), Mâcon, 1914 (aussi Mémoires de l'Académie de Vaucluse, Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Vaucluse, Tome II), charte CXVI (116), pp. 138-139.
En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33433093/f7.image.texteImage
J.-C. Roman, Les chartes de l'Ordre de Chalais, Paris, Picard, 1923, Tome 1 (1101-1200), n° 50.
M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 291, 505, 931.
[4] G. Barruol, le territoire des Albiques, ds Revue d'études ligures, XXIV, 1958, pp. 231-256, ici p. 233.
[5] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 757, 763, 756...
[6] Original : J. Aubéry (L. Aubéry du Maurier), Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence, Paris, S. Cramoisy, 1645, p. 109, 144, 151, 181. Il s'agit du documment relatant le massacre des Vaudois en 1545.
Version contemporaine : J. Aubéry, Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence, présentée et annotée par G. Audisio, Mérindol, Association d'Etudes vaudoises et historiques du Luberon, 1982.
Il est regrettable pour la recherche étymologique et historique que dans l'édition contemporaine les noms de lieux aient été "rétablis, autant que possible, selon l'orthographe habituellement admise aujourd'hui" (p. XV) : cela se traduit par l'emploi du terme "montagne du Lubéron" (pp. 144, 151, 181) quand l'original porte "montagne du Lebrion" - ce qui, compte tenu de l'omission fréquente des accents dans l'édition originale, pourrait également se lire "montagne du Lébrion". Le texte original aurait mérité, pour chaque nom orthographié d'une manière "contemporaine" (au demeurant très discutable pour ce Lubéron) que l'on indiquât dans une annexe le nom ou les noms figurant chez Aubéry.
[7] Dans les textes anciens, comme la version originale du dossier de J. Aubéry, la typographie omettait assez fréquemment les accents.
[8] N. C. Fabri de Peiresc, Histoire abrégée de Provence et autres textes, Edition intégrale commentée et annotée par J. Ferrier et M. Feuillas, Avignon, Aubanel, 1982, pp. 149 (Léberon) et 150 (Leberon).
Datation de l'ouvrage original p. 22.
Sur cette datation (1630) voir aussi une mise au point par l'association "Les amis de Peiresc" (Belgentier, Var) publiée en 2003. En ligne : http://lesamisdepeiresc.fr/bibliotheque/causerie_histoire.pdf
[9] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, pp. 12-13 (Leberon).

du massif en 1873[1] - et jusque chez F. Sauve, dans les Mémoires de l'Académie de Vaucluse en… 1904[2]. En provençal, on appelait le massif *Lébéroun*, *Libéroun* ou *Lubéroun*. Quant au mot Luberon (sans accent aigu) il est connu depuis le XVIIIe siècle. Il apparaît en effet avec plusieurs occurrences (donc sans qu'on puisse l'imputer à une erreur de typographie ou une faute de graphie) chez C. F. Bouche en 1785[3] associé au terme de Leberons, avec un s assez étonnant. On le retrouve quelques années plus tard chez M. Pazzis en 1808[4] (avec une seule occurrence alors) pour expliquer que certaines personnes utilisent ce vocable de Luberon, mais que l'usage veut qu'on le nomme Léberon. C'est encore le terme qu'a utilisé L. Rochetin en 1894 mais tout en indiquant cette fois-ci que l'on écrivait "habituellement" Lubéron, avec un accent aigu. Le vocable de Léberon devait toutefois lui paraître préférable - plus savant ou plus académique. Dix ans plus tard en tout cas, on l'a vu, F. Sauve continuait à l'employer dans sa variante Leberon[5]. Avec L. Rochetin est donc apparue en 1894 la première mention que j'ai trouvée de la graphie Lubéron. N'apparaissant qu'une fois dans son texte, on ne peut exclure qu'elle soit érronée[6]. Quelques années auparavant en effet, en 1887, C. Depéret (auteur d'une étude sur les vertébrés miocènes de Provence) utilisait pour sa part le terme de Luberon - en rupture avec son maître G. Gaudry qui utilisait en 1873 celui de Léberon[7]. C'est également Luberon qu'a choisi F. Lazard, maire de Sivergues, en 1943[8]. Quant à savoir comment le nommer aujourd'hui... Dans le débat qui s'est instauré sur le sujet, on entend de plus en plus souvent dire que le nom français du Luberon devrait être Lubéron et que c'est en quelque sorte un snobisme de le priver de son accent (comme pour Mégève il y a quelques décennies). Les textes cités ci-dessus indiquent qu'il n'en est rien. Le vocable de Luberon

---

[1] A. Gaudry, P. Fischer, R. Tournouër, Animaux fossiles du Mont Léberon (Vaucluse), Etude sur les vertébrés par Albert Gaudry, Etude sur les invertébrés par P. Fisher et R. Tournouër Paris, Paris, Savy, 1873.
En ligne : https://www.biodiversitylibrary.org/item/106996#page/7/mode/1up

[2] F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, pp. 128, 130, 135, 136, 147... sous le vocable de Leberon.
En ligne (MAV 1904) : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image

[3] C. F. (Charles François) Bouche, Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres, Marseille, Jean Mossy père et fils, imprimeurs et libraires, 1785.
Il y a quatre occurrences, trois dans le texte (pp. 25, 26, 27) et une en fin d'ouvrage (p. 452) qui indique qu'il faut corriger Luberon en Leberons. Cette mention pourrait suggérer un terme d'usage courant (Luberon) et un terme d'usage "savant" (Leberons).
En ligne (pdf) :
https://books.googleusercontent.com/books/content?req=AKW5QacQb171pnXAVYHNLquawt8VhJE1IWy5FzvxwjqS-RTqkd8lbOs0ErJldKAFD4PnvCbrm1woBL2CVIJkuf1nomBno_I1HunpGD3ufxJBVAjWr3J5skWwEraGcHyVAwsBXkThOY1FXWFBvGrnh-mf87zjf-0HcjQHB_3vD_iAfAT3mPESmbidm62BfwRM0ZJNhER7cQw-X9_3VOVHIpoKSBufdEeXy6X8ahLpDEkNzId4kIdr6RS-z-7bYuhjWDRZjfbnc-1oWaiNcqhXDaN6VV0LbPsV2Xujl_s7FrxhIKtw-JRePOA

[4] M. Pazzis, Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, Carpentras, Imprimerie D. G. Quenin, 1808 : une occurrence Luberon p. 76 n. 21, quinze occurrences Léberon pp. 63, 76, 78, 82, 88, 163, 164, 192, 277, et 308. Dans la lignée de la remarque de la note précédente, le texte pourrait suggérer là encore que le nom d'usage de Léberon signalé par M. Pazzis s'applique à un usage savant.
En ligne (pdf) :
https://books.google.nl/books/download/Statistique_g%C3%A9n%C3%A9rale_de_la_France.pdf?id=_BiVUUNf2-gC&hl=nl&output=pdf&sig=ACfU3U223H_HNmLermJAAacINnNDdJKgMA

[5] F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, pp. 128, 130, 135, 136, 147... sous le vocable de Leberon.
En ligne (MAV 1904) : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image

[6] Comme il n'y a qu'une seule occurrence, on ne peut écarter une coquille.

[7] C. Depéret, Recherches sur la succession des faunes de Vertébrés miocènes de la vallée du Rhône, ds Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon, 4, 1887. pp. 45-313, ici p. 78, p. 90 (suite n. 1 p. 89), p. 92 n. 1, p. 98, p. 103, p. 104, p. 106 n. 1, p. 107, p. 108, etc...
En ligne : https://www.persee.fr/doc/mhnly_0374-5465_1887_num_4_1_945

[8] F. Lazard, Les environs d'Apt préhistoriques, Avignon, Rullière, 1943, p. 17.

demeure plus ancien, avec celui de Léberon - ou sa variante Leberon(s). Ces deux termes de Léberon/Leberon et Luberon ayant coexisté pendant plus d'un siècle, on peut envisager qu'ils appartenaient simplement à des registres différents : un registre courant, des habitants, pour Luberon, et un registre "savant" ou "académique" pour Léberon/Leberon(s)... Pour ma part je peux témoigner à mon échelle que dans les années 1960, en pays d'Aigues, les anciens disaient tous Luberon - ce qui m'avait étonné par rapport au terme de Lubéron figurant sur les cartes Michelin[1], qui faisaient alors référence pour nous[2]. Et tous de me répondre avec bonhomie, à Cadenet le conteur Edouard Espérance Soleil Jacquème (dit modestement Soleil) le premier, que c'était là une façon de parler… de Parisiens - parfois un peu artificielle, donc, pour les locaux. Considérant enfin que l'entêtement (sur plus de deux siècles) de "ceux du Luberon" dont parlait parfois H. Bosco[3] méritait bien quelque respect, surtout quand la linguistique paraît leur donner raison[4], il m'a semblé plus juste d'écrire Luberon et non Lubééréon - à moins, bien sûr… de vouloir se rendre chèvre !

18.3.2. Les routes, leur environnement…

Que ce fût dans le comté de Forcalquier, qualifié de seigneurie de route, ou dans le comté de Provence après 1209, voire dans le marquisat de Provence pour la frange occidentale du Luberon, le mouvement de renouveau que l'on a vu naître au Xe s. et prendre corps entre le XIe et le début du XIVe s. s'est appuyé en premier lieu sur une nouvelle structuration de l'espace. Les routes, celles que l'on a remises en état et celles que l'on a créées, y ont tenu une place prépondérante.
Les comtes y ont pourvu, qui se sont employés à les développer et à les contrôler. C'est d'une véritable ossature qu'ils ont voulu doter le pays, reposant parfois sur de nouvelles agglomérations - des bastides. C'est une véritable volonté politique et économique qui s'est affirmée là.

18.3.2.1. Une volonté politique.

Dès 1229, Raimund Berengar IV a imposé aux marchands qui parcouraient la région d'emprunter la route parcourant la vallée de l'Eze pour joindre Aix à Forcalquier. Dans le même acte, il a confirmé la fondation de la Bastide-des-Jourdans, qui devait donc être légèrement antérieure. La route, elle, était plus ancienne : on a vu que les troupes d'Anfos II/I l'avaient déjà empruntée en 1177, se déversant ensuite par Montjustin et Reillanne en direction du *castrum* de Forcalquier devant lequel elles avaient mis le siège.
La décision de Raimund Berengar IV n'est pas restée lettre morte : elle a sans doute motivé la construction du grand donjon de la Tour-d'Aigues dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

---

[1] Cartes Michelin 81 (1958,2 et 1961,2) et 84 (1962,2).
Finalement il ne me semble pas exclu que la diffusion du vocable Lubéron soit liée à une erreur des cartographes des célèbres cartes (qui avaient probablement fait des recherches sérieuses... et parcouru L. Rochetin). C'est en tout cas le terme que devaient voir, employer et retenir tous les utilisateurs exogènes de ces cartes dans les années 60 et 70, qu'ils vinssent de Paris ou d'ailleurs. Or ce sont ces utilisateurs qui ont fait peu à peu connaître la région à travers leurs récits, leurs articles, leurs photos légendées... avec le mot Lubéron bien sûr.
[2] Les cartes I.G.N. au 1/50.000 (feuilles XXXI-42 et XXXII-42) et au 1/25.000 (Cavaillon 5-6 et 7-8, Reillanne 5-6), relevés de 1934-1942, édition de 1974, indiquaient bien pour leur part Montagne du Luberon, mais elles étaient d'un usage bien moins courant que les cartes routières Michelin.
[3] H. Bosco lui-même qui a séjourné à Lourmarin écrivait Luberon en 1963, même si ceux qui le présentent aujourd'hui écrivent... Lubéron.
Voir à ce sujet Henri Bosco, Le Luberon, ds Le Vaucluse, richesse de France, n°56, 3ème trimestre 1963, cité ds les Cahiers Henri Bosco, n° spécial 41/42.
En ligne : http://henribosco.free.fr/textes/luberon_extrait%20cahiers.html
[4] Le **é** provençal se traduit en effet généralement par un **e** français.

Peu après la Bastide-des-Jourdans, dans les années 1230, on trouve une autre création de même nature : c'est la Bastide de Savaric (aujourd'hui la Bastidonne) cette fois-ci sur un nouvel axe tranversal reliant Pertuis à Manosque.
Plus à l'ouest, les mêmes objectifs avaient présidé un peu plus tôt à la fondation de Puyvert (cité en 1216) et de Puget (dont le nom est apparu aussi en 1216) sur une route transversale joignant Cavaillon à Ansouis (et au-delà, Pertuis, la Tour-d'Aigues ou Grambois).
Mérindol, *castrum* en 1225/1226, pourrait avoir été fondé dans les deux premières décennies du XIIIe siècle à l'instigation des comtes Raymund VIII ou Raymund IX de Toulouse. Plus en aval, la Roquette avait été confiée une soixantaine d'années auparavant au père du vicomte Guido de Cavaillon, qui possédait Mérindol en 1225/26, par les comtes Raymund VII et Raymund VIII[1]. L'endroit était bien choisi : une voie transversale s'y détachait pour franchir la Durance. En des temps où la rivière vagabondait librement dans le fond de la vallée, changeant de lit à chaque crue, le rocher de Mallemort[2] fournissait un repère sûr pour traverser, en même temps qu'un solide ancrage sur lequel s'appuyait déjà un bac en 1225/26[3], et on comprend qu'il importait d'en structurer et d'en contrôler l'accès. En même temps, la fondation et la fortification de Mérindol par l'intermédiaire de leur vassal Guido de Cavaillon affirmait clairement les droits des Toulouse. Jusque-là ceux-ci n'étaient peut-être pas bien établis au-delà de la Roquette qui, outre le chemin, protégeait peut-être la prise d'eau du canal Saint-Julien située un peu en amont du *castrum* de Saint-Ferréol. C'est en effet en 1171 que le comte Raymund VII de Toulouse avait accordé le droit d'établir une prise d'eau sur la Durance pour faire fonctionner des moulins (et notamment sans doute le moulin Saint-Julien qui était situé à l'est du moderne cours Gambetta à Cavaillon). Le dorit d'utiliser l'eau du canal pour l'irrigation, accordé par l'évêque de Cavaillon, ne date que de 1235.
A l'inverse c'est peut-être le problème de contrôle des rives et des passages de la Durance qui a causé la ruine de la petite seigneurie de Sanson que l'on a située aux Pécouillons, à l'est de Pertuis. De fondation apparemment assez tardive dans le XIIe siècle, elle disposait d'un bon terroir dans le vallon de la Dévention. A peu de distance, les tumulus du premier âge du fer de l'Agnel, des vestiges d'un âge du fer imprécis repérés à Cavaléry, ainsi que des vestiges gallo-romains et deux nécropoles à la Dévention[4], indiquent sans doute qu'il y a eu là, de très longue date, un lieu de passage. Dans la première moitié du XIIIe siècle, alors que régnait encore un calme climatique et hydrologique, celui-ci pouvait offrir une alternative à la traversée de la Durance à Pertuis. De là on pouvait en effet rejoindre facilement la Tour-d'Aigues par l'Agnel et la Bastide de Savaric (la Bastidonne) qui avait été fondée vers 1230 par un chevalier originaire de la Tour-d'Aigues[5] - et sans doute à l'instigation de son seigneur, Rainon de Sabran. On ignore à qui la seigneurie de Sanson appartenait : peut-être, on ne sait trop comment, à une branche des Reillanne… Mais le petit *castrum* semble avoir excité la rivalité des deux Sabran de la région : d'une part Rainon II de Sabran, seigneur de la Tour-d'Aigues et d'autre part Guillelm de Pertuis (fils de Guillelm de Sabran-Forcalquier) qui se

---

[1] B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, pp. 13-14, spécialement p. 14 n. 3, et p. 426 (*castri de Merindol et castri de Roqueta*). - L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, ds Revue des églises de France, 1, 1910, pp. 82-104, ici 101 et s.
Cet acte qui mentionne l'appartenance de la Roquette à Bertrand de Cavaillon plus de soixante auparavant est daté de 1229.
[2] Malgré l'insalubrité des marais qui entouraient le rocher, le nom de Malemort est connu dès 1126 en tant que patronyme ou surnom d'un chevalier (J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Bordas, 1976, p. 326).
[3] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 301. - B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, pp. 14 et 426 (*portu di Merindolis qui est super flumine Durentie*).
[4] L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule (CAG) 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 294 (089, 5 et 3).
[5] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, p. 418. Il s'agissait d'un fils de Pierre de la Tour seigneur de La Tour-d'Aigues.

faisait aussi appeler Guillelm de Forcalquier. Ce serait ce dernier qui aurait détruit Sanson. Après la destruction du petit village et du *castrum* en tout cas, une Mathilde de Reillanne, dame de Sanson[1], peut-être apparentée aux Sabran de la Tour, a tenté de redonner vie au lieu en faisant bâtir une bastide dans le vallon de la Dévention. La tentative a échoué. La petite seigneurie a été annexée à Pertuis jusqu'en 1271 où sa possession a rallumé le conflit avec le seigneur (et les habitants) de la Tour-d'Aigues. Et en 1272 une sentence arbitrale a finalement partagé son territoire entre les deux communautés.

A l'est de Sanson, l'installation d'un bac à Mirabeau avant 1251 relevait encore de la stratégie développée à Mérindol et (peut-être) projetée à Sanson : contrôler ses rives et organiser le passage de la Durance pour s'assurer de très lucratifs péages. Ce bac de Mirabeau a toutefois fait question car l'acte de 1251 emploie le mot *pontus*. Il pourrait provenir d'une erreur d'écriture ou de transcription de *portus* qui désigne comme on l'a vu un bac, ou un point de chute pour le flottage. Un bac en tout cas paraît ici bien plus vraisemblable[2] à une époque où jeter un pont sur la Durance présentait de très grandes difficultés. Non que ce fut absolument impossible : il y a eu à partir de la seconde moitié du XIIe siècle une véritable renaissance des ouvrages d'art. Les années 1177-1185 ont ainsi vu la construction du pont Saint-Bénézet à Avignon (dont deux arches ont été emportées en 1479). Et un siècle plus tard, entre 1265 et 1309 c'est le pont Saint-Esprit à Saint-Saturnin-du-Pont (rebaptisé plus tard Pont-Saint-Esprit) qui a été jeté sur le fleuve. Mais il fallait pour risquer l'opération que les perspectives de bénéfice fussent à la hauteur des travaux - et ce n'était sans doute pas le cas à Mirabeau.

Pour autant on a peut-être dans le Luberon quelques échos lointains et modestes des grands travaux d'art évoqués ci-dessus. Ce serait le cas du petit pont sur l'Aiguebrun qui se trouve en dessous du carrefour des D 36 et D 943 (carrefour des actuelles routes de Lourmarin, de Bonnieux et d'Apt)[3] à quelques centaines de mètres en amont de la grotte des Brigands, sur la vieille voie d'Apt à Marseille. Il est certes moins élégant et moins aérien que celui de Mane sur la Laye (juste à l'ouest du prieuré de Salagon)[4]. Mais comme celui-ci on pourrait rattacher son gros œuvre à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle. Il serait également lié à un établissement religieux - ici le prieuré de Saint-Symphorien, bien qu'il en fût un peu plus éloigné que le pont sur la Laye de Salagon. Le splendide rayonnement de pierre qui le décore (et qui trouve son pendant sur un autre pont à l'entrée de la Combe de Lourmarin, à la cote 208) est toutefois plus récent, et il demeure très difficile de dater une arche qui ne possède pas vraiment de caractère particulier, à une époque où les gués restaient souvent la règle pour le franchissement des ruisseaux et des petites rivières… C'est peut-être le resserrement que l'on observe là qui a justifié sa construction.

18.3.2.2. Des implantations rurales plus réfléchies.

L'implantation de nouveaux centres d'habitat a parfois entraîné la ruine de petites agglomérations plus anciennes. C'est le cas autour de la Bastide-des-Jourdans : le développement du nouveau village allait s'effectuer aux dépens des hameaux de Limaye (connu dès 1027 sous le nom de Nimaisa ou Nemaisa, Limaisa en 1102, plus que 15 feux en 1315), Châteauneuf ou Notre-Donne (en ruine en 1235) ou Châteauvéron (probablement créé

[1] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, p. 523.
[2] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 475.
[3] Comme on l'a vu plus haut (*Provincia Romana*, De la conquête à la *Pax Romana*) le chemin antique et médiéval devait privilégier la montée à Bonnieux par le Val du Loup, ce qui justifie la présence du Fort de la Roche couvrant ce chemin en plus de celui qui, depuis le vallon de l'Aiguebrun, rejoignait au-dessus de Serre l'antique chemin des crêtes entre Lourmarin et le Fort de Buoux.
[4] G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, pp. 174 et s.

peu avant 1235, après la Bastide-des-Jourdans et déserté avant la fin du siècle)[1]. En pays d'Apt on pourrait citer encore une fois le petit *castrum* d'Alpester, installé sur le plateau entre Caseneuve et Viens, mentionné en 1019 et 1123, et apparemment totalement déserté avant 1314[2]**.** Il s'agissait là d'habitats parfois dotés de terroirs fertiles et bien exposés (Châteauneuf/Notre-Donne) mais trop faiblement ancrés pour pouvoir lutter avec un habitat de route qui, même peu important, devait représenter la "civilisation", ses facilités… et ses tentations.
A la différence du XIe s., ce sont néanmoins ces sols fertiles et bien exposés que l'on a recherchés pour les nouvelles implantations. C'est le cas à Puyvert, Puget, Mérindol. Cela pouvait l'être aussi à Châteauguyon, petit village doté d'une tour (*castrum*) près de La Motte-d'Aigues, fondé dans le courant du XIIIe siècle et qui devait disparaître avant 1388 sans laisser de traces[3]. C'est également vrai à Cabriérettes (Cabrières-d'Aigues) où l'habitat a doublé au nord-est, en 1337, le vieux village de Roubians moins bien pourvu en eau.
Une volonté seigneuriale se fait jour dans les implantations de nouveaux habitats. Mais celle-ci s'inscrit dans une logique économique, agricole tout autant que commerciale, et non plus seulement militaire. Bien sûr on ne peut savoir quelle était la part de la demande des communautés rurales (qui s'exprimait par la voix de leurs syndics) dans le choix de ces nouvelles fondations. Mais le mouvement était sans doute en germe dès le début du XIIe siècle : fondée avant 1118, la petite agglomération de Villelaure devait ainsi en quelques décennies supplanter Trésémines, assise sur un point stratégique pour contrôler le passage vers Ansouis, mais dépourvue des bonnes terres indispensables aux cultures de proximité et notamment aux jardins potagers des habitants.

Au nord du Luberon la vieille voie Domitienne, au sud la route venant de Cavaillon et passant par Lauris, le prieuré Saint-André de Lourmarin, Ansouis et La Tour-d'Aigues (ou Saint-Martin-de-la-Brasque et Grambois), étaient donc très fréquentées.
Véritable clé du pays d'Aigues depuis le milieu du Xe siècle, Ansouis comptait environ 250 feux ou foyers en 133. Cela en faisait, avec une population comprise entre 1500 et 2000, voire 2500 habitants - une véritable petite ville[4]. Pour mémoire, et bien qu'il soit malaisé d'établir des rapprochements, parce qu'alors la peste noire était passée (en 1348) et que la crise sévissait, on a vu plus haut qu'en 1414 Cavaillon ne comptait que 291 propriétaires. Le nombre de feux y était sans doute un peu plus élevé si on le calculait sur la base que l'on devait retenir en 1331[5]. Malgré tout, Ansouis représentait peut-être dans le premier tiers du XIVe siècle la moitié ou le tiers de Cavaillon : même si l'on ne retient que le tiers, cela montre clairement l'importance de la place.

Même les voies secondaires n'étaient pas négligées : en 1253, la comtesse Béatrice de Provence (la fille de Raimund Berengar IV et de Béatrice de Savoie) a ordonné à Lauger et

---

[1] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, pp. 403-404.
[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes LXII (62) p. 195 et CXXVI (126) p. 288, voir aussi p. 196 n. 2.
[3] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, p. 487.
[4] On retient en général 7 à 10 personnes par feu à cette époque : G. Duby, Hommes et structures du Moyen Age, Paris, Ecole Pratique des Hautes-Etudes / Mouton, 1973, chapitre XIV, Recherches récentes sur la vie rurale en Provence au XIVe siècle, pp. 253-266, ici p. 256.
[5] En 1331 on ne distinguait pas encore les feux "misérables" des feux "solvables" (dont l'héritage valait au moins dix florins d'or au XVe siècle en Dauphiné). Il faudrait donc minorer le nombre de feux d'Ansouis, ou majorer le chiffre de Cavaillon, dans des proportions inconnues.
Sur ces données (en Dauphiné) voir A. Allix, Note sur la valeur démographique du "feu" dans l'ancien Dauphiné, ds Revue de géographie alpine, 11, 3, 1923, pp. 635-640, ici p. 638. En ligne :
http://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1923_num_11_3_5529

Gaucher de Forcalquier (des fils de Guillelm de Sabran)[1] de supprimer les péages qu'ils percevaient dans leurs seigneuries de Saint-Martin (Castelas) et de Vitrolles (Castellas).
Les routes mieux entretenues - ou simplement entretenues - étaient parcourues par de nombreux colporteurs qui allaient de foires en marchés.
A l'instigation des bourgeois, mais aussi des seigneurs, ceux-ci se sont multipliés. C'est ainsi qu'au XIIe siècle le marché d'Apt est cité pour la première fois dans un acte - ce qui ne signifie nullement qu'il n'existait pas auparavant : le marché de Pertuis s'était en effet organisé dès la première moitié du XIe siècle. Par la suite, au XIIIe siècle, on trouve mention des marchés de Cadenet et de Cucuron. Et les grandes foires de Beaucaire, instaurées en 1217 par Raymund VI de Toulouse, n'avaient rien à envier à celles de Champagne : agents des premières grandes compagnies internationales (gênoises, vénitiennes ou florentines), grands marchands, petits colporteurs et clients s'y retrouvaient parmi les bateleurs, sous l'égide des changeurs. Ces derniers étaient les personnages-clés de ces foires médiévales : ils en assuraient le succès en garantissant la convertibilité des différentes monnaies qui circulaient, et dont le poids en argent était susceptible de varier selon le lieu mais aussi la date de leur émission. C'est en 1262 seulement que Louis IX (saint Louis) a tenté en France, avec succès d'ailleurs, d'instaurer une monnaie unique, royale, avec la livre tournois (ou de Tours) - mais la livre parisis (de Paris) avait encore cours dans la capitale… sous le règne de Louis XIV.

18.3.2.3. Les chemins du plaisir.

Qui dit marchés dit cependant affluence - et donc auberges, et autres lieux de plaisir… Au XIIIe siècle on trouve donc de nombreuses mentions de bourdeaux ou bordeaux qui parfois se dissimulaient dans les *estuves* (étuves, ou bains publics). Non que les mœurs fussent moins libres auparavant - mais c'est à partir du XIIIe siècle que l'on s'est préoccupé de les réglementer[2].
Il s'agissait d'abord de cantonner leurs activités, de leur assigner un quartier ou des rues particulières : Bonne Rue à Marseille, Rue Chaude à Aix. Au début du XIVe siècle Apt avait plus explicitement sa Rue des Femmes, dans le faubourg du Barrat (au nord-ouest de la ville médiévale) où se tenaient les marchés hebdomadaires, tandis qu'un autre quartier avait conquis l'appellation de quartier *das drudas*, des putains. Beaucaire et ses grandes foires, mais aussi Arles (où l'on organisait quelquefois des courses de filles de joie), Sisteron ou Avignon (dont les statuts de 1241 prenaient en compte la prostitution) ont donc eu leurs rues réservées aux *prostibulae*, ou lupanars[3], dirigés par une *meretrix* qui prenait volontiers au Moyen Age le nom d'*abadessa* ou abbesse.
On essayait ensuite d'en tirer profit[4]. Sous couvert de faire respecter l'ordre public, les Communes tentaient souvent de mettre la main sur cette florissante activité : à Apt les

---

[1] Comme leur frère Guillelm de Pertuis, ils avaient conservé du titre de comte de Forcalquier, porté à titre viager par leur père, le nom de Forcalquier qu'ils semblent avoir préféré à celui de Sabran. De fait, localement, ce nom avait été pris, à sa suite, par les descendants de Rainon II du Caylar (devenu Rainon I de Sabran).
[2] Sur toutes les données concernant ce sujet, voir F. Sauve, La prostitution et les mœurs à Apt et en Provence pendant le Moyen Âge, Paris, Pivoteau, 1905.
[3] Désignant en latin classique les prostituées elles-mêmes, au Moyen Age le terme en était venu à désigner les lupanars (*lupanaria* classiques).
[4] Rien n'a changé de nos jours où l'Etat ne se prive pas de taxer les prostituées, tout en affirmant combattre la prostitution pour des raison morales - comme souvent empreintes d'une grande hypocrisie. En fait, en maintenant la prostitution dans une certaine clandestinité, une zone de non-droit, on ne fait qu'assurer la mainmise de la pègre sur cette activité avec tous les abus que cela peut générer. On pourrait en dire autant du refus de légaliser le cannabis. Resterait donc à définir une bonne fois si l'Etat veut défendre les bénéfices de la pègre au nom de principes moraux détachés de toute réalité ou bien assurer la dignité, le respect, et la santé des personnes en même temps que garantir la liberté de leurs choix.
Sur la prostitution en France (et sa taxation) on peut consulter en ligne une étude du Sénat :
https://www.senat.fr/rap/r00-209/r00-20914.html

interdits de racoler dans la rue, déjà bien vains au demeurant, se sont ainsi accompagnés plusieurs fois de la décision de construire des bordels communaux - en 1381, notamment, où les redevances foncières dues par le bordeau étaient perçues… par le chapitre de l'Eglise d'Apt[1] ! Sans attendre C. C. Colton, la frontière, déjà, semble avoir été assez incertaine où finissait la vertu, où commençait le vice - mais après tout l'un des plus grands vices n'est-il pas l'hypocrisie, celle des dévôts de Molière comme celle des bien-pensants de toutes les époques ? Bientôt sept siècles plus tard, c'est en tout cas toujours elle qui règne sur le sujet. L'Etat interdit la prostitution tout en la tolérant quand il s'agit de taxer ses revenus… ce qui, en la maintenant dans la clandestinité, ne fait qu'augmenter les risques de santé et enrichir les réseaux mafieux qui la gèrent - exactement comme pour la vente de la drogue.
Il est vrai que certains religieux s'y perdaient parfois un peu : quelques siècles plus tard, en 1608, de bons moines de Perpignan prêcheraient encore ainsi qu'« *édifier des lupanars est une œuvre pieuse, sainte et méritoire, conforme aux saintes écritures et aux sacrés canons* » - ce qui était peut-être un peu exagéré[2]. Ils inviteraient même alors la population à verser des aumônes pour la construction de l'un d'entre eux, et il ne faudrait rien moins que l'intervention de l'Inquisition pour faire cesser leur activité - ô combien plus innocente, pourtant, et tellement moins cruelle que celle de l'implacable Tribunal de la Foi…
Mais revenons au Moyen Age. Les règlements communaux y visaient surtout à établir une distinction bien nette entre les ribaudes et les matrones, pour protéger ces dernières tout en taxant lourdement les premières - de même, à l'occasion, que leurs clients. Il était en effet interdit d'entretenir chez soi ou au bordeau une accorte ribaude. Mais il semble plus étonnant qu'à Apt, en 1356, Guillelm de Sault ait été condamné à payer 20 sols d'amende pour avoir seulement "connu" l'une d'elle. Pas la peine vraiment de descendre d'un "prince" de la ville[3] !
Il ne serait pas raisonnable enfin de clore ce paragraphe sans relever certaines des injures les plus imagées que les ribaudes - moins accortes finalement qu'à ce qu'il y pouvait paraître - échangeaient entre elles, et dont la justice, et l'excellent Fernand Sauve[4], ont gardé le souvenir : *despoderadassa* (calamiteuse radasse, ou calamiteuse putain), *cana grossa* (grosse chienne, ou plutôt chienne gravide) *strata sebenta* (chemin infect, ou furonculeux)[5] ou encore

---

[1] F. Sauve, La prostitution et les mœurs à Apt et en Provence pendant le Moyen Âge, Paris, Pivoteau, 1905, p. 10.
[2] "*Ædificare lupanaria est opus pium, sanctum et meritorium, consonum sanctis scrpturis et sacris canonibus*" : F. Sauve, La prostitution et les mœurs à Apt et en Provence pendant le Moyen Âge, p. 13.
[3] Sault appartenait à la maison d'Agoult.
[4] F. Sauve, La prostitution et les mœurs à Apt et en Provence pendant le Moyen Âge, Paris, Pivoteau, 1905, p. 25.
[5] H. P. de Rochegude, Essai d'un glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours, Toulouse, Bénichet Cadet, 1819. - E. Levy, Petit dictionnaire provençal-français, Heidelberg, Carl winter's Univeristätsbuchhandlung, 1909.
Despode a le sens d'infirme, je l'ai traduit par calamiteuse, frappé de calamités… et susceptible d'en provoquer. Mais on pourrait tout aussi bien traduire l'expression plus sobrement par putain infirme.
Plutôt que de *sabenta* qui signifie instruite ou savante, *sebenta* me paraît se rapprocher de *sebenc ou sebenc* (nom), et *sebensa* (adjectif) qui signifient selon les dictionnaires de référence un furoncle, ou encore misérable, méprisable. Le traduire en infecte m'a paru constituer un bon compromis, mais on peut aller jusqu'à furonculeuse - bien plus imagé.
Strata n'apparaît pratiquement nulle part. Il se rapproche bien sûr de *strassar* qui signifie déchirer, mettre en pièces - d'où le mot *estrasse*, vieux morceau de tissu déchiré (généralement usagé et sale, bref une loque) ou encore une serpillière… Toutefois le terme *strata* rencontre une occurrence (J.-P. Chambon, Identification de noms de lieu des "Plus anciennes chartes en langue provençale". — Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. 145, 1987, p. 193-202, ici p. 201 n. 87) dans un acte de 1247, en Gévaudan : " *quedam strata sive carrals* [...] *passa per Montpla*…" où il a le sens de chemin, voie, que l'on retrouve évidemment dans l'italien *strada* et l'anglais *street*.
Au final, s'il me semble que l'on peut écarter la traduction de F. Sauve (coureuse savante) le doute subsiste donc pour l'expression *strata sebenta* entre "estrasse" ou "chemin" infect (ou furonculeux). J'ai retenu la seconde

vielha destral (vieille hache) qui nous renvoie, cette dernière, tout droit vers le Néolithique[1]… *Vil truya* (vile truie), *vil puta* (vile pute), *cogul* (cocu), *orda* (sale) ou *merdosa* (merdeuse) voire *concagada* (conchiée) étaient plus ordinaires. D'une manière générale toute la population (violente, grossière et sauvage, selon F. Sauve) paraît avoir recouru, quand ce n'était pas aux coups, à un vocabulaire ordurier faisant appel au sexe et à l'excrément. Il est ainsi souvent difficile de savoir à qui l'on a affaire dans les compte-rendus des tribunaux qui étaient chargés de réprimer ces débordements publics par des amendes dûment… calibrées. En tout cas, à Apt, au Moyen Age, le spectacle était dans la rue !

18.3.2.2.4. Les troubadours, une autre dimension du plaisir.

Il n'y avait pas, cependant, que les amours vénales hors des saintes voies du mariage. Maintes nobles dames se consolaient des absences ou des carences de leur mari (voire, tel Guillelm de Sault, de leurs fréquentes visites aux ribaudes) dans les bras de tendres chevaliers servants qui, eux aussi, parcouraient les routes.
Les chants de ces troubadours garderaient le souvenir de ces ébats, soit qu'ils cherchassent à séduire quelque dame, soit qu'ils contassent les épisodes d'une aventure galante. Guillem Rainol d'Apt, mais surtout Bertran (?) Cadenet de… Cadenet, nous ont laissé quelques œuvres[2].
La vie de ce dernier est un roman, à elle seule. Fils d'un pauvre chevalier, il fut emmené enfant dans le Sud-Ouest après le sac du village par les troupes du comte de Toulouse dans les années 1160 (sans doute après que les Toulouse et les Aragon eussent signé en 1165 un traité d'amitié qui visait au premier chef les Forcalquier). Emmené dans le Toulousain, il fut élevé par un chevalier du nom de Guillem de Lantar, dont il quitta la maison pour se faire jongleur sous le nom de Bagas. Devenu troubadour, il adopta le nom de Cadenet, du nom du village où on l'avait enlevé. Selon la légende colportée par C. Jacquème il y revint après quelques errances. Las ! Comme il n'avait pas de tambour, personne ne le reconnut alors... et Cadenet s'en alla plus loin chercher le succès. Il le trouva dans la région niçoise, où il séjourna quelque temps, et auprès du troubadour Blacatz, grand seigneur guerrier du Var. Selon la légende encore, il se serait ensuite embarqué pour la quatrième croisade (celle qui ravagea Constantinople en 1204). Il en serait revenu, serait passé par Sault et le Languedoc... Il semble avoir fini ses jours à la maison des Hospitaliers de Saint-Jean à Orange après 1239[3]. Il nous reste quelques-unes de ses œuvres, contant le réconfort des amours clandestines pour les

---

possibilité qui fait appel au mot exact et non à un rapprochement - et quel chemin, ou voie, je laisse aux lecteurs le loisir de l'imaginer…

[1] On retrouve en effet ici le vieux symbole de la hache associée dès le Néolithique au sexe féminin, dont elle évoque à la fois la toison et la fente du sexe selon qu'on la regarde de face ou de profil. *Vielha destral* apporte en outre ici la riche nuance d'un instrument émoussé par l'usage.

[2] Pour Cadenet, on peut conseulter (mais en allemand) C. Appel, Der Trobador Cadenet, Halle, M. Niemeyer, 1920. - Zemp, Josef. Les Poesies du troubadour Cadenet, P. Lang, Berne, Francfort, Las vegas, 1978 (Publications Universitaires Européennes, série XIII, Langue et littérature françaises, Volume 53)
L'ouvrage de J. Zemp recense vingt-cinq œuvres originales, une d'attribution incertaine et cinq apocryphes, ainsi que les possibles restitutions musicales de deux de ses œuvres.
Un compte-rendu critique de l'ouvrage de J. Zemp est diponible en ligne : U. Mölk, Josef Zemp, Les poésies du troubadour Cadenet, 1978, ds Cahiers de civilisation médiévale, 23e année (n°92), Octobre-décembre 1980. pp. 413-414. En ligne : https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1980_num_23_92_2154_t1_0413_0000_2
Face à certains assauts d'érudition linguistique, il faut cependant souligner que comme tout poète un troubadour devait rechercher des assonances et des formulations agréables à son oreille (et à celles de ses contemporains) avant la perfection syntaxique ou grammaticale.

[3] Il aurait donc eu autour de 80 ans à sa mort... Mais on vivait souvent vieux au XIIIe s. - bien plus qu'au XVIIe s. (le "grand" siècle de Louis XIV) où l'espérance de vie et même la taille des hommes avaient considérablement diminué.

belles mal mariées, que protégeait un guetteur chargé de chanter l'aube pour prévenir les amants,

S'anc fuy bella ni piezada
Ar suy d'aut en bas tornada.
Qu'az un vilan suy donada
Tot, per sa grand manentra,
E murria,
S'ieu fin amic non avia
Cuy dises mon marrimen
E guaita plazen
Que'm fes son d'alba.[1]

Si Jamais je fus belle et adorée
A présent j'ai de haut en bas dégringolé
Car j'ai été donnée à un vilain,
Toute, pour sa grande richesse,
Et j'en mourrais
Si je n'avais un ami fidèle
A qui je dise ma peine
Et une sentinelle complaisante
Qui chante l'arrivée de l'aube.

et quelques-uns de ses chants d'amour, parmi lesquels :

Aï ! Dousa flors benolens
Plus clara que flors de lis
Ni miracdes, ni robis,
Ni carboucle resplendens
A vos sieu tot ben volenz
Umiel, fis e verais…[2]

Ah ! douce fleur parfumée
Plus claire que fleur de lis
Plus brillante qu'émeraude
Rubis ou escarboucle[3]
Je suis tout à votre bon vouloir
Humble, fidèle et sincère…

Parfois les choses ne se terminaient pas très bien… Selon une légende, au XIIIe siècle Sirmonda, l'épouse de Raimon d'Avinhon (d'Avignon) seigneur de Roussillon, trop souvent délaissée, s'était éprise du troubadour Guillem de Cabestanh. L'ayant appris, le triste sire de Roussillon fit exécuter le damoiseau pendant une partie de chasse, fit manger son cœur à sa femme après que son cuisinier l'eut apprêté, et apprit ensuite à la belle ce qu'elle venait de faire. Désespérée, celle-ci se jeta du haut de la falaise de Roussillon - et c'est ainsi que les rochers de Roussillon auraient pris la teinte qui est restée la leur.

---

[1] C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, pp. 267-268 (traduction libre).
[2] C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, pp. 266-267 (traduction libre).
[3] Grenat.

C'est triste, et beau - mais faux, évidemment. Tout au moins pour le lieu. Car c'est en fait la transposition locale, inspirée par le rouge sang des ocres, de l'histoire du troubadour Guilhem de Cabestanh et de Raimond seigneur de Castel Rossilhon en Roussillon. L'affaire d'ailleurs aurait fait grand bruit, même au XIIIe siècle : le roi d'Aragon serait venu en personne pour enlever et détruire tous les châteaux de Raimond de Castel Rossilhon, confisquer ses biens et l'envoyer finir ses jours dans un cul-de-basse-fosse. Puis il aurait fait enlever les corps des amants qu'il aurait fait ensevelir devant la porte de l'église de Perpignan, où il aurait fait apposer une plaque indiquant les circonstances de leur mort et invitant tous les chevaliers et leurs dames à venir célébrer chaque année l'anniversaire de leur trépas[1]. C'est sans doute un peu trop, et un peu faux, encore… mais il y a sûrement un fond de vérité, ou de gausserie, jusque dans la transposition provençale, car Raimon d'Avinhon (d'Avignon), seigneur de Roussillon, dont elle a fait le macabre sire de l'histoire, était lui aussi troubadour (connu par une seule pièce) et il composait au temps de Guilhem de Cabestanh. Un rival ? Et un rival jaloux ?
Nombreux furent ceux qui se lancèrent dans la composition, dans la recherche, puisque *trobar* signifie trouver - et pas seulement de bonnes fortunes, même si celles-ci (et leur quête) fournissaient un aiguillon très vif à leur inspiration, ou à leur imagination.
Le père ou le grand-père de celui qui châtia le meurtrier de Guilhem de Cabestanh - car on ne sait pas bien à quelle époque on doit placer l'épisode de sa triste fin - le roi Anfos II d'Aragon (Anfos Ier de Provence, Anfos II/I) lui-même, fut des leurs.

Per manthas guizas m'es datz
Joi e deportz e solatz
Que per vergiers e per pratz
E per folhas e per flors
E pel temps qu'es refrescatz
Aug alegrar chantadors
Mas al meu chan neus ni glatz
No-m notz ni n'ajuda estatz
Ni res for Deus et amors[2]

De maintes façons me sont donnés
Joie et transports et distractions,
Lorsque par les vergers et les prés,
Par les feuillages et les fleurs,
Et par le temps qui se rafraîchit,
J'entends se réjouir les chanteurs,
Mais à mon chant ni la neige ni la glace
Ne nuisent, pas plus que ne l'aide l'été
Ni rien, fors Dieu et mes amours.

Assez sage. Mais Anfos était surnommé le Chaste…

Bertran d'Alamanon (de Lamanon, dans les Bouches-du-Rhône) était moins sage à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. Dans ses œuvres poétiques comme dans les satyres, il n'hésitait pas à s'en prendre à l'Eglise. Dans le sirventés "*De l'arcivesque mi sa bon*…", il a

[1] G. Zucchetto, J. Grüber, Le livre d'or des troubadours, Ed. de Paris, 1998, pp. 129-130.
[2] G. Zuchetto, J. Grüber, Le livre d'or des troubadours, Anthologie XIIe-XIVe siècle, Paris, Les éditions de Paris, 1998, p. 63.

longuement dépeint toutes les turpitudes de l'archevêque d'Arles - et il en a conclu qu'à ce prélat, qui devrait être lui-même interdit (excommunié), il devrait être… interdit d'interdire[1] !

18.4. LES FORTIFICATIONS.

Empruntées par une foule de marchands et de colporteurs (sans omettre les pèlerins, les simples voyageurs, et les troubadours) les routes attiraient bien sûr de nombreux brigands. Il fallait donc pourvoir à leur sécurité. Et il fallait aussi les surveiller, car elles pouvaient toujours amener un parti d'ennemis.
Qu'elles fussent urbaines ou campagnardes, les fortifications seigneuriales répondaient à ces buts tout en légitimant les prétentions de leurs maîtres.
Les routes ainsi "défendues" constituaient en effet une belle source de revenus. Le passage des ponts, des bacs et des gués, ou encore l'entrée dans les villes et parfois les villages étaient ordinairement soumis au paiement d'une taxe : c'est là l'origine du long conflit qui a opposé l'abbaye de Montmajour et les descendants de Nevolong de Cavaillon (et de son frère l'évêque Ingilran), puis les comtes, puis les Sabran de Forcalquier pour la possession de Pertuis. Mais il existait aussi des péages ruraux : ainsi du Castelas de Saint-Martin (à 700 mètres environ au sud-est de l'actuel village de Saint-Martin-de-la-Brasque), installé sur la voie du piémont alors très fréquentée, ou de celui de Vitrolles, qui ont perçu jusqu'en 1253 des taxes sur les voyageurs et les marchandises - indûment semble-t-il.
Les fortifications permettaient en outre aux nobles de marquer leur emprise sur le sol, d'affirmer haut et fort leur possession historique de celui-ci. Elles défendaient les prérogatives seigneuriales, parmi lesquelles le droit de ban qui leur restait attaché : à ce titre elles proclamaient le droit des nobles à vivre de la sueur et des efforts du menu peuple laborieux des campagnes, alors même que ce droit leur était plus ou moins vigoureusement contesté en ville. Les fortifications étaient l'expression d'une différence, d'une supériorité née d'une spécificité guerrière et militaire - de la qualité de noble en fait, face à l'enrichissement des bourgeoisies urbaines justement.
La réfection des nombreux châteaux hérités du siècle précédent et la construction de nouvelles structures défensives n'étaient donc pas exemptes d'une certaine vanité, mais une vanité pratique - celle de paraître aux yeux de ses pairs ou de ses vassaux en faisant véritablement étalage de sa force, de sa puissance, de ses moyens. Quoique ces derniers fussent plus en plus réduits au fil des décennies, ce sentiment allait animer la noblesse jusqu'à la Révolution - et contribuer beaucoup à causer sa perte, après sa ruine. On en trouve trace assez précocement : à San Gimignano, en Toscane, il éclate dès le XIIe siècle, avec la construction de hautes tours chargées d'affirmer la puissance des familles nobles de la ville. En pays d'Apt, on pourrait le faire remonter jusqu'au Xe siècle - notamment avec les fortifications qui hérissaient les abords de la ville, où les Agoult régnaient au XIe s. du haut de la Grande Tour.

18.4.1. Quelques exemples de fortifications secondaires.

Mais on assiste encore entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle à une vague de constructions, et par-dessus tout de reconstructions, qui ne laisse pas d'étonner par son ampleur. Le mouvement s'est peut-être poursuivi assez avant dans le XIIIe siècle : même un hameau comme Châteauguyon, près de La Motte-d'Aigues, déserté avant 1383, et dont on ne sait pas quand il a été fondé, avait une tour, et il était qualifié de *castrum*[2].

---

[1] … *Et son vet non tenria* / *Car hon vedatz* / *Vedar non mi porria* (je ne tiens pas compte de son interdit / car un homme interdit / ne saurait m'interdire) : cf J.-J. Salverdia de Grave, Le troubadour Bertran d'Alamanon, Toulouse Privat / Paris Picard, 1902, pp. 20 et 26.
[2] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 487.

En fait si l'on adopte le parti de faire remonter la construction des fortifications aux Xe-XIe siècles chaque fois que cela paraît crédible, comme on l'a fait dans le chapitre précédent, les ouvrages défensifs étaient déjà nombreux. Mais l'ampleur des remaniements qu'ils ont subis ferait souvent douter de leur ancienneté - si l'on ne trouvait ici ou là un texte pour attester l'existence d'une tour ou bien une assise ou un mur qui tranche sur les modes de construction du XIIe-XIIIe siècle et paraît donc signer l'antériorité du bâti.
Parmi les constructions correspondant au deuxième âge roman (fin XIIe-XIIIe siècle) on pourrait néanmoins citer en pays d'Aigues, outre celle de Châteauguyon, la tour de Malconseil (au nord-est de Cadenet, sur la route de Vaugines) et en pays d'Apt le fortin de Rocsalière sur les pentes du plateau des Claparèdes. En plein cœur du Luberon, ce pourrait encore être le cas un peu plus tard, au XIVe siècle, de la petite fortification de Belluguet installé sur la rive gauche de l'Aiguebrun en face du prieuré de Saint-Symphorien. Encore n'est-il pas certain que ces diverses fortifications ne puissent elles-mêmes admettre des bases plus anciennes. A peu de distance du poste de Belluguet par exemple, trois silos creusés dans le rocher trahissent une occupation du site bien avant le deuxième et même le premier âge roman[1]...
Rocsalière appartient à un type d'ouvrage assez rare pour mériter quelques lignes : il s'agit de l'aménagement défensif d'un abri sous roche. Un mur a été monté à l'aplomb du rocher, et une citerne creusée pour recevoir l'eau de ruissellement de celui-ci. En arrière une salle troglodyte débouche par un large escalier à environ 4 m au-dessus du sol. On sait que l'Eglise possédait des biens à Rocsalière depuis au moins le Xe siècle (les restes de l'ancienne *villa Domonovo*). Le matériel recueilli sur place témoigne cependant d'une occupation plus tardive, au XIIIe siècle, suivi d'un abandon au XIVe siècle. Aux abords du site, des vestiges étagés sur un demi-hectare en contrebas, et une petite chapelle, laissent envisager un habitat rattaché à ce *castrum* hors du commun - mais pas si exceptionnel dans les environs d'Apt, comme on le verra un peu plus bas. Un dernier mot : son nom moderne, le rocher des druides, avec tout ce qu'il peut recouvrir de folklore[2], vient tout droit de son appellation provençale de *toumple das drudas*. Or *toumple*, selon le dictionnaire de X. de Fourvières, désigne un gouffre ou un abîme[3] - plus prosaïquement une grotte ou un habitat troglodyte. Quant aux *drudas*, on a vu plus haut avec F. Sauve ce qu'il faut penser de ces druides-là ! Au XVIe s. la grotte aurait en effet abrité des prostituées, mais on ne sait pas exactement si elles exerçaient là librement leur activité ou si on les y avait parquées pour quelque (mauvaise) raison[4]…
Voilà pour l'anecdote. Mais il y a davantage dans la vague de construction du second âge roman, car pratiquement tous les ouvrages défensifs dont on a pu attribuer l'origine aux Xe-XIe siècles ont alors été profondément remaniés - tous ceux en fait qui n'ont pas été

---

[1] F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p. 154.
[2] Hélas pour les héritiers de Panoramix (ou de Merlin), même si l'on parlait encore la langue "barbare", gauloise, à Lyon, au temps d'Irénée (deuxième moitié du IIe siècle), le druidisme authentique a été totalement éradiqué par Rome. Sans compter la rare animosité de César, en cinq siècles, et avec le christianisme par-dessus le marché, il y avait de quoi. Sa "redécouverte" au XIXe siècle (en plein romantisme) procède donc, au mieux, d'une invention poétique - et au pire, d'une habile exploitation de la crédulité et du besoin de merveilleux de notre espèce…
Passant en tout cas sous silence les sacrifices humains (difficiles à accepter pour un XIXe s. majoritairement bigot) ce druidisme littéraire, folklorique et... commercial, a entre autres accaparé sans état d'âme les monuments mégalithiques, qui étaient quand même antérieurs aux druides historiques de quelques millénaires - ce qui a causé et cause encore bien des confusions.
[3] X. de Fourvières, Lou pichot tresor, Avignon, Aubanel, 1902, p. 726 (ou, plus accessible, la réédition de M. Petit, Raphèle-lès-Arles, C.P.M., 1987, p. 322).
Malheureusement, c'est vrai, le mot sonne vaguement comme temple, ce qui ne peut qu'exciter les amateurs d'ésotérisme...
[4] Pour en savoir plus sur le site, on peut lire en ligne le travail de P. Courbon : www.chroniques-souterraines.fr/dossiers/Sites_Rupestres/84_Vaucluse/84rocsaliere.pdf

abandonnés. Parfois ils ont même été entièrement reconstruits, comme c'est le cas à Clermont où, sans les textes et l'archéologie, on croirait à une construction du XIIIe siècle. Il en va de même de la petite tour de Tayme ou de Thelme, au-dessus d'Apt, qui faisait partie elle aussi de la vieille ceinture de fortifications entourant la ville. Ici aussi, comme à Rocsalière, le parti d'utiliser au mieux le relief naturel a été retenu. Le site offre cinq rochers séparés par des espaces qui ont accueilli, pour les plus praticables d'entre eux, un escalier et une petite salle voûtée. Le bloc le plus haut servait d'assise à un donjon rectangulaire d'environ 3 m x 8 m - peut-être bâti à l'emplacement d'une première tour qui est attestée par les textes à la fin du Xe siècle. Les murs restants ont une épaisseur un peu inférieure à 1 m et présentent des moellons assez réguliers. Les angles en étaient appareillés avec soin. En dessous de ces rochers, dans la direction des Agnels, se trouvait une petite enceinte quadrangulaire qui définissait la basse-cour de la fortification.

18.4.2. Le Fort de Buoux.

Il y a beaucoup plus impressionnant au Fort de Buoux, clé de voûte des passages du Luberon, qui constitue le plus vaste complexe défensif de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle. Dès l'abord le chemin d'accès (d'origine gallo-romaine sinon celto-ligure) a été remanié, creusé dans sa partie supérieure d'une volée de marches d'escalier. Celle-ci en limitait l'accès aux animaux de bât. Malgré la multiplication des voies carrossables et des ponts, qui traduit un renouveau du charroi, le transport à dos de mulets devaient donc toujours constituer dans les zones de montagne une grosse part des convois. Au passage on devine une différenciation sinon une hiérarchisation des routes et des chemins en fonction de leur facilité, depuis la route du vallon de l'Aiguebrun capable de recevoir des charriots jusqu'à la piste (qualifiée de voie au tout début du XIe siècle) qui joignait Cucuron à Saint-Symphorien (le haut de la *vallis Specula* parcourue par la route précédente) en passant par le chemin des vallons des Cavaliers et de Serre… Au fil des siècles, cette distinction allait s'accentuer, confinant les chemins les plus difficiles à un rôle subalterne ou de draille avant de les faire tomber dans l'oubli.
Sur le rebord du plateau, l'accès au Fort de Buoux se heurtait à une première série de défenses (sous lesquelles on voit encore quelques habitations rupestres d'origine imprécise mais très certainement antérieures au XIIe siècle). Ces murs ont été entièrement rebâtis au XVIe siècle, lors des guerres de religion, en même temps que l'on a ajouté la tour d'angle qui domine encore le chemin. Mais des traces de la fortification médiévalen arasée, ont encore pu être mises à jour lors de travaux effectués en 2012[1].
En arrière de ce premier ensemble, se trouve le fossé déjà détaillé plus haut[2], une faille naturelle que l'on a agrandie et qui barre en partie l'accès au plateau. Il pourrait être d'origine celto-ligure, et de nature défensive. Mais cette tranchée n'a pas toujours eu cette fonction défensive : elle a supporté des constructions et reçu une couverture dont rendent compte des trous de poutres, tandis qu'un escalier permet d'accéder (au nord-est) à une ou deux pièces semi-enterrées, à assises rupestres, qui y ont été aménagées. Ce pourraient être les traces d'une réutilisation pacifique de structures militaires antérieures. Avec bien des réserves, on pourrait donc placer l'utilisation militaire du fossé pendant l'époque celto-ligure, avec reprise au Bas Empire, et détournement de la structure par les anachorètes et les moines qui se seraient succédé sur le site depuis le début du Ve siècle jusqu'au haut Moyen Age. A ce titre, il faut rappeler que, bien que très hypothétique, l'existence d'un centre érémitique paraît attestée par

[1] C. Markiewicz, Buoux, le Fort, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2012, pp. 206-207, ici p. 206. En ligne : http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104482/1228139/version/1/file/BSR+PACA+2012.pdf
[2] Rome, Le déclin.

les aménagments qu'ont reçus certains rochers isolés (citernes, silos, escaliers) - et notamment celui de l'Aiguille - qui autrement ne trouveraient absolument aucun sens. Il ne faut pas dédaigner non plus les trois autels tabulaires paléochrétiens, en marbre, retrouvés entre Moulins Clos et le Fort, dans l'église du vieux village dit de Saint-Germain, que l'abbé Gay a mentionnés au XIXe siècle. Le seul qui subsiste, transporté dans l'église de Buoux, pourrait remonter au Ve siècle malgré diverses estimations plus récentes, du VIIIe au Xe siècle[1]. Enfin on ne peut pas oublier les 100 à 200 tombes rupestres qui parsemaient les rochers entre entre Moulin Clos et le Fort, encore une fois, mais un peu plus vers l'ouest[2]. Il y avait donc là, très vraisemblablement, un établissement religieux antique dont le souvenir s'est perpétué longtemps. Ce pourrait être l'abbaye *beatae Maria inter vallis* ou de *vallis cellarum* dont J.-F. de Rémerville s'est fait l'écho[3]. Si l'on songe qu'en aval le vallon portait le nom de *vallis Specula*, et en amont peut-être celui d'*orto Ayguabronum* (haut Aiguebrun) le site était bien coincé entre deux vallons - sans oublier celui de Serre. Quant aux cellules, on a vu qu'elles pourraient fournir une explication à certains des aménagements visibles dans la falaise de Moulin Clos (alignements de trous de poutres qui paraissent étrangers au complexe de guet rattaché au Bas Empire).

En arrière de la première série d'obstacles barrant l'accès au plateau du Fort de Buoux (muraille et fossé), le chemin débouche sur une aire de cultures et de pacage. Au sud-est de celle-ci s'étagent les ruines de l'ancien village qui aurait été partiellement détruit au XVIe siècle, lors du relèvement des fortifications. A 250 mètres environ de la première ligne de défenses située sur le rebord du plateau, on trouve l'église. Nous y reviendrons plus loin. Et encore à une cinquantaine de mètres au sud-est de celle-ci, en montant, s'élèvent les ruines d'une construction signalée par un bel encadrement de porte de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle. On a vu en elle la maison commune du village médiéval.

L'aire des silos prend place au sud-ouest de ce bâtiment. Située à l'extérieur de la forteresse médiévale, elle lui est certainement antérieure. Elle devait être couverte initialement par une structure assez vaste, en bois ou en clayonnages : les rebords de pierre qui la bordent par endroits pourraient lui avoir servi d'assises. Cela n'a rien d'extraordinaire : au Castelas de Cucuron aussi, dans le cadre d'un habitat pauvre du début du XIe siècle, on a vu que les silos étaient protégés par des cabanes - mais de construction vraisemblablement plus légère. A l'ouest, l'aire d'ensilage du Fort est bordée par une série d'habitats rupestres qu'elle surplombe. La construction de l'un d'entre eux a crevé le fond d'un silo : ceci indique l'abandon au moins partiel de l'aire d'ensilage à l'époque de l'aménagement des habitats rupestres. On pourrait attribuer les silos à l'époque gallo-romaine ou pré-romaine. Les habitats rupestres pour leur part, qui se présentent comme de véritables petites cellules,

---

[1] D'abord rattaché par ses critères stylistiques au Ve siècle (comme on l'a vu plus haut dans *Provincia romana*, Le déclin) cet autel a depuis été attribué, sur la foi des mêmes critères, aux VIIIe-IXe siècles et même au Xe siècle. Voir J. Guyon, M. Heijmans (dir.), D'un monde à l'autre, naissance d'une chrétienté en Provence (IVe-VIe siècles), catalogue de l'exposition 15 septembre 2001, Arles, Musée de l'Arles antique, 2001, pp. 168-169. - N. Duval, J. Fontaine, P.-A. Février, J.-C. Picard, G. Barruol (dir.), Naissance des arts chrétiens, Atlas des monuments paléochrétiens de la France, Paris, Ministère de le Culture et de la Communication, Imprimerie nationale, 1991, chapitre IV (édifices de culte, décor architectural et mobilier liturgique) p. 262.
Sur les limites des estimations tirées des observations architectoniques ou stylistiques il est toujours bon de revoir les réserves de P.-A. Février en 1965 : P.-A Février, Bibliothèque de l'école des chartes. 1965, tome 123, 2. pp. 563-565.

[2] J. Barruol, Un centre érémitique dans l'ancien diocèse d'Apt, ds Revue d'Etudes Ligures, XXXVIIe année, 1971 (1973), pp.155-171, ici pp. 162-163 et 159 (150 à 200 tombes).
R. Bruni (Buoux, Monographie, Aix-en-Provence, Edisud-Luberon Nature, 1981, p. 42) en dénombrait "plus d'une centaine".

[3] J. Barruol, Un centre érémitique dans l'ancien diocèse d'Apt, ds Revue d'Etudes Ligures, XXXVIIe année, 1971 (1973), p. 168.

Pl. 92 : LE FORT DE BUOUX.

(Moyen Age, XVIe s.)

L'église...

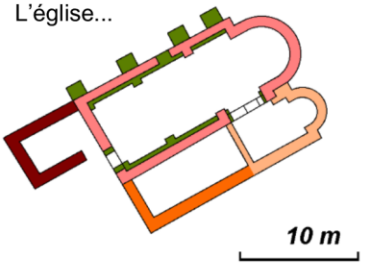

- XI° siècle y compris bâtiment antérieur et ajouts
- XII° siècle première étape
- XII° siècle deuxième étape (avec voûte)
- XIII° siècle (avec voûte)
- postérieur (à définir)

1. Habitats rupestres (probablement antiques)
2. Première ligne de défense (visible : XVI° s.)
3. Citerne (datation inconnue)
4. Tranchée (faille naturelle sans doute aménagée dès l'époque celto-ligure, reprise ensuite)
5. Défenses de la tranchée (visibles : XVI° s.)

30m env.

6. Zone de pacage et village médiéval (vestiges de 6 murs de défense du XVI° siècle).
7. Maison et citerne (sur silos)
8. Eglise
9. Maison médiévale riche, dite maison commune
10. Habitats rupestres sous les silos et la forteresse médiévale
11. Aire des silos
12. Première poterne
13. Habitats rupestres (antiques et médiévaux)
14. Première ligne de défense de la forteresse médiévale (fossé, rempart)

… et son inscription :

"...VOS QVI TRANSITIS, QVI FLERE VELITIS, PER ME TRANSITE, SVM JANVA VIE."

"*...vous qui passez, qui voulez pleurer, passez par moi, je suis la porte de la vie.*"

(dessin Fernand Sauve)

15. Deuxième ligne de défenses de la forteresse
16. Maison dite seigneuriale
17. Citerne
18. Seconde poterne
19. Troisième ligne de défenses
20. Donjon médiéval, fossé, terrasse
21. Cuvette et rochers d'assises (antiques)
22. Escalier secret (antique, repris au Moyen Age ou au XVI° s.)

Du deuxième âge du fer aux guerres de religion, le Fort de Buoux a été la clé du massif pour tous ceux qui ont voulu verrouiller les passages du Luberon. Le temps et l'ampleur des réoccupations successives ont mis sur le même plan tous les vestiges inscrits dans la pierre, et il est aujourd'hui très difficile sinon impossible de les démêler. Mais les travaux récents ont mis en évidence la puissance de la fortification du XVI° s. que l'on avait longtemps cru élevée dans l'urgence.

pourraient se rattacher à la réoccupation du site par les disciples de l'évêque Castor d'Apt ou leurs successeurs immédiats.
C'est en tout cas au niveau de ces habitats rupestres que s'ouvre la poterne qui donne accès au chaos du plateau intermédiaire - et au-delà, au fameux escalier secret taillé dans la roche. On pourrait imaginer que c'est par mesure de précaution que les architectes médiévaux ont fait déboucher l'escalier à l'extérieur de la forteresse, et en contrebas de celle-ci, mais il semble plus raisonnable de penser qu'ils ont dû composer là avec une structure déjà existante, et qu'ils n'ont fait que placer la poterne au plus près possible de la forteresse. En fait l'escalier dérobé ne se relie pas très bien avec la poterne : il en est distant d'une centaine de mètres, et le chemin qui y mène est relativement exposé. Même les débattements qui ont été creusés dans deux marches de l'escalier pour faire place chaque fois à une porte à double battant paraissent avoir été rajoutés[1]. Mais cet escalier révèle un art consommé de la fortification - et à ce titre il pourrait être rattaché lui aussi à des structures défensives romaines, sans doute du Bas Empire.
Sur le plateau supérieur, après l'aire des silos, se dresse la forteresse médiévale dont la construction peut se situer entre la fin du XIIe et le début XIIIe du siècle. Sur une centaine de mètres se succèdent alors remparts, fossés et bastions qui faisaient du site une place-forte pratiquement imprenable - sinon, comme nous le verrons plus loin, par la ruse. Succédant à deux puissantes murailles, défendues par de profonds fossés, quelques constructions s'élevaient au cœur même de la forteresse : citerne, corps de garde, habitats rupestres encore, ainsi qu'une maison du XIIIe siècle qui devait à l'origine comporter au moins un étage, et que son aspect soigné a désigné jadis comme la maison du seigneur ou du gouverneur de la place. Au-delà encore, une troisième muraille, précédée elle aussi d'un fossé, barrait l'accès à la tour-donjon. On a vu plus haut que celle-ci pourrait avoir été érigée à l'emplacement d'un ouvrage du XIe siècle - qui avait peut-être repris, lui-même, l'assise rocheuse d'une fortification du Bas Empire. Puis venaient, enfin, l'ultime petite terrasse, creusée de sa mystérieuse cuvette de pierre, la rigole qui prolonge celle-ci… et l'abîme.
On ne sait malheureusement pas à qui le Fort appartenait. L'ampleur des travaux suggère néanmoins un seigneur très puissant, et donc assez vraisemblablement la famille comtale elle-même. Elle aurait pu s'emparer du site dans le premier tiers du XIe siècle, à l'occasion de la rébellion des Fos et de l'éviction des descendants de Vuarac hors de cette zone qui paraît auparavant avoir été la chasse gardée de leur famille, les pseudo-Lacoste.
Tel quel, et malgré les structures avec lesquelles ses concepteurs ont dû visiblement composer, le Fort de Buoux constituait au XIIIe siècle un ouvrage pratiquement inexpugnable - et à tout point de vue exceptionnel.

18.4.3. La Rotonde de Simiane.

Seule peut lui faire pièce, mais dans un tout autre registre, la fameuse Rotonde de Simiane. Cet édifice, également daté de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle pour sa majeure partie, a succédé à un *castrum* cité en novembre 1031. Le proto-Agoult Wilelm, et son épouse Adalaxis/Adalaicis[2], qui y résidaient peut-être, y ont signé (*in castro Simiana*) une importante

[1] On les voit nettement pour le plus bas au niveau de la sixième (ou septième) marche en partant du bas, et pour l'autre au niveau de la cinquième marche au-dessus du bout de la cloison rocheuse qui dissimule l'ouvrage pour un observateur venant du vallon.
Ces portes n'ayant vraiment d'utilité que pour arrêter un assaillant informé de la présence de l'escalier secret, on peut penser qu'elles sont assez tardives (postérieures aux grandes invasions).
[2] C'est cette Adalaxis/Adalaicis qui a pour la première fois appelé son père Boniface *de* Reillanne en 1045.
Du côté des Agoult, ce n'est que dans les dernières décennies du siècle que Rostagn, le fils de Wilelm, s'intitulera d'Agolt/Agoult.

donation de biens dans la vallée d'Apt[1]. Une partie de ces biens provenait sans doute d'une restitution de leur héritage sous la forme d'une libéralité que leur avait accordée le jeune comte Bertran à l'issue du premier épisode de la révolte des Fos, durant lequel Wilelm l'avait soutenu en haute Provence.

La Rotonde, qui a englobé la tour du vieux *castrum* dans sa masse, a longtemps agacé la perspicacité des historiens. Elle est un peu extérieure au territoire embrassé par cet ouvrage, mais… elle mérite le détour !

La construction est due aux descendants de Raimbald d'Agoult, petit-fils de Wilelm et d'Adalaxis qui participa à la première croisade où il gagna le titre de *Capitaneus* - Capitaine, ou chef[2]. Mais on ne sait pas exactement quels descendants.

L'édifice se présente comme un formidable tronc de cône dressé à l'extrémité occidentale de l'enceinte du château. Il comporte deux niveaux sous un toit en terrasse (vraisemblablement jadis garni de créneaux ou de hourds). Le rez-de-cour, destiné à accueillir des réserves et des armes, apparaît essentiellement comme un soubassement de l'étage supérieur ou étage noble. On accédait à celui-ci par un escalier extérieur partant de la cour. De ce côté, la façade de l'édifice présente une disposition polygonale à trois faces. L'escalier et la structure qui l'abritait, sans doute en bois, devait cacher la partie inférieure de cette façade. Celle-ci en effet n'est parementée que dans sa partie supérieure. Même si elle traduit une certaine recherche, elle paraît grossière quand on la compare à la salle de l'étage noble.

De plan dodécagonal légèrement ovalisé, celle-ci est entourée par douze profondes niches, en plein cintre, remarquablement appareillées. Elles sont séparées par des pilastres de pierre, garnis de colonnes et de colonnettes aux chapiteaux ornés de feuilles stylisées et de masques humains. Onze de ces niches sont aveugles, la douzième abrite la porte d'entrée, dont l'entablement est ouvragé à l'extérieur. La salle est éclairée par quatre soupiraux percés dans la coupole. Cette dernière est supportée par douze arcs qui partent des douze colonnes principales. C'est là que se fait jour l'habileté de son concepteur. Il a en effet donné aux arcs, parfaitement symétriques, un mouvement de spirale d'une grande subtilité. En même tempsl'ensemble admet une légère distorsion vers l'ovale, peut-être calculéee, peut-être fortuite, qui accompagne le mouvement imprimé aux arcs.

Au sommet, les piliers se rejoignent dans l'oculus qui clôt la coupole. Sans doute celui-ci permettait-il de monter sur la terrasse supérieure les munitions (boulets de pierre notamment) que l'on retirait du magasin d'armes situé dans le soubassement : on a en effet remarqué que les piliers en pierre qui soutenaient à l'origine le plancher de l'étage noble (et que la restauration du sous-sol a simplement éliminés) étaient légèrement excentrés, de sorte à pouvoir laisser un passage, un trou, à l'aplomb de l'oculus. Il y a la même structure à la tour de Constance à Aigues-Mortes.

On accédait à la terrasse supérieure, garnie d'une petite tourelle hexagonale, par un escalier bâti dans l'épaisseur des murs. Il démarrait au bout d'un chemin de ronde aujourd'hui détruit.

Plusieurs éléments concourent à faire de la Rotonde un monument exceptionnel. Son architecture la distingue déjà. Elle trahit une originalité, une liberté, que l'on est bien en peine de retrouver dans les autres constructions de son temps. Mais au-delà c'est le parti pris initial qui tranche vraiment : à cette époque en effet l'architecture de prestige était réservée aux seuls édifices religieux. Les constructions militaires se devaient d'écraser la campagne environnante par leur puissance brute, dénuée de tout apparat.

---

[1] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte n° 425 (novembre 1031) pp. 428-429.

[2] Raimbald porte ce titre dans une charte datée (sans plus de précision possible) du début du XIIe s. cf :
N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte CVIII (108) pp. 262-263.

Pl. 93 : AUX MARGES DU LUBERON, UN MONUMENT UNIQUE EN SON TEMPS : LA ROTONDE DE SIMIANE.

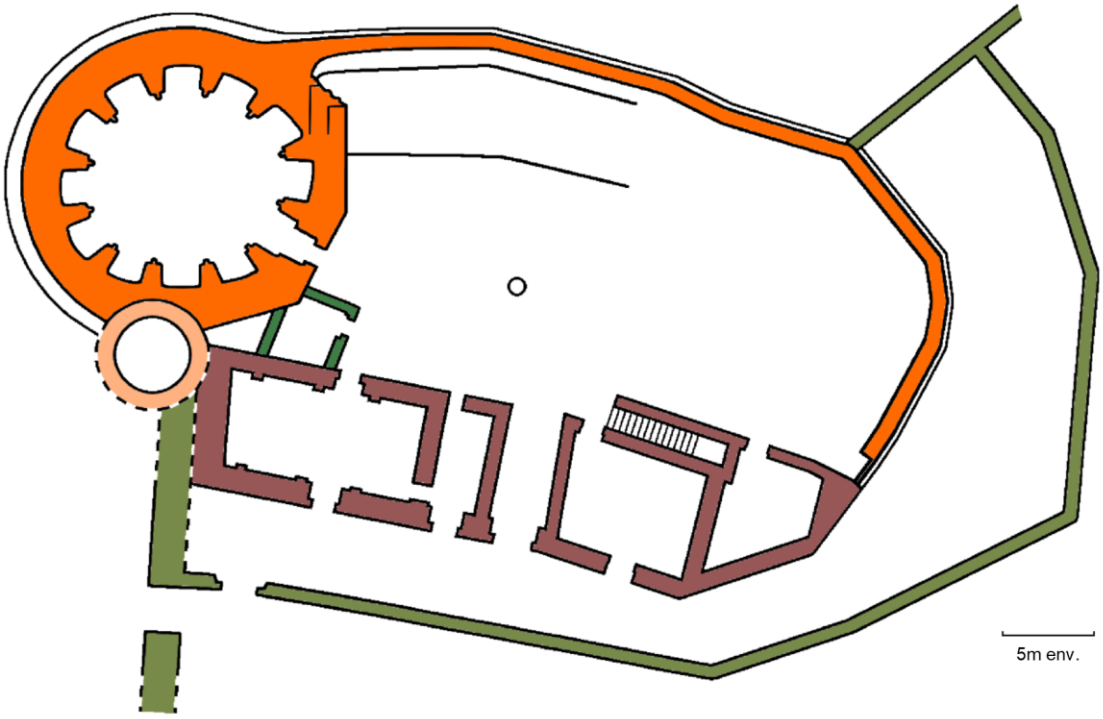

XI° s. début XIII° s. courant XIII° s. XIV° s. XVI° s.

Bien qu'elle se trouve hors du champ de la présente étude, la Rotonde ne peut être passée sous silence. Elle a été érigée par les Agoult-Simiane, à la fin du XII° ou plus vraisemblablement au début du XIII° siècle, sur l'emplacement d'une tour du XI° siècle dont la forme circulaire constituait déjà une sorte de rareté dans une région où l'on privilégiait alors les donjons quadrangulaires.
La Rotonde a longtemps été considérée comme le tombeau de Raimbald d'Agoult, le fondateur de la maison d'Agoult-Simiane, qui a gagné un titre de *capitaneus* à la première Croisade. Il est cependant acquis aujourd'hui qu'il s'agissait du donjon du château seigneurial : quelques décennies plus tard, il s'est d'ailleurs vu flanquer d'un corps de logis plus confortable.
Comme les vieilles tours-symboles préromaines et nombre de donjons médiévaux, la Rotonde prétendait sans doute en premier lieu affirmer, d'une manière visible à des lieues à la ronde, l'emprise de ses maîtres sur le terroir avoisinant. Mais le style adopté à Simiane fait de la Rotonde un ouvrage exceptionnel, qui va bien au-delà des autres donjons n'exprimant que la force brute. A une époque où l'architecture de prestige était réservée aux édifices religieux, les commanditaires de la Rotonde ont en effet détourné celle-ci pour célébrer la gloire de leur famille - un acte presque sacrilège...
On imagine en tout cas que ce recours à une architecture empreinte de sacré devait se révéler saisissant pour les contemporains admis dans la grande salle aux douze niches (dont onze étaient peut-être garnies de statues).
On n'en connaît aucun autre exemple à son époque. Seul le fantastique *Castel del Monte*, élevé dans les Pouilles par l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, pourrait lui être comparé - mais il est sans doute plus récent de deux ou trois décennies, et il est l'œuvre du souverain le plus extraordinaire de son temps, celui que ses contemporains eux-mêmes avaient qualifié de "*Stupor Mundi*", la stupeur du Monde...

Pendant longtemps, ainsi, on a cru avoir affaire au tombeau monumental de Raimbald d'Agoult *Capitaneus*, seigneur de Simiane, qu'auraient élevé pour lui ses descendants. Mais Raimbald est mort en 1120, et l'édifice n'est pas antérieur aux années 1190. En outre on n'a jamais retrouvé là aucun symbole religieux, en-dehors des douze loges évoquant (peut-être) les douze apôtres. Et enfin, les aménagements (telle la disposition des piliers dans l'étage inférieur visant à laisser libre l'espace situé à l'aplomb de l'oculus) suggèrent bel et bien une utilisation militaire du bâtiment. On est sûr aujourd'hui que la Rotonde était un donjon, celui du château seigneurial, construit comme tant d'autres entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle - mais sans les caractères distinctifs de ce bâtiment unique. En tant qu'ouvrage militaire doté de prestige monumental, la Rotonde n'admet en effet aucune comparaison, aucun équivalent - sauf, peut-être, loin, très loin, au sud, dans le royaume de Frédéric II de Hohenstaufen[note 39], avec le fantastique Castel del Monte que le Croisé excommunié fit bâtir à quelques kilomètres au sud d'Andria (dans les Pouilles) et que l'on considère la plupart du temps comme le premier grand monument profane de la pré-renaissance. Le premier ? Pas sûr ! On le date généralement des années 1240. D'une rare audace, la Rotonde de Simiane lui serait donc antérieure de quelques décennies. Et elle n'était pas l'œuvre du souverain éclairé que ses contemporains eux-mêmes ont qualifié de *stupor mundi*[1], la stupeur du monde, tant il leur a paru brillant, mais d'un simple seigneur de pays. Alors… pourquoi ? Ou plutôt, comment ?

On ne sait presque rien des Simiane de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle. Leodegar d'Agoult, évêque d'Apt et frère de Raiambald ou Raimbald *Capitaneus*, avait légué après 1122 à la veuve de celui-ci (Sancia/Sansa) et à ses enfants (Guiran et Bertran) la majeure partie du *castrum* de Gordes et la Grande Tour d'Apt[2]. Sancia/Sansa est assez mal définie : on l'appelle souvent Sancia (ou Sancie) de Simiane alors que ce n'est pas elle qui a amené le fief dans la famille (il appartenait déjà à Wilelm, grand-père de Raimbald, qui y séjournait en 1031) et que c'est seulement son fils Gurian qui a commencé à porter le nom de Simiane. En fait Sancia pourrait être la fille de l'un des chevaliers de Saignon mentionnés dans la charte 115 du cartulaire d'Apt : en effet elle a consenti avec ses fils au rachat du château Méjan à Saignon par son beau-frère l'évêque Leodegar[3]. Au moment de ce rachat, Raimbald *Capitaneus* son époux était encore vivant, mais il n'apparaît pas dans l'acte. Cela pourrait indiquer qu'elle avait des droits héréditaires sur ce château - et peut-être même qu'elle était apparentée à Raimond Aicard et Gaufred qui étaient les premiers d'entre les copropriétaires de la seigneurie (les *milites* ou chevaliers) avec bien sûr Raimbald, arrière-petit-fils de Vuarac, dont la veuve a vendu le château Méjan. De nombreux auteurs ont en outre fait de Sancia la seconde épouse d'Aldebert Garac (qui a vendu le château de la Cruguière à Saignon à l'évêque Leodegar après l'avoir inféodé quelques années plus tôt à son père Rostagn d'Agoult). Mais Raimbald *Capitaneus* est certainement mort pendant l'été 1120[4] et après 1122 Leodegar considérait toujours Sancia comme sa belle-sœur (*cognata mea Sancia*) et l'associait aux dons qu'il faisait à ses neveux. Or avant 1113 la seconde épouse d'Aldebert Garac lui avait déjà donné trois fils (*uxor mea Sansa, et filii ejus, Bertrannus, Raimundus et Bonifacius*)[5] : il ne s'agit donc pas de la même Sancia/Sansa. Ses fils, Guiran et Bertran, sont mieux connus. L'héritage de leur père

---

[1] A la suite du moine de Saint-Albans (Angleterre) Matthew Paris, dans la partie de la Chronica Majora qu'il a rédigée.

[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte CXXIV (124) pp. 284-285 et charte CXXV (125) pp. 285-286.

[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXV (115), pp. 270-272.

[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXVII (117) pp. 274-275, charte CXX (120) pp. 278-279.

[5] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes CXXIV (124) pp. 284-285, CXXV (125) pp. 285-286 et CXIII (113) pp. 267-268.

et les libéralités de leur oncle faisaient potentiellement d'eux les seigneurs d'Apt. De fait ils ont occupé une place importante dans le comté, au moins jusqu'en 1151. Mais leurs descendants, précisément à l'époque où l'on situe la construction de la Rotonde, sont parfaitement obscurs…

On a évoqué Frédéric II. Ce n'est pas un hasard : c'est que seules à cette époque les civilisations byzantines ou musulmanes semblent avoir été à même de susciter de tels projets, et de les mener à bien. Frédéric II a grandi à Palerme, abandonné de tous et plus ou moins élevé par des musulmans qui occupaient tout un quartier de la ville. Au Castel del Monte, c'est le chiffre huit qui impose sa loi. A la Rotonde, c'est le nombre douze. Mais qui avait développé ensemble, l'une soutenant l'autre, mathématique et philosophie, à partir de la découverte du zéro en Inde[1] ? Qui avait conçu une symbolique quasi-métaphysique du nombre ? Au premier chef (et de ce côté-ci du monde, car il ne faut pas oublier la Chine) les Persans, les Arabes - et certains savants byzantins qui avaient eu le privilège de lire les grands savants et penseurs des uns et des autres[2], et qui avaient en outre hérité de la technicité romaine.

Alors... peut-être les descendants de Raimbald avaient-ils pris part à la suite de leur glorieux ancêtre *Capitaneus* à d'autres croisades - la deuxième, ou la troisième, voire la quatrième qui a ignoblement ravagé Constantinople, puisque l'on date la Rotonde de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle[3]. Ils en avaient peut-être ramené un prisonnier, ou un esclave, ou un ami - assez savant pour les impressionner et leur donner le goût et l'envie de transcender leur époque… On n'en sait rien, et on n'en saura peut-être jamais rien. Mais la Rotonde ajoute brusquement une dimension inconnue à l'architecture militaire du deuxième âge roman en haute Provence, et le caractère très probablement étranger de l'esprit qui l'a conçue et réalisée a déjà été mis en avant[4].

Sa… rotondité, déjà - depuis son état d'origine, la vieille tour du XIe s. absorbée par la construction du XIIe-XIIIe s. - en fait un monument à part. Seule la tour de Constance à Aigues-Mortes, plus ovale, construite à partir de 1242, peut lui être comparée. Elle s'en rapproche par son plan d'ensemble (magasin d'armes et salle des gardes en soubassement, étage noble, terrasse garnie d'une tourelle) autant que par l'aspect intérieur (oculus, nervures) et par le soin apporté à la réalisation de la salle dite des chevaliers. Elle fait en outre appel à une structure dodécagonale dans sa partie haute. Mais elle demeure avant tout fonctionnelle, on n'y décèle pas le grain de démesure totalement gratuit introduit par les douze loges de

---

[1] La notion de zéro avait déjà été approchée par le mathématicien néo-platonicien Jamblique (Iamblicos, vers 245-320 de notre ère) qui l'avait mise en valeur dans une approche des nombres considérant chacun de ceux-ci comme la moyenne des deux nombres qui l'entourent. Pour définir le un, il avait donc été obligé d'inventer le rien (οὐδέν, ouden). Mais cela n'avait pas débouché sur un symbole utilisé dans la numératotation et n'avait donc pas modifié l'écriture des nombres. Simplement attaché à une définition particulière de ceux-ci, le concept est rapidement tombé dans l'oubli.
Sur ce thème voir par exemple N. Vinel, La naissance oubliée du concept de zéro chez Jamblique de Chalcis (IIIe-IVe s.), ds Les Etudes Classiques, 74, 2006, pp. 49-68.
En ligne : https://lesetudesclassiques.be/index.php/lec/article/download/119/113
On peut voir aussi en ligne A. Houlou-Garcia, L'invention oubliée du zéro chez les grecs, 21/12/2017 (28/03/2018) : https://mathantique.hypotheses.org/218

[2] Al-Khawarizmi dit Alhazen (965-1039) dont le nom a donné algèbre, Al-Biruni (973-1048), Ibn Sina dit Avicenne (980-1037), plus récemment Ibn Rushd dit Averroès (1126-1198) - pour ne citer qu'eux…

[3] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 893.
en ligne : https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA_se_M._Varano_vol._1_2_3.pdf

[4] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 893.

Simiane. Outre qu'ils sont dépourvus de tout élément d'ostentation (sinon guerrière) tous les autres donjons sont de plan rectangulaire ou trapézoïdal[1].

18.4.4. D'autres fortifications plus classiques.

Le grand donjon de La Tour-d'Aigues et le château de Roquefure, à 5 km à l'ouest d'Apt, pourraient nous offrir deux exemples de constructions assez importantes de la fin du XIIe ou du XIIIe siècle.
A Roquefure, le château du XIIe-XIIIe siècle, de plan polygonal, pourrait admettre des assises du XIe siècle. Il serait mentionné en 1208, mais on ne sait pas quel était alors son développement[2]. Comme le bâtiment paraît offrir une assez grande unité, il pourrait cependant avoir été assez important.
A La Tour-d'Aigues, la fortification s'est déplacée : la vieille tour du XIe siècle qui occupait un peu plus au sud le site de Châteauvieux a cédé la place dans la seconde moitié du XIIIe siècle au fort édifice rectangulaire dont on lit encore clairement les contours sous les bossages Renaissance. Là, le volume de la construction reflète clairement son importance. Dans les deux cas, à Roquefure comme à La Tour-d'Aigues, les aménagements ultérieurs limitent le commentaire sur l'état originel. Mais rien de comparable *a priori*, pas plus qu'au Fort de Buoux, ou à Rocsalière, ou nulle part ailleurs, au parti adopté à Simiane.

18.5. LES SEIGNEURIES.

Le XIIIe s. nous offre toutefois quelques éléments intéressants qui s'inscrivent dans l'évolution géopolitique de la région.

18.5.1. En pays d'Apt.

En pays d'Apt, il nous faut retourner au XIe pour tenter de démêler un peu les évènements. Après leur engagement dans la rébellion des Fos en 1018/1019, et leur tentative de soulever toute la haute Provence contre Cluny et le pouvoir comtal, les descendants de Vuarac se sont fait quasiment évincer de toutes leurs possessions dans le Luberon.
Cette mesure de rétorsion décidée par le pouvoir comtal (peut-être les comtesses Adalais III et sa bru Garsende d'Albon avant la majorité de Bertran I) a d'abord bénéficié aux proto-Agoult dans la vallée et la ville d'Apt. Mais pas seulement. Les descendants d'Ingilrada, vraisemblablement une sœur de Vuarac et Rothbert mariée à un proto-Mévouillon, en ont également profité. En plus des Claparèdes, qui semblent avoir constitué la part initiale d'Ingilrada, ils ont récupéré tout le domaine autour de Bonnieux et sans doute aussi une partie de Saignon - les descendants de Vuarac s'étant emparé du fief à la faveur de la précaire de 976.
A la fin du XIe siècle il ne restait pratiquement plus à ces derniers en pays d'Apt qu'une partie de Saignon. L'autre partie, le vieux château de *Rupe*, du Rocher, appartenait à l'église d'Apt. Les descendants de Vuarac avaient cependant les deux autres fortifications, la Cruguière et le château Méjan (encore appelé Tortamolle). Mais, peut-être à la suite de leur rébellion contre le pouvoir comtal, ils devaient partager ce dernier avec des descendants probables d'Ingilrada - et ceux-ci, sans doute désargentés, avaient ouvert leur part de la seigneurie à divers alleutiers regroupés sous le nom de *milites* : ce sont les chevaliers de Saignon qui faisaient ainsi pendant

[1] Dans le Luberon, on a cependant cité dans un chapitre précédent la tour d'Embarbe, également de plan circulaire, mais on ne connaît pas son histoire et on peut la présumer plus tardive (XIVe ? XVIe siècle ?) même si son nom pourrait évoquer la présence dans les environs d'un très ancien fortin d'origine romaine.
[2] Pour une bonne approche du site, on peut lire en ligne le travail de P. Courbon : www.chroniques-souterraines.fr/dossiers/Sites_Rupestres/84_Vaucluse/84roquefure.pdf

aux chevaliers urbains de la ville d'Arles connus par divers documents à partir de 1044. Les descendants d'Ingilrada possédaient en outre après 1077 une part de l'abbaye Saint-Eusèbe qui avait dû leur être remise en même temps que leur part du château Méjan[1].
Sans doute sous la contrainte, étant donné l'inimitié des deux familles, entre 1080 et 1100 Aldebert Garac (arrière-petit-fils de Vuarac) a inféodé le château de la Cruguière à Rostagn d'Agolt. La mainmise des Agoult sur la ville et ses environs paraît donc avoir été très forte, et sans doute faut-il voir dans l'inféodation de la Cruguière une manœuvre politique destinée à écarter les descendants de Vuarac. Elle a dû être initiée par Alfant (disparu vers 1080) ou par son successeur, l'évêque Isoard, qui a pris part à la première croisade avec Raimbald *Capitaneus*[2]. Il vaut mieux cependant parler ici de descendants de Vuarac que de Castellane car l'évêque Alfant n'a pas hésité à reconduire en 1053 au profit de Pons Pulverel la précaire accordée en 986 à son grand-père Pons Arbald[3].
Au tout début du XIIe siècle, un fils de Rostagn d'Agolt, Leodegar, est devenu évêque d'Apt. Comme Raimbald *Capitaneus*, c'était un fils de la seconde épouse de Rostagn, Guisla (dite de Nice). On l'a vu dans un chapitre précédent, Leodegar peut être qualifié d'évêque politique. Il a notamment pris part, au côté de Bertran de Toulouse, au siège et à la prise de Saint-Gilles en 1108. Localement, il ne pouvait sans doute tolérer la présence à Saignon de descendants de Vuarac qui auraient pu porter atteinte à son autorité. Avant 1113 il a donc racheté la Cruguière à Aldebert Garac pour 1200 sols[4]. Les négociations ont demandé plus de temps pour le château Méjan (Tortamolle) que détenait Raiambald/Raimbald, le cousin germain d'Aldebert Garac. Dans un premier temps, avant 1113, Raimbald, sentant peut-être sa fin approcher, mais peut-être aussi soumis à la pression de l'évêque d'Apt, s'est placé sous l'autorité de celui-ci et du chapitre de son église en leur donnant son château de Tortamolle. Leodegar le lui a laissé en précaire, à lui et à celui de ses héritiers qu'il désignerait[5]. Dans un second temps, toujours avant 1113, Raimbald étant mort, sa veuve Ricsen (Rixen ou Rixenda) a échangé le château Méjan (Tortamolle) contre 200 sols et la moitié d'un *castrum* que Leodegar tenait de sa mère Guisla, dans l'évêché de Nice : *Turritas*[6] (peut-être les Tourrettes-sur-Loup).
Et là les choses se compliquent un peu. Ce nom de *Turritas* en effet pose bien des questions. Il apparaît deux fois dans la charte 116. La première fois, il ne présente aucune ambiguïté possible : ces *Turritas* que Leodegar a échangées contre le château Méjan/Tortamolle sont clairement définies et situées dans l'evêché de Nice (*cujusdam castri quod est situm in Nicensis episcopatu, quod vocatur Turritas*). Un peu plus bas néanmoins, on lit que deux personnages, Raimond Aicard et son frère Gofred, qui ont été dépossédés d'un fief à *Turritas*, ont reçu en dédommagement celui du château Méjan. Comme elles sont mentionnées dans la même charte, et qu'il semble y avoir une relation de cause à effet, on a pensé qu'il s'agissait des mêmes *Turritas*, celles de la région niçoise.

---

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 365-366 notamment p. 366 n. 195.
[2] F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 61.
[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXXIV (84), 1053, pp. 228-229 et charte XXXV (35), 986, pp. 148-150.
[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXIII (113), avant 1113, pp. 267-268.
[5] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXIV (114), avant 1113, pp. 268-269.
[6] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXVI (116), avant 1113, pp. 272-274. Guisla était la fille de Raimbald dit de Nice.

Mais le nom de *Turritas* a également été utilisé pour désigner les Tourettes d'Apt. C'est le cas au XIe siècle, en 1042/1047, puis en 1056[1]. Or du temps de Leodegar, en plus des *Turritas* de l'évêché de Nice, on trouve quatre mentions de Tourettes non précisées dans le cartulaire d'Apt. La première, on vient de le voir, se trouve un peu plus bas dans la charte 116. Les deux suivantes concernent assez clairement celles d'Apt : on les appelle une fois *Torita* (en 1122) et une fois *Torretas* (entre 1222 et 1125)[2]. La dernière, la charte 124 passée vers 1122[3], révèle que l'évêque d'Apt a procédé à l'échange, avec sa belle-sœur Sancia et ses fils, d'un quart du castrum de Gordes (qu'il tenait de son père Rostagn) contre la moitié des *Turritas* qui était jadis en possession de Raimund Aicard et de son frère Gaufred. Comme la charte 124 met en scène les mêmes personnages que la charte 116, et que l'on avait déjà attribué les deux mentions des *Turritas* de cette charte 116 à la région niçoise, on en a conclu qu'il s'agissait encore une fois des mêmes[4]. Mais cela ne semble pas si sûr.

Leodegar en effet a échangé sa part des *Turritas* (de l'évêché de Nice) à Ricsen avant 1113. Celle-ci, veuve du petit-fils de Raimbald dit de Nice, était naturellement bien possessionnée dans cette région et pouvait souhaiter s'y renforcer. Il en allait tout autrement de Sancia, veuve de Raimbald *Capitaneus*, dont les biens étaient majoritairement situés autour de Simiane. Elle n'avait donc aucun intérêt à aller racheter la part de Ricsen dans les *Turritas* de la région niçoise. Par contre à une époque où les Agoult (et particulièrement Raimbald et Leodegar) cherchaient à accroître encore leur emprise qur la ville, il serait cohérent qu'elle possédât une part des Tourettes d'Apt, qui lui serait venue de son époux. Ceci impliquerait cependant que dans la charte 116, la deuxième mention des *Turritas* se référât à celles d'Apt et non à celles de Nice. Ce serait donc à Apt et non dans la région niçoise que Raimond Aicard et Gaufred auraient été feudataires. Dépossédés par Raimbald *Capitaneus* avec le concours probable de Leodegar, à peu près au moment de l'échange du château Méjan contre les *Turritas* niçoises, l'évêque en aurait profité pour les indemniser en leur confiant le fief de Saignon. Le scribe de la charte 116 aurait donc précisé pour la première mention des *Turritas* qu'ils s'agissait de celles de la région niçoise, parce que c'était exceptionnel. Et il n'aurait rien dit pour la seconde occurrence du terme parce qu'il désignait alors celles d'Apt que tout le monde connaissait, de même que Raimond Aicard et Gaufred. Cela prend tout son sens lorsque l'on sait que les deux frères étaient déjà implantés à Saignon.

Ils sont en effet encore mentionnés en 1113, dans la charte 115 où Leodegar a récapitulé les diverses opérations foncières qu'il y a effectuées. Ils figurent en première place parmi les *milites* qui ont donné leur accord à la vente du château Méjan. On sait que ces *milites* étaient sans doute en fait, comme à Arles en 1044, des alleutiers qui avaient racheté une partie des droits sur le fief. La situation de Raimond Aicard et Gaufred semble toutefois un peu particulière. Ils figuraient déjà dans la cession de Saint-Eusèbe, après 1077. Ils devaient donc être un peu plus que les autres : on peut penser que c'est leur père, Aicard, ou leurs frères Bertran, Rostagn et Pons, cités après 1077, qui ont cédé aux autres "chevaliers" des parts dans la partie du château Méjan qu'ils détenaient - cette partie restant imprécise face à celle que possédait Raimbald, descendant de Vuarac par Amancia (fille d'Aldebert et sœur de Guarac dont le fils, Aldebert Garac, détenait la Cruguière). Il était donc normal que Raimond Aicard et Gaufred fussent les premiers de la liste des *milites* ou chevaliers de Saignon : parmi cette petite noblesse, ou même ces alleutiers pas encore vraiment nobles - la plupart après la

---

[1] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXV (75), 1042/1047, pp. 216-217 (*abbatiae Sancti Petri quae dicitur Turrita*), charte LXXXVI (86), 1056, pp. 231-233 (*villae Sancti Petri, quae dicitur Turrita*).

[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXI (121), 1122, pp. 280-281 (*villa quae Torita vocatur*) et charte CXXIII (123), 1122/1125, pp. 283-284 (*illius castri quod vocatur Torretas*).

[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIV (124), vers 1122, pp. 284-285.

[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 285.

cession de Tortamolle ne le seraient jamais - ils étaient les plus importants, les seuls sans doute à pouvoir revendiquer une lignée, et de surcroît les cousins même fort éloignés de Raimbald et Aldebert Garac qui demeuraient au tout début du XIIe siècle, avant l'intervention de l'évêque Leodegar d'Agoult, les véritables seigneurs du lieu.
Raimond Aicard et Gofred/Gaufred, qui avaient été maîtres d'une moitié des *Turritas* étaient aussi ceux à qui Léoedegar a confié la garde du château Méjan lorsqu'il l'a acquis, pour les dédommager de la perte de *Turritas*[1].
Mais selon la charte 115 d'Apt Raimond Aicard et Gaufred auraient rétrocèdé cette charge à Leodegar, contre 100 sols reçus en plus que leur part dans la seigneurie. L'acte cependant est entaché de doute, au moins sur les conditions financières : la soulte de Tortamolle, fixée à 200 sols dans l'acte originel (la charte 116), a ici été portée à 400 sols, et le prix de la vente de la Cruguière de 1200 sols (dans la charte 113) à 1300 sols. Il y a donc une présomption de falsification des données. Dans ce contexte, on peut également se demander pourquoi Leodegar aurait dédommagé Raimond Aicard et Gofred/Gaufred en leur inféodant Tortamolle pour leur racheter très vite 100 sols : il aurait pu tout aussi bien les indemniser directement. Il semble donc qu'il pourrait y avoir là une manœuvre ultérieure de Leodegar pour déchoir Raimond Aicard et Gaufred de leurs droits en prétendant les avoir déjà rachetés… La mention de ce rachat intervient d'ailleurs de manière assez incongrue dans la charte 115, parmi la liste des chevaliers de Saignon qui ont donné leur accord à l'échange, et elle pourrait avoir été rajoutée à l'original ou à une copie réalisée quelques années plus tard. De toute façon la datation de la charte 115 elle-même peut faire question : Le texte porte *millesimo centesimo tertio decimo*. On pourrait donc également lire 1130 aussi bien que 1113. Dans les chartes contemporaines de Saint-Victor, l'ordre des chiffres est respecté.
Quoi qu'il en soit, deux conclusions paraissent s'imposer. Tout d'abord, qu'il y ait eu rachat du fief accordé aux deux frères ou bien volonté de Leodegar d'y faire croire, il a dû y avoir un certain rafraîchissement des relations entre l'évêque et ses vassaux. Ensuite, Raimond Aicard et son frère Gaufred n'étaient pas des inconnus en pays d'Apt. Il eût donc été plus naturel de les trouver aux Tourettes d'Apt qu'aux Tourrettes de la région niçoise.
Ceci posé, il n'est peut-être pas impossible d'aller un peu plus loin dans l'identification de ces personnages. Le nom du premier des bénéficiaires, Raimond Aicard, interpelle. Il connaît en effet plusieurs occurrences intéressantes. On a vu dans un chapitre précédent qu'à la fin du Xe ou au début du XIe s. un Aicard avait planté une vigne à Clermont[2]. On a même envisagé de rattacher ce nom à Aicard *Cacosus*, époux d'Ava, de faire de celle-ci la fille d'Ingilrada. Ultérieurement, à une date malheureusement imprécise du XIe siècle, on a également rencontré un Aicard et un Petrus de Saignon (*Aicardo et Petro de Sanioni*) donateurs de deux modiées de terre à N.-D. d'Apt[3]. Après 1077, les enfants d'un Aicard encore - et assez vraisemblablement, de cet Aicard *de Sanioni* - nommés Raymund, Gaufred, Bertran, Rostang et Pons, ont remis à l'abbaye de Saint-Gilles dans le Gard la part qu'ils détenaient dans l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon, dans le même temps où les petits-fils d'Aldebert et Hermengarda (Raiambald et Bertran) faisaient de même[4]. Pour E. Magnani, c'est bien la même famille que celle qui est représentée avant 1113 par les frères Raimond Aicard et Gaufred/Gofred - ainsi peut-être qu'un Bertran Raimund que l'on trouve mentionné parmi les

[1] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXVI (116), pp. 273-274.
[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXIV (74), 30 décembre 1041, p. 215.
[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), charte LXXXIII (83), XIe siècle, p. 227.
[4] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 365-366.

autres *milites* de Saignon. Enfin, par la suite, on rencontre un Bertran de Saignon et son fils Bertran en 1129 et un Aicard de Saignon en 1149[1].
Or ces noms, Aicard, Raimund et Bertran, même s'ils ne sont pas très rares, sont ceux que l'on trouve plus tard parmi les Bot : Bertrand Bot en 1252, chanoine à Apt, Raimond Bot élu évêque d'Apt en 1275, sans oublier Aicard Bot seigneur de Saignon et de Sivergues cité en 1309 et 1314… On peut donc penser avec quelque raison que la première famille à porter le nom de Saignon était issue de Pons Bot, mentionné en 1039, frère entre autres d'Ava, de Farald, et de Petrus de Bonils/Bonnieux[2]. Tous étaient problablement, comme on l'a déjà vu, les enfants d'Ingilrada qui est connue pour un don au prieuré de Saint-Symphorien à la fin du Xe ou au début du XIe siècle[3] et dont on peut suspecter l'époux inconnu d'être le Pons fondateur de Saint-Symphorien au côté de Rostagn, père présumé d'Ingilrada, de (Pons) Arbald et de Teutbert. Il s'agit là de la branche mineure des pseudo-Lacoste, vraisemblablement alliée aux proto-Mévouillon, qui a recueilli la partie "historique" (ou héréditaire) du domaine des descendants de Vuarac après l'échec de la rébellion des Fos et leur mise à l'écart en pays d'Apt. Les Bot auraient constitué l'un des rameaux de cette branche aux côtés des Farald et des Bonils/Bonnieux. Ainsi, en investissant Raimond Aicard et Gaufred d'une partie de ses droits sur Saignon, Leodegar n'aurait fait que leur rendre ce que leurs ancêtres possédaient et avaient dû céder à des alleutiers - les autres *milites* ou chevaliers de Saignon énumérés dans la charte 115.
De toute façon, il demeure qu'avant 1113 ils ont eu la confiance de l'évêque - et qu'ils semblent l'avoir perdue, en partie tout au moins, un peu avant ou après cette date.
Cette dégradation pourrait s'inscrire dans une série d'évènements survenus à partir de 1119-1120, qui demeurent cependant assez confus.
En 1119 tout d'abord, le comte Guillelm Ier de Forcalquier a mis le siège devant (Saint-Martin-de) Castillon et a fait flotter son étendard sur le *castrum* parce que les Agoult lui avaient refusé le droit d'albergue. Mais quels Agoult ? Après 1122, Leodegar a donné Castillon, qu'il tenait de son père Rostagn d'Agolt, à ses neveux fils de Raimbald *Capitaneus*[4]. Etait-ce lui qui a refusé l'albergue au comte ? On sait que dans les années suivantes, à partir de 1126 où ils ont participé à enterrer les prétentions d'Uc de Volx, les Agoult sont restés au côté du comte[5]. Mais il a pu y avoir un flottement entre 1119 et 1125 - et on ne sait pas vraiment, dans les deux cas, de quels Agoult il s'agit. De fait l'histoire est très discrète sur les frères de Raimbald *Capitaneus* et Leodegar. Ces derniers, Guilelm, Raimund, Umbert et Bertran, semblent un peu oubliés dans les actes qui nous sont parvenus. Dans la charte 90 du cartulaire d'Apt, tous les enfants de Rostagn sont désignés comme ceux de Guisla[6]. Mais les seuls à disposer de biens issus de Guisla, et à revendiquer son ascendance, étaient Leodegar et Raimbald. Et dans les libéralités qu'il a accordées à ses neveux à partir de 1120 Leodegar n'a jamais considéré que les enfants de son frère Raimbald *Capitaneus*. La formule de la charte 90 pourrait donc simplement indiquer que Guisla avait élevé tous les enfants de Rostagn, les siens comme ceux qu'il avait eus avec sa première épouse Constantia. Au demeurant la

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 365-366.
[2] Il y a d'ailleurs également un Farald pami les *milites* de Saignon, peut-être un cousin.
[3] Ce don a été rappelé par son petit-fils Pons Farald, fils de Farald, en 1046/48 lorsqu'il a cédé au prieuré une partie des Claparèdes.
[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte CXXV (125), après 1122, pp. 285-286.
[5] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 324.
[6] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XC (90) pp. 239-240.

datation de la charte 90 vers 1060 est elle aussi sujette à caution : elle est très vraisemblablement plus récente, peut-être de deux décennies[1].
Leodegar était bien nanti : outre une partie de la ville d'Apt (et notamment la Grande Tour) il possédait les seigneuries de Gordes, Sorguette, Joucas, Gargas, Caseneuve (premier domaine de la famille à son retour dans la région) et Castillon qu'il a données à partir de 1122 aux fils de Raimbald[2]. On peut peut-être leur rajouter Croagnes, Saint-Saturnin, Villars et Lolanicus/Lausnava situés dans ce secteur : il y possédait les églises et leurs dîmes[3]. Dans le cas de Saint-Saturnin c'est même assez surprenant, puisque Pons Arbald avait fait don de l'église paroissiale Saint Stephan (Saint-Etienne) à l'évêque Nartold en 986, en échange d'une précaire que l'évêque Alfant, un proto-Agoult, a confirmée en faveur de son petit-fils Pons Pulverel en 1053[4]. Raimbald paraît également avoir été fort bien pourvu. Il avait reçu Simiane, un autre des fiefs historiques des Agoult. Son grand-père Wilelm y séjournait en 1031. Il semble avoir également régné sur Banon et Montsalier puisque Leodegar disposait des dîmes de leurs églises entre 1122 et 1125[5]. Caseneuve appartenait en propre à l'évêque (il en a fait don à ses neveux vers 1122) mais on ne sait trop que penser de Gignac, dont les dîmes étaient également comprises dans cette donation. De toute façon le fief devait appartenir à l'un ou l'autre des deux frères. Leodegar disposait par ailleurs après 1123 des églises de Rustrel, d'Alpester, de Cuxe/Thosse (entre Gignac et Simiane), de Monte Caelio (lieu inconnu), de Vachères, de Sainte-Croix-à-Lauze et d'Oppédette, tous villages qui devaient appartenir à Raimbald *Capitaneus*. Joucas, également cité, appartenait à Léodegar, comme on l'a vu. Dans le même acte celui-ci a également fait donation de l'église de Viens, où la seigneurie et le domaine appartenaient à son frère Umbert, et des églises de Lioux, de Roussillon et de Lacoste qui appartenaient peut-être à Guillelm[6]. On note cependant que contre toute attente il ne disposait pas de l'église de Goult, et ce n'est peut-être pas anodin si l'on songe que la seigneurie devait être entre les mains de son demi-frère Guillelm.
En temps qu'évêque, les ressources de Leodegar dépassaient donc largement son domaine propre et celui de Raimbald. Il pouvait dans une certaine mesure puiser dans celui de ses demi-frères, comme il l'a fait à Viens. Néanmoins ce sont les domaines des deux frères cadets, l'évêque et le croisé, qui semblent les plus vastes, les plus imbriqués aussi autour des centres historiques de la famille (Caseneuve, Simiane) et pour autant qu'on puisse en juger ils ont toujours fait bloc. Il est vraisemblable en effet que Raimbald a favorisé l'accession de Leodegar au siège épiscopal. Son prédécesseur, Isoard, avait participé à la croisade avec Raimbald. Il aurait trouvé la mort en 1099. Or Leodegar n'a été élu qu'en 1103, après que Raimbald fut rentré au début du XIIe siècle. On peut donc penser que son titre de *capitaneus* et son statut de compagnon d'armes de l'ancien évêque ont dû compter au moment de choisir un nouvel évêque. En souvenir de lui, on devait d'ailleurs plus tard rajouter son nom à celui de son fils Bertran (nommé Bertran Raimbald en 1130,1149) ce qui témoigne assez clairement du prestige qui entourait le croisé. Quant à Leodegar, il a clairement favorisé dans son héritage les descendants de Raimbald. En fait il a simplement ignoré les enfants de ses demi-frères présumés. Mais il n'a fait là que perpétuer en la radicalisant l'attitude de leur père à

---

[1] Elu évêque en 1103, Leodegar serait mort vers 1143 : F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 61. Même s'il était un jeune enfant en 1060, cela le ferait vivre presque 90 ans.
[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXV (125), après 1122, p. 286, charte CXXVI (126), après 1123, p. 288.
[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIII (123), 1122-1125, p. 283.
[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXV (35), 986, pp. 148-150 et charte LXXXIV (84), 1053, pp. 228-229.
[5] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte CXXIII (123), 1122-1125, pp. 283-284.
[6] Selon J.-P. Poly, la seigneurie de Lacoste et celle de Bonnieux, sans les domaines, ne seraient cependant accordées aux Agoult qu'en 1149 : J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 342.

l'égard de ceux-ci. Face à Leodegar et Raimbald en effet, leurs frères aînés Guillelm (d'Agoult), Umbert (de Viens) et Raimund (de Sault) semblent avoir été un peu à la portion congrue. C'est ce qui incite à penser qu'ils pouvaient ne pas être les fils de Guisla - en plus qu'ils ne disposaient pas, eux, des domaines issus de celle-ci, comme *Turritas* dans l'évêché de Nice. Ils ont pu en concevoir une certaine amertume sinon de l'aigreur, selon leur caractère. On ne saura sans doute jamais quelles étaient les relations entre d'une part les deux frères, l'évêque et le croisé, et d'autre part le reste de leur fratrie. L'histoire peut collationner les évènements, la plupart du temps elle est muette sur les sentiments qui échappent à son champ - et ce sont pourtant les sentiments qui souvent lui servent de moteur… Au final, compte tenu de la disparité des domaines, on ne peut pas exclure l'hypothèse d'une certaine distance ou réserve entre les deux branches des descendants de Rostagn, les Agoult et les proto-Simiane - pour simplifier, car Leodegar était toujours un Agoult et Raimbald *Capitaneus* pas encore un Simiane[1]. Il peut donc sembler un peu imprudent d'assimiler alors ces deux branches, et il faudrait pouvoir préciser à chaque fois à qui l'on a affaire, de qui l'on parle, quand on dit ou écrit "les Agoult".

En 1120, pour reprendre le fil des évènements, il y en a au moins un que l'on peut préciser : c'est la mort de Raimbald *Capitaneus*, pendant l'été 1120, entre le 16 juin et l'automne. Le 16 juin 1120 en effet, ses fils sont définis par rapport à leur père dans un acte par lequel Leodegard a inféodé la Cruguière à ses neveux Guiran et Bertran[2]. Mais dans un acte postérieur de quelques mois, daté vers l'automne de l'année 1120, Leodegar a inféodé à ses mêmes neveux le *castrum* de Clermont pour une partie de l'année. Et dans cet acte, on ne parle plus de Raimbald : Guiran et Bertran sont définis par rapport à leur mère, Sancia ou Sansa[3]. Ils sont également définis par rapport à leur mère dans un hommage qu'ils ont rendu à Leodegar pour la Cruguière, daté sans plus de précision vers 1120, en tout cas après le 16 juin - mais avant 1122 où l'évêque, changeant apparemment de cap, a inféodé la Cruguière à Aldebert Garac auquel il l'avait racheté une douzaine ou une quinzaine d'années auparavant[4].

En 1120, Leodegar a eu le temps d'inféoder la Cruguière à ses neveux avant la mort de son frère. C'est que Raimbald *Capitaneus* a dû mourir de maladie, ou des suites d'une blessure. La réaction de l'évêque à Saignon, et surtout son revirement moins de deux ans plus tard, pourrait être une indication du lieu où il était le plus vulnérable. Mais ce n'est, là encore, qu'une conjecture. Au-delà de la mort de son frère cependant, il paraît évident que quelque chose paraît avoir gravement perturbé l'évêque. On ne peut exclure les suites de la prise de-Castillon en 1119, mais on ne peut écarter non plus une crise affectant l'évêché dans son ensemble. Au demeurant, la première n'interdit pas la seconde, et elle a même pu la favoriser.

En dehors de la politique régionale opposant les Aragon, les Toulouse et les Forcalquier, et de la situation de contestation du pouvoir particulière au comté, le fief de Saignon semble s'être trouvé au cœur de nombreuses convoitises. Entre 1120 et 1122 l'évêque a dû y reculer, et négocier. Moins de deux ans après avoir donné le fief de la Cruguière à ses neveux, visiblement dans l'urgence, il leur a repris pour le donner à Aldebert Garac et à ses descendants (moyennant force serments et hommages). Depuis qu'il avait vendu ce fief à l'évêque, celui-ci semblait pourtant avoir été écarté de la région. C'est donc qu'il y conservait des partisans. Ou bien, parce qu'il avait possédé le fief en copropriété avec les *milites*,

---

[1] Raimbald *Capitaneus* figure sous le nom de Raimbald d'Agolt en 1113 cf N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXV (115), 1113, p. 272.
C'est son fils Guiran qui le premier a porté le nom de Simiane (N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 274).

[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte CXVII [117] pp. 274-275.

[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXX [120] pp. 278-279.

[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXVIII (118), vers 1120, pp. 275-276, charte CXIX (119), 1122, pp. 276-277.

Leodegar a dû se résoudre à faire appel à lui comme un élément extérieur, une sorte d'arbitre doté d'un certain prestige - un peu comme Maïol, un siècle et demi plus tôt, en avait appelé à Teutbert pour essayer de récupérer ses biens spoliés par les pseudo-Lacoste, ancêtres justement de cet Aldebert Garac. Dans la mesure où Aldebert Garac n'apparaît plus par la suite à Saignon, ni ses descendants, il semble que l'on peut privilégier cette deuxième piste. Mais de qui Leodegar cherchait-il à se garder sur place ? Parce qu'ils y étaient impliqués, parce que Leodegar paraissait un peu s'en méfier, et... parce que l'on connaît la suite de l'histoire, c'est aux Bot que l'on pense. De fait leur présence aurait pu motiver la hâte de Leodegar à inféoder la Cruguière à ses neveux à la mort de son frère. Mais cela aurait dû rester local. Seuls, ils n'avaient pas le pouvoir de provoquer un changement dans la politique de l'évêque.

A partir de 1122 pourtant, Leodager a visiblement cherché à renforcer le pouvoir de son église. Ce pouvoir était-il seulement le sien ? Ce n'est pas si sûr, car il fallait compter avec les chanoines, issus des familles nobles de la région et qui ne lui étaient pas forcément tous acquis. Avant 1113, lorsqu'il avait reconstitué l'unité de Saignon pour son église, il semble bien que les deux pouvoirs se confondaient. Mais la situation paraît avoir changé en quelques années. Vers 1122, lorsqu'il a inféodé le fief épiscopal de Saint-Pierre des Tourettes (d'Apt) à ses neveux, il a pris soin de consulter son chapitre[1]. Il n'avait toutefois pas dit son dernier mot. Dans le même acte il a donné à titre viager à Guiran et Bertran la plupart des seigneuries qu'il tenait de son père, sans doute pour que ce legs fût entériné par les familles dont les chanoines étaient les représentants.

En même temps, l'exemple de Saignon paraît l'avoir instruit. Il avait tenté là, parce que c'était l'une des clés de la ville, de constituer, avec sa fortune personnelle, un fief épiscopal solide sur lequel s'appuyer. A partir de 1122, pour son église, il semble avoir renoncé aux fiefs, sources de trop de convoitises de la part des nobles, au profit d'églises et de droits attachés au sol. Assez rapidement, entre 1122 et 1125, il a fait don à son église cathédrale de l'église de Joucas avec toutes ses dîmes, ainsi que des églises de Croagnes, de Saint-Saturnin, de Lolanicus/Lausnava, Gignac, Simiane, Montsalier et Banon avec la moitié de leurs dîmes. A une date indéterminée mais après 1123 selon les éditeurs du cartulaire, il a leur a rajouté les églises de Rustrel, d'Alpester, de Cuxe/Tuce/ Thosse (entre Gignac et Simiane), de Monte Caelio/ Monte Cielo (?), de Vachères, de Sainte-Croix-à-Lauze et d'Oppédette, mais aussi de Viens, de Lioux, de Lacoste et de Roussillon. Alors que dans la première série il s'agissait d'églises situées dans son domaine propre ou celui de son frère Raimbald, encore bien représenté dans cette donation, il y a cette fois extension vers des églises situées dans les domaines de ses frères Umbert de Viens et Guillelm d'Agoult (mais pas l'église de Goult, toutefois). Avec ces églises, et les terres qui leur étaient attachées, il a donné encore une fois les dîmes. Mais il s'en est réservé le quart en tant qu'évêque, ainsi que quelques autres droits, et cela sans doute ne manque pas d'être révélateur : cela suggère en effet qu'il voulait conserver une marge de liberté vis-à-vis de son chapitre.

Mais Leodegar n'a pas fait que renforcer le pouvoir de son église. Il a également lourdement doté ses neveux, les fils de son frère Raimbald qu'il a investis de tous les fiefs disponibles : en trois actes distincts[2], il leur a donné en son nom propre la garde du château de Clarmont/Clermont (pour les mois de mai, juin et juillet), au nom de son église le fief épiscopal des Tourettes (qui avait été précédemment attribué à l'un des Boniface de Reillanne) puis à nouveau personnellement la Grande Tour d'Apt et la majeure partie sinon la totalité de la seigneurie de Gordes, et encore celles de Sorguette, Joucas, Gargas, Apt, Caseneuve et

[1] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXVIII (118), vers 1120, pp. 275-276, charte CXXI (121), vers 1122, pp. 280-281.

[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXX (120), vers l'automne 1120, pp. 278-279, charte CXXI (121), vers 1122, pp. 280-281, charte CXXV (125), après 1122, pp. 285-286.

Saint-Martin-de-Castillon… Tout ceci semble bien refléter une crainte. Mais laquelle ? De qui ou de quoi l'évêque cherchait-il à se protéger ?
L'aire concernée est trop large pour que l'on songe ici aux Bot, sans doute cantonnés à cette époque à Saignon et ses environs.
Il pourrait donc s'agir du comte Guillelm si la prise de-Castillon a eu des suites. A ce titre on peut relever que Gordes, que Leodegar a donné à ses neveux avec la Grande Tour d'Apt (qui se trouve en plein milieu) est exactement à l'opposé de Simiane, mais faisait partie du diocèse de Cavaillon[1] - ville qui était aux Toulouse parmi lesquels Leodegar avait des sympathies depuis 1108. En outre, en faisant appel à Aldebert Garac à Saignon, Leodegar aurait pu suggérer la possibilité d'une alliance toujours redoutable (même si elle aurait été ici un peu tardive) avec les Castellane. Mais il semble douteux que pour ce faire il eût engagé Saignon, qu'il avait pris tellement de peine à réunifier, dont il était tellement fier, et qui pouvait menacer sa ville…
La crainte pouvait encore venir du reste de la fratrie de Raimbald et Leodagar, irritée par le pouvoir des fils de Guisla. Toutefois, même si l'église de Goult a été refusée à Leodegar, on peut penser que la donation des églises de Lioux et de Lacoste, et surtout de Viens et de Roussillon n'a pas pu se faire sans le consentement d'Umbert et de Guillelm : la tension, bien qu'on ne puisse en exclure la possibilité, n'a pas dû atteindre le niveau de la dissension.
Resteraient alors les autres familles nobles. On a tendance à les négliger, parce que les Agoult et par-dessus tout les premiers Simiane occupent alors presque tout le terrain des chartes conservées par Leodegar - ce qui est assez normal puique c'est lui qui est à l'origine du cartulaire d'Apt. Mais ces familles parfois se devinent ou apparaissent en contrepoint. Parmi les témoins de la donation à caractère testamentaire de la Grande Tour et de Gordes, après 1122, on trouve par exemple un Centulio qui évoque les deux évêques Guilelm Centullio et Raimond Centullio qui ont brièvement régné sur la ville d'Apt en 1243-1246 et 1272-1275. Or ces familles, comme on l'a dit, étaient certainement bien représentées parmi les chanoines du chapitre cathédral. Les donations de Leodegar à l'église d'Apt, tout en renforçant le pouvoir global de celle-ci, pourraient donc fort bien traduire en interne une montée en puissance du chapitre au détriment de l'évêque. Et les donations à ses neveux pourraient apparaître comme une volonté de celui-ci de protéger son héritage face à l'église dont il était le chef, mais un chef provisoire. Intrigues vaticanes à l'échelle de la ville d'Apt ? Au-delà cela pourrait également révéler un possible désarroi de Leodegar quant à sa succession. Le grand jeu en effet, à l'époque, pour les familles nobles, c'était de parvenir à se maintenir à l'évêché pendant plusieurs épiscopats. Leodegar lui-même était le neveu de l'évêque Alfant, frère de Rostagn d'Agolt. L'acquisition de Saignon avant 1113 avec des fonds personnels pourrait s'inscrire dans ce désir de continuité. Peut-être Leodegar avait-il espéré alors que l'un de ses neveux lui succéderait. Mais soit qu'il n'y en eût pas de disponible, soit qu'ils eussent perdu toute chance d'être élus, il n'a pas trouvé de candidat. Guiran et Bertran avaient pourtant des frères : passée après 1122 la charte 124 est formelle[2]. Leodegar a cédé là le quart du *castrum* de Gordes à sa belle-sœur Sancia, ses neveux Guiran et Bertran et leurs frères (*Gurianno et Bertranno et caeteris fratribus*). Mais on n'a même pas précisé leur nom tant il semble qu'ils comptaient peu. Un peu plus tôt, en 1122, lors de l'inféodation du château de Clermont[3], on cite bien un Rostan qui a l'air de compter, parmi les frères de Guiran et Bertran. On n'en parle plus jamais par la suite. Est-il mort prématurément ? En a-t-on fait un moine susceptible de succéder à son oncle ? Est-il parti en Palestine pour marcher dans les traces de son père ? Ou bien plus simplement s'est-il occupé de tenir le *castrum* de Clermont ? On ne le sait pas... Mais ce qui

[1] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIV (124), p. 285 : *nobile castrum in episcopatu Cabellionensi, quod vocatur Gorda*.
[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIV (124) p. 285.
[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXX (120) pp. 278-279.

est sûr, c'est qu'après la mort de Leodegar, vers 1143, c'est un moine de Saint-Gilles, l'abbaye qu'il avait prise en 1108 avec le comte Bertran de Toulouse, qui lui a succédé[1]. Plus encore que le Vatican, dont la politique changeait parfois du tout au tout avec les papes, les abbayes avaient la mémoire longue. Et cette menace là ne devait pas être à négliger, d'autant qu'elle avait les moyens de toucher bien des âmes. Malgré la vigoureuse offensive des évêques en direction des campagnes (dont les donations de nombreuses églises rurales par Leodegar fournissent un bon exemple) celles-ci restaient encore dominées par la présence d'un grand nombre d'établissements monastiques.

Finalement, lorsque l'on tente d'analyser la politique de l'évêque d'Apt, on se heurte à un problème d'échelle. Certains évènements locaux (l'inféodation de Saignon) sont difficiles à rattacher à l'histoire régionale, d'autres (les donations) sont d'une trop grande ampleur pour admettre une origine simplement locale : il faut au moins se placer dans la dimension du diocèse, et même un peu au-delà (Gordes). La déstabilisation sensible de l'évêque d'Apt pourrait donc relever de la conjonction de plusieurs facteurs, les uns profitant des autres et les aggravant.

Localement il serait cependant tentant de voir dans les évènements de Saignon le début du long affrontement entre les Simiane et les Bot, avec lesquels les relations de l'évêque paraissent s'être dégradées. Pour autant elles n'étaient pas rompues : après 1122 on retrouve Raimond Aicard dans l'entourage de l'évêque, parmi les témoins de la donation (dans un cadre testamentaire) à Guiran et Bertran de la Grande Tour d'Apt et du castrum de Gordes par Leodegar[2]. Là encore portant, les faits peuvent trouver plusieurs explications, qui ne permettent pas de conclure. La présence de Raimond Aicard pourrait traduire l'estime de l'évêque pour son ancien vassal. Mais elle pourrait tout aussi bien avoir été requise, voire plus ou moins forcée, afin d'éviter toute contestation ultérieure… parce que celle-ci apparaissait comme une possibilité non négligeable aux yeux de Leodegar. On a déjà mentionné parmi les témoins un Centulio, il y a aussi plusieurs Vilelm (pour Guillelm), et il n'est pas exclu qu'il y eût là parmi eux quelques représentants des familles nobles appelés à sceller irrévocablement les choix de l'évêque - comme le chapitre avait été invité à le faire en opinant à l'inféodation du fief épiscopal de Saint-Pierre des Tourettes aux neveux de Leodegar, dans le même acte où celui-ci leur donnait toute une brochette de seigneuries qui lui venaient de son père[3].

La stratégie de Leodegar paraît avoir bien fonctionné : pendant quelques décennies, les Simiane semblent avoir été hors d'atteinte. En 1130, le pape Innocent II a demandé aux comtesses de Forcalquier (Adalais III, mère de Guillelm Ier, et Garsende d'Albon, sa veuve) de respecter la restitution de Pertuis à Montmajour effectuée par Guillelm. La bulle qui formulait cette demande a également été adressée aux nobles Guiran de Simiane et son frère Bertran[4] (nommé alors Bertran Raimbald pour honorer la mémoire de son père). C'est dire s'ils étaient en cour auprès du pape. Mais ils avaient aussi la faveur des jeunes comtes de Forcalquier - de Guigo, surtout, frère de Bertran Ier. Vingt ans plus tard, en 1149, dans son testament, il a légué aux Hospitaliers le fief de Manosque/Toutes-Aures, à charge pour Guiran et Bertran Raimbald de faire respecter cette donation par ses héritiers. En cas de refus de ceux-ci, Guigo avait même prévu de leur substituer Guiran et Bertran Raimbald[5], ce qui leur aurait permis de faire revivre le vieux rêve du domaine de Fulcher. Mais Guiran et Bertran (Raimbald) étaient apparemment à la fois fidèles à leurs devoirs, et très sages. Après la mort de Guigo, survenue en cette même année 1149, et celle de son frère Bertran Ier en 1150, comme prévu les héritiers des deux comtes (l'épouse de Bertran Ier et ses enfants) ont refusé

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 369.
[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXV (125) p. 286.
[3] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXI (121), vers 1122, pp. 280-281.
[4] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 129.
[5] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 324 n. 56.

le legs de Manosque aux Hospitaliers. En 1151, Bertran Raimbald a donc témoigné contre la comtesse Jauceranda et ses enfants Bertrand (II), Guillelm et Adelais (II) - et contre ses intérêts, ou ceux de la famille, puisqu'il défiait le nouveau pouvoir comtal. Mais il n'a pas cherché à revendiquer la partie du comté à laquelle le testament lui donnait droit, ce qui sans doute eût été trop[1] - sagesse des Simiane, déjà ?

Un demi-siècle plus tard, les choses avaient bien changé. Les Simiane disputaient alors âprement Saint-Martin-de-Castillon ainsi qu'une partie de Saignon aux évêques d'Apt, parmi lesquels on a compté entre 1186 et 1193 leur cousin Guiran de Viens… Selon F. Sauve, entre 1208 et 1243, les évêques Gaufred I (1208-1221) et Gaufred II (1221-1243) ont eu de violents démêlés avec eux[2], de même que tous leurs successeurs entre 1243 et 1275 : Guilelm Centullio (1243-1246), Gaufred Dalmas (1246-1256) Pierre Baïle (1256-1268), Ripert de Viens (1268-1272) et Raimond Centullio (1272-1275)…

La rivalité des Simiane avec les Bot pourrait être plus ancienne. Elle concernait le contrôle de Saignon - mais au-delà, bien sûr, c'est celui de la ville qui était en jeu. Comme on l'a vu, on ne connaît pas exactement la réalité factuelle de l'inféodation de la Cruguière à Aldebert Garac et ses descendants, ni celle de l'indemnisation du fief de Tortamolle aux Bot. Mais il n'est pas exclu, malgré la sagesse des premiers Simiane, que le conflit remontât jusque-là. En fait, si Sancia, l'épouse de Raimbald *Capitaneus*, était apparentée aux Bot comme on a pu l'envisager plus haut en relevant son consentement à la vente du château Méjan à Saignon, c'est même peut-être jusque-là qu'il faudrait chercher...

Après la mort de Leodegar en tout cas, l'élection d'un évêque issu de l'abbaye de Saint-Gilles, que leur oncle avait combattue, n'a pu se faire que contre la mémoire de celui-ci, et contre ses neveux qui devaient la défendre : une fois élu, cet évêque Raimond qui a régné six ans (de 1145 à 1151) a sans doute été obligé de chercher de solides alliances parmi les autres familles nobles pour pouvoir exercer son ministère. Et on peut penser que dès cette époque, sur fond de discorde à propos de Saignon, les Bot étaient contre les Simiane qui avaient bel et bien perdu la ville.

Le jeu des chaises musicales s'est poursuivi longtemps à Saignon. Il constituait peut-être un élément de la politique des évêques. En 1243, les Simiane étaient parvenus à s'assurer du fief de Tortamolle - toujours ce fameux château Méjan dont Sancia avait approuvé la vente alors qu'elle n'avait en principe rien à y voir. Ils étaient alors représentés par un Bertran-Raimbald, le nom ayant fait florès dans la famille depuis le frère de Guiran en 1130. Mais celui-ci a refusé à l'évêque d'Apt l'hommage qu'il lui devait[3]. Ulcéré, le prélat a mis le château sous séquestre. En 1245, Bertran-Raimbald a décidé de s'en emparer par la force, d'y prendre tout ce qu'il pouvait y enlever (armes, munitions, vêtements de guerre…) et de le détruire avec les maisons situées aux alentours - dont, comme par hasard, celle d'Aycard (Bot) de Saignon… Scandale, une fois de plus. Bertran-Raimbald a été excommunié. Pour lever cette sanction il a dû s'engager à rendre tout ce qu'il avait pris et à reconstruire à ses frais la tour et les maisons avoisinantes. Pis encore pour quelqu'un de si fier, il a dû accepter et signer cette sentence dans la cathédrale d'Apt, devant la foule assemblée pour les Rameaux et vingt nobles réunis là pour le contraindre à respecter ses engagements - ce qui révèle clairement de quel côté se trouvait la noblesse locale.

---

[1] J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, pp. 324 et 357. - M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, pp. 459.
Pour paraphraser A. Dumas on pourrait dire : pour les Simiane c'était trop, pour les héritiers de Fulcher c'était trop peu - et surtout trop tard, mais encore fallait-il en avoir conscience.

[2] F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 62.

[3] J. Barruol, Un village historique en Haute Provence, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature (collectif), 1979, sans lieu, Luberon Nature, p. 36.

A la fin, les Bot ont remporté une victoire éclatante : seigneurs de Rocsalière, de Saignon, de Sivergues et d'Auribeau, maîtres d'Apt, ils ont fourni trois évêques successifs à la ville - plus encore que les Agoult, un siècle et demi plus tôt : Raymond Bot (entre 1275 et 1303), son frère Hugues Bot (entre 1303 et 1319) et leur neveu Raymond Bot II (entre 1319 et 1330). Les Simiane n'ont pas attendu : dès 1305, un accord a été cherché.
Les Bot étaient alors au faîte de leur puissance. Ils ont réussi à se maintenir sur le siège épiscopal sans que la noblesse locale trouve à sourciller à divers scandales qui ont touché la famille - et même d'assez près, l'évêque. En 1314, un Aicard Bot, chevalier et seigneur de Sivergues, a assassiné avec l'aide de deux comparses, dans une église d'Apt, un jeune homme du nom de Nicola Artald. L'un des deux complices était un G. (Guillelm) Bot dans lequel certains ont vu un bâtard de Raimond Bot[1]. Les Artald descendaient peut-être d'un Geboin, connu entre 1032 et 1048 et qui avait un fils de ce nom[2]. Ils appartenaient à la noblesse locale sans que l'on puisse les rattacher aux Bot ou aux Arbald comme certains auteurs ont été tentés de le faire[3]. Il s'agissait peut-être d'anciens alleutiers ayant accédé à la noblesse en achetant des parts de seigneuries - comme les *milites* de Saignon, mais plus grands. Le mobile du crime est inconnu. En tout cas, l'affaire là aussi a fait grand bruit. Malgré leurs liens avec l'évêque, les assassins, en fuite, ont été condamnés par contumace à des amendes énormes, leurs bien saisis par le tribunal comtal et conservés fort longtemps sous séquestre, ce qui a fait pousser de hauts cris à la famille - et notamment au propre frère du meurtrier, l'archidiacre Bertrand Bot… mais sans nuire pourtant à l'élection du neveu de l'évêque Raimond Bot, Hugues Bot, quatre ans plus tard, en 1319.
Même si elle a pris plus d'un siècle, on peut donc s'interroger sur l'ascension des Bot, copropriétaires de Saignon et vassaux de Leodegar devenus maîtres de la ville et de l'évêché, et spécialement sur les débuts de celle-ci. Où les Bot en effet ont-ils trouvé les ressources nécessaires ? Leurs ancêtres (Aicard et Petrus) avaient dû être dotés, sans doute par la volonté du comte Bertran à l'issue de la rébellion des Fos, d'une partie de Saignon et de son territoire. Mais il semble qu'ils ont connu ensuite quelques revers de fortune. Au château Méjan/Tortamolle, au début du XIIe siècle, ils restaient les premiers parmi les *milites*, la foule des copropriétaires à qui leurs ancêtres avaient dû vendre peu à peu leur part. Mais ils ne pesaient sans doute pas beaucoup face à Raimbald, l'époux de Rixen. C'est d'ailleurs à elle, devenue veuve, que Leodegar a acheté Tortamolle, et non aux Bot. Pourtant à ce moment-là ils n'étaient sans doute plus sans ressources. Ils avaient déjà le pouvoir de gêner l'évêque, qui a voulu très vite leur retirer le fief qu'il leur avait donné - et qui a peut-être cherché, dans ses neveux d'abord, dans Aldebert Garac ensuite, des remparts à leur opposer…
D'où tiraient-ils ce regain de puissance ? Ce n'est sûrement pas la seule explication, mais à l'heure des mouvements de troupeaux qui ont précédé la transhumance, la mise en valeur des plateaux les plus proches de la vallée d'Apt pourrait entrer en ligne de compte dans la fortune nouvelle des Bot. Après tout, ceux-ci étaient les arrière-petits-neveux de Pons Farald - et on a vu que l'élevage, même s'il n'était pas mentionné dans la donation, devait compter dans les activités du domaine que celui-ci avait offert à Saint-Symphorien au milieu du XIe siècle.
On peut trouver quelques échos à cette hypothèse. En 1122, Leodegar a inféodé à ses neveux Guiran, Bertran et Rostan (d'Agoult-Simiane), fils de Sancia et de Raimbald *Capitaneus*, le petit château de Clermont[4]. Mais il y avait dans l'acte une clause assez étrange : ils devaient le tenir durant les mois de mai, juin et juillet, et le rendre à l'évêque pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Les autres mois ne semblaient pas importants. On peut donc envisager que ce fût parce que c'étaient là les mois où les troupeaux des Claparèdes

[1] R. Bruni, Sivergues, Monographie, Saignon, Luberon Nature, 1983, p. 29.
[2] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXIX (69) p. 206.
[3] J.-F. de Rémerville et N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, pp. 206 et 252.
[4] N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXX (120) pp. 278-279.

empruntaient les chemins de Clermont. Cette inféodation alors aurait pu constituer une réponse de l'évêque à l'arrogant regain de fortune des Bot. Le document bien sûr n'en dit rien, et le retour de ces premiers transhumants aurait été plus tardif qu'au XXe siècle où il se plaçait plutôt en octobre. Mais le climat n'était pas le même. C'était le petit optimum médiéval, et le temps était nettement plus clément en 1120 qu'en 1920 ou en 1970… En outre, on évoque ici des mouvements à l'intérieur et sur les marges d'un même massif montagneux - et c'étaient sans doute le rythme des cultures, et lui seul, qui dictait le calendrier des déplacements.

18.5.2. En pays d'Aigues.

La situation était très différente en pays d'Aigues, plus proche d'Aix dont il tire son nom. Comme on l'a vu plus haut l'emprise comtale y était forte dès les Xe-XIe siècles. Les quelques familles connues là étaient proches du pouvoir, soit qu'elles fussent des agents de celui-ci (comme Barangar ou Bérenger d'Avignon à La Tour-d'Aigues à l'aube du XIe siècle ou Rostagn de Cataneto un peu plus avant dans ce siècle) soit qu'elles représentassent de vieilles familles locales dépossédées de leurs droits mais non entièrement de leurs terres (comme Gens et Ayburga au milieu du Xe siècle) - certaines paraissant réunir les deux critères (comme Lambert *Judex* à Cucuron dès avant 1004 si sa mère, Bonafilia, était bien apparentée à Gens comme on l'a conjesturé). Par la suite le contrôle comtal n'a fait que se renforcer. A la fin du XIIe siècle, il contrôlait directement plus gros fief du pays d'Aigues, qui a été donné en apanage[1] par Guillelm IV de Forcalquier à Rainon ou Rainier de Sabran en 1193. Celui-ci avait épousé la fille de Guillelm IV, Garsende ou Gersende de Forcalquier, et il avait eu d'elle Garsende de Sabran que son grand-père Guillelm IV a mariée en 1193 à Alphonse d'Aragon. C'est à ce moment-là, pour dédommager peut-être Rainon de Sabran des droits auxquels il aurait pu prétendre sur le comté, que l'apanage a été constitué.
Le fief est ensuite passé à son fils Guillelm "Maltortel" de Sabran, que Rainon avait eu de sa seconde épouse[2]. Il allait continuer de s'agrandir au fil des générations : d'Ansouis, Cucuron, Sannes, Cabrières-d'Aigues (Roubians) et La Motte-d'Aigues en 1193, il s'est étendu à Vaugines (entre 1193 et le troisième quart du XIIIe siècle) et un siècle plus tard à Lourmarin[3].
En 1240, un frère cadet de Guillelm "Maltortel", Rainon II, était en outre seigneur de La Tour-d'Aigues et de Peypin-d'Aigues (le Castelas), - consolidant ainsi sur ses marges orientales l'apanage de 1193. On ne connaît pas toutefois commnet, ni quand, sa famille a acquis ce domaine[4].
On l'a vu, Raimund Berengar IV, l'héritier de Garsende de Sabran et d'Anfons d'Aragon, préférait asseoir sa suzeraineté sur le comté plutôt que posséder des fiefs - qui, de toute façon, se trouvaient dans son comté.
Outre le titre de comte de Forcalquier sa vie durant, en pays d'Aigues il a donc laissé en 1222 à Guillelm de Sabran, devenu Guillelm (III) de Forcalquier, la seigneurie de Pertuis toujours âprement disputé à Montmajour (qui peu à peu cédait du terrain) ainsi que celles de Vitrolles, Saint-Martin-de-la-Brasque et Lourmarin. Dans le Luberon même, il n'est pas exclu que Guillem de Sabran-Forcalquier se fût emparé de Buoux pendant sa rébellion et que Raimund Berengar lui eût laissé : on sait que l'un de ses fils (Gaucher de Forcalquier, seigneur de

[1] Un apanage est un fief donné à un noble exclu d'une succession pour le dédommager.
[2] Guillelm "Maltortel" de Sabran était en effet le fils que Rainon avait eu avec Guillelmine (?), sa seconde épouse, tandis que Garsende ou Gersende était la fille qu'il avait eue avec Garsende de Forcalquier, héritière du comte Guillelm II de Forcalquier.
[3] Les Sabran d'Ansouis y ont succédé en 1385 aux descendants d'un autre Sabran, leur cousin Guillelm de Sabran-Forcalquier, le fils qu'Adelais II, sœur du comte Guillelm II de Forcalquier, avait eu avec Gerald Amic II de Sabran.
Les Sabran d'Ansouis eux-mêmes ont perdu cette seigneurie en 1418.
[4] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 610.

Vitrolles en 1253) a reçu en héritage plusieurs seigneuries autour de Céreste - et c'est en tout cas un Guillelm de Forcalquier que l'on retrouve seigneur de Buoux en 1326.
Tout en prenant parfois le nom de leur fief (notamment dans le cas de Pertuis) ses enfants ont en effet préféré utiliser le nom de Forcalquier plutôt que garder celui de Sabran qui était déjà porté dans la région par leurs cousins d'Ansouis et de La Tour-d'Aigues, Guilelm Maltortel et Rainon II - avec lesquels ils étaient en conflit, notamment pour le contrôle du fief de Sanson (les Pécouillons) à l'est de Pertuis. Ces "Forcalquier" se sont maintenus à Pertuis jusqu'en 1284, à Lourmarin jusqu'en 1385, Saint-Martin-de-la-Brasque jusqu'en 1410, Buoux jusqu'en 1418 et Vitrolles jusqu'en 1486. Entre-temps, au milieu du XIVe siècle l'un d'entre eux a acquis la seigneurie de Mirabeau.
Fort réduit après 1193 et plus encore après 1222, le domaine comtal conservait quand même Grambois et Beaumont au milieu du XIIIe siècle.
Entre ces deux seigneuries, on l'a vu, on ne sait presque rien de celle de La Tour-d'Aigues entre 1018 et 1240, où le fief est passé au frère de Guillelm Maltortel, Rainon II de Sabran, sans que l'on sache par quelles voies - et sans doute au grand dépit des "Forcalquier". Déjà Guillelm de Sabran-Forcalquier avait échoué à s'en emparer comme il l'avait fait pour Pertuis : dans les années 1230, le village de la Bastidonne a été construit sur les marges de la seigneurie de La Tour-d'Aigues - dont il a été détaché - par un certain Dominique Savaric[1]. Or c'était, comme son frère Rostagn qui lui a succédé, un fils de Pierre de La Tour, seigneur de La Tour-d'Aigues[2]. A cette époque, il y avait donc bien toujours une famille de La Tour à La Tour-d'Aigues. Mais on ne sait pas s'il s'agissait d'une branche cadette des Barangar vicomtes d'Avignon, qui en étaient les premiers seigneurs au début du XIe siècle, s'il s'agissait d'anciens vassaux de ceux-ci peu à peu devenus indépendants, ou bien si le domaine avait été cédé entre-temps. Dès 1060-1061 en tout cas, c'était déjà un Ugo Fulco *de Turri de Aquis* qui était mentionné dans un acte de Saint-Victor[3]. Mais aucun lien ne peut être établi avec Barangar - non plus d'ailleurs qu'avec le Pierre de la Tour de 1230…
On l'entrevoit avec l'exemple de la Tour, des familles relativement anciennes ont pu se maintenir en pays d'Aigues. Ce pourrait encore être le cas à Cadenet. Sa situation, son port et surtout son bac, ont valu à la seigneurie d'être érigée en vicomté en 1225 au profit de la famille de Cadenet. Mais comme à La Tour rien n'indique cependant clairement que cesCadenet fussent bien les descendants du *Rostagnus de Cataneto* cité en 1037[4]. Comme à la Tour, il pourrait fort bien s'agir de familles différentes ayant porté à des moments différents le nom du même lieu.
De nouveaux fiefs ont également vu le jour en pays d'Aigues. On a vu plus haut que c'était le cas de Puget, par la grâce encore d'une voie de communication, même si celle-ci devait rester assez secondaire par rapport au *camin roumieu* de la vallée d'Apt. Le lieu est cité pour la première fois en 1216, le village en 1282, mais dès 1250 les habitants s'étaient organisés en communauté et avaient un syndic. On n'en connaît pas le seigneur. Peut-être était-ce le comte qui partageait la seigneurie de Lauris avec une dizaine d'autres nobles, dont les membres d'une famille de Lauris.
Un siècle plus tard, enfin, sont apparues de petites seigneuries rurales, telle celle du Tourel à La Tour-d'Aigues (à proximité d'un gué naturel)[5] mentionnée pour la première fois en 1345,

---

[1] La Bastidonne lui doit son ancien nom de Bastide de Savaric.
[2] P.-A. Février (dir.), Le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 418.
[3] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 460, p. 464 : *Ugo Fulconis de Turri de Aquis*.
[4] M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 243, p. 269.
[5] L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule (CAG) 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 359 (133, 22).

Pl. 94 : LES COMTES DE FORCALQUIER ET LES SABRAN.

Willelm/Guillelm II comte puis marquis de Provence († 993) — **Arsindis** (1) / **Adalaiz I Bianca** (2) comtesse de Provence [984-1026]

Gerberga de Mâcon — **Willelm III le pieux** comte de Provence [993-1018/19]

(Fulco) Bertran Ier comte et marquis de Pce [1019-1051] — **Hildegarda**

Adalais II — **Willelm Bertrand** comte de Provence [1044-1065] (Avignon)

Adalais III / Adalais I comtesse de Provence (III) puis de Forcalquier (I) [1110-1144/49] — **Armengol IV** comte d'Urgell († 1092)

Garsende I d'Albon — **Guillelm I** Cte de Forcalquier [1110-1129]

Galburga épouse Guiran d'Agoult — **Guigo** comte de Forc. († 1149) — **Bertran Ier** Cte de Forc. († 1150) — **Jauceranda** Flotte († 1150/1152)

Adalais Trencavel — **Guillelm II** de Forcalquier († 1209)

Bertrand II de Forcalquier Cte d'Embrun [ca 1145-1207] — **Cecilia** Trencavel

Garsende II de Forcalquier — **Rainon II** du Caylar († <1223)

Beatrix d'Embrun

Cécilia d'Embrun

Anfos III d'Aragon = **Anfos II** comte de Provence (1180-1209) — **Garsende III** de Sabran † ca 1242

Beatrix de Forcalquier épouse dauphin du Viennois

Raimund-Berengar IV comte de Provence né en 1205 (1198 wiki)

Guillelmina ? apparentée à Guillelm II ? — **Rainon I** de Sabran — 2ème mariage

Guillelm "Maltortel" de Sabran seigneur d'Ansouis, Cucuron, Sannes, Cabrières d'Aigues et La Motte d'Aigues

Rainon II de Sabran Seigneur de la Tour d'Aigues, Peypin d'Aigues

La dynastie des comtes de Forcalquier trouve son origine dans les descendants du comte Willelm/Guillelm II, Guillaume le Libérateur.
Après l'extinction de tous les héritiers mâles de cette famille dans la deuxième moitié du XI° siècle, **Adalais** (Adélaïde, ou Alix) **III** de Provence, qui avait épousé le comte Armengol (Ermengaud) IV d'Urgell en 1080, a pris le titre de comtesse de Forcalquier vers 1110 (où elle apparaît comme **Adalais I**). Leur fils pourrait porter le nom de Willelm/Guillelm VI de Provence. Pour des raisons de clarté, j'ai préféré retenir le nom de Guillelm Ier de Forcalquier qui lui est également donné.
A la fin du XII° siècle, cette lignée s'est alliée par deux fois à celle des Sabran, une famille issue du Languedoc (Uzès, Agde, Béziers).
Il reste assez malaisé de faire coïncider les générations entre les Forcalquier et les Sabran. En dehors de mariages politiques avec des hommes plus âgés (dans le cas de Garsende III avec Ildefons par exemple) les "petits derniers" d'une famille ont toujours pu s'allier avec des membres de la génération suivante dans une autre famille. Ici cela semble être valable dans les deux sens (**Adalais II** avec Gerald Amic II, Rainon du Caylar avec **Garsende II**), si bien que l'on peut invoquer un véritable décalage générationnel.
Cependant les choses ne sont pas vraiment simples du côté des Sabran : La redondance des prénoms Emmenon, Guillelm et Rostagn constitue un sérieux obstacle à la clarté des liens au sein de cette famille. Eux-mêmes semblent d'ailleurs avoir été conscients du problème : ils ont souvent adopté le nom de leurs alliés - Amic ou Caylar en constituent ici de bons exemples...

Les Sabran : alleutiers du comte d'Uzès au IX° siècle, vicomtes de Béziers et d'Agde à la fin du IX° siècle, ayant pris le titre de comtes d'Uzès au X° siècle. D'où au début du XII° siècle :

Constantia Amic : fille de Gerald Amic de Vedène, famille des vicomtes d'Avignon descendant du juge Adalelme (X° siècle)

Adalais † après 1147 — **Guillelm II** de Sabran († après 1122)

Emmenon de Sabran (1125,1158) — **Guillelm III** de Sabran (1138, 1159) — **Constancia** — **Rostagn III** de Sabran (1113,1152) — **Raimund** de Sabran (1138) — **Petrus Pierre** de Sabran évêque de Sisteron (1145) † 1171

Roscia du Caylar

Galburga du Caylar (ép. 1152) — **Gerald Amic I** (de Sabran) († 1178/1184) — **Petrus Amic** de Sabran — **Guillelm IV** X de Sabran connétable de Toulouse († 1199)

1ère hypothèse
2ème hypothèse

Adelais II († 1219) — **Gerald Amic II** (de Sabran) pont d'Avignon (1185-1196) connétable après Rostagn IV (entre 1206 et 1209)

Rostang IV de Sabran connétable (1199-1206/1209)

Guillelm de Sabran (1181-1250) Cte de Forcalquier (à titre viager) seigneur de Pertuis, Vitrolles, Lourmarin, Saint-Martin

Guillaume de Sabran a revendiqué le titre comtal de Forcalquier dès 1206. Raimond Bérenger V, comte de Provence et de Forcalquier le lui a laissé à titre viager, ainsi que de nombreuses seigneuries, à condition qu'il lui rende hommage.

(1170-1298)	: vie d'un personnage ou évènement
(1125, 1158)	: dates où l'on trouve mention
[1055-1090]	: dates limites connues pour le titre
[1030]	: mention du titre

De la sorte, **Rainon II** du Caylar tire son nom d'une alliance avec une descendante de Rainon ou Raines Ier du Caylar. Deux Sabran se sont alliés à des Caylar : Rostagn III d'abord qui a épousé en secondes noces Roscia (fille de Rainon Ier) et ensuite un fils que Rostagn avait eu en premières noces, Gerald Amic Ier, qui a épousé une petite cousine de sa belle-mère.
Du fait du décalage générationnel entre les familles et de la pauvreté documentaire on ne sait pas exactement de qui Rainon II est le fils. Il a certes épousé **Garsende II** de Forcalquier qui se place clairement à la génération des enfants de Gerald Amic I. S'il est le fils de Rostagn III, c'est donc un enfant tardif... Les deux solutions sont possibles, mais on privilégie généralement celle qui fait de Rainon II le fils de Rostagn III et Roscia.
Enfin ce n'est pas tout. **Rainon II** a par la suite privilégié son ascendance Sabran : on le connaît donc aussi sous le nom de Rainon I de Sabran...

et peut-être celle du Gron entre Pertuis et Villelaure où la bastide initiale paraît pouvoir être datée du XIVe siècle.

18.5.3. L'aspect politique... et économique.

Le morcellement lié aux héritages guettait cependant les domaines des familles nobles. Lorsque leurs terres pouvaient être défrichées et mises en exploitation, ou bénéficiaient d'une rente de situation liée à l'essor d'une nouvelle activité, qu'il s'agît de la métallurgie du fer dans la vallée d'Apt ou de la transhumance primitive dans le Luberon, certaines d'entre elles ont trouvé dans le sol un regain de puissance, comme les Bot sans doute aux XII-XIIIe siècles. Mais les positions étaient difficiles à tenir : dès le milieu du XIVe siècle les Bot justement avaient quasiment disparu, fondus dans la masse.

Les fortunes foncières qui se sont alors constituées le devaient le plus souvent à une situation auprès d'un prince (comme ce fut le cas pour les Sabran d'Ansouis auprès de Guillelm II de Forcalquier)[1] ou bien à la puissance des armes, comme pour leur cousin Guillelm de Sabran-Forcalquier, avec lequel l'abbaye de Montmajour a dû encore composer en 1242 au sujet de ses prétentions sur Pertuis - qui furent d'ailleurs en partie satisfaites.

Tandis que les domaines se resserraient, se morcelaient, les revenus s'épuisaient. A la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, la nécessité de réaménager ou de reconstruire leurs donjons leur a imposé un effort financier considérable. Un épisode donne la mesure des travaux entrepris. En 1247, quelques décennies plus tard, on a donné deux ans à Bertrand-Raimbald de Simiane pour faire relever - à ses frais - la tour du château Médian de Saignon qu'il avait en partie ruinée dans son coup de main de 1245. Il ne s'agissait là que de reconstruire une fortification de peu d'ampleur, qu'il n'avait pas au demeurant détruit complètement : on imagine donc la charge qu'a pu représenter la mise en œuvre de châteaux comme Roquefure, La Tour-d'Aigues, ou même la Tour de Thelme/Tayme - sans parler bien sûr de la Rotonde ou du Fort de Buoux.

Les difficultés financières des nobles n'ont fait qu'empirer dans la deuxième moitié du XIIIe siècle et dans la première moitié du XIVe siècle. Au prix d'un recentrage sur leurs fortifications rurales, ils ont pourtant continué d'exercer un contrôle sur les voies de communication. En ville l'entretien des murs, qui avait parfois été confié aux évêques, est passé ensuite aux Communes : c'est le cas à Apt où, après que l'évêque Leodegar d'Agoult s'en fut rendu maître au début du XIIe siècle, le consulat s'est vu confier en 1252 (cinq ans avant que la ville abandonnât celui-ci) la responsabilité de la construction et de la garde des remparts de la cité[2]. Il n'est pas exclu que les communautés urbaines aient parfois été mises à contribution jusque dans les campagnes, le long des routes qui amenaient vers elles colporteurs ou marchands : cela pourrait être le cas au Fort de Buoux, bien que les traces manquent de clarté.

Le premier document conservé qui le mentionne illustre les difficultés auxquelles on se heurte parfois lorsque l'on veut préciser la seigneurie d'un lieu. C'est une délibération du Conseil d'Apt, en 1392, qui étudie l'opportunité de défendre les châteaux de Saignon, Buoux et Lourmarin contre les assauts du vicomte Raimond de Turenne, seigneur rebelle de Pertuis. Il a pu laisser à penser que l'entretien du Fort incombait à la Ville d'Apt, comme celui du château du Rocher Majeur de Saignon (*Rupe*) d'après Rémerville[3]. Mais il associe à ceux-ci le château

---

[1] C'est déjà à leur situation dans l'entourage des comtes de Toulouse Bertran et Anfos de Saint-Gilles qu'une branche des Sabran avait dû l'alliance avec les Amic descendants des vicomtes d'Avignon (Amic Sabran descendant de Rostaing) et ensuite le titre de connétable de Toulouse.

[2] F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 85.

[3] Depuis 1354 en effet les comtes de Provence possédaient l'entière seigneurie de Saignon, mais ils s'étaient bien gardés sans doute de toucher à ce "privilège" de la Ville qui existait encore au temps de Rémerville.

de Lourmarin qui appartenait pour sa part, et depuis 1385, aux Sabran d'Ansouis. En fait c'est un document tardif, qui correspond à une époque troublée où les communautés devaient parfois agir au-delà de leurs limites pour veiller à leurs sécurités. Cela ne prouve donc pas que le Fort fût rattaché à la ville d'Apt. En 1326 il semble d'ailleurs qu'un Guillelm de Forcalquier (descendant de Guillelm de Sabran-Forcalquier) devait posséder la seigneurie de Buoux[1]. Sans que l'on indique expressément qu'il était le seigneur du lieu, il apparaît au premier rang parmi les habitants dans un accord qui devait définir plus nettement que par le passé les limites entre Apt et Buoux. Le Fort n'y est pas mentionné - ce qui paraît exclure qu'il appartînt alors à la Ville, mais n'empêchait pas celle-ci de pourvoir à sa sécurité en cas de trouble. Auparavant, on ne connaît pas le commanditaire des travaux défensifs de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle, non plus que de ceux du XIe siècle (qui demeurent très probables à défaut d'être renseignés). Certains auteurs ont voulu en faire un fief des Agoult[2] mais il n'y a aucun document en faveur de cette assertion. Initialement, le site paraît s'être trouvé dans le territoire des pseudo-Lacoste, et très proche du domaine de la branche de ceux-ci qui descendait d'Ingilrada, sœur présumée de Vuarac et Rothbert. On peut envisager que le comte Bertran en avait pris le contrôle au moment de la rébellion des Fos, dans le premier tiers du XIe siècle. Sur place, un bâtiment du XIIe-XIIIe s. construit avec plus de soin que les autres a été reconnu jadis comme la demeure seigneuriale : il pourrait s'agir tout aussi bien de la résidence d'un gouverneur.

On ignore ce qu'il en était précédemment mais le Fort pourrait être bien distinct de la seigneurie de Buoux à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle. A cette époque en effet, le site du château seigneurial aurait accueilli un premier bâtiment quadrangulaire flanqué de tours. Le château visible actuellement lui emprunte son plan et sa tour méridionale, intégrée dans le bâtiment du XVe-XVIe s. On a vu plus haut qu'au XIe siècle on pourrait peut-être rapprocher le lieu du nom de *La Bocheta* mentionné dans la donation de Pons Farald. Cela toutefois demeure assez ténu. Ce qui semble évident, c'est qu'il devait exister une structure quelconque - peut-être une forte ferme, ou un hameau (*La Bocheta* ?) - pour que l'on construisît à la fin du XIIe ou au début XIIIe s. un château en un lieu si mal défendu naturellement.

Mais cela tout seul ne suffisait certainement pas. Il fallait davantage pour se lancer dans une telle construction à un tel endroit. En fait qu'il s'agît de *La Bocheta* ou non, le site est placé après que le chemin de Cucuron eut rejoint les principaux autres axes transversaux : celui du vallon de Serres et celui de la vallée de l'Aiguebrun, la *vallis Specula*. Mal placé pour un poste strictement militaire, il l'était fort bien pour un péage. Dans cette perspective, on ne peut exclure au regard de la charte de Clarmont/Clermont que le seigneur de Buoux, quel qu'il fût, ait cherché établir là un point de contrôle sur les mouvements de troupeaux. Entre le massif et ses marges, ceux-ci empruntaient en effet nécessairement le grand chemin né de la conjonction des autres avant de se diriger vers Clermont et de se déverser dans la vallée d'Apt. Si Clermont avait bien un rôle dans la taxation des troupeaux vers 1120, on peut donc envisager qu'à la fin du siècle ou au début du suivant le seigneur de Buoux prélevait des droits similaires sur ses terres. La mise en chantier du château seigneurial pourrait donc témoigner

---

J. Barruol, Saignon, pp. 35 et 39. - J.-F. de Rémerville, Histoire d'Apt, Ms 9549 de la Bibliothèque d'Apt, f° 372.

[1] F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p. 182. - R. Bruni, Buoux, Monographie, Aix-en-Provence, Edisud-Luberon Nature, 1981, pp. 43 et 90.

Les Forcalquier issus de Guillelm de Sabran allaient posséder la seigneurie jusqu'en 1418 où l'un d'entre eux, Béranger de Foulcauquier/Forcalquier, la céderait à Lancelot de Pontevès pour services rendus.

[2] J. Barruol, L'influence de Saint Myeul et de sa famille dans la renaissance méridionale du XIe siècle, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, pp. 67-83, ici p. 72.

de l'importance de la fiscalisation des déplacements de troupeaux entre le massif et la vallée, dans le cadre d'une pré-transhumance. En plus de chercher à augmenter la capacité des troupeaux à engraisser la terre en démultipliant ceux-ci, l'élargissement du périmètre de leurs déplacements dans le cadre d'une véritable transhumance (d'abord inverse) pourrait alors répondre d'une volonté de s'émanciper de taxes jugées excessives. Ce n'est en effet qu'au milieu du XIIIe siècle que l'on a examiné les droits des péages seigneuriaux. Certains, jugés infondés, ont alors été supprimés[1] - mais beaucoup ont subsisté. Le recours à des troupeaux basés en montagne (qui empruntaient pour gagner les vallées les grandes voies mieux contrôlées par les comtes) se révélait peut-être moins onéreux. En montagne même, pour gagner ces grandes voies, il devait également y avoir moins de seigneuries à traverser, et moins de péages. La mise en place de la transhumance inverse au XIIIe siècle pourrait donc avoir, entre autres, constitué une réponse à la multiplication locale des taxes - une forme de délocalisation, déjà. Plus tard, on a vu que c'est encore la différence des taxes perçues qui a pu provoquer l'instauration d'une transhumance classique, de la plaine vers la montagne. Comme les déplacements cependant sont restés les mêmes, on pourrait alors tout aussi bien rapporter celle-ci à la navigation sous pavillon de complaisance. Dans les deux cas, au XIIIe comme au XIVe siècle, trop d'impôt (déjà) aurait tué l'impôt.

Les deux fortifications en tout cas, celle du château seigneurial et celle du Fort de Buoux, répondent d'objectifs qui paraissent fort éloignés. Si la construction du deuxième âge roman sur le site du château seigneurial ne date que du début du XIIIe siècle, à supposer que le Fort et la seigneurie de Buoux appartinssent depuis le premier tiers du XIe s. (et la rébellion des Fos) au comte de Forcalquier, on pourrait envisager de placer la séparation des deux fiefs au moment de l'usurpation du titre comtal par Guillelm de Sabran, et de son règlement en 1222 : Guillelm de Sabran-Forcalquier aurait pris la seigneurie de Buoux, le comte de Provence soucieux du contrôle de la région aurait conservé le Fort. La ville, sans le posséder, aurait alors pu être associée assez tôt à son entretien par les successeurs angevins de Raimund Berengar IV - et l'acte de 1392 se faire l'écho d'une situation déjà bien établie. Mais ce ne sont là que des conjectures bâties sur la foi d'un document unique et assez peu explicite.

Malgré les efforts qu'ils ont eux-mêmes consentis et ceux qu'ils ont demandés à leurs vassaux (qu'il s'agît des nobles, ou plus tard des Communes), il reste par contre certain que les comtes de Provence n'ont pu pourvoir partout à la sécurité des routes.

En fait ce qui leur importait surtout c'était d'assurer la sécurité politique (et militaire) de la région. Malgré ses bénéfices, la sécurité commerciale les intéressait moins, et comme dans nombre de régions ils ont fait appel très tôt à d'autres acteurs - peut-être un peu moins ici qu'ailleurs, toutefois, car la sécurité militaire qu'ils maintenaient à un niveau élevé pourvoyait aussi, forcément, à la sécurité commerciale.

18.6. L'ESSOR DES ORDRES MONASTIQUES.

18.6.1. Les ordres guerriers : Hospitaliers et Templiers...

Fondé à Jérusalem vers 1099/1100, approuvé par le pape en 1113, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem avait pour tâche de secourir les pèlerins d'Orient. Son premier hôpital avait été construit à proximité d'une église dédiée à saint Jean-Baptiste, d'où son nom. Assez

[1] Laugier de Forcalquier prélevait ainsi au Castelas de Saint-Martin-de-la-Brasque un péage que la comtesse Beatrix I de Provence lui a ordonné de supprimer en 1253.
P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 595.

rapidement, la nécessité s'est fait sentir d'étendre cette mission à la protection des routes. Tandis que l'ordre du Temple (issu des chevaliers du Saint-Sépulcre) voyait le jour en 1120, l'ordre des Hospitaliers s'est militarisé à partir de 1126[1].

18.6.1.1. Les Hospitaliers, le grand ordre en Provence.

Très vite, cet ordre a suscité un vaste engouement parmi la noblesse provençale à laquelle il permettait d'accéder à un statut religieux sans pour autant renoncer à ses attributs guerriers. Il a en outre profité de liens étroits avec certaines familles, nés de l'aventure de la première croisade. On voit poindre là une fraternité issue des armes, devenue une sorte de coterie des croisés, élargie à leurs héritiers et à leurs proches. Il semble que Raimbald *Capitaneus* et indirectement l'évêque Leodegar d'Agoult ont profité de ces liens. Ce ne serait donc pas un hasard si les descendants du premier figuraient parmi les défenseurs des Hospitaliers à Manosque en 1151 et si leur seigneurie de Joucas, héritée de Leodegar et Rostagn d'Agolt, a été cédée un peu plus tard, à la fin du XIIe siècle, aux mêmes Hospitaliers. Pas un hasard non plus si Bertran, le fils que Raymund de Saint-Gilles[2] a choisi en 1105 pour lui succéder dans son comté de Tripoli en Palestine, a reçu le soutien de l'évêque d'Apt lorsqu'il s'est attaqué en 1108 à l'abbaye de Saint-Gilles. Et pas un hasard encore si la maison de l'Hôpital de Saint-Gilles, rivale de l'abbaye, a été l'une des premières dépendances de l'ordre des Hospitaliers en Occident : vraisemblablement fondée avant le départ de Bertran en Palestine (1109) elle était mentionnée 1113 dans l'approbation pontificale de l'ordre[3].
En Provence, les Hospitaliers se seraient vu accorder très tôt des avantages (libre passage à Orgon) par Raimund Berengar Ier, comte de Provence (Raimund Berengar III de Barcelone) - en fait dès 1112, là encore avant l'approbation pontificale qui a officiellement fondé leur ordre le 15 février 1113[4].
On se souvient par ailleurs des donations effectuées par les membres de la famille comtale de Forcalquier au profit des Hospitaliers à partir d'Adalais III et de son fils Guillelm Ier de Forcalquier - mais aussi du refus des héritiers d'honorer certains legs, et des revirements que la politique leur a imposés. Après avoir bloqué en 1151 le legs de Manosque/Toutes-Aures que le comte Guigo, leur oncle, avait inscrit dans son testament, les héritiers de Bertran Ier (Guillelm II et Bertrand II) qui avaient en outre commis l'erreur de négliger l'hommage à l'empereur Frédéric Barberousse, ont dû se racheter une conduite : en 1168 ils sont devenus frères de la Maison des Hospitaliers de Manosque où ils ont demandé à être ensevelis[5].
Eblouie par le prestige des croisés et des ordres guerriers, toute la noblesse a suivi, qu'elle eût participé ou non engagée à la première croisade. Les Baux, les Pontevès, les Moustiers-Riez ont effectué d'importantes donations en leur faveur[6]. Selon E. Magnani, c'est là l'origine, avec l'arrivée de nouveaux ordres monastiques (et notamment les Cisterciens) du coup d'arrêt au développement des grandes abbayes bénédictines (Cluny, ou Montmajour)[7] que l'on note en Provence. Ce coup de frein a exacerbé les jalousies entre ordres religieux, Bénédictins contre Hospitaliers[8], mais aussi Bénédictins contre Cisterciens - débouchant parfois, comme on le verra à Silvacane, sur de véritables coups de main.

---

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 481.
[2] Raymund VI, qui avait pris la tête de la première croisade.
[3] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 481 n. 220.
[4] G. Barruol, La Durance au Moyen Age, ds G. Barruol, D. furestier, C. Lonchambon, C. Miramont, La Durance de long en large, Les Alpes de Lumière, 149, 2005, p. 43.
E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 480, situe l'événement en 1114, un an après l'approbation.
[5] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 481 n. 224.
[6] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 362, 233, 427, 480.
[7] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 7 et 478.
[8] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 155.

Néanmoins, l'élan de la première croisade s'est assez vite brisé, faisant place à une décomposition générale, tant sur le plan politique et militaire que sur celui des idées et de la foi. On a vu des croisés ravager férocement Constantinople, des milliers de jeunes français et allemands périr d'épuisement dans l'indifférence générale, un pape excommunier dans sa rage le seul des souverains qui eût réussi à atteindre les buts que la chrétienté s'étaient fixés (mais c'était pacifiquement et il y fallait du sang) ou encore un patriarche de Saint-Jean d'Acre frapper d'interdit dans sa rage toutes les églises de Jérusalem, y compris le Saint-Sépulcre… En 1291 enfin, la dernière ville chrétienne de Palestine, Acre, défendue par les deux ordres guerriers, est tombée. cela n'a pas diminué l'engouement de la noblesse pour les grands ordres guerriers1. Les Templiers se sont recentrés sur l'Occident. Les Hospitaliers, eux, se sont maintenus en Orient en combattant sur la mer à partir de Chypre d'abord, puis de Malte ensuite sous le nom d'ordre de Malte. Pour assurer leurs arrières et poursuivre ce but, ils ont entrepris de réorganiser leurs possessions d'Occident qui jusqu'alors se présentaient sous la forme d'une mosaïque de maisons et de commanderies. En 1301, ils les ont rangées dans huit grandes circonscriptions, les langues, de Provence, d'Auvergne, d'Aragon, de Castille, d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Ces langues étaient subdivisées en grands prieurés, bailliages, commanderies et maisons[2].

A Chypre, les Hospitaliers n'avaient pas été très bien accueilli par un Henri II de Lusignan, roi en titre de Jérusalem, qui craignait que leur puissance lui fît de l'ombre. Mais en Occident, leur engagement bien réel en Méditerranée orientale semble les avoir protégés : à la différence des Templiers, ils n'ont jamais été suspectés par leurs souverains de faire peser sur certains états une menace inutile. Ils ont donc pu continuer d'y exercer les prérogatives dont les avaient dotés les premiers croisés et leurs héritiers. En 1339 ils étaient encore chargés en Provence de réglementer le chargement et le trafic des barques sur la Durance. Deux siècles plus tard, on voit ainsi qu'ils exerçaient toujours le pouvoir que leur avaient donné en 1129 la comtesse Adalais et son fils Guillelm sur le trafic de la Durance. Le trafic fluvial, trop aléatoire pour servir à des mouvements de troupes, n'avait certes pas l'importance stratégique des routes. Mais auparavant, entre 1307 et 1312, Philippe le Bel avait détruit l'ordre du Temple et les Hospitaliers avaient racheté une grande partie de ses domaines. Ils avaient également repris à leur compte, sans que cela fasse sourciller personne cette fois, une certaine forme de police des routes autour de leurs commanderies. Cette activité semble avoir été considérée par les divers pouvoirs politiques comme une surveillance des campagnes neutre, dénuée de toute ambition locale du fait de leur engagement parallèle en Méditerranée.

Appuyés sur leur commanderie de Manosque, ville dont ils détenaient la seigneurie depuis la mort de Guillelm II en 1209[3], les Hospitaliers ont donc pu librement patrouiller les routes autour de leurs commanderies à Puimoisson, dans la montagne de Lure ou de manière plus discrète sur les marges du Luberon.

Le registre de visite des maisons de l'ordre établi en 1338 révèle que tout en étant soumis aux règles d'une communauté religieuse ils n'en restaient pas moins des soldats. Les comptes révèlent qu'à l'instar des monastères en règle générale, on mangeait copieusement chez les Hospitaliers. Mais ceux-ci se souciaient par ailleurs beaucoup de leurs armes et de leurs équipages. Il est vrai qu'il était de leur devoir, comme on vient de le voir, de faire étalage de temps en temps de leurs forces sur les chemins. Parmi leurs autres obligations on relève en

---

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 480 et n. 218.

[2] La langue de Provence comptait deux grands prieurés, tous deux dans le domaine des Toulouse qui les avaient fortement dotés : Saint-Gilles et Toulouse. La commanderie de Manosque, devenue peu à peu l'un des établissements les plus important de la langue de Provence, n'accéderait cependant au rang de bailliage qu'en 1466.

[3] Sur la commanderie de Manosque, voir F. Reynaud, L'organisation et le domaine de la commanderie de Manosque, ds Provence Historique, 1956, numéro spécial, tome 6, pp. 79-89 provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1956-HS_09.pdf

1338 celle de la table, pour les hôtes de passage, ainsi que la distribution de grains aux pauvres - mais cette dernière ne dépassait pas en règle générale le cinquième des frais d'entretien des maisons, où figuraient en bonne place pour les moines-soldats viandes, pain blanc, œufs, poissons, fromages, fèves, sel, huile, amandes, oignons, sel, épices, ail, bois et chandelles, sans oublier bien sûr le vin[1]...
Dans le Luberon, à la suite des concessions des comtes de Forcalquier au XIIe siècle touchant Manosque et ses environs, les Hospitaliers avaient établi une commanderie à Grambois, Sainte-Madeleine-de-la-Royère, à l'emplacement de la ferme Regarde-moi-venir. Elle exploitait une cinquantaine d'hectares, et possédait avant 1226 une annexe à La Tour-d'Aigues. De l'autre côté du Luberon, dans la vallée d'Apt, l'ordre avait acquis des Simiane la seigneurie de Joucas à la fin du XIIe siècle.
Par contre, on ne peut en aucun cas leur attribuer la fondation de la chapelle et du prieuré Saint-Jean-de-Fanabrégol dans le vallon du Laval, à Cadenet, au sud de Malconseil, comme cela a parfois été fait jadis : cédé par Saint-Eusèbe de Saignon à Saint-Victor de Marseille en 1173, tout comme l'église et le prieuré Saint-Etienne (à l'emplacement de l'église actuelle et de son presbytère), l'établissement est ensuite resté entre les mains des moines victorins[2].
Quant à la vieille abbaye Saint-Eusèbe, fondée ou refondée en 1004 par Rothbert et Vuarac, son rattachement à l'abbaye de Saint-Gilles dans le Gard ayant été confirmé en 1077, elle a été réaménagée ou rebâtie en 1096 au moment du passage d'Urbain II qui est monté y consacrer une église. Mais c'est de la seconde moitié du XIIe siècle que datent les vestiges que l'on peut y voir aujourd'hui.
Les Hospitaliers n'avaient donc pas beaucoup de biens dans le Luberon - à la différence de Manosque, du plateau de Valensole autour de Puimoisson ou des contreforts de Lure, où ils étaient bien plus solidement implantés. On leur doit en effet la fondation de Lardiers (*Hospitaletum de Larderiis*) dans le deuxième quart du XIIe siècle, de même que celle du village voisin de l'Hospitalet. La commanderie de Lardiers, qui se trouvait accolée à l'actuelle église du village (son ancienne chapelle), régentait en outre au début du XIIIe siècle les maisons des Omergues et de Lachau, au nord de Lure, dans la vallée du Jabron. Un siècle plus tard, allait s'y ajouter celle de Saint-Maurice, à Saint-Saturnin-lès-Apt, qui appartenait initialement à l'ordre du Temple - démantelé par le roi de France Philippe le Bel et dont les Hospitaliers avaient racheté les biens immobiliers.

18.6.1.2. Les Templiers, peu présents malgré la légende.

Dans le Luberon cette reprise a quelque peu étoffé leurs domaines, mais sans leur permettre cependant de changer de dimension. De fait, les Templiers n'ont jamais été très présents dans la région, en dépit de tout ce que l'on a pu imaginer à leur sujet, essentiellement du fait des circonstances de leur disparition, et de la légende que celles-ci ont contribué à créer et à alimenter.
Au nord du Luberon, on vient de voir qu'ils étaient installés à Saint-Saturnin-lès-Apt, où ils avaient acquis en 1176 le prieuré de Saint-Maurice (Saint-Maurin) qui appartenait à l'origine à l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon elle-même dépendante de l'abbaye de Saint-Gilles. Ils possédaient en outre, comme les Hospitaliers, une maison et une exploitation agricole à La Tour-d'Aigues. Elles étaient rattachées à une commanderie qu'ils avaient édifiée dès la fin du

[1] Sur ce sujet voir G. Duby, Hommes et structures du Moyen Age, Paris, Ecole Pratique des Hautes-Etudes / Mouton, 1973, chapitre IX, La seigneurie et l'économie paysanne, Alpes du Sud, 1338, pp. 167-202, notamment pp. 172-174.
[2] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 154.

XIIe siècle dans le terroir de Limaye (aujourd'hui la ferme de la Cavalerie, au nord-est du village actuel de la Bastide-des-Jourdans)[1].
Mais c'est à tort là aussi qu'on a parfois crédité les Templiers d'un lien avec le prieuré Saint-Pierre-de-Méjean, entre Puyvert et Lauris, qui appartenait en fait à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon depuis 1118[2]. A Cadenet, *Petro de Cadeneto* avait néanmoins fait don en 1185 de quelques biens à l'ordre du Temple (*Domus milicie Templi Salomonis*, maison de la milice du Temple de Salomon) avant de se croiser, notamment autour de Malconseil et dans le vallon du Laval. Mais l'ordre apparemment n'a pas conservé ce domaine : il est vraisemblable qu'il l'échangea rapidement contre des terres situées en Camargue où la famille de Malconseil justement possédait des biens - d'où le nom pris par cette terre[3].
En 1308 lorsque Charles II le Boîteux, roi de Naples[4], a fait incarcérer les Templiers à la demande de Philippe le Bel, il n'y a eu dans toute la région que 48 arrestations. Cela représentait bien peu de monde, bien peu de danger aussi pour le pouvoir. Cela reflète bien en outre la faible implantation des Templiers en Provence. A la commanderie de Notre-Dame-de-la-Cavalerie, quatre chevaliers ont été saisis, de même que 20 chevaux, 16 bœufs de labour, 20 autres bovins, plus de 300 moutons et 50 chèvres. Le domaine de la Cavalerie n'exploitait pourtant qu'une cinquantaine d'hectares. On est loin des 77 chevaux, 91 bœufs et vaches, 1440 ovins et 301 porcins dénombrés vers 1330 pour la commanderie des Hospitaliers de Manosque. En 1308 on sait par ailleurs que la commanderie de Notre-Dame-de-la-Cavalerie, outre la chapelle et les dépendances agricoles, ne comptait que trois chambres, une cuisine et un cellier - mais certainement celui-ci bien garni, si l'on se réfère au garde-manger des Hospitaliers quelque trente ans plus tard !

18.6.2. Bénédictins et Cisterciens, pas toujours si pacifiques.

Mais il n'y avait pas que des ordres guerriers, et pas que l'accueil des pèlerins ou la sécurité des routes dans laquelle les grands ordres monastiques se sont impliqués. Ils ont aussi participé dès le XIe siècle, Bénédictins en tête dans leurs robes noires, à la conquête du sol en défrichant les terres que les nobles avaient bien voulu leur donner… ou leur rendre.
Au sud du Luberon, en 1044, une église Saint-Ferréol (*ecclesiam Sancti Ferrioli de Cavellione*) avait été donnée à l'église de Lacoste[5]. Lacoste étant alors sans doute sous le contrôle des pseudo-Lacoste (qui avaient fondé Saint-Eusèbe de Saignon en 1004) un siècle plus tard le prieuré de Saint-Ferréol appartenait à cette abbaye - bénédictine, bien sûr. Il s'élevait dans un vallon entre Cheval-Blanc et Mérindol qui, pas plus que Puget, n'existaient à l'époque : il n'y avait pas de village de ce côté-ci de la Durance entre Cavaillon et Lauris - tout juste peut-être quelques maisons dans le petit vallon de La Roquette, sous la tour du même nom (*castrum de Roqueta*), et au hameau de Saint-Philéas/Saint-Phalez (*manso et burgo Sancti Philee* en 1229). Il y avait peut-être aussi une tour, très anciennement, à Saint-Ferréol. Mentionnée avec celle de la Roquette sous le vocable de *castrum Ferreoli* (ou *castrum Sancti Ferreoli*) en 1229, dans l'arbitrage du litige qui opposait Guido de Cavaillon à

---

[1] Mentionnée pour la première fois en 1176 : P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 403.
[2] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 318.
[3] C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, pp. 217-224, spécialement pp. 223-224 (texte original de la donation de *Petro de Cadeneto* pp. 218-219).
Si elle n'est pas plus ancienne que le XIIIe siècle (P.-A. Février, Le pays d'Aigues, p. 153) la petite tour de Malconseil ne pourrait donc pas être attribuée aux Templiers comme cela fut le cas jadis.
[4] Charles II, successeur de Charles Ier d'Anjou en 1285.
[5] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 367 n. 141.
Saint-Eusèbe et Lacoste appartenaient au domaine des pseudo-Lacoste, ce qui explique le rattachement de Saint-Ferréol à Saint-Eusèbe.

l'évêque de la ville[1], il pourrait s'agir de petits points fortifiés jalonnant l'ancienne voie gallo-romaine qui reliait Cavaillon au pays d'Aigues par la rive droite. L'importance des voies de ocmmunication s'affirme ici aussi. Toutefois l'ancienneté de Saint-Freeéol est moins bien attestée que celle de la Roquette. Bâtie en tout cas à proximité d'une source d'eau claire, à un endroit où ce chemin des collines se rapprochait de la Durance, la petite église de Saint-Ferréol occupait un vallon dont la partie méridionale était envahie par les roseaux et les cannes de Provence[2]. Son implantation devait viser à mettre en culture et humaniser ces terres vierges, pour la plus grande gloire de Dieu.

L'heure était venue pour les grandes abbayes cisterciennes. L'ordre aux robes blanches avait été fondé en 1098 à Cîteaux, en Bourgogne, par Robert de Molesmes, et il s'est développé sous l'impulsion de Bernard de Clairvaux pendant l'abbatiat d'Etienne Harding (1109-1133). Il n'était pas question pour ces premiers abbés de se faire les agents d'une foi meurtrière comme ce serait au temps d'Arnaud Amaury un siècle plus tard. Seuls comptaient alors la règle, la paix sereine qu'elle dispensait et le dur labeur des frères chargés de défricher, de bâtir, de construire - au prix, souvent, de l'épuisement de leur vie…

En 1147, Raymond des Baux a fait don d'une terre située près des ruines du vieux *castrum* de Gontard, dans la vallée de la Durance, à l'abbaye cistercienne de Morimond (située à Parnoy-en-Bassigny, dans le diocèse de Langres) pour qu'elle y édifiât un monastère[3]. Ce n'était pas une création *ex nihilo*. Un moine aurait auparavant fondé à proximité, dans le premier tiers du XIe siècle, avec ses compagnons nommés Hermitans[4], un petit établissement voué à l'accueil des voyageurs voulant traverser la rivière à Gontard. Il devait à son emplacement, au milieu d'une forêt de cannes ou de roseaux, son nom de *Silva cana*, Silvacane. Quiconque je crois n'a pas arraché, extirpé du sol quelques mattes (ou souches) de cannes de Provence, dont la moindre radicelle repousse, ne peut imaginer le travail que pouvait représenter la mise en culture de telles terres ! Sans parler des moustiques et des fièvres. Tout entière tournée vers Dieu, la foi soulève les montagnes, dit-on, mais elle fait souvent peu de cas de la vie humaine - comme on l'a vu à Béziers en 1209… Mais au moins la foi des moines et des abbés de ces filles de Cîteaux ne mettait-elle en jeu que leur propre vie, leurs propres choix, et c'est pourquoi elle était éminemment respectable - « *ne fais pas à autrui...* » encore, et toujours.

Les soutiens n'ont pas manqué à Silvacane : après Guillelm des Baux, c'est le marquis de Provence qui a doté l'abbaye, puis le chapitre de Saint-Sauveur d'Aix, et encore Guillelm et Hugo de la Roque… Entre 1157 et 1184, les seigneurs de Cadenet et de Villelaure ont remis à l'abbaye un vaste domaine dans la plaine marécageuse de la Durance. Les moines y ont élevé sur la rive gauche du Marderic la grange monastique du Lauron, à l'emplacement de l'actuelle ferme de Capite[5]. Entre 1215 et 1220, celle-ci s'était si bien étendue qu'elle dut être dotée d'une annexe établie aux Ségades, à quelques centaines de mètres au nord-est. On est bien

---

[1] L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, ds Revue des églises de France, 1, 1910, Document VI, pp. 82-104, ici 101 et s. - B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, p. 14 n. 3.

[2] *Arundo donax*, le roseau à quenouille, peut-être introduit en Provence par les Romains.

[3] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 362 et p. 484 n. 233. - J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Ecclesia Aquensis, col. 344.

[4] P. Pontus, L'abbaye de Silvacane, Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques, 1966, p. 19.
Ce serait le même moine, nommé André, qui aurait fait bâtir l'église Saint-Anne de Goirond (Gurion) dans la Trévaresse, pour s'y retirer.
Dans le courant du XIe siècle, un Aldebert fils d'une Aramberta et d'un autre Aldebert, a fait don de tout ce *Mons Gurion* et de terres près de la Durance à l'abbaye Saint-Victor de Marseille : voir M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte n° 248, pp. 271-272.

[5] Abandonnée à la fin du XVe siècle la grange monastique du Lauron allait être relevée au début du XVIIe par le chapitre de Saint-Sauveur d'Aix, d'où son nom actuel de Capite.

loin ici des maigres commanderies hospitalières et templières de la Royère et de la Cavalerie évoquées plus haut ! Mais tout ceci prenait de l'énergie, et du temps : commencée vers 1175, l'église de Silvacane ne fut achevée que vers 1230. Entre-temps l'abbaye avait aussi essaimé à Valsaintes, de l'autre côté du Luberon (entre Carniol, Oppédette et Vachères) : dès 1188, un Bertran-Raimbald de Simiane a fait donation de sa seigneurie de Boulinette[1] à la communauté de moines établie à proximité, au lieu-dit aujourd'hui l'Abbadie, au fond d'un vallon - comme le nom de Valsaintes pouvait le laisser supposer…

L'expansion de Silvacane a été continue jusqu'à la fin du XIIIe siècle. En 1225/26, Guido, fils de Bertrand de Cavaillon, a permis aux moines de Silvecane/Silvacane de faire paître leurs troupeaux dans le territoire ou tènement du château de Mérindol, dans les terres cultes ou incultes, les bois et les montagnes, à la condition que les troupeaux fussent surveillés et qu'ils ne causassent aucun dommage aux cultures des habitants du lieu. Guido leur a en outre permis d'utiliser gratuitement le bac de Mérindol/Mallemort[2].

Cette politique n'allait pas toujours sans conflits : en 1250, la communauté de Puget disputait à Silvacane l'exploitation d'une forêt située aux confins de son territoire, en bordure de la Durance. On ne sait pas cependant si les Cisterciens avaient empiété sur le territoire de Puget depuis Mérindol ou bien s'ils avaient directement franchi la rivière avant la fondation du village de Puget au début du XIIIe siècle.

A la fin de ce siècle, l'abbaye allait connaître des troubles plus graves : un conflit ayant éclaté entre Silvacane et Montmajour, une troupe de Bénédictins venus de cette dernière réussit à s'emparer de l'établissement et à en chasser les Cisterciens. Le 1er août 1289, dans le couvent des frères mineurs, en présence des archevêques d'Arles et d'Aix, de l'évêque de Toulon, des abbés cisterciens de Sénanque, d'Aiguebelle (Drôme), de Boulbonne (Ariège), du Thoronet, de Franquevaux (Gard) et de Valsaintes, des procureurs de Cîteaux, de Morimond et de Clairvaux, ainsi que du seigneur Bertrand de la Roque, l'abbé de Montmajour fut donc sommé de rendre à l'abbé de Silvacane tous les biens meubles et immeubles dont il s'était emparé - et contraint de s'exécuter. Robes blanches contre robes noires, comme au Tibet bouddhiste quelques siècles plus tard bonnets rouges contre bonnets jaunes[3]. Avant de soulever des montagnes, la foi, en chacune de ses nombreuses facettes, cherche souvent à écraser tout ce qui pourrait nuire au pouvoir de ses maîtres. Ce qui est normal, puisqu'elle recouvre, et plus encore depuis l'avènement des grands monothéismes, la certitude de détenir l'unique vérité. Un mot bien présomptueux, et faisant appel à des concepts souvent bien simplistes, pour tenter de cerner une réalité de l'Univers qui semble toujours plus évanescente au fur et à mesure des progrès de nos connaissances…

Quelques années après Silvacane, en 1148, une douzaine de moines, venus de l'abbaye cistercienne de Mazan en Ardèche, avaient répondu à l'appel d'Alfant, évêque de Cavaillon.

---

[1] C'est le site connu aujourd'hui sous le nom d'abbaye de Valsaintes, distinct de l'abbaye originelle.
Ce nom de Boulinette ne provient pas d'un quelconque sanctuaire à Bélénos comme on le lit parfois, mais des galets plus ou moins sphériques, en forme de boules un peu aplaties, qui sont emprisonnés dans la roche des alentours et que le gel a toujours libérés. Est-il besoin de le préciser ? Ces galets par ailleurs ne doivent rien à une quelconque énergie quasi-magique qui baignerait les lieux. On en trouvait jadis d'un peu semblables, quoique plus ovoïdes, sur les pentes occidentales du vallon du château seigneurial de Buoux, en-dessous des Bories.

[2] B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, pp. 13-14, et pièce justificative n° 1 pp. 426-427.

[3] A. David-Neel, Voyages et aventures de l'esprit, Paris, Albin Michel, 1994, pp. 94, 96, 98...
« *Massacres, pillages, destruction de monastères rivaux, ces soi-disant bouddhistes, à qui leur doctrine enjoint la bienveillance et la mansuétude, ne reculèrent devant aucun forfait, se comportant absolument de la même façon que les armées des soi-disant chrétiens à qui la pratique des mêmes vertus est tout aussi fortement prescrite.* » (*op. cit.* p. 94).
Au demeurant cela ne laisse pas d'interpeller si l'on songe que certains auteurs de ces massacres, grands lamas *tulkous*, se seraient (selon la religion bouddhiste) réincarnés à plusieurs reprises et seraient encore là...

Un territoire d'une centaine d'hectares leur avait été donné par les Simiane[1] dans un vallon retiré bordant le plateau de Vaucluse. Conduits par leur abbé (qui s'appelait Petrus/Pierre), ils ont fondé là, au bord d'un ruisseau, l'abbaye de Sénanque.
Point de roseaux ni de cannes ici, mais des arbres et surtout de la pierre, en quantité - bien qu'il fallût dans un premier temps assécher le fond de la vallée qu'un verrou de rocs rendait marécageux à la mauvaise saison. La construction de l'église commença plus tôt qu'à Silvacane, en 1160. Peut-être, parce qu'elle avait été moins largement dotée malgré les libéralités des Simiane, ses moines avaient-ils eu moins à faire pour organiser leur domaine avant de commencer la construction. Ce n'est qu'en 1225 que l'archevêque d'Aix a donné à l'abbaye un hospice dans la ville d'Arles. Il a bientôt connu une grande renommée dans tout le Midi. Mais cela a été assez bref : à la fin du XIIIe siècle, le grand élan de foi du XIIe siècle s'est essoufflé, et le déclin a succédé ici aussi à la prospérité…
Il faut, en été, aller à Sénanque très tôt le matin, ou y rester tard le soir, dans ces heures du jour où le soleil n'est pas encore levé, ou lorsqu'il est déjà couché - pour y ressentir, y éprouver physiquement, le silence et la paix que les hommes y sont venus chercher.
L'ambiance est tout autre à Notre-Dame-de-Lure qui a été fondée, elle, dans le troisième quart du XIIe siècle par les Bénédictins de l'abbaye de Boscodon. Peut-être cela tient-il à la vocation montagnarde, forestière et pastorale imprimée à l'ordre de Chalais par son fondateur, l'évêque de Grenoble Hugues de Châteauneuf. A Notre-Dame-de-Lure l'air en été est d'une rare légèreté - mais en hiver c'est toute la dureté minérale de la montagne qui investit les lieux. L'élan chalaisien y a tourné court. D'abord "mère" des abbayes de Clairecombe (près de Ribiers au nord-ouest de Sisteron) et de Clausonne (entre Serres et Barcillonnette), Notre-Dame-de-Lure devait être rattachée au début du XIVe siècle au chapitre de la cathédrale d'Avignon.

18.6.2. Églises paroissiales, chapelles et prieurés ruraux.

C'est assez pour les établissements bâtis en plein "désert", grandes abbayes ou prieurés perdus comme celui de Saint-Ferréol, comme pour les ordres guerriers. Ils ne sont pas les seuls au dmeurant à avoir participé à la conquête du sol. Il faut également compter avec la foule des édifices religieux qui ont achevé au XIIe et au XIIIe siècle de réaliser un maillage serré de tout l'espace disponible dans les campagnes.

18.6.2.1. Au sud du Luberon.

En pays d'Aigues, nous avons déjà évoqué le prieuré de Saint-Jean-de-Fanabrégol à Cadenet, dépendance de Saint-Eusèbe de Saignon qui a été cédé à Saint-Victor de Marseille en 1173 - en même temps que l'église et le prieuré Saint-Etienne (respectivement l'église paroissiale et le presbytère du village)[2].
A Puyvert, on l'a vu aussi, le prieuré Saint-Pierre-de-Méjean appartenait pour sa part à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : il ne resterait de son état primitif (que l'on peut dater de la fin du XIe siècle) qu'une nef de deux travées couverte d'une voûte en plein cintre[3]. C'est du milieu ou de la seconde moitié du XIIe siècle que l'on peut dater les magnifiques bâtiments que l'on voit aujourd'hui. A peu de distance au sud-est, c'est en 1216 que l'on trouve mentionné pour la première fois l'ancien village des Grottes surplombant les

[1] E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 484.
[2] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 154.
[3] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 318. - G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 416.

rives de l'Aiguebrun. C'est à cette époque que l'on peut rattacher la petite église paroissiale Notre-Dame, dépendant de Saint-Pierre-de-Méjean, qui le desservait[1].
Plus à l'est, on trouve mention dès 1178 de la petite chapelle Sainte-Madeleine à Mirabeau, et en 1186 du prieuré Notre-Dame-de-Réal à La Bastidonne (dans le vallon de Galance, près des ruines d'un habitat antique)[2]. Propriété privée (comme Saint-Symphorien ou Saint-Pons dans le Luberon) la première est un petit édifice de plan très simple, composé d'une nef à deux travées voûtées en berceau brisé et une abside semi-circulaire. Son intérêt principal résidait dans l'inscription mêlant latin et provençal qui témoignait de l'éclipse de soleil du 3 juin 1239, et qui aurait été dégradée il y a quelques années.
Au XIIIe siècle sont également cités entre autres en 1206, de la petite chapelle Saint-Pierre à Ansouis (située au-dessus du lavoir du village)[3], l'église paroissiale de Châteauneuf à La Bastide-des-Jourdans (sur l'habitat déjà délaissé en 1235 situé au quartier de Notre-Donne), en 1252 l'église de Mérindol et son prieuré (le village apparaissant dans les textes en 1225)[4], en 1274 l'église paroissiale Saint-Giraud à Peypin-d'Aigues (bâtie à quelque distance du village, à Saint-Jerôme, par les moines clunisiens de Lure qui avaient reçu du chapitre d'Aix à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle l'administration des prieurés de Notre-Dame-de-Climans et Saint-Martin de Peypin) ainsi que l'église paroissiale Notre-Dame à La Bastide-des-Jourdans en 1274 (sur l'emplacement de l'église actuelle, le village de la Bastide ayant alors achevé de regrouper les populations de Limaye, Châteauneuf et Châteauvéron), en 1282 l'église de Puget (le lieu-dit étant connu depuis 1216)[5], en 1292 l'église paroissiale Notre-Dame-de-Pous à Cucuron (bâtie pour pallier l'insuffisance de la vieille église Saint-Michel) de même que l'ermitage Notre-Dame-de-Beauvoir au nord-ouest du village[6].
Et s'il ne subsiste presque rien des divers prieurés et chapelles situés autour de Pertuis, ce n'est pas une raison pour les passer sous silence. En contrepoint de la déchéance progressive de la vieille église Saint-Pierre[7], définitivement abandonnée à la fin du XIVe siècle, des textes nombreux relatent l'histoire de ces petits établissements : celle de l'église Saint-Nicolas d'abord qui fut à partir de 1198 l'une des nombreuses dépendances de l'église Saint-Pierre avant de la remplacer, mais aussi celle de la chapelle Saint-Martin bâtie au sud de l'agglomération sur le coteau dominant la Durance, de Notre-Dame-des-Prés (devenue Notre-Dame-des-Anges), de la chapelle Saint-Côme ou Saint-Colomé, de Saint-Jean-de-Fontouverte ou Saint-Jean-des-Cros, de Saint-Etienne-du-Crozet (devenue Saint-Estève), de Notre-Dame-de-Salle-d'Aiguin (Salle de Guien) certainement très ancienne, de Saint-Candevès ou Saint-Candide (Saint-Candi) dont même l'emplacement a été perdu[8]. Plus à l'est, sur le territoire actuel de Pertuis, mais à l'époque indépendant, la petite église (ou prieuré) Saint-Pierre-de-Sanson (aux Pécouillons) aurait été cité en 1260 - probablement parce que Mathilde de

---

[1] P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 317.
Le château, en partie transformé au XVIIIe siècle en pigeonnier, serait par contre plus récent : il était inachevé en 1537 et semble avoir été abandonné dès l'installation du village actuel sur le piémont, en 1626. Peut-être toutefois, à l'instar de la tour de Malconseil située à quelques kilomètres de là, pourrait-il admettre des assises plus anciennes.
[2] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, pp. 474 (Sainte-Madeleine de Canteperdrix) et 421 (Notre-Dame-de-Réal).
[3] Ruinée faute d'entretien vers la fin du XVIe, restaurée au XVIIe siècle.
[4] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, pp. 404 et 299.
[5] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, pp. 589, 397, 308 et 309.
[6] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, pp. 192 (Notre-Dame-de-Pous) et 199 (Notre-Dame-de-Beauvoir).
Devenue au XIVe siècle Notre-Dame de Beaulieu elle était originellement bâtie hors les murs, dans la tradition de l'église de Cadenet ou de Notre-Dame de Romegas (des ronces) à La Tour-d'Aigues.
[7] Elle se trouvait à l'emplacement de la place du même nom.
[8] P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, pp. 496, 508, 522, 524, 525, 526.

Reillanne avait tenté entre 1252 et 1260 de redonner vie, en y créant une bastide, au petit habitat dévasté dans la première moitié du XIIIe siècle[1].

18.6.2.2. Au nord du Luberon.

Au nord du Luberon, le paysage semble dominé par l'antique chemin ouvert par Domitius Ahenobarbus, à moins que ce fut par Héraclès lui-même[2]. Il restait le vrai fil conducteur, devenu quasiment voie sacrée depuis qu'il était devenu le *camin roumieu*, celui qu'empruntaient les pèlerins qui se rendaient à Rome - les roumieux… En 1155 l'église Saint-Syméon de Lincel ne pouvait être mieux définie, dans une bulle du pape Adrien IV, que par un… *super caminum*, au-dessus du Chemin[3].
Les affaires sont les affaires, et ces voyageurs faisaient l'objet de nombreuses sollicitations : tout le long de la voie des Alpes, outre diverses auberges et leurs… commodités, leur étaient offerts de nombreux lieux de dévotion.
A Saignon, l'église paroissiale Notre-Dame, édifiée hors les murs, est devenue Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix après qu'y eut été déposé un morceau de celle-ci, ramenée de Palestine par un seigneur ou un évêque d'Apt ayant pris part aux croisades[4]. Authentifiée beaucoup plus tard (en mai 1365) par une bulle du concile d'Apt, elle a valu à l'église et au village une grande renommée et une certaine prospérité : s'y pressaient en effet, outre les Provençaux, tous ces roumieux qui empruntaient la voie des Alpes pour se rendre à Rome… C'était peut-être aussi le cas de la petite abbaye de Sainte-Croix fondée au XIIe siècle sur le territoire de Roussillon, pourtant un peu en retrait du *camin roumieu*. Ruinée dans les années 1370 par les Tuschins malgré cette précaution, il n'en reste plus rien aujourd'hui.
Entre Saignon et Lincel les pèlerins pouvaient visiter le prieuré ou monastère de Carluc : placé entre 1114 et 1118 sous la dépendance de Montmajour, à laquelle il demeurait très lié depuis la retraite de l'abbé Archinric à la fin du Xe siècle, il semble avoir été entièrement reconstruit dans le deuxième quart du XIIe siècle - à l'époque même où la célèbre abbaye arlésienne se dotait des édifices que l'on peut encore y voir.
Il faut dire que Carluc était une affaire qui marchait. Tout autour du sanctuaire s'était fait jour depuis le XIe s. une *tumulation ad sanctum* qui a connu là son apogée : des dizaines de familles ont payé pour faire enterrer l'un des leurs à proximité des saints personnages qui avaient peuplé le lieu. Les tombes se sont multipliées, et bientôt on n'a plus su où les mettre. On a alors imaginé d'occuper les grottes qui occupent la base de la petite falaise contre laquelle l'établissement a été construit et qui prolonge le site vers le nord. Pendant des décennies, pour faire de la place, on y a entreposé sur des étagères les ossements retirés des tombes situées plus bas dans le vallon, autour du prieuré …

---

[1] J. Marsily, Connaissez-vous votre ville, Pertuis ? Extrait du Bulletin municipal n° 4, 1974, pp. 3-22, ici p. 13 (... *castri quod defensum vocatur Sanson...in quo defensum est quoddam fortalitium quod vocatur Sancti Petri de Sanson...*). - P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 522.
[2] On a parfois voulu voir dans la voie Domitienne la suite de la légendaire voie héracléenne, ouverte par Héraclès à son retour du jardin des Hespérides (l'Ibérie).
Voir notamment à ce titre F. Benoît, La voie d'Italie en Espagne à l'époque d'Auguste sur le territoire d'Arles, ds Revue des Etudes anciennes, 40, 2, 1938, pp. 133-148, ici p. 133.
En ligne : https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1938_num_40_2_2978
[3] M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, n. 947 p. 729. - N. Didier, Les Églises de Sisteron et de Forcalquier du XIe siècle à la Révolution. Le problème de la "concathédralité", Paris, Dalloz, 1954, p. 186.
[4] G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 417.
Selon une autre version elle aurait été offerte à la ville par la reine Jeanne.

Selon G. Barruol, on avait encore aménagé à Carluc un ingénieux système de *finestrella*. Il s'agit d'une espèce d'étroite meurtrière que l'on peut encore voir, percée près de la porte dans le mur de la galerie où reposaient les restes de quelques saints moines. Cet équipement permettait aux pélerins, sans troubler la quiétude du lieu, d'effleurer quelque tissu consacré ou d'entrevoir la galerie en se tordant le cou - et sans doute la bourse, car on devine que cet ancêtre des bornes d'arcade ne devait pas être gratuit ! Abus ? Sans doute - mais au fond… l'usage des bornes d'arcade se révèle-t-il en quelque manière plus salutaire pour l'esprit ? A chaque époque ses mythes…

Même si elle déborde largement du cadre de cet ouvrage - mais tant pis, on n'écrit pas pour résister, en tout cas pas au plaisir d'écrire - l'histoire du saint suaire de l'abbaye du Buisson-Cadouin, en Dordogne, en est une illustration. Ramené des croisades, ce linge où l'on voyait comme sur les autres suaires répertoriés[1] l'empreinte du visage de Jésus, a été mentionné pour la première fois en 1214 dans un acte où Simon de Montfort - le sinistre exécuteur des Albigeois nommé par l'abbé de Cîteaux, Arnaud Amaury, après que le duc de Bourgogne et le comte de Nevers eurent refusé - a réclamé son intercession pour le salut de son âme. Sans doute en avait-elle bien besoin, au vu des atrocités qu'il avait perpétrées, ou ordonnées car il ne pouvait pas être partout. A sa suite, et pendant des siècles on s'est pressé pour solliciter l'intercession du suaire de Cadouin. Avec succès semble-t-il : des centaines de miracles ont été dûment enregistrés. Mais en 1934, l'étude des curieux caractères qui le bordaient a révélé qu'il s'agissait d'écriture coufique. Après une invocation traidtionnelle à Allah et son prophète Mahomet, le texte indiquait que l'objet avait été tissé en Egypte à la fin du XIe siècle… Il y avait de quoi changer de religion ! Ou bien, de manière plus constructive, il y avait là de quoi créer un lieu de conciliation, de paix et de dialogue entre les religions et les cultures.

Cette évocation du (saint) suaire de Cadouin n'est pas si gratuite qu'il y paraît : A Apt, on aurait retrouvé dans la crypte inférieure de la cathédrale la plus grande partie du corps de sainte Anne, la grand-mère maternelle du Christ. L'évêque Alfant avait déjà opportunément "découvert" au milieu du XIe siècle les restes de saint Auspice, le premier évêque d'Apt. Il s'agissait là d'attiser un peu la foi indispensable au financement de la reconstruction de sa cathédrale. De celle-ci, apparemment achevée à la fin du XIe siècle, il ne resterait plus aujourd'hui que le sol de la nef enfoui à 2 mètres sous le pavement actuel. En 1179 les restes de saint Castor - celui du premier monastère de Ménerbes, et du centre érémitique du vallon de l'Aiguebrun - eux aussi miraculeusement conservés, ont été solennellement transférés dans la crypte, permettant aux pèlerins zélés d'aller se recueillir sur ses restes… ainsi qu'au chapitre de prospérer. Dans le troisième quart du XIIe siècle, on avait entrepris une fois de plus de reconstruire la cathédrale, ou de la remanier très largement, et les caisses devaient être vides. Les travaux ont repris à la fin du XIIe siècle et c'est à cette époque[2], et dans ce contexte, que prendrait place l'invention des reliques de sainte Anne. Pour F. Sauve cependant, aucun document n'attesterait cette ancienneté[3]. En tout cas les reliques de la sainte étaient enveloppées dans un drap qui aurait accompagné jadis son corps au tombeau, un suaire encore. Et celui-ci, nous apprend encore l'excellent historien aptésien, a été irréfutablement reconnu... comme l'étendard d'un calife arabe[4] ! Pour un peu on pourrait croire qu'il y avait en Palestine ou en Egypte un marché des reliques à destination de l'Occident - dont les acteurs n'auraient pas été dénués d'humour.

---

[1] Il y en a au moins cinq autres, à Turin pour le plus connu, mais aussi à Besançon, à Compiègne, à Lierre en Belgique et à Oviedo en Espagne.

[2] J. Barruol, Apt, des origines aui XIIe siècle, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, pp. 13-21, ici p. 21.

[3] F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 17.

[4] F. Sauve, Histoire d'Apt, Apt, 1903 / Rognes, Editions Provence, 1980, p. 17.

En tout cas, on aurait là, tout près, quoique son passé fût beaucoup moins glorieux que celui de Cadouin, une autre occasion de créer un lieu d'intégration. De quelque manière qu'on aborde le problème, celle-ci débute toujours par la reconnaissance de la culture étrangère - et par les deux parties en présence, exogène et indigène. Cela suppose évidemment un petit effort de curiosité, celui de découvrir une autre culture. Nombre de replis identitaires se fondent sur son refus, simple paresse intellectuelle que certains érigent en système. Soyez obtus, fiers de l'être - et restez-le. Quelque part ceux qui poussent à cette attitude pourraient en effet ajouter : ainsi vous serez plus prévisibles, on vous manœuvrera ou gouvernera plus facilement - car il y a souvent là-dedans une arrière-pensée politique. Paresse là encore. Il est plus facile de gouverner avec des poncifs qu'avec des explications, surtout quand on a perdu dans les méandres du pouvoir le sens des réalités... Au demeurant, si l'on passe outre à ces paresses, dans un processus d'intégration il faut encore que chaque partie, exogène et surtout indigène, n'oublie pas que « *l'exercice de la bienfaisance demande infiniment de tact et d'humilité* »[1] même quand il s'agit de culture. Ne pas se croire supérieur, ni d'un côté ni de l'autre : dans tous les domaines, tous les suprémacismes sont à honnir quel que soit l'argument sur lequel ils prétendent se fonder - couleur de peau, culture, religion, argent, diplômes... Ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas qu'il nous soit fait, encore. Ne pas raisonner non plus en termes de charité, parce que chacun a beaucoup à apprendre et à gagner, mais de bienveillance et d'entraide, pour reprendre le vieux mot du prince Kropotkine. S'apprendre mutuellement. Car ainsi qu'on l'a vu depuis le Paléolithique (avec l'introduction de nouvelles façons de tailler le silex) le savoir est essentiel à la survie, et la curiosité indispensable au progrès - qui seul peut-être transcende la survie en introduisant l'espoir…

Il est vrai qu'il paraît plus facile de s'ouvrir à une autre culture à ceux qui en savent un peu plus sur leur propre culture. Peut-être parce qu'ils ont fait déjà l'effort de connaître celle-ci. L'apprentissage favorise l'apprentissage. Et ce n'est pas pour rien que certains rêvent encore d'encadrer strictement la culture, de cantonner par exemple l'histoire à sa version la plus identitaire de catéchisme nationaliste. Cela s'est fait, avec plus ou moins de force, dans le passé - et l'histoire, justement, nous enseigne où cela a mené, de Verdun à Diên Biên Phu en passant par le Struthof. Même à notre siècle connecté, au-delà de la paresse, l'ignorance demeure le principal obstacle à l'intégration et à l'élargissement de l'assise culturelle - à l'acquisition d'une nouvelle façon d'appréhender et de tailler le silex... - tant pour les groupes exogènes que pour les groupes indigènes parfois guère mieux lotis. Elle engendre quasiment toujours un repli sur le peu que l'on sait, et auquel on s'accroche d'autant plus qu'on craint de le perdre, de part et d'autre. La peur de l'inconnu fait le reste. C'est l'une des sources (et ressources) de la barbarie. Au Néolithique, le cannibalisme de Fontbrégoua n'a peut-être pas eu d'autres causes.

Ainsi il est peut-être regrettable que l'on ait rebaptisé éducation nationale (en 1932) l'ancienne instruction publique. Au fil des décennies, avec une nette accélération sur les dernières, cela semble avoir permis à un certain nombre de parents de croire que c'est à l'Etat de pourvoir à l'éducation de leurs enfants, et à un certain nombre d'enseignants que c'est aux médias de fournir la matière première indispensable à leur instruction… Face à l'insondable immensité de la Toile - sorte d'Univers contenu dans ses particules les plus infimes grâce à la physique quantique - jamais pourtant l'instruction publique n'a sans doute été aussi indispensable. Elle seule pourrait fournir une base de références simplement factuelles, dénuée de toute orientation politique ou religieuse, en même temps qu'elle devrait donner à tous - et spécialement aux enfants et aux adolescents - les capacités nécessaires pour mesurer à cette aune les données qui leur sont proposées par milliers ou millions afin que chacun puisse tenter d'évaluer leur pertinence.

---

[1] N. Bouvier, L'usage du monde (dessins de T. Vernet) Paris, Payot, 1993, Tabriz II, p. 182.

Or cette base de références ne pourrait être que globale. Il n'y a qu'en considérant l'humanité tout entière, partout et à toutes les époques, que l'on peut espérer abolir un peu les préjugés issus de sa propre culture, vaincre les identitarismes et les suprémacismes vains et meurtriers pour atteindre à des projets, des espoirs, à la dimension de l'humanité. A l'heure de l'explosion des moyens de communication, on ne peut plus guère échapper à la mondialisation - mais on peut souhaiter que ce soit celle de l'espoir et de la liberté plutôt de la ploutocratie, de l'obscurantisme et du totalitarisme...
Sans cette référence en effet, on encourt le risque d'un danger sociétal majeur. C'est que, devenus adultes, ces enfants et adolescents en viennent à considérer comme dépassées ou vaines des valeurs telles que les libertés fondamentales. On y arrive peu à peu, avec le passage de lois d'exception dans le droit commun par exemple - au nom d'une sécurité parfaitement illusoire[1] et à ce titre mensongère. Et l'on entrevoit, parce que l'on a négligé l'intégration et l'ouverture, que non seulement on ne progresse plus, mais que l'on perd ce qui constituait l'essence même d'une civilisation, tout en prétendant haut et fort la préserver et la protéger.
Dans ce contexte, aucun élément susceptible de fournir un point d'appui à la curiosité d'une autre culture ne devrait être négligé…
Mais, hélas, on a escamoté le suaire de Cadouin, tout simplement - et celui d'Apt n'a jamais présenté beaucoup d'attrait pour les foules : il n'était que le drap mortuaire que l'on supposait avoir entouré le corps puis les reliques de sainte Anne. La relique de la vraie croix conservée à Saignon n'a pas suscité non plus un grand engouement après le Moyen Age - six suaires, mais combien de vraies croix depuis l'empereur Constantin ? Calvin disait une forêt - mais ce n'était pas sans arrière-pensées. A Apt comme à Cadouin toutefois, du fait de l'origine avérée de la mystification, on trouverait pourtant la possibilité d'une dimension véritablement œcuménique, dépassant la seule chrétienté, pour réfléchir sur le besoin de croire et la connaissance des diverses formes qu'il a pu prendre d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée à toutes époques.
Carluc ne paraît pas avoir abrité de relique aussi extraordinaire - mais il en fallait pour tous les goûts le long du grand chemin, du *camin roumieu*. Celui-ci offrait maintes occasions de s'arrêter, de se reposer et de se recueillir en laissant son obole. D'autres établissments se pressaient alentour. Rien qu'aux environs de Carluc, il y avait le vieux *monasterium* de Saint-Martin (aujourd'hui Saint-Martin-de-Castillon) et le prieuré de Saint-Pierre-le-Reclus, situé un peu plus bas près de la route. Avant Saignon les roumieux qui montaient vers les Alpes avaient déjà pu s'arrêter à Apt pour aprocher sainte Anne - ou ce qu'il en restait - s'ils ne craignaient pas trop la tentation, ou les invectives, des ribaudes de la ville. Plus bas le terroir de Goult, fief des Agoult depuis la fin du premier tiers du XIe siècle, demeure très riche en édifices religieux : outre l'église du village, qui remonte encore en grande partie dans son état actuel au XIIe siècle, et qui semble avoir été refusée par son demi-frère Guillelm à la sollicitude empressée de Leodegar d'Agoult, la chapelle Saint-Michel-de-la-Baume et la petite chapelle aujourd'hui enterrée sous les bâtiments de Notre-Dame-de-Lumières, on peut encore citer la chapelle Saint-Véran sur la rive gauche du Calavon, remarquable par son abside en cul-de-four : elle daterait de la première moitié de ce siècle, bien qu'elle ait été très remaniée par la suite[2]. Sur la rive gauche du Calavon, quoiqu'un peu en retrait du Chemin, c'est du troisième quart du XIIe siècle que datent les parties les plus anciennes de l'église paroissiale Saint-Gervais et Saint-Protais de Bonnieux. Elles se trouvent aujourd'hui très étroitement imbriquées dans la partie occidentale du monument. A quelques kilomètres de là, en retrait de la vallée du Calavon, mais toujours sur sa rive gauche, c'est au XIIIe siècle qu'un modeste prieuré, bâti au XIIe siècle sur l'emplacement d'un ermitage plus ancien, a donné naissance à

[1] Ainsi que l'a malheureusement montré l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice, perpétré huit mois après l'instauration de l'état d'urgence.
[2] G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 414.

l'abbaye royale de Saint-Hilaire : c'est en 1254 que saint Louis, de retour de la septième croisade, y a installé des ermites ramenés du Mont Carmel[1]. Enfin pour se rapprocher du chemin, nous avons déjà rencontré dans le chapitre précédent la petite chapelle Saint-Pierre de Robion, qui daterait du XIe siècle mais dont la porte paraît être du XIIIe siècle[2]. Pour céder à un jeu de mots facile, c'était un vrai chapelet d'églises, de chapelles et de prieurés qui s'égrenaient pour les pèlerins le long de la voie des Alpes - et un vrai chemin de croix… pour la bourse des plus dévôts.

18.6.2.3. Et dans le Luberon.

18.6.2.3.1. Les Claparèdes et le Fort.

Mais ce n'est encore pas tout, car il n'y avait pas que les édifices bordant le *camin roumieu* à s'être élevé ou relevé en pays d'Apt aux XIIe-XIIIe siècles. Au-dessus de la vieille cité épiscopale d'Apt, en direction du plateau et de la montagne, on a également construit de nouvelles églises - tandis que la plupart des édifices déjà bâtis ont été profondément remaniés, sinon entièrement reconstruits. En bordure du plateau ainsi, les églises Saint-Vincent, Saint-Pierre-des-Tourettes et Notre-Dame-de-Clermont auraient été entièrement reprises dès la seconde moitié du XIIe siècle. C'est encore au XIIe siècle que l'on trouve mentionnée pour la première fois la petite église Sainte-Marie de Buoux. Toutefois, il ne s'agit sans doute pas de l'église connue aujourd'hui sous ce vocable, sur le plateau des Calaprèdes, mais bien plutôt comme on l'a vu plus haut de l'église du Fort de Buoux, plus ancienne et reconstruite au début du XIIIe siècle. L'actuelle église Sainte-Marie de Buoux, celle du plateau des Claparèdes, n'a été datée, en dernier lieu, que du XVe siècle[3] - ce qui est bien plus en phase avec le développement du village à son emplacement actuel. L'église du Fort, probablement l'église Sainte-Marie du XIIe siècle, a été construite à partir du XIe siècle. La connaissance du bâtiment a progressé ces dernières années grâce aux travaux qui ont été entrepris pour le dégager[4]. Plusieurs étapes ont pu être distinguées. Il semble qu'il y ait eu d'abord un bâtiment « d'une phase précoce du XIe s. » ou un peu antérieur, dont la nature demeure imprécise. C'est au sud de ce bâtiment, et en partie accolée à lui (mur remployé) qu'a été construite l'église du XIe siècle, longue de 17 m, large de 5,70 m et déjà en partie enterrée (à l'ouest). Celle-ci était couverte d'un toit charpenté, avec une abside en cul de four couverte de lauzes sur coffrage. Sans doute existait-il déjà, au sud de cette église, un bâti de dimensions et de nature inconnue. Il pourrait s'agir d'un porche protégeant la porte mais aussi peut-être d'une pièce à la fonction incertaine, l'église étant alors accessible par une autre porte latérale située au nord[5]. Assez rapidement après son achèvement, au XIIe siècle, la nef aurait été garnie d'une arcade

---

[1] L'ordre du Carmel (dont sont issus Carmes et Carmélites), avait été fondé au XIIe siècle sur le mont Carmel (aujourd'hui Haïfa) par un croisé, Berthold, mort en 1195, qui, avec quelques compagnons, avait délaissé les armes pour la vie érémitique.

[2] G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 83.

[3] Voir Monumentum, Carte des Monuments Historiques français.
En ligne : http://www.monumentum.fr/ancienne-eglise-sainte-marie-actuelle-chapelle-cimetiere-pa84000044.html

[4] Sur ces travaux, et la plupart des données qui suivent, voir A. Hartmann-Virnich, C. Markiewicz, Buoux, le Fort, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2007, pp. 231-233.
En ligne : http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2007/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2007-3e-partie
Egalement C. Markiewicz, A. Hartmann-Virnich, Buoux, le Fort, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2009, pp. 227-229.
En ligne : http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2009/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2009-3e-partie

[5] C. Markiewicz, A. Hartmann-Virnich, Buoux, le Fort, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2009, p. 228.

définissant une travée de chœur tandis que cet édicule méridional se transformait en petite chapelle latérale à absidiole, elle aussi partiellement enterrée (1 m), réalisée selon la même technique que l'église du XIe siècle. Un peu plus tard encore, cette chapelle latérale (qu'il faut peut-être considérer comme une chapelle castrale) s'est vu adjoindre au sud-ouest une pièce voûtée, garnie de quatre lucarnes. Longtemps inteprétée comme une citerne, mais en fait dépourvue d'enduit étanche, cette pièce qui est en connection avec le reste de l'édifice doit sans doute être considérée comme une sacristie, un espace prioral, une salle d'accueil, voire une salle des morts s'il y avait une petite nécropole à proximité. Ces bâtiments, chapelle latérale et pièce voûtée, sont antérieurs à l'installation d'une voûte couverte de lauzes dans la nef principale, que l'on pourrait dater du XIIIe siècle. Au sud en effet, parce qu'elle s'appuyait sur eux, il n'y a pas eu besoin de rajouter de contreforts pour soutenir cette voûte. Ceux-ci sont par contre bien présents au nord. Les remaniements ne se sont pas arrêtés là. En même temps que l'on a construit la voûte, la distribution de l'édifice a été revue. Les portes anciennes ont été murées et un nouveau portail a été percé au sud-ouest. Son seuil se trouvant à 1,50 m au-dessus du sol de l'église, il était accessible par un escalier intérieur. C'est sur les trois pierres formant la clé de ce portail que l'on aurait relevé en 1848 une inscription dont la poésie ne laisse de surprendre en ces lieux isolés :

IN NONIS JANVARII DEDICATIO (IST)IVS EC(C)L(ES)IE
VOS Q(V)I TRA(N)SITIS Q(V)I (...) FLERE VELITIS
P(ER) ME TRANSITE SVM JANVA VIE

« *Dédicace de cette église lors des Nones de Janvier.*
Vous qui passez, qui (...) voulez pleurer,
passez par moi, je suis la porte de la vie. »[1]

Mais la découverte parmi les déblais de plusieurs éléments du portail du XIIIe s. interpelle parce qu'elle ne laisse guère de place à ces claveaux et parce que ces pierres ne ressemblent en rien à celles qui ont été figurées au XIXe siècle. Il n'est plus si certain que ce soit bien là qu'il faille localiser l'inscription, et sa datation n'est pas si évidente[2]...
Enfin, dans les dernières décennies de l'utilisation de l'église médiévale, on lui aurait ajouté le bâtiment qui jouxte au nord-ouest le portail du XIIIe siècle. Bien qu'il fût en relation avec l'église, sa fonction demeure à ce jour imprécise.
Au-dessus de l'Aiguebrun encore, mais plus en aval, c'est dans la première moitié du XIIe siècle qu'aurait été édifiée la chapelle Saint-Pons qui offre une nef à deux travées, couverte d'une voûte sur doubleaux et terminée par un transept à trois absidioles[3]. On a vu plus haut que l'on y a retrouvé des autels tabulaires creusés dans leur partie supérieure pour accueillir des reliques : une petite boîte destinée à abriter celles-ci a même été découverte en place[4]. On ignore pourtant tout de l'histoire de ce petit édifice, aujourd'hui propriété privée… Un petit habitat du premier Moyen Age a peut-être fait suite ici à l'occupation gallo-romaine, comme nous l'avons envisagé plus haut. Dans ce cas la chapelle Saint-Pons aurait pu succéder

[1] F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, pp. 167-168.
Elle évoque de loin et à l'envers le fameux « *Voi ch'entrate, lasciate ogni speranza* » (vous qui entrez, abandonnez toute espérance) des Enfers du Dante, mais la Divine Comédie est plus tardive.
[2] A. Hartmann-Virnich, C. Markiewicz, Buoux, le Fort, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2007, p. 232.
[3] G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, pp. 409-410.
[4] Il y avait aussi une cavité dans le dallage de l'abside (chœur) de l'église du Fort qui a été interprétée comme un reliquaire.

à un édifice plus ancien - comme c'est le cas à Sainte-Marie-d'Espeil où les éléments visibles aujourd'hui ne datent que du XIIe siècle alors que l'édifice est attesté dès avant 1075[1].
Là encore, comme dans la vallée d'Apt ou au sud du Luberon avec Saint-Ferréol, on peut observer que le chemin a servi de colonne vertébrale à l'implantation des édifices religieux.

18.6.2.3.2. Saint-Symphorien, l'heure de gloire.

Enfin, au cœur même du vallon de l'Aiguebrun - la fameuse *vallis specula* - c'est aussi de la première moitié du XIIe siècle que date la majeure partie des vestiges du prieuré Saint-Symphorien, à commencer par sa splendide tour-clocher. Haut de 23 mètres, ce campanile était à l'origine divisé en 4 étages accessibles par un escalier intérieur en bois, reposant sur une base maçonnée. Destiné à signaler au voyageur le sanctuaire susceptible de l'abriter, il avait aussi peut-être une fonction de tour de guet. L'aspect extérieur de l'édifice, sa situation, les renforts de certains murs, les ouvertures qui n'étaient pour la plupart pas plus larges que des archères ou des meurtrières ainsi que la présence d'un mur autour de la cour, encore bien visible au siècle dernier[2], renforçaient sans doute l'impression de petit fortin que devait donner l'édifice. Toutefois c'était sans doute plus une impression qu'une réalité : les caractéristiques du mur, antérieur aux remaniements du XIIe siècle, le rapprochent davantage d'une clôture que d'une enceinte.
C'est à un XIIe s. un peu plus récent que se rattacherait l'aile méridionale avec sa deuxième église, voûtée dès l'origine et garnie d'une absidiole en cul-de-four établie dans un épais massif de maçonnerie qui débordait de l'édifice. Fait assez rare, elle était plus large (8 m) que longue (2,40 m) - si l'on retient bien sûr le sens de la voûte. Il s'agissait là d'une église ou d'une chapelle latérale qui aurait été destinée aux voyageurs ou aux habitants des environs désireux d'entendre la messe. L'église principale, celle du nord, construite à la fin du Xe ou au début du XIe siècle, aurait été en effet réservée aux moines. Cette église originelle a également subi de profondes modifications : alors que dans son état primitif elle était couverte d'une charpente et de tuiles, les moines ont alors décidé de la doter d'une voûte en berceau et d'une toiture en lauzes. Pour cela, il fallait procurer à la voûte une assise suffisante. En outre, pour limiter les risques de contruction d'une voûte très longue, et les échafaudages que cela impliquait, la nef a été segmentée en plusieurs parties par de grandes arcatures, très bien appareillées, qui ont pris appui sur puissants piliers également appareillés. La voûte elle-même, en pierres de taille, reposait sur un contre-mur intérieur qui renforçait la structure tout en limitant la largeur de la nef - et donc la portée. Au fur et à mesure que l'on s'élevait, et que la voûte s'inclinait, ce contre-mur cédait la place à un blocage qui supportait la toiture en lauze. En 2015, I. Barbier et M. Fixot ont relaté les diverses étapes de la construction partie de l'est[3]. C'est une solution qui a été retenue à maintes reprises dans les bâtiments de cette époque, mais selon les chercheurs sa mise en œuvre s'est révélée ici un peu hésitante. Comme dans la plupart des autres constructions du second âge roman, en dehors des voûtes seules les parties maîtresses de l'ensemble (encadrements d'ouvertures, contreforts, angles, corniches) étaient bien appareillées. Le reste était bâti avec des blocs ou moellons plus ou moins bien équarris parmi lesquels on distinguait même ici et là des morceaux de tuiles romaines. Plus encore qu'à Saint-Pons, il est regrettable qu'aucun organisme public n'ait pu acquérir, et par-

[1] M. Fixot, La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XIe au XIIIe siècle, ds Archéologie médiévale, III-IV, 1973-74, p. 264. - G. Barruol, Provence romane, Tome II, p. 380.
[2] Voir par exemple F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p. 150.
[3] I. Barbier, M. Fixot, Les decouvertes de l'archéologie, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, Le prieuré de Saint-Symphorien : une histoire de mille ans, Imag'Inbook, 2015, pp. 46-48, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, *Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans*, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015.

Pl. 95 : LE PRIEURÉ DE SAINT-SYMPHORIEN.

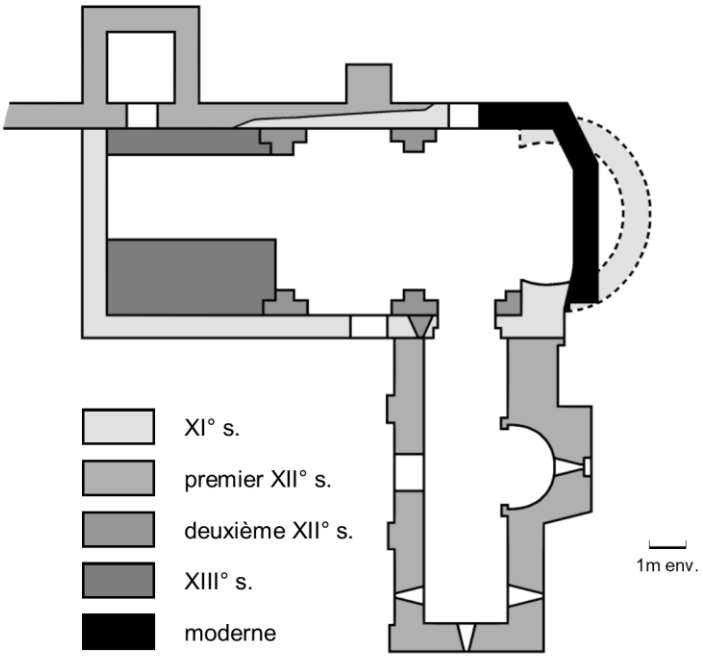

ROSTANGNVS
TEVTBERTVS
AILALDVS
PONCIVS
EDIFICA
VERVNT
DOMV(S) ISTV(S)
SANCTV(M)SI
FORIANVM

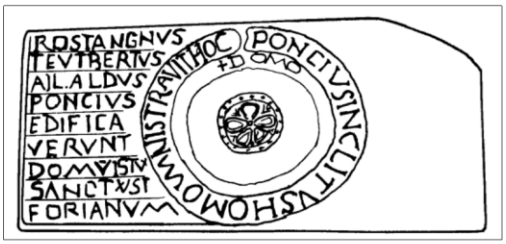

PONCIVS INCLITVS HOMO MINISTRAVIT HOC + DOMO

"*Pons, homme fameux, a dirigé cette église*"

"*Rostang, Teutbert, Ailald, Pons ont édifié cette église Saint-Symphorien*"

Selon les chercheurs qui ont travaillé sur le site, on peut distinguer à Saint-Symphorien cinq étapes de construction qui s'étagent entre le XI° siècle et l'époque moderne. La magnifique tour-campanile (que l'on peut seule admirer de loin, à présent) daterait pour sa part de la première partie du XII° siècle.
Les textes vont plus loin : en mentionnant l'existence de Pons et Ripert, cités comme donateurs en 1053 à la suite de leur grand-mère Ingilrada, ils indiquent que l'établissement existait déjà au temps de cette aïeule. Grâce à divers recoupements on peut présumer que ses fondateurs, révélés par l'inscription lapidaire enlevée dans les années soixante, pourraient être le père de celle-ci (Rostagn), un beau-frère par alliance (Ailald/Pons Arbald, époux d'Ermengarda sœur d'Aramberta elle-même belle-sœur d'Ingilrada) son propre époux (Pons) et le descendant d'une vieille famille viennoise encore fort honorée dans la région (Teutbert).
Le premier établissement aurait été construit vers 985-990. Un autre des descendants présumés d'Ingilrada, Pons Farald, aurait donné une partie du vallon de l'Aiguebrun et des Claparèdes à Saint-Symphorien vers 1046/1048, juste quelques années avant la donation de ses cousins Pons et Ripert.

dessus tout conserver, après l'avoir restauré à ses frais, ce splendide monument - le plus bel édifice roman du Luberon.
A Saint-Symphorien toutefois, les bâtiments religieux ne sont pas les seuls qui ont été remaniés au XIIe siècle. Les bâtiments conventuels ont également été touchés. Si le plan ne paraît pas avoir été modifié, il semble qu'un étage ait alors été ajouté aux trois pièces originelles du rez-de-chaussée. Les observateurs ont en effet relevé la présence de pierres d'attente à un niveau élevé de la tour, ce qui traduit la simultanéité des deux constructions[1]. Cet étage rajouté aurait abrité le dortoir. Il faudrait alors le relier à un dernier aménagement de l'église nord, celle des moines. Quelques décennies plus tard en effet, au XIIIe siècle, une tribune en pierre a été ajoutée dans la partie oocidentale de la nef, qui a d'ailleurs considérablement réduit la surface de celle-ci. Mais il a suffi alors de percer une porte entre le dortoir et cette tribune pour que les moines n'aient plus besoin de passer par la cour pour aller chanter leurs offices nocturnes.
L'élévation de la tour et la création d'un dortoir, la construction de l'église sud et le voûtement de la nef reflètent un accroissement des ressources du prieuré dans la première moitié, et peut-être même le premier tiers, du XIIesicèle. On peut lier celle-ci à une augmentation de son importance spirituelle, qui aurait fait affluer les dons. Mais on peut aussi s'interroger sur les ressources propres de l'établissement. On se souvient qu'à la même époque les Bot, vassaux de Leodegar d'Agoult à Saignon, ont également paru trouver un regain de fortune. Or ces Bot étaient très vraisemblablement des parents éloignés (des arrière-petits-neveux) du Pons Farald qui a donné une partie des Claparèdes à l'établissement vers 1046/48, juste avant que ses cousins Pons et Ripert (les Bonils/Bonnieux) effectuent ou confirment la donation du prieuré à Saint-Victor en 1053. Si l'on veut bien envisager que ce sont les terres qui restaient aux Bot dans ce secteur qui ont favorisé leur essor dans la deuxième décennie du XIIe siècle, on pourrait attribuer la même origine à celui de Saint-Symphorien. En même temps cela pourrait préciser le moment où les mouvements de troupeaux entre le Luberon et ses marges, qui sont très anciens même s'il y a eu des *hiatus*, ont changé de dimension. Ce développement annoncerait donc la venue, à une toute autre échelle cette fois, de la transhumance inverse - dès lors que les ressources que ces déplacements offraient seraient saturées, ou que les taxes pesant sur eux deviendraient trop lourdes.
La fouille de ce qu'il faut sans doute appeler le village de Saint-Symphorien, bien qu'aucun document ne le mentionne, permet d'aller un peu plus loin. Là, sur plusieurs terrasses descendant vers l'Aiguebrun, s'étageaient depuis le milieu du XIe s. plusieurs groupes d'habitations. F. Guyonnet les a reconnus sur 700 m^2 et il a estimé que le village couvrait entre 1800 et 3600 m^2, de manière cependant assez peu dense[2]. Il était intimement lié au relief auquel il s'accrochait et dont il mettait à profit tous les caractères : restanques naturelles, rochers sur lesquels s'appuyer, et même au XIIIe-XIVe siècle un aven utilisé comme garde-manger ou comme puits. Toutes les maisons étaient adossées au rocher. Les toitures, à pente unique, sans doute de chaume, de joncs ou de genêts mêlés à de l'argile, reposaient sur des poutres ancrées dans le rocher. Leurs trous sont encore visibles. Au-dessus, des larmiers protégeaient les habitations des ruissellements d'eaux pluviales[3]. Le site a été fréquenté du milieu du XIe s. jusqu'à la fin du XIIe s., déserté à ce moment-là et complètement délaissé jusqu'à la fin du XIIIe s. où il a connu une nouvelle d'occupation d'une quarantaine d'années

[1] I. Barbier, M. Fixot, Les decouvertes de l'archéologie, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, Le prieuré de Saint-Symphorien : une histoire de mille ans, p. 53, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, *Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans*, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015.
[2] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, *Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans*, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, pp. 67-89, ici p. 70.
[3] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, pp. 77 (aven) et 80 (implantation).

jusqu'au début du XIVe siècle[1]. Les fouilleurs ont pu reconstituer une partie de l'histoire de ces habitats. Au XIe-XIIe s. sur la terrasse 2 (ou îlot 2) on a pu distinguer ainsi une maison formée d'une pièce de 30 m^2 dans laquelle plusieurs silos avaient été creusés et de diverses dépendances. Au XIIIe-XIVe siècle, elle a dû être reconstruite et les hommes l'on profondément remaniée : la pièce précédente a été coupée en deux, un mur a été rajouté au fond qui réduisait encore la surface utile, et les silos ont en partie été bouchés[2]. A la même époque a été aménagé à proximité un très grand pressoir à raisin - ou plutôt un fouloir. Il s'agit d'une vaste cuve creusée dans le rocher et garnie d'une bonde. Le dispositif permettait d'écraser les grappes en pataugeant dedans et de récupérer le jus que l'on mettait à fermenter dans des tonneaux[3]. On n'en a pas retrouvé dans les habitats du XI-XIIe siècle. Même si cela ne prouve rien, et ne fournit pas de *terminus post quem*, de date initiale pour l'utilisation de telles structures, cela permet au moins de savoir que les nombreuses cuves vinaires recensées dans le secteur[4] pouvaient être déjà utilisées à la fin du XIIIe s. et/ou au début du XIVe siècle. Jusque-là, on n'en savait rien. Les habitats du village de Saint-Symphorien ont encore livré un abondant matériel archéologique : poteries grises pour le XIe-XIIe s.[5], poteries plus fines, kaoliniques, à glaçure souvent colorée de marron, vert ou jaune un siècle plus tard. Il y a cependant en plus ici des majoliques archaïques - faïences à décor vert et brun, parfois ornées d'un décor floral, par exemple une fleur extrêment simple et stylisée occupant tout l'interieur d'une coupe[6]. On trouve alors également des restes de verres à boire qui, même s'ils étaient peut-être produits localement, traduisent avec les majoliques une certaine aisance matérielle au XIIIe-XIVe siècle. Cette impression est confirmée par la présence d'une belle applique de fourreau d'épée, en bronze, et celle d'une d'une bulle en plomb de l'administration pontificale[7]. Il y avait donc certainement des paysans qui vivaient là à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle : les serpes en fer qui ont été retrouvées en témoigneraient, s'il en était besoin. Mais il n'y avait peut-être pas que des paysans... Le rapport de l'habitat avec le prieuré de Saint-Symphorien établi juste au-dessus n'a pu être défini, mais il y a tout lieu de croire qu'il lui était subordonné. Un peu plus éloigné au XIe-XIIe siècle dans la zone fouillée (35 m de l'enclos du prieuré), il s'en est rapproché au XIIIe-XIVe siècle jusqu'à s'établir sur la terrasse (ou îlot) 1 qui n'en est plus distant que de 25 mètres. La désertion de l'habitat a bien sûr fait question. On a évoqué l'attrait d'autres agglomérations (Bonnieux, voire Apt) qui auraient capturé sa population, ou bien un changement d'orientation des cultures : le développement des fermages à la place de d'exploitation directe aurait induit un habitat dispersé[8]. A ce jour aucune explication n'a été très convaincante[9]. On pourrait donc en envisager une autre. Elle fait appel elle aussi à un changement d'orientation. C'est que le développement des activités moutonnières dans le secteur tout au long du XIIe siècle aurait amené les moines à limiter leurs surfaces agricoles au profit de l'élevage, chassant ainsi les paysans qui vivaient sur leurs terres. Et ultérieurement que la disgrâce de ces mêmes activités leur aurait rendu celles-ci. En

---

[1] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, pp. 72, 76.
[2] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, *Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans*, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, pp. 67-89, ici p. 80.
[3] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, p. 78 et p. 84.
[4] L. Rochetin, Archéologie vauclusienne, la vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, pp. 125-162, ici pp. 139-142. - F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, pp. 139-140, 155-157, 162, 165, 180.
[5] Il s'agit principalement de « *pots ovoïdes d'une contenance de 1,5 à 2 litres destinés à cuire ou conserver les aliments* » : F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, p. 84.
[6] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, p. 85.
[7] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, pp. 85-86.
[8] F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, p. 72.
[9] Si l'on veut bien considérer que la donation de Pons Farald (la charte 482 de Saint-Victor) date du milieu du XIe siècle, l'habitat dispersé existait déjà à cette époque, au moins le long des chemins.

ce sens, un peu plus précocement en Catalogne, et plus marginalement en Provence, A. Durand a relevé que le poids croissant des troupeaux dans les reliefs avait induit assez tôt une réorganisation de l'agrosystème[1]. Cela reste toutefois assez ténu dans le cas qui nous occupe ici.

18.7. POURQUOI TANT DE RECONSTRUCTIONS ?

A travers tous ces exemples architecturaux, tant laïcs que religieux, un fait demeure toutefois troublant. C'est l'importance des remaniements.
On peut certes admettre que certaines abbayes médiévales immensément riches ont fait reprendre les édifices religieux qui dépendaient d'elles, pour la plus grande gloire du Tout-Puissant, et la leur…
Mais il en va tout autrement des fortifications, à l'entretien infiniment plus onéreux pour leurs possesseurs. Même les abbayes y regardaient alors à deux fois : après que Montmajour se fut vu confier le château d'Oppède par innocent III en 1209, l'abbaye n'eut de cesse que le pape reprît son bien[2].
On hésite donc à attribuer au seul désir de paraître, et de paraître fort, tous les travaux que l'on observe dans les châteaux entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle. Cette motivation demeure certes l'une des clés de l'affirmation du pouvoir seigneurial, et joue toujours à ce titre un rôle très important - ainsi qu'en témoigne à Simiane la formidable Rotonde. En outre le volume des remaniements, parfois de véritables reconstructions (à Roquefure ou à Simiane par exemple) voire probablement de nouvelles constructions (château seigneurial de Buoux), semble dépasser largement les besoins militaires de l'époque. Mais il reste que les finances de certains seigneurs étaient déjà gravement compromises. C'est même l'une des causes du développement des Communes. Les frais liés à la première croisade (et à ses suites pour ceux qui ont continué d'aller combattre en Orient) de même que l'éparpillement des domaines familiaux entre une multitude d'héritiers (dans le cas des Reillanne par exemple, ou des descendants présumés d'Ingilrada), ont eu raison des ressources des nobles. Il est vrai que d'autres sont apparues. C'est le cas notamment de celles que l'on peut lier à l'essor de l'élevage sur des terres jusque-là peu rentables, soit directement avec le développement de cheptels appartenant en propre aux seigneurs locaux (comme peut-être les Bot au début du XIIe s.) soit indirectement du fait des taxes perçues sur ces troupeaux comme à Clermont (à la même époque) ou à Buoux (à la fin de ce XIIe s. ou au début du suivant). Mais toutes les seigneuries n'ont pas profité de cette manne.
Dans ce contexte, ces grands travaux ne laissent pas de surprendre. Ils suggèrent quelque ruine préalable. Mais elle semble générale. Elle ne peut donc être imputée à des conflits féodaux du type de celui qui a touché le château Médian à Saignon en 1245, ou aux dégâts occasionnés par les luttes de succession.
Qu'a-t-il donc pu se passer ? Certains ont jadis évoqué pour Avignon l'hypothèse d'un séisme qui, au XIIIe siècle, aurait jeté les murailles à bas, et imposé leur reconstruction[3]. Les grands tremblements de terre qui ont ravagé Manosque en décembre 1509 et août 1708, Cavaillon en juin 1731, Ménerbes en juillet 1763, Beaumont-de-Pertuis en mars-avril 1812,

---

[1] A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 8 de la version en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962
[2] La papauté, qui l'avait confisqué à Raimond VI, a restitué le marquisat de Provence à Raimond VII de Toulouse en 1215 - avant de le lui reprendre en 1229, de le reperdre en 1236… et de l'acheter en 1274.
[3] H. Tazieff, Quand la terre tremble, Paris, Fayard, 1962, p. 261.

Lambesc en juin et septembre 1909[1], de même que la carte des séismes de moindre importance survenus dans la région depuis le XVIe siècle montrent assez que la région se trouve dans une zone sismique à hauts risques[2].
La même hypothèse pourrait-elle prévaloir dans le Luberon au XIIe siècle ? On n'a aucun récit d'un tel évènement. Mais ceci constitue-t-il une preuve suffisante ?
On observe souvent que les évènements connus de tous sont ceux qui sont les moins bien commentés. Un penseur italien du XVIe siècle, Francesco Guicciardini (François Guichardin pour les Français), l'a fort bien exprimé : « *Il me paraît que tous les historiens, sans en excepter aucun, ont erré en ceci qu'ils ont omis de mentionner nombre de choses qui de leur temps étaient connues, en les présumant telles* »[3].
Un siècle après, le seul témoignage que l'on ait dans le Luberon d'une éclipse de soleil survenue le 3 juin 1239 consiste en une inscription latino-provençale gravée sur la chapelle Sainte-Madeleine à Mirabeau :

ANNO D(OMI)NI M° CC° XXXIXe IIIe NON
AS IVNNII SOL OBSCVRATVS FVIT
+ GRADA SI COMENSAS COFENIRAS
OI BEN FARA BEN[4]

« *L'an du seigneur 1239, le 3 des nonnes de juin, le soleil fut obscurci. Prends garde, si tu commences, comment tu finiras. Ecoute bien, tu feras bien* » (traduction libre)

Il faut aller jusqu'à Sauveterre, dans le Gard, ou à Digne, dans les Alpes-de-Haute-Provence, pour trouver d'autres mentions de cet évènement... Enfin on n'a carrément aucune trace dans la région de l'obscurcissement du ciel noté à Speyer/Spire en Allemagne ni de la famine et des milliers de morts causés, en Provence comme ailleurs en Europe, par l'éruption du Samalas en Indonésie en 1257 déjà évoquée plus haut.
Les textes qui décrivent les séismes médiévaux sont le plus souvent des chroniques - quand il ne s'agit pas de compilations erronées de ces chroniques[5] - et elles font cruellement défaut pour la Provence. On sait néanmoins qu'en 1169 un tremblement de terre a ravagé la ville de Catane, en Sicile[6]. A-t-il eu des répercussions en Provence ? En 1908, un an avant le séisme

---

[1] Voir à ce sujet l'excellent témoignage de Marius Reynier, chroniqueur salonais, rééditée en 1979 : Le tremblement de terre en Provence, 11 juin 1909, Album souvenir, Marseille, CAHREB, 1979.
[2] Sur ce sujet voir notamment : Groupe d'Etudes des Risques Sismiques, Rapport à l'Académie des Sciences sur la définition et la prise en compte des risques sismiques, Paris, Institut de France, mai 1982, fig. 4 p. 36, pour la moyenne vallée de la Durance.
Les internautes peuvent consulter le site du BRGM : http://www.sisfrance.net/
Les séismes se produisent d'un côté ou de l'autre des lignes de failles qui parcourent les massifs montagneux (Luberon) ou qu'empruntent les cours d'eau (Durance, mais aussi Verdon). Naturellement, les deux bords de la faille ne bougent pas de la même façon, ce qui a permis en 1909 aux habitants de sa rive droite de dire que la Durance avait "arrêté" le tremblement de terre de Rognes.
[3] F. Guichardin, les Ricordi, Arles, Actes Sud, 1996, n° 143, p. 90.
[4] Sur cet établissment et cette inscription voir G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 416. - P.-A. Février (dir.), Le pays d'Aigues, p. 474 (Sainte-Madeleine de Canteperdrix).
G. Barruol avait proposé de rajouter [TROBARA] à l'inscription, et de traduire la fin en « *qui fera bien, bien trouvera* » que l'on pourrait interpréter en « *qui fera bien, s'en trouvera bien* ».
[5] Voir à ce sujet P. Alexandre, Les compilations séismologiques et le prétendu cataclysme provençal de 1227, ds B. Bennassar, Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XVes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 10-12 septembre 1993, Toulouse, B. Benassar-Presses Universitaires du Mirail, 1995, pp. 175-186.
[6] P. Alexandre, Les séismes en Europe occidentale de 394 à 1259, Nouveau catalogue critique, Observatoire Royal de Belgique, Série Géophysique, N° Hors-Série, Bruxelles 1990, p. 162. - R. Azzaro, M. S. Barbano, Analysis of the seismicity of Southeastern Sicily, a proposed tectonic interpretation, ds Annali di geofisica, 43, 1, Fevrier 2000, pp. 171-188, notamment pp. 172, 173.

de Rognes, la ville de Messine, située sur la même ligne de fracture que Catane, a été détruite… Mais cela ne suffit pas pour établir une relation de causalité. On a eu, avant et après, des évènements parfaitement distincts dans les deux zones. Et puis la date de 1169 serait un peu tardive. Comme à Saint-Symphorien, certains travaux paraissent provenir de l'accroissement de fortune plutôt que de la nécessité. Mais la plupart de ceux qui auraient été dictés par celle-ci pourraient bien avoir commencé plus tôt. Alors ? Auparavant il y avait eu un autre séisme à Syracuse en 1125, mais il aurait été peut-être un peu moins fort que celui de 1169[1]. Il reste donc enfin le plus violent séisme du début du XIIe siècle; survenu le 3 janvier 1117. Centré sur la ville de Vérone, il a littéralement secoué toute l'Europe[2] : l'Italie du Nord, l'Allemagne, la Belgique, mais aussi l'Autriche, la Pologne et la Bourgogne ont été touchées. En l'absence de chroniques, il n'a laissé aucune trace écrite en Provence, mais il est impossible qu'il n'y ait pas été violemment ressenti. Ce séisme de 1117 pourrait donc bien être la cause des reconstructions : il aurait mis à mal les bâtiments, et imposé leur reprise quelques décennies plus tard. On a toujours tendance à imaginer que les réactions sont plus rapides qu'elles ne le sont en réalité. Pour rester dans Guicciardini « *Tout vient de ce que généralement le cheminement des choses est beaucoup plus lent qu'on l'imagine : de sorte que souvent il faut trois ou quatre mois pour accomplir ce que tu estimais devoir se faire en un seul. Ceci est un propos important, et qu'il faut méditrer* »[3]. En fait, vu l'importance des travaux à entreprendre, on peut penser que l'on a différé ceux-ci autant qu'il a été possible... Cela pourrait expliquer en outre que certaines constructions comme la tour-clocher de Saint-Symphorien (datée de la première moitié du XIIe siècle, mais que l'on devrait alors attribuer aux seize premières années de ce siècle) n'aient apparemment pas été touchées.

Sans doute, en tout cas, faudra-t-il un jour se pencher en détail sur l'ampleur de certaines catastrophes naturelles et le mouvement de reconstruction générale qui s'est fait jour lors du second âge roman.

En ligne : https://www.annalsofgeophysics.eu/index.php/annals/article/view/3628/3682

[1] R. Azzaro, M. S. Barbano, Analysis of the seismicity of Southeastern Sicily, notamment p. 172, 173..

[2] P. Alexandre, Les séismes en Europe occidentale de 394 à 1259, pp. 147-154.

[3] F. Guichardin, les Ricordi, Arles, Actes Sud, 1996, n° 162, p. 101.

Table des matières du chapitre 18

CHAP. 18 : LE GRAND MOYEN ÂGE. 1
18.1. LE CADRE POLITIQUE. 1
18.1.1. Un partage délicat. 1
18.1.1.1. La question des Willelm. 3
18.1.1.2. La question de (Fulco) Bertran. 4
18.1.1.3. Comtes et marquis. 5
18.1.1.4. Scission de la branche cadette. 5
18.1.1.5. Partages, intrications, revendications et redéfinitions. 6
18.1.1.1. Le traité de 1125. 8
18.1.1.1.1. La part des Toulouse, le marquisat de Provence. 10
18.1.1.1.2. Les parts des Barcelone, les comtés de Provence et de Forcalquier. 10
18.1.2. Forcalquier : un site tardivement fortifié. 10
18.1.3. Une capitale née de rien ? 12
18.1.4. Une souveraineté controversée. 17
18.1.5. La victoire des Aragons... et des Sabran. 28
18.1.6. Au XIIe siècle, La première émancipation des villes : les consulats. 33
18.1.7. Au XIIIe siècle, les croisades encore, les ambitions des Anjou et les villes de syndicat. 35
18.1.8. Les papes en Avignon et le règne de Robert le Sage. 38
18.2. LES RESSOURCES. 39
18.2.1. Des progrès techniques tous azimuts. 39
18.2.1.1. La métallurgie. 39
18.2.1.2. Une nouvelle énergie. 41
18.2.2. Progrès et faiblesses des façons agricoles. 41
18.2.3. L'élevage. 42
18.2.3.1. L'élevage ovin, la transhumance. 42
18.2.3.2. L'élevage bovin, l'élevage porcin. 44
18.2.3.3. Projection au début du XVe siècle... 44
18.3. A LA (RE)CONQUÊTE DU SOL DANS LE LUBERON. 45
18.3.1. Des noms un peu plus précis. 53
18.3.2. Les routes, leur environnement… 57
18.3.2.1. Une volonté politique. 57
18.3.2.2. Des implantations rurales plus réfléchies. 59
18.3.2.3. Les chemins du plaisir. 61
18.3.2.2.4. Les troubadours, une autre dimension du plaisir. 63
18.4. LES FORTIFICATIONS. 66
18.4.1. Quelques exemples de fortifications secondaires. 66
18.4.2. Le Fort de Buoux. 68
18.4.3. La Rotonde de Simiane. 71
18.4.4. D'autres fortifications plus classiques. 76
18.5. LES SEIGNEURIES. 76
18.5.1. En pays d'Apt. 76
18.5.2. En pays d'Aigues. 88
18.5.3. L'aspect politique... et économique. 91
18.6. L'ESSOR DES ORDRES MONASTIQUES. 93
18.6.1. Les ordres guerriers : Hospitaliers et Templiers... 93

18.6.1.1. Les Hospitaliers, le grand ordre en Provence. 94
18.6.1.2. Les Templiers, peu présents malgré la légende. 96
18.6.2. Bénédictins et Cisterciens, pas toujours si pacifiques. 97
18.6.2. Églises paroissiales, chapelles et prieurés ruraux. 100
18.6.2.1. Au sud du Luberon. 100
18.6.2.2. Au nord du Luberon. 102
18.6.2.3. Et dans le Luberon. 106
18.6.2.3.1. Les Claparèdes et le Fort. 106
18.6.2.3.2. Saint-Symphorien, l'heure de gloire. 108
18.7. POURQUOI TANT DE RECONSTRUCTIONS ? 112

Copyright © Jean Méhu, Cadenet, 2021-2023. Tous droits réservés.